Le Nord du Québec

profil régional

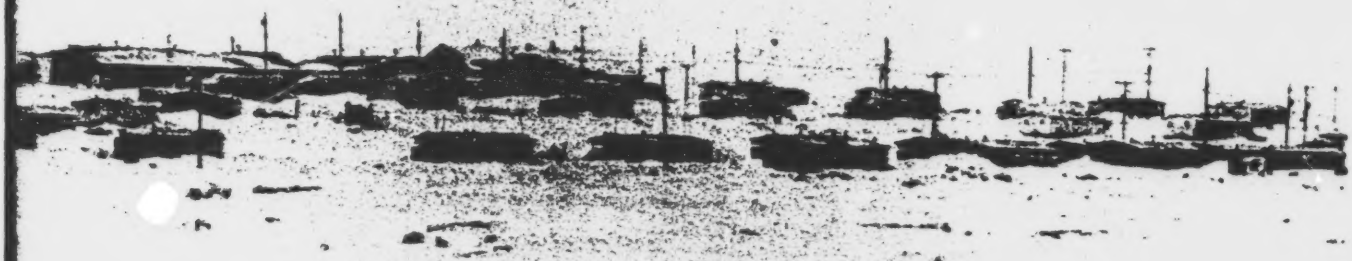

Québec

Publication éditée à la Direction générale
des publications gouvernementales du ministère des Communications
en collaboration avec le Service des communications de
l'Office de planification et de développement du Québec.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal — 4e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-551-05887-8

Équipes de travail

Le projet

Codirection

Claude P. Côté, Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)
Jules Dufour, Centre de recherche du Moyen-Nord (CRMN), Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Comité directeur

Claude P. Côté, OPDQ, président
Louis-Marie Bouchard, OPDQ, membre
Michel Damphousse, OPDQ, membre
Guy Lemieux, OPDQ, membre
Jacques Meunier, OPDQ, membre
Raymond Bergeron, Société de développement de la Baie-James (SDBJ), collaborateur associé

Secrétariat des comités (OPDQ)

Raymond Dion
Catherine-H. Gauthier
Ginette Tremblay

La recherche

Recherches sectorielles

Laurent Boucher, OPDQ
John Bradbury et Jacynthe Aubin, Centre for Northern Studies and Research (CNSR), Université McGill
Jean Désy, CRMN, UQAC
Éric Dimroth, CRMN, UQAC
Jules Dufour, CRMN, UQAC
Michel Jurdant, Université Laval
Gilles Larochelle, chercheur associé
Denis Larrivée, CRMN, UQAC
Gilles-H. Lemieux, CRMN, UQAC
Guy Lemieux, OPDQ
Jean Morisset, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Christian Morrissonneau et Élizabeth Boulet, Centre d'études nordiques, Université Laval
Louise Normandeau, Université de Montréal
Orlando Pêna, UQAC
Hélène Bouchard, Jacques Gingras, André Lapointe et Michel Letendre, Aménagement régional; SDBJ

Assistance de recherche (UQAC)

Louise Gélinas, UQAC
Guy Girard, UQAC
Marc Tremblay, UQAC

Le document-synthèse

Conception et rédaction (OPDQ)

Louis-Marie Bouchard
Ginette Tremblay

Cartographie

[illegible]arie Pelletier, OPDQ
Guy Longchamps, OPDQ
Claude Dallaire, UQAC
Sylvie Lambert, OPDQ
Suzanne Lamonde, OPDQ
Luc Ouellet, UQAC
Denis Richard, OPDQ
André Rochette, OPDQ
Sylvie Robitaille, OPDQ
Alain Vézina, OPDQ

Traduction des planches (MCQ)

Pierre Boivin, traduction anglaise
Joseph Moses, traduction crie
Laura Moses, traduction crie
Père Louis-Philippe Vaillancourt, traduction crie
Jimmy Okpik, traduction inuit
Dolores Ortiz, traduction inuit
Attassi Pilurtuut, traduction inuit
Père André Steinman, traduction inuit

Dactylographie

Danielle Gagnon, OPDQ
Ginette T. Desgagnés, UQAC
Louise Odesse, OPDQ

Révision

Gaston Girard

Avant-propos

Le profil du Nord du Québec a pour but de faire la synthèse des onnaissances sur le Nord du Québec. Cette région a fait l'objet d'étu- les nombreuses, pour la plupart sectorielles, de la part des cher- heurs, de groupements d'universitaires et de ministères québécois et anadiens ; une intégration de ces travaux s'imposait.

L'élaboration de cette synthèse a exigé le repérage, le rassem- blement et la collecte de très nombreuses données conservées dans es centres de recherche universitaires, les bibliothèques de divers mi- istères, les bureaux de responsables des questions nordiques, les aboratoires des organismes privés intervenant dans le Nord et dans es différentes communautés cries et inuit. Les quelque 6 000 référen- es ainsi inventoriées ont été standardisées puis intégrées à la banque le données bibliographiques DOMYNO du Service de documentation du Centre de recherche du Moyen-Nord (CRMN) de l'Université du Québec Chicoutimi (UQAC).

De façon à assurer la coordination des travaux, l'Office de planifi- ation et de développement du Québec (OPDQ) a mis sur pied un Comité directeur qui a siégé régulièrement tout au long des travaux. Celui-ci était composé de membres de l'OPDQ et du consultant princi- al, M. Jules Dufour de l'UQAC. Un représentant de la Société de développement de la Baie-James a suivi toute la démarche du Comité directeur à titre de personne-ressource.

Dès le départ, les Cris et les Inuit ont été invités à participer à cette opération par le biais de comités de liaison créés à cette fin. Ces comités de liaison ont été formés à partir de chacune des deux admi- nistrations régionales, l'Administration régionale crie et l'Administra- on régionale Kativik d'une part, et des représentants de l'OPDQ, éga- ement membres du Comité directeur du projet, d'autre part. Le rôle de es comités de liaison était de voir à ce que l'essentiel des données elatives à l'espace de vie des autochtones et à leurs activités écono- niques, sociales et politiques soit intégré dans leurs justes dimensions.

La création du Conseil régional de développement Kativik, le 9 eptembre 1980, a facilité grandement le processus de consultation auprès de la partie inuit grâce à une équipe de personnes-ressources qui ont apporté une critique aux travaux réalisés dans le cadre de cette étude. Le travail s'est effectué principalement sous forme de consulta- tion technique, par une analyse en profondeur du contenu des diffé- rents dossiers sectoriels réalisés par les chercheurs et consultants choisis par l'UQAC afin d'élaborer les diverses thématiques retenues dans le cadre du projet. Les dossiers sectoriels ainsi produits allaient constituer la base de la documentation nécessaire à la rédaction du document-synthèse.

Au cours de nombreuses rencontres avec les représentants des communautés cries, ceux-ci ont transmis leurs opinions générales sur les orientations du projet, de même que sur plusieurs dossiers secto- riels qui leur étaient systématiquement transmis. À l'occasion, des échanges ont eu lieu avec des membres de l'Administration régionale crie et leurs consultants. Des visites ont été effectuées sur place, certains conseils de bande ont été rencontrés et ont fait l'état de la situation relativement aux diverses composantes de leur vie locale.

Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu entre les commissions scolaires cries et inuit et l'OPDQ, afin d'analyser les aspects didactiques du document-synthèse. À cet effet, les cartes et montages photogra- phiques sont présentés en quatre langues : français, anglais, cri et inuktitut.

Le travail réalisé dans le cadre de cette étude a permis de dresser un bilan des connaissances acquises, tant du point de vue physique qu'humain, de définir les thématiques qui ont été négligées jusqu'à maintenant et d'identifier les champs de recherche qui devraient être privilégiés dans le futur. Il constitue le premier pas d'une démarche de planification du développement régional du Nord du Québec.

À tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ce projet, la direction de l'Office de planification et de développement du Québec tient à exprimer toute sa reconnaissance.

Table des matières

Avant-propos V
Équipes de travail VI
Liste des planches IX
Liste des sigles XI
Présentation 1

PARTIE I La région

1 Le Nord du Québec, un territoire redécouvert ... 5

1 Situation et délimitation 6
2 L'exploration du territoire 8
3 Postes de traite et missions religieuses 11
4 Les genres de vie traditionnels 14
5 L'évolution territoriale 17
6 Le cadre administratif 20
6.1 Les années cinquante et soixante 20
6.2 La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Convention du Nord-Est québécois et les instances qui en découlent 20
6.3 Le gouvernement du Québec 26
7 Les noms de lieux 28

2 La vie régionale en voie d'intégration 33

1 La population 34
2 Les transports 38
3 Les télécommunications 43
4 L'enseignement 45
5 La santé 48

3 Un milieu naturel à maîtriser 53

1 Le relief et ses formes 54
2 Le sous-sol 58
3 Les régions physiques 60
4 Les bassins hydrographiques 63
5 Les climats 66
6 Les écosystèmes 75

4 Une ressource-clé : la faune 81

1 L'exploitation de la faune 82
2 Les territoires de chasse, de pêche et de piégeage 85
3 Description des principales espèces 88
3.1 Le gros gibier terrestre et semi-aquatique 88
3.2 Le gros gibier marin 88
3.3 Les animaux à fourrure 90
3.4 Le petit gibier 92
3.5 La sauvagine 93
3.6 Les poissons 96

5 La vie économique en devenir 105

1 L'entreprise autochtone 106
2 L'énergie 110
3 Les mines 115
4 La forêt 118
5 Le tourisme 120

PARTIE II Les villages 127

Les services municipaux 129
Akulivik 132
Aupaluk 134
Baie-du-Poste (Mistassini) 136
Chisasibi 138
Eastmain (Easman) 140
Fort-Rupert (Waskaganish) 142
Inukjuak 144
Ivujivik 146
Kangiqsualujjuaq 148
Kangiqsujuaq 150
Kangirsuk 152
Kuujjuaq 154
Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostoo) 156
Nemiscau 158
Povungnituk 160
Quaqtaq 162
Radisson 164
Salluit 166
Tasiujaq 168
Waswanipi 170
Wemindji 172

Annexes 1 à 5 175

Source des planches 181

Liste des planches
List of plates

Cartes
Maps

La situation géographique 7
Geographic Location

Les explorations 9
Explorations

Les postes de traite et les missions religieuses 13
Trading Posts and Religious Missions

Les genres de vie traditionnels 15
Traditional Ways of Life

L'évolution territoriale 19
Territorial Development

Le cadre administratif 22
Administration Organization

Les noms de lieux 30
Place Names

La population 35
Population

Les installations de transport 39
Transportation Installations

Les services aériens et maritimes 42
Air and Maritime Services

Le téléphone, la radio et la télévision 44
Telephone, Radio and Television

L'enseignement 47
Teaching

Les services de santé 49
Health Services

Le relief 55
Relief

Effets de la glaciation* 57
Effects of Glaciation

Le sous-sol* 59
Subsoil

Les régions physiques 61
Physical Regions

Les bassins hydrographiques* 65
Hydrographic Basins

Les climats 67
Climates

La température 69
Temperature

Les précipitations et les vents 71
Precipitations and Winds

L'englacement des eaux douces 72
Freshwater Ice-Forming

L'englacement marin 74
Salt Water Ice-Forming

Les régions écologiques* 77
Ecological Regions

L'exploitation de la faune 83
Wildlife Harvesting

Les territoires de chasse, de pêche et de piégeage 86
Hunting, Fishing and Trapping Territories

Le gibier terrestre et marin 89
Land and Marine Game

Les animaux à fourrure 91
Fur-Bearing Animals

Le petit gibier ailé et la sauvagine 94
Small-Winged Game and Waterfowl
[illegible]
[illegible]

Les poissons 97
Fish
[illegible]
[illegible]

Les poissons (suite) 98
Fish (Cont'd)
[illegible]
[illegible]

La faune: bilan et perspective 101
Wildlife: Stock and Prospects
[illegible]
[illegible]

Les entreprises 107
Businesses
[illegible]
[illegible]

L'énergie des rivières* 111
River Power
[illegible]
[illegible]

Les communautés: consommation d'énergie 113
The communities: Energy Consumption
[illegible]
[illegible]

Réserves minérales et production minière 117
Mineral Reserves and Mining Production
[illegible]
[illegible]

Le tourisme 121
Tourism
[illegible]
[illegible]

Infrastructures et services municipaux 129
Municipal Infrastructures and Services
[illegible]
[illegible]

Montages photographiques
Photographic Montages
[illegible]
[illegible]

Akulivik 133
[illegible]

Aupaluk 135
[illegible]

Baie-du-Poste (Mistassini) 137
[illegible]

Chisasibi 139
[illegible]

Eastmain (Easman) 141
[illegible]

Fort-Rupert (Waskagheganish) 143
[illegible]

Inukjuak 145
[illegible]

Ivujivik 147
[illegible]

Kangiqsualujjuaq 149
[illegible]

Kangiqsujuaq 151
[illegible]

Kangirsuk 153
[illegible]

Kuujjuaq 155
[illegible]

Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostoo) 157
[illegible]
[illegible]

Nemiscau 159
[illegible]

Povungnituk 161
[illegible]

Quaqtaq 163
[illegible]

Radisson 165
[illegible]

Salluit 167
[illegible]

Tasiujaq 169
[illegible]

Waswanipi 171
[illegible]

Wemindji 173
[illegible]

Note :
En prévision de leur utilisation à des fins didactiques, les cartes et les montages photographiques contenus dans ce document sont présentés dans les quatre langues en usage dans le Nord du Québec, le français, l'anglais, le cri et l'inuktitut.

Note :
Since they will be used for teaching purposes, the maps and photographic montages contained in this document are presented in the four languages spoken in northern Québec — i.e. French, English, Cree and Inuktitut.

[illegible]

[illegible]

* Ces cartes n'ont pu être traduites en cri ni en inuktitut.

* Those maps could not be translated in Cree nor in Inuktitut.

* [illegible]

* [illegible]

Liste des sigles employés

AINQ	Association des Inuit du Nouveau-Québec
ARC	Administration régionale crie
ARK	Administration régionale Kativik
CBH	Compagnie de la Baie-d'Hudson
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CEN	Centre d'études nordiques (de l'Université Laval)
CHUL	Centre hospitalier de l'Université Laval
CNEQ	Convention du Nord-Est québécois
CNSR	Centre for Northern Studies and Research (Université McGill)
CRD	Conseil régional de développement
CRMN	Centre de recherche du Moyen-Nord (de l'UQAC)
CRRA	Comité de recherche sur la récolte autochtone
CRSSS	Conseil régional de la santé et des services sociaux
CSNQ	Commission scolaire du Nouveau-Québec
CTQ	Commission de toponymie du Québec
DGNQ	Direction générale du Nouveau-Québec
DSC	Département de santé communautaire
MAIN	Ministère des Affaires indiennes et du Nord
MAS	Ministère des Affaires sociales
MBJ	Municipalité de la Baie-James
MIFC	Ministère des Institutions financières et Coopératives
MCQ	Ministère des Communications du Québec
MICT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
NHRC	Native Harvesting Research Comittee, voir CRRA
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
SAGMAI	Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit
SDBJ	Société de développement de la Baie-James
SEBJ	Société d'énergie de la Baie-James
SODAB	Société de développement autochtone de la Baie-James
SOTEL	Société de télécommunications de la Baie-James
SOTOUR	Société de tourisme de la Baie-James
SOTRAC	Société des travaux de correction du complexe La Grande
SSP	Service de sécurité publique de la Municipalité de la Baie-James
TBJ	Territoire de la Baie-James
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal

PRÉSENTATION

Dans l'énoncé d'orientations et le plan d'action intitulé «Un projet collectif», publié par le gouvernement du Québec pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique, les deux premières politiques formulées proposent «d'arrimer le développement scientifique à l'ensemble des politiques de développement» et «d'aménager des dispositifs démocratiques pour la détermination des procédés de recherche».

S'il est un domaine où ces objectifs s'appliquent, c'est bien celui de la recherche nordique : le Nord du Québec est une région en plein développement, où il y a place pour la formulation d'orientations et où habite une population désireuse de s'impliquer dans l'amélioration de son sort.

L'Office de planification et de développement du Québec attache une grande importance à la recherche portant sur les questions nordiques et plus spécialement sur le Nord québécois. Cet intérêt de notre organisme provient aussi de la nécessité d'appuyer ses mandats sur un éclairage qui soit le plus scientifique possible. Un de ces mandats consiste en effet à préparer, pour le compte du gouvernement, des plans, des programmes et projets de développement économique et social et d'aménagement du territoire, en vue de la meilleure utilisation des ressources économiques et humaines, en tenant compte des particularités des régions du Québec.

C'est dans ce cadre que nous avons réalisé le profil du Nord du Québec, avec la collaboration de chercheurs appartenant à différentes universités du Québec, en particulier à l'Université du Québec à Chicoutimi, à qui a été confié la coordination des travaux de recherche. Ce document permet de faire le point sur l'état des connaissances portant sur cette région et ainsi d'en identifier les principales lacunes. Ayant été réalisé en collaboration avec les autochtones, le Profil du Nord du Québec constitue déjà pour l'OPDQ un cadre de référence à ses interventions dans le développement régional nordique. Il s'adresse à tous ceux qui veulent connaître cette région, la faire connaître, ou travailler à son développement.

Jacques Gagnon
Président-directeur général de l'OPDQ par interim.

PARTIE I

La région

1	Le Nord du Québec, un territoire redécouvert
2	La vie régionale en voie d'intégration
3	Un milieu naturel à maîtriser
4	Une ressource-clé : la faune
5	La vie économique en devenir

DENIS TRUDEL, MCP

Du nord au sud, la toundra, la taïga, la forêt boréale sont sillonnées par une vingtaine de rivières importantes.

1 Le Nord du Québec : un territoire redécouvert

Longtemps considéré comme une terre lointaine et difficilement accessible aux collectivités du Sud, le Nord du Québec n'a été qu'exploré pendans les siècles derniers. Le processus de la découverte, intimement relié dans cette région au développement de la traite des fourrures, s'intensifia avec la venue des marchands de fourrures, des missionnaires puis des scientifiques.

Pour les autochtones du Nord qui ont dû explorer très tôt ce territoire, apprendre à le connaître et découvrir ses ressources et ses contraintes, l'enracinement dans «ce pays» est total et la notion de «découverte» perd beaucoup de sa signification.

Quand, dans la décennie soixante-dix, a débuté l'aménagement des rivières du Nord pour des fins énergétiques, et quand on a réalisé l'ampleur des retombées de ces travaux, la perception que la collectivité du Sud et celle du Nord avaient à l'égard de ces espaces a dû être remise en question. Il a fallu de part et d'autre, de même que mutuellement, reformuler les finalités, partager de nouvelles responsabilités et se doter de moyens nouveaux pour gérer et développer cette région. Le Nord du Québec a donc dû ainsi être «redécouvert» par ceux qui l'ont traditionnellement habité et par ceux que l'histoire a amené à s'y intéresser. Même si la région est souvent désignée administrativement comme le «Nouveau-Québec», le renouvellement d'intérêts manifesté récemment à cette région, qui sans doute en changera le visage, n'en fait pas pour autant un Québec nouveau.

Ce premier chapitre rassemble les principaux éléments relatifs à la situation de ce territoire dans le Québec, dans le Nord canadien et par rapport au monde nordique ; à sa superficie et à ses limites ; on y retrace les principales étapes de son évolution territoriale, à travers les explorations, la traite des fourrures et les missions religieuses et plus récemment par le nouveau cadre administratif et législatif mis en place suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. On y décrit également les activités traditionnelles des premiers habitants de ce territoire, de quelle façon elles ont été modifiées par l'arrivée des Européens et enfin, les noms de lieux qui témoignent de la diversité des intervenants qui s'y sont succédé.

1 Situation et délimitation

Jusqu'à tout récemment, presque toutes les cartes thématiques connues au Québec ignoraient la réalité nordique. Encore aujourd'hui, le territoire du Nord du Québec est perçu de différentes manières : c'est un espace immense, un espace ouvert et inconnu, c'est la Baie-James, c'est le Nouveau-Québec, c'est l'Ungava, bref, autant de désignations qui en font un territoire mal connu auquel on attribue des limites imprécises.

Il semble relativement aisé de circonscrire la partie nord de cette région puisque quatre masses d'eau la ceinturent : il s'agit des baies James et d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava. À une échelle plus détaillée cependant, il n'est pas si facile de préciser le passage de la frontière. La Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), appelée la commission Dorion, a en effet montré, en 1970, l'incertitude de la frontière maritime définie par la ligne des «basses eaux». Selon le rapport de la Commission, plusieurs centaines d'îles côtières pourraient éventuellement être considérées comme québécoises compte tenu de leur proximité de la terre ferme et de l'instabilité de leurs contours par rapport au niveau de la mer. Par ailleurs, l'omniprésence de la mer apparaît comme une des données fondamentales de cette région, car c'est sur elle qu'ont reposé toutes les civilisations inuit.

Les limites sud et est du Nord du Québec sont les plus difficiles à préciser car elles varient selon les points de vue. À l'est, se pose le problème de la frontière Québec-Labrador dont le tracé résulte de l'interprétation, totalement désavantageuse à l'égard du Québec, d'un jugement du Conseil privé de Londres en 1927. La position du Québec consiste essentiellement en une non-reconnaissance de ce tracé[1].

Quant à la limite sud de la région, que l'on désigne le plus souvent «Nouveau-Québec», elle ne coïncide pas, pour la plupart des organismes qui emploient ce régionyme, à celle stipulée par la loi de 1912 toujours en vigueur aujourd'hui. En effet, la «Loi concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom de Nouveau-Québec», précise que la limite sud passe par le milieu de la rivière Eastmain, c'est-à-dire près du 52e parallèle, alors que le «Nouveau-Québec d'aujourd'hui» correspondrait plutôt à la région administrative 10 dont la limite sud se confond avec celles des régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue (08), du Saguenay—Lac-Saint-Jean (02) et de la Côte-Nord (09), passant ainsi du 51e au 53e parallèle[2]. Pour plusieurs, cependant, le Nouveau-Québec demeure un territoire assez imprécis qui englobe la partie nord du Québec depuis l'arrière-pays de ces trois régions.

On note également la présence d'une autre structure administrative, la Municipalité de la Baie-James (MBJ), dont la limite sud passe par le 49e parallèle, chevauchant ainsi le territoire des régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La Côte-Nord, quant à elle, s'étend jusqu'à Schefferville près du 55e parallèle, à environ 460 kilomètres du fleuve Saint-Laurent. Enfin, le comté électoral d'Ungava a une limite sud correspondant à celle de la MBJ.

Ces ambiguïtés ne paraissant pas devoir être levées à court terme, le cadre de la présente étude couvrira, en plus du territoire de la région administrative 10, la partie sud du territoire d'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois[3] qui lui est contiguë, jusqu'au 49e parallèle. De cette façon, toutes les communautés cries et inuit qui composent la plus grande partie de la population régionale, de ce qui est convenu d'appeler le «Nouveau-Québec», sont regroupées dans un même territoire[4]. Toutes les cartes présentées ici portent donc sur ce «Nord du Québec», un territoire couvrant environ les deux tiers de la superficie du Québec.

La superficie totale de ce territoire est d'environ 1 000 000 kilomètres carrés, ce qui pourrait correspondre à l'étendue de l'Espagne, des deux Allemagnes et du Portugal réunis. Les distances qui séparent les localités sont considérables, variant de 80 à 360 kilomètres. La localité la plus au nord, Ivujivik, se trouve à environ 2 000 kilomètres de Montréal par liaison aérienne, alors que Chisasibi, Poste-de-la-Baleine et Kuujjuaq se trouvent respectivement à 1 014, 1 130 et 1 850 kilomètres de Montréal.

Le Québec est, par ailleurs, la seule province canadienne qui s'étend au-delà du 60e degré de latitude, cette limite artificielle considérée depuis très longtemps comme la limite entre les provinces canadiennes et les territoires nordiques. Les grandes zones nordiques du Canada, telles que délimitées par Louis-Edmond Hamelin dans son étude sur la «nordicité» canadienne reflètent davantage la réalité nordique de l'ensemble du pays.

Au total, pas moins de 20 critères, qui tiennent à la fois du milieu naturel et du milieu humain, ont été utilisés pour attribuer à chaque lieu nordique une valeur polaire (VAPO) qui allait permettre d'établir trois grandes zones nordiques : le Moyen-Nord, le Grand-Nord et l'Extrême-Nord. Hamelin établit la frontière méridionale du Nord par une ligne rassemblant les valeurs polaires de 200 VAPO, ce qui correspond approximativement, pour le Québec, au 50e parallèle. Le Moyen-Nord, qui couvre la plus grande partie du territoire nordique québécois, est limité par les valeurs 200 et 500 VAPO ; le Grand-Nord, qui comprend les péninsules (Ungava, au Québec), des îles et les nappes d'eau, est situé entre 500 et 800 VAPO et l'Extrême-Nord, un pays de glace permanente, entre 800 et 1 000 VAPO.

Selon cet «indice de nordicité», toutes les localités inuit de la région à l'étude, à l'exception de Kuujjuarapik située à l'extrémité sud de la côte de la baie d'Hudson, se trouvent dans le Grand-Nord québécois alors que pour toutes les localités cries, on peut considérer que les conditions régionales sont de type Moyen-Nord[5]. Celui-ci est caractérisé par la forêt boréale et la taïga, alors que plus au nord, c'est le domaine de la toundra ; dans le Moyen-Nord, les autochtones sont davantage tournés vers la forêt que vers la mer. Les hivers sont moins longs, le sol gelé en permanence est discontinu, l'accessibilité par voie terrestre y est de plus en plus développée et les échanges avec le Sud y sont beaucoup plus évidents : c'est le domaine des grands travaux hydro-électriques.

1 Le texte sur l'Évolution territoriale apporte plus de précisions sur la nature et l'évolution de ces frontières.

2 Par arrêté en conseil, le territoire du Québec a été subdivisé, pour des fins administratives, en 10 régions. Ces régions administratives ont été fixées en mars 1966 et sont utilisées dans la gestion gouvernementale provinciale.

3 Cette Convention dont il sera question tout au long de ce document, a été signée en 1975 et a modifié considérablement toute la structure administrative du Nord du Québec, ce qui nous amènera sans doute dans un proche avenir à tracer des limites plus conformes à la réalité régionale.

4 Bien que tous les autres profils régionaux se soient appuyés sur le découpage administratif des régions, on a, dans ce cas, adopté le cadre de la région administrative 10 élargie au 49e parallèle, ce qui a permis d'englober toutes les terres qui ont été réservées aux autochtones par la Convention et d'intégrer au reste de la population crie, les deux communautés cries de Baie-du-Poste (Mistassini) et de Waswanipi dont les villages sont situés au sud de la région 10 : les terres réservées à ces deux communautés se trouvent respectivement dans les régions administratives 02 et 08.

5 Voir l'Annexe 1, p. 175.

Référence : Hamelin, L.-E., La nordicité canadienne, In : Les cahiers du Québec, Québec, 1975, pp. 81-121.

La situation géographique
Geographic Location

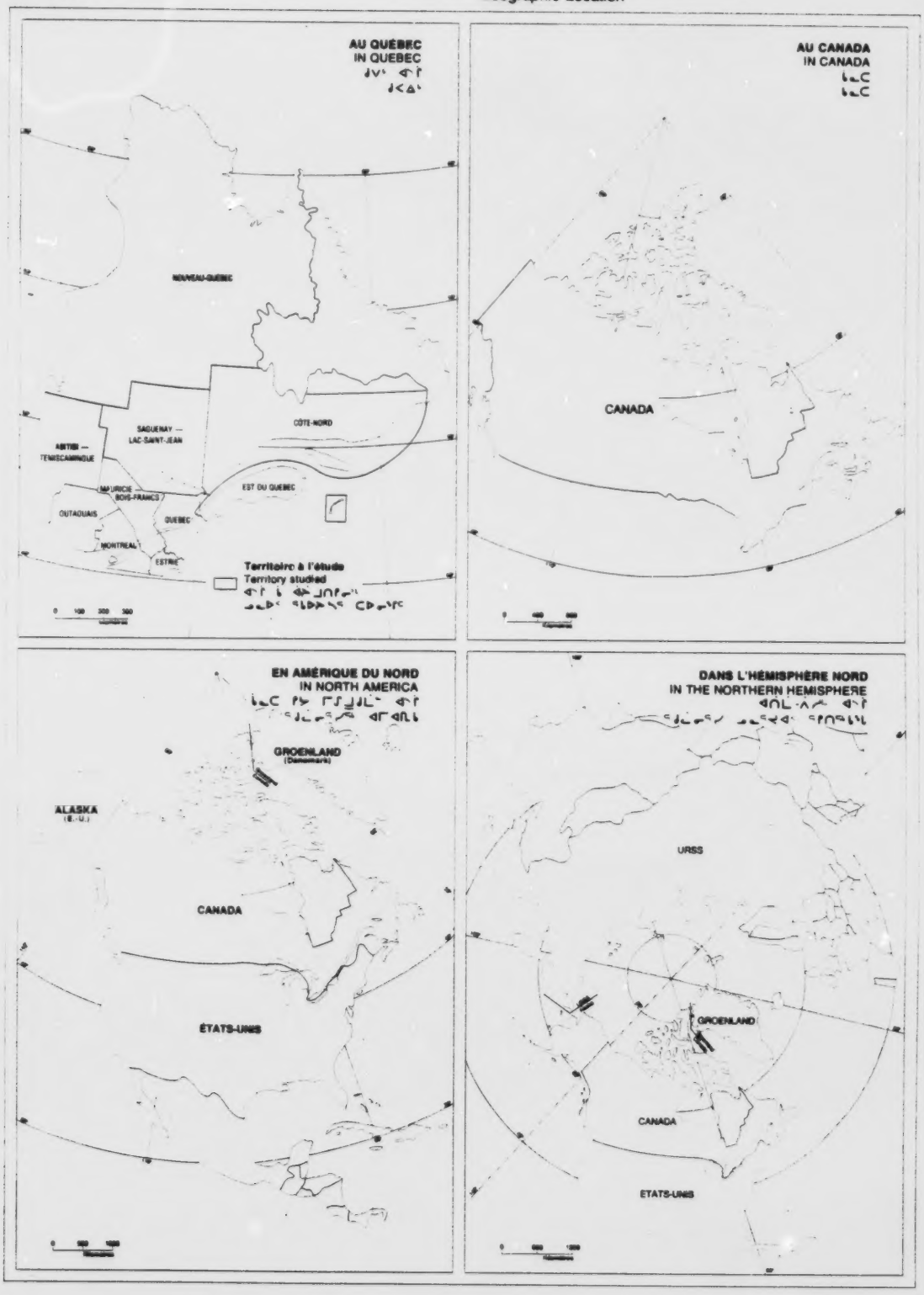

2 L'exploration du territoire

À partir de la fin du XV• siècle, plusieurs navigateurs, surtout britanniques, s'aventurent dans les eaux arctiques afin d'y découvrir le passage du Nord-Ouest, qui permettrait d'atteindre le Pacifique, puis l'Inde. Après quelques précurseurs qui longèrent les côtes du Labrador, les capitaines Frobisher, Davis, Hudson, Baffin, Fox et James furent les premiers envoyés de l'Europe à amorcer les explorations des mers et détroits nordiques ; ces explorateurs laissèrent leur nom à différents détroits, mers, baies ou îles qu'ils contribuèrent à découvrir.

Entre les années 1610 et 1667 principalement, les Anglais venus d'Europe mènent ainsi plusieurs expéditions aux baies d'Hudson et James pour en connaître et en comprendre les côtes (voir la carte Les explorations, p.). Les Français, de leur côté, mènent des expéditions pour explorer les Grands Lacs et l'Ouest canadien ainsi que le territoire situé au nord du Saint-Laurent, se rendant parfois jusqu'à la baie James. Ces nombreuses expéditions occasionnent plusieurs échanges, parfois commerciaux, entre autochtones et européens. La traite des fourrures n'avait toutefois rien d'une activité systématique et organisée. Pour cela, il fallut attendre 1668, année où Radisson et Desgroseillers effectuent leur premier voyage, très fructueux, à la Baie-James ; ils y établissent un poste de traite, le Fort Charles, à l'embouchure de la rivière Rupert et en reviennent chargés d'une riche moisson de fourrures. Cet événement a marqué le début de l'industrie de la traite des fourrures et c'est à ce moment qu'a commencé l'implantation européenne dans le Nord du Québec.

La traite des fourrures

Dès le début de la traite des fourrures sur une base systématique et organisée, Londres permet, par la Charte Royale, la constitution de la «Compagnie des Aventuriers d'Angleterre», qui deviendra plus tard la «Compagnie de la Baie-d'Hudson» (CBH). La Charte Royale accordait à la compagnie l'exclusivité de la traite des fourrures dans les bassins hydrographiques des baies d'Hudson et James, territoire que l'on appellera «Terre de Rupert». De 1676 à 1685, la compagnie établit quatre postes de traite et un dépôt de matériel sur la rive sud des baies d'Hudson et James. Les Français, de leur côté, entreprennent de concurrencer la CBH dès la fin des années 1670 ; ils installent des postes de traite sur le territoire de la compagnie anglaise et court-circuitent son réseau de traite par des postes placés en amont des rivières à l'embouchure desquelles la compagnie s'était déjà établie.

À la suite de la concurrence menée par les traiteurs français, la CBH met sur pied des expéditions, vers le milieu du XVIII• siècle, en vue de ramener les fourrures de l'intérieur des terres vers ses postes côtiers. À partir de 1821, la CBH cherchera, par diverses explorations, à installer des postes de traite dans l'intérieur de la péninsule Québec-Labrador. Il faut cependant noter que la traite des fourrures avait été développée depuis longtemps (début du XVIII• siècle) sur la côte du Labrador, d'abord par les Français, puis, à compter de 1720, par les missionnaires moraves. Ces derniers établirent, jusqu'en 1904, neuf postes servant à la fois de comptoirs commerciaux et de missions. Deux de ces missionnaires, les frères Kohlmeister et Kmoch, explorèrent, au cours de l'été 1811, la région de Killiniq — Kuujjuaq mais n'y établirent toutefois pas de postes de traite.

Déjà en 1867, les Européens avaient développé, à travers tout le Québec et le Canada, par la traite des fourrures, des axes de communication jalonnés de nombreux postes de traite, de relais et de points de jonction. Ces postes constitueront plus tard la trame principale du développement et des implantations dans le Nord. Enfin, le rôle des autochtones a été fondamental autant comme premiers exploitants de la faune que comme guides, aides, interprètes et intermédiaires lors des expéditions d'exploration et lors de la constitution des circuits de traite.

La reconnaissance du territoire

Les nombreuses explorations du territoire effectuées par le biais de la traite des fourrures avaient permis la reconnaissance et la cartographie, par des européens et des canadiens, de régions jusque-là connues des seuls autochtones.

On peut toutefois difficilement faire état des nombreuses expéditions de recherche qui se sont déployées à travers le Québec et le Canada. La plupart étaient de rapides reconnaissances qui rapportaient des données exactes surtout sur les étroites bandes de terres longeant les routes traversées. Cependant, la plupart des cours d'eau majeurs du Nord canadien ont été cartographiés par le gouvernement fédéral entre 1869 et 1895. Était également acquise une idée assez juste des frontières et des structures des régions physiques et géologiques et des régions susceptibles de receler différents minéraux métalliques et combustibles.

Dans le Nord du Québec, des reconnaissances géologiques ont été organisées notamment celles de Robert Bell (1875-1884) et celles de Albert Peter Low (1884-1905) pour le compte de la Commission géologique du Canada.

À partir de 1884, Low mena six explorations scientifiques sommaires à travers une partie du Nord du Québec et du district d'Ungava, le long des principales rivières. Il s'est d'abord rendu au lac Mistassini qu'il a traversé à l'été 1885. De là, il a emprunté la rivière Rupert jusqu'à la baie James [1]. Plus tard, Low a exploré les îles des côtes est des baies James et d'Hudson ainsi que les principales rivières qui, du plateau labradorien, s'y déversaient. Pour traverser le Labrador en 1893, il est retourné au lac Mistassini, a emprunté la rivière Eastmain jusqu'à sa source, puis il s'est rendu à Kuujjuaq en descendant la rivière Koksoak. Au printemps 1894, l'équipe descendit la rivière Churchill jusqu'aux chutes du même nom et à partir de Sandy Lake (bas des chutes), ils ont exploré la région dans différentes directions, pour enfin revenir au sud, jusqu'au golfe Saint-Laurent, à la fin de l'été 1894. Pour la première fois, le cours exact des rivières Eastmain, Koksoak et Hamilton était déterminé. En 1905, il explora toute la région du lac Chibougamau. C'est également à Low que revient la découverte des immenses gisements de minerai de fer du Nord québécois.

Bell avait toutefois été le premier à décrire de façon scientifique la présence de gisements de fer dans ce territoire. Accompagnant les expéditions météorologiques chargées d'enregistrer quotidiennement des observations relatives aux glaces, à leur formation et mouvement et au climat, il fit aussi un bilan de nombreux aspects de l'histoire naturelle de la région.

En 1897, à la suite de demandes de la part des producteurs des Prairies qui étaient à la recherche d'un débouché pour le grain de l'ouest via la baie d'Hudson, le gouvernement fédéral entreprit d'examiner les possibilités et les conditions de navigation des voies d'eau intérieures et d'établir le relevé d'un passage par la baie d'Hudson. Le commandant Wakeham fut chargé de cette mission en 1897. En 1927, McLean entreprit des recherches glaciologiques et météorologiques avec la «Hudson Strait Expedition». Des stations météorologiques furent établies en 1917 à Kuujjuaq (Fort-Chimo), en 1921 à Inukjuak (Port-Harrison), en 1925 à Poste-de-la-Baleine (Great-Whale) et en 1928 à Quaqtaq (Koartac). Plus au sud, Mistassini et Fort-George étaient dotés d'une station météorologique depuis 1914 et 1915 respectivement.

1 Ce trajet avait été parcouru bien des années auparavant par le père Albanel qui, en 1670, se rendit au poste de traite de Fort-Rupert par le chemin des lacs Saint-Jean, Mistassini, Nemiscau et des rivières et portages les reliant.

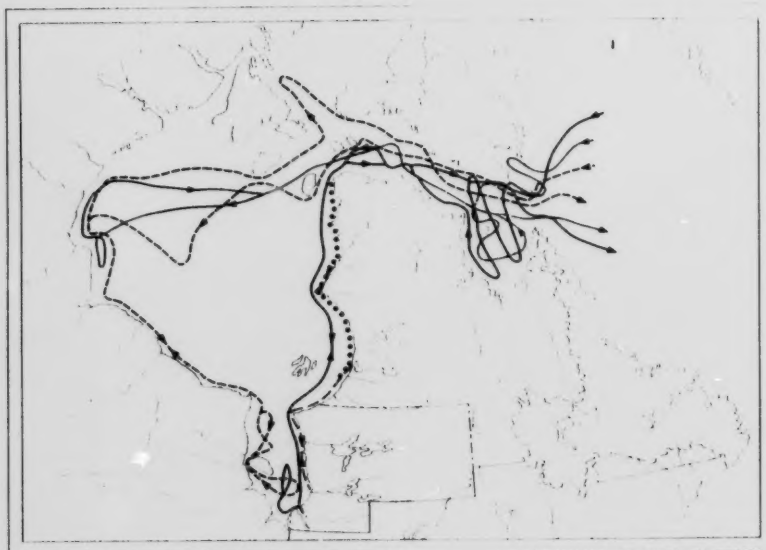

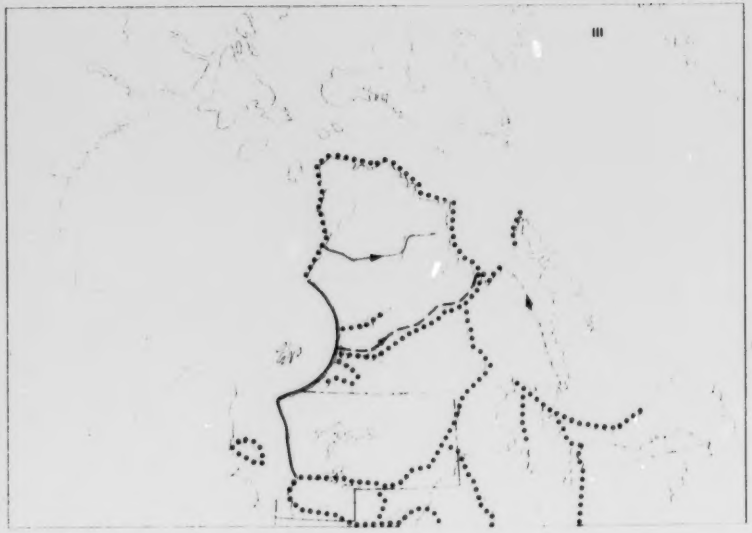

LES EXPLORATIONS
EXPLORATIONS

II

Explorations du Nord du Québec
Explorations of Northern Québec

1811-1912

I

Explorations des côtes
Shoreline Explorations

1610-1749

- Hudson 1610-11
- Munk 1619-20
- James 1631-32
- Mitchell 1744
- Coats 1749
- Kohlmeister et Kmoch 1811
- Atkinson 1816-18
- Clouston 1817-20
- Hendry 1828
- Erlandson 1834
- Mc Lean 1838-41
- Flaherty 1912

III

Premières explorations scientifiques
First Scientific Explorations

1817-1948

- Bell 1877
- Low 1884-1904
- Dagenais, Lepage, Dutilly 1945
- Rousseau 1947
- Rousseau 1948

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1/2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas délimitée
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC — 1982

0 100 200 300 400
Kilomètres

Au début des années 1912, Flaherty fait la traversée en traîneau de la baie d'Hudson à la baie d'Ungava par le lac Minto et la rivière aux Feuilles ; au cours de l'été, il voyage en canot, de la baie d'Ungava à la baie d'Hudson, parcourant le cours inférieur de la rivière Payne et la rivière Povungnituk. Mentionnons également les Dagenais, Lepage et Dutilly et Jacques Rousseau qui ont voyagé à travers l'Ungava vers le milieu du XXe siècle. Dans un but d'exploration botanique du territoire, Rousseau suivit, en 1947, la rivière George, depuis sa source jusqu'à son embouchure. En 1948, il fit la traversée de la baie d'Hudson à la baie d'Ungava par un trajet inconnu auparavant, les rivières Kogaluk et Arnaud (Payne), dont on ne connaissait que les portions inférieures. Rousseau a également réalisé cinq voyages d'exploration au lac Mistassini et dans le voisinage de l'Ungava.

L'exploration minière, quant à elle, ne s'intensifia qu'à partir de 1950, à l'époque où le ministère des Mines commença à étudier les formations cuprifères et ferrifères de la partie septentrionale de la fosse du Labrador, entité géologique qui s'étire de Schefferville à l'extrémité ouest de la baie d'Ungava. La zone d'Akulivik (Cape Smith) fut explorée à partir de 1957; on y découvrit des gisements de cuivre, de nickel et d'amiante. Le gouvernement du Québec et diverses compagnies minières envoyèrent des équipes géologiques dans ces régions tous les ans et la Commission des eaux courantes du Québec entreprit en 1948, l'étude systématique de certaines rivières du Nord québécois. En 1954, la compagnie Iron Ore débuta l'exploitation, près de Schefferville (Knob Lake), de gisements de fer compris dans la fosse du Labrador.

Depuis une dizaine d'années la Société de développement de la Baie-James joue un rôle majeur dans l'exploration du Nord du Québec. Elle dresse des inventaires écologiques, bio-physiques et économiques sur un territoire représentant presque la moitié de la région nordique québécoise, soit le territoire de la Baie-James.

Références :

MORISSET, J., **Le Nord du Canada,** Dossier sectoriel 1.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 97 p.

MORRISSONNEAU, C. et BOULET, E., **Le Nord du Québec,** Dossier sectoriel 1.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 54 p.

3 Postes de traite et missions religieuses

Les postes de traite

La traite des fourrures, en transformant partiellement l'économie des Indiens et des Inuit en une économie d'échange, a été le premier facteur de l'implantation d'un habitat permanent dans le Nord. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des postes de traite, des forts, des dépôts, situés en des endroits stratégiques pour l'échange avec les autochtones et facilement accessibles, aient coïncidé plus tard avec les différents points de fixation de l'habitat.

Au XVIIe siècle

Pendant tout le XVIIe siècle, seule la région de la Baie-James sera occupée de façon permanente par les traiteurs français ou anglais. Les Cris avaient participé à la traite des fourrures avec les Français dès les années 1650, mais ce n'est que 20 ans plus tard que les Européens, Français et Anglais, occupèrent la région de la Baie-James de façon continue. Ce siècle fut celui de la compagnie des Postes du Roi, qui occupait le sud-est du territoire et la Côte-Nord, mais aussi celui du début de la guerre des Français contre les premiers représentants de cette compagnie anglaise.

La concurrence entre les différentes compagnies a, par ailleurs, marqué l'évolution de l'habitat de cette région et plus tard, de tout le Nord du Québec, en multipliant les postes indépendamment des conditions écologiques. Les premiers avaient comme nom : Fort St-Charles, Fort Mistassini, Fort East Main, Charlton Depot, Fort Nemiskau et Old Factory Post (au sud de la baie James).

L'habitat se réduisait le plus souvent à un poste d'échange, une seule construction servant de comptoir d'échange et d'habitation, et à un camp indien de tentes. Un petit groupe d'Indiens appelé «homeguard» y vivaient, pêchant ou chassant pour les hommes du poste, les guidant dans leurs expéditions, assurant le transport du courrier, etc. Périodiquement, en saisons d'échange, le poste se gonflait, pour quelques mois, de dizaines, voire même de centaines de tentes. Le poste servait donc d'habitat permanent pour un très petit nombre de personnes et d'habitat saisonnier pour la majorité.

Au XVIIIe siècle

Le XVIIIe siècle est celui de la consolidation du changement profond introduit dans le mode de vie autochtone au siècle précédent par l'établissement des postes de traite qui vont se multiplier au cours de cette période. Le traité d'Utrecht de 1713 avait redonné à l'Angleterre le contrôle des territoires de la Baie-James et de la Baie-d'Hudson et du Nord qui lui avait été accordé dès le début de la traite des fourrures sur une base systématique et organisée, soit vers 1670. Ainsi, la CBH reprenait le monopole de la traite, situation qui durera jusqu'en 1903 mais qui n'empêchera pas la compétition avec les coureurs de bois français et les agents indépendants. Plusieurs postes sont maintenant ouverts à l'année et leur influence s'étend vers l'intérieur et vers le nord. Certains ouvrent et ferment successivement en fonction du gibier et de la compétition que se livrent les traiteurs. Quant à l'habitat, il est très semblable à ce qu'il était au siècle précédent.

Au XIXe siècle

Le XIXe siècle est le dernier grand siècle de la traite des fourrures, celui où elle est la mieux organisée, la plus agressive. C'est après l'achat, en 1821, de la Compagnie du Nord-Ouest, fondée vingt ans plus tôt, que la CBH, forte de l'élimination d'une importante concurrence, étendit ses tentacules vers l'est. C'est en partie le manque de castors à la Baie-d'Hudson qui avait incité la compagnie à tenter l'ouverture de l'Ungava. Ainsi, après avoir fait passer l'économie des Cris de la Baie-James et de la Baie-d'Hudson d'une économie de subsistance à une économie mixte d'exploitation commerciale et de subsistance, la traite des fourrures transformera celle des Inuit et des Montagnais-Naskapis. Si la CBH possède maintenant presque tout le territoire, la concurrence se poursuit cependant à la périphérie car les Postes du Roi établis sur la Côte-Nord donnent des prix avantageux pour les fourrures.

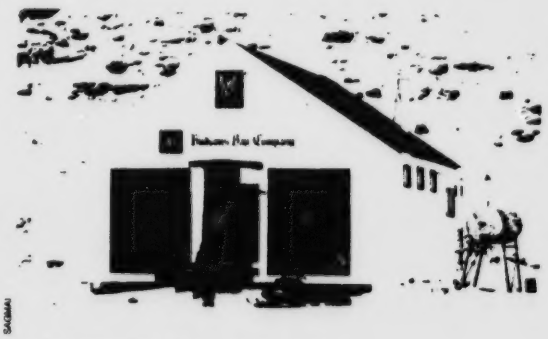

Magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Salluit.

La deuxième moitié du XIXe siècle marque le déclin des postes de traite de l'intérieur et du Nord. De sept qu'ils étaient en 1857, les postes intérieurs ne seront plus que trois en 1894 : Waswanipi, Mistassini et Nichicun. Le déclin sera marqué entre les années 1856 et 1896 dans la région de Fort-Chimo.

Au XXe siècle

La première partie du XXe siècle est marquée par l'arrivée d'une nouvelle compagnie française, la Révillon Frères de Paris, qui fera concurrence à la CBH jusqu'à son achat par celle-ci en 1936.

Le déclin dramatique de nombreuses espèces de gibier dans l'ensemble de la péninsule du Québec-Labrador constitue également l'un des faits dominants de cette période. Dès la fin du XIXe siècle et jusque dans les années cinquante, la population de caribous diminue considérablement, alors que celle du castor décroît à partir des années vingt pour n'être à nouveau abondante que dans les années cinquante. De plus, dans les années trente et quarante, on assiste à la chute des prix des fourrures. Ces faits auront comme conséquence, outre les privations et les famines, de pousser les Indiens et les Inuit à se regrouper le long des côtes, à étendre les territoires de chasse, à diversifier l'exploitation mais aussi à accentuer leur dépendance à l'égard des postes de traite, où se pratiquait un système de crédit qui garantissait en quelque sorte des rapports d'échange.

Avec l'organisation sociale différente et l'implantation, à partir de la seconde moitié du XXe siècle, de structures administratives gouvernementales, on verra se constituer des habitats différents : des camps de bois rond, des maisons préfabriquées, des baraques, etc. L'influence des postes de traite se poursuivra toutefois même après leur fermeture ; d'anciens sites deviendront des agglomérations importantes : Fort-George, Inukjuak (Port-Harrison), Mistassini(Fort-Mistassini), Poste-de-la-Baleine (Great-Whale River House) en sont des exemples.

Mission religieuse de Kuujjuarapik - la plus ancienne.

Les missions religieuses

Accompagnant les commerçants qui s'occupent de la traite des fourrures, les missionnaires introduisent dans les groupes autochtones le message de l'évangile et de la civilisation européenne.

À partir de 1820, les missionnaires catholiques et protestants ont commencé à intervenir de façon active dans les pourtours des baies James et d'Hudson. Une première mission anglicane permanente est érigée à Moose Factory (Ontario), au sud de la Baie-James, en 1840 et à Fort-George en 1852. Durant la période 1835 à 1870, les missionnaires catholiques venant de Québec et de Montréal, les Oblats, seront actifs dans les régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et de la Baie-James, mais ce n'est qu'en 1920 qu'ils érigent une première mission catholique à la Baie-James, à Waswanipi. Fort-Chimo et Poste-de-la-Baleine, plus au nord, avaient leur mission catholique depuis 1871 et 1882 respectivement. Au cours du XXe siècle, des catholiques et protestants continuèrent de s'implanter dans la péninsule du Québec-Labrador, à l'exception de la côte est, déjà investie par les frères Moraves.

Pendant toutes ces années, les missionnaires ont joué un rôle très important dans la pacification, la sédentarisation, c'est-à-dire l'apparition d'établissements permanents, et l'éducation des populations autochtones. Ces interventions étaient d'ailleurs encouragées par la CBH. Aujourd'hui, la principale religion pratiquée par les autochtones est la religion anglicane ; on retrouve le plus souvent une mission anglicane et une mission catholique dans chacun des villages autochtones du Nord.

Références :

BRADBURY, J., **La fixation de l'habitat,** Dossier sectoriel 3.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 79 p.

LAROCHELLE, G., **Les mouvements migratoires saisonniers,** Dossier sectoriel 3.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 38 p.

MORISSET, J., **Le Nord du Canada,** Dossier sectoriel 1.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 97 p.

ᐃᓕᓴ ᑕᐃᒫᒐᓗᐊ ᑭᓄ ᐃᓕᒥᐃᒫᒐᓗᐊ
ᓂᐅᐱᐱᓗ ᐊᓕᖅᑎᑐᐃᓕᒃᑐᓗ ᓯᓂᐊᑐᐃᓇᓚᐅ

Les postes de traite et les missions religieuses
Trading Posts and Religious Missions

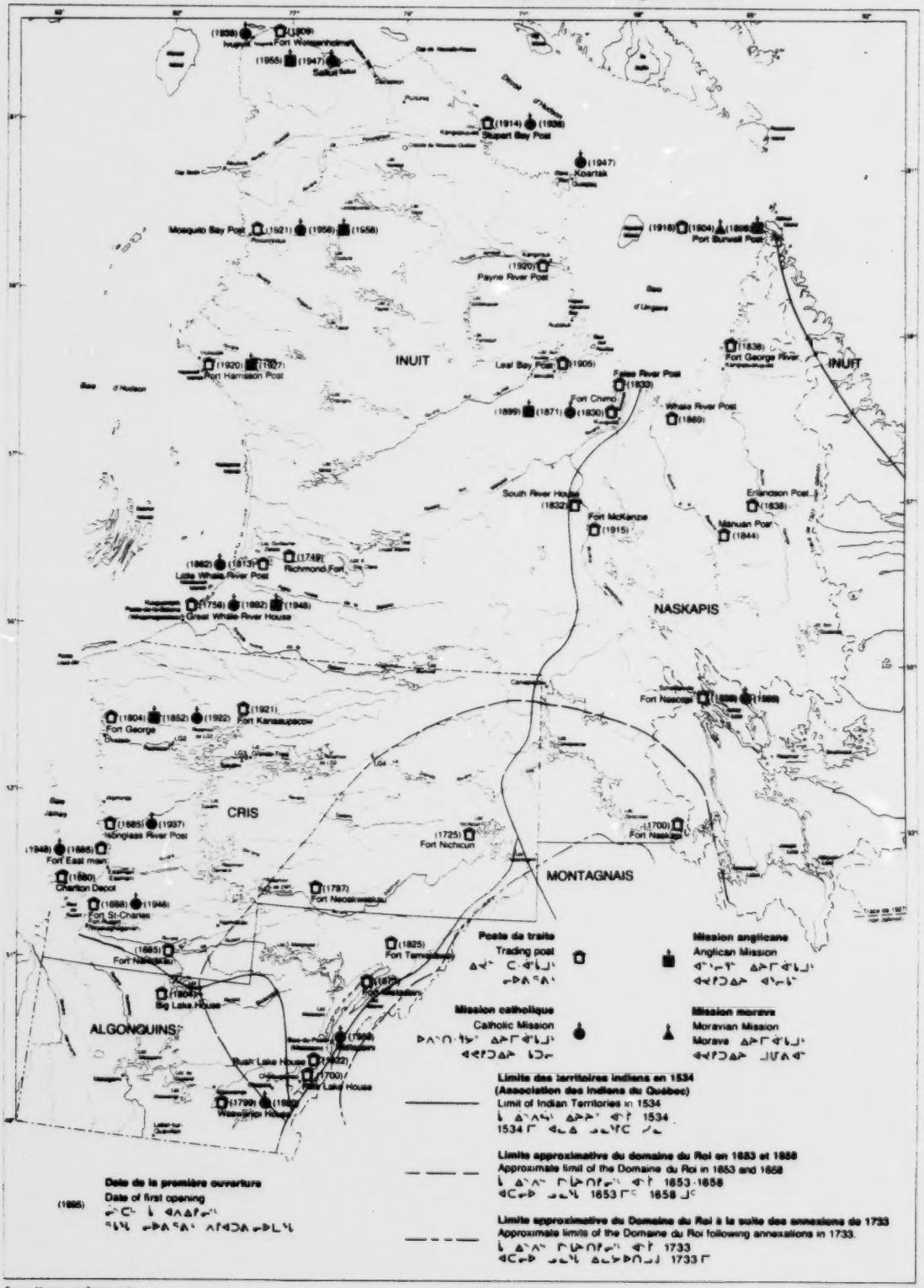

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1/2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

4 Les genres de vie traditionnels

Chez les Inuit

Dans l'ensemble de la période historique qui a précédé la fin des années cinquante, les Inuit ont été des chasseurs semi-nomades occupant de façon saisonnière des sites de campement. Compte tenu de la dispersion des différents gibiers aquatiques et terrestres sur l'ensemble du territoire nordique et du cycle annuel d'abondance de chacun d'eux, la population inuit se distribuait de façon à optimiser le rendement des activités d'exploitation de la faune. Deux types principaux de campements, correspondant à deux modes différents d'occupation, ont été constitués : le camp d'hiver et le camp d'été.

En hiver, les Inuit se regroupaient le plus souvent en petits hameaux qui pouvaient, à l'occasion, dépasser 50 personnes. On choisissait le site le plus approprié en tenant compte de l'accessibilité des gibiers terrestres et marins. En novembre, la banquise était formée et l'on construisait, sur le site du campement, des maisons de neige appelées «illu». Lorsqu'ils ne pouvaient plus chasser le gibier marin en eau libre, soit à compter de décembre, les Inuit pratiquaient la pêche sur les lacs gelés et la chasse au phoque «au trou de respiration». Il s'agissait de la période la plus difficile de l'année car les ressources se faisaient plus rares. À l'occasion, on organisait des expéditions prolongées de plusieurs jours à l'intérieur des terres pour y chasser les quelques caribous qui n'avaient pas suivi la migration vers le sud. Vers la fin de l'hiver, toute la nourriture accumulée de l'été et de l'automne précédents était consommée et on attendait impatiemment le retour du printemps.

Les visites aux campements voisins se faisaient lors de l'adoucissement de la température au mois d'avril. On profitait de ces déplacements pour reprendre une chasse au phoque plus intensive à l'occasion de la naissance des petits. Le climat plus doux permettait aux campements d'hiver de se démembrer et aux familles de mieux circuler sur la côte, en quête de nouveaux gibiers. C'est à cette période que les grands oiseaux migrateurs remontent nicher dans la toundra de l'Arctique. De nombreuses familles établissaient des campements provisoires le long de ce circuit migratoire et pouvaient ainsi s'adonner à cette chasse. À partir d'avril et mai, les ressources redevenaient abondantes et variées : en plus de chasser les oiseaux migrateurs, les Inuit reprenaient la chasse au morse, au marsouin blanc, aux nombreuses espèces de phoques, au caribou de l'intérieur, et ils pratiquaient la pêche à l'omble chevalier qui effectue sa migration vers la mer. Au cours de ces deux mois, les déplacements devenaient plus difficiles, la débâcle ne se produisant que plus tard en juin, quand la fonte de la neige s'accélère.

Durant l'été qui se prolongeait jusqu'à la mi-août, le modèle d'occupation du territoire se modifiait considérablement au profit d'une sorte d'éclatement des groupes rassemblés l'hiver précédent. Ceux-ci se fractionnaient et se dispersaient de nouveau sur l'ensemble du territoire côtier pour maintenir le rendement des activités de chasse et de pêche. Au mois d'août, des expéditions de chasse au caribou étaient organisées afin de reconstituer les provisions pour l'hiver suivant.

En règle générale, la neige commence à couvrir le sol en septembre, les lacs et les rivières gèlent à nouveau ; ce processus s'achève vers la fin de décembre, avec toutefois de légères variations selon les régions. Durant cette période, les déplacements étaient moins nombreux en raison de la transition saisonnière qui limite l'utilisation de l'embarcation et du traîneau. Les mois de septembre et d'octobre coïncident avec le départ des oiseaux migrateurs vers le sud et les migrations des phoques annelés et barbus ainsi que celle du morse. Les Inuit leur faisaient alors une chasse plus intensive dans les baies et les estuaires.

À la fin de novembre, les Inuit avaient déjà, pour la plupart, regagné leurs quartiers d'hiver et se construisaient des maisons de neige dès que celle-ci était suffisamment abondante et consistante. C'est le début de l'hiver et le recommencement du cycle annuel.

Cette description du cycle annuel et des mouvements migratoires est forcément schématique et traduit un modèle général d'occupation et d'exploitation du territoire (page 15). En effet, des variations pouvaient être observées entre les régions septentrionales et méridionales du «territoire inuit» compte tenu des différences climatiques et environnementales propres à chacune d'elles. Par exemple, les activités dans la région du Détroit-d'Hudson étaient davantage orientées vers les mammifères marins, plus abondants, alors que dans les régions méridionales de la Baie-d'Hudson et de la Baie-d'Ungava, les Inuit pratiquaient une chasse plus intensive aux gibiers terrestres, tel le caribou.

Ce modèle, dont les contraintes sont largement imposées par la nature même du gibier, se traduit par deux types généraux d'habitats : l'un, dominé par la pêche et la chasse au caribou à l'intérieur, l'autre, dominé par la chasse aux mammifères marins sur la côte et en mer.

L'ouverture des établissements permanents inuit, vers la fin des années cinquante, a modifié ces rapports de l'homme avec son milieu naturel de vie. En effet, le passage du mode de vie semi-nomade au mode sédentaire traçait la voie à une nouvelle vie collective fondée tant sur les approvisionnements extérieurs que sur les ressources du milieu. Rapidement, on avait transformé en établissements organisés permanents ce qui était perçu auparavant comme de simples postes de traite. Dans l'ensemble, le mode sédentaire allait signifier une diminution importante des circuits migratoires et l'abandon des campements d'hiver.

Aujourd'hui, la grande majorité des expéditions de chasse et de pêche s'organisent à partir des villages, grâce à l'utilisation de la motoneige et du canot à moteur. Toutefois, au printemps et à l'été principalement, plusieurs familles quittent encore les villages pour s'établir le long de la côte.

En hiver, les Cris allaient rejoindre leurs lignes de piégeage et ne revenaient que tard en avril.

Chez les Cris

Depuis très longtemps, les Cris du Québec pratiquent la chasse, le piégeage et la pêche sur le versant de la baie James et à l'intérieur des terres. Ce mode d'exploitation du territoire s'est prolongé jusqu'à nos jours en dépit des situations nouvelles que ces autochtones ont connues au cours de leur histoire.

Au cours de la période de la traite des fourrures qui s'est poursuivie jusqu'au début des années cinquante, les Cris ont développé des rapports commerciaux avec les traiteurs à la faveur d'échanges nombreux qui garantissaient aux Cris un approvisionnement en armes et en munitions de chasse, en nourriture et en articles divers. Dans l'ensem-

CYCLE ANNUEL DES ACTIVITÉS CHEZ LES INUIT
YEARLY CYCLE OF INUIT ACTIVITIES

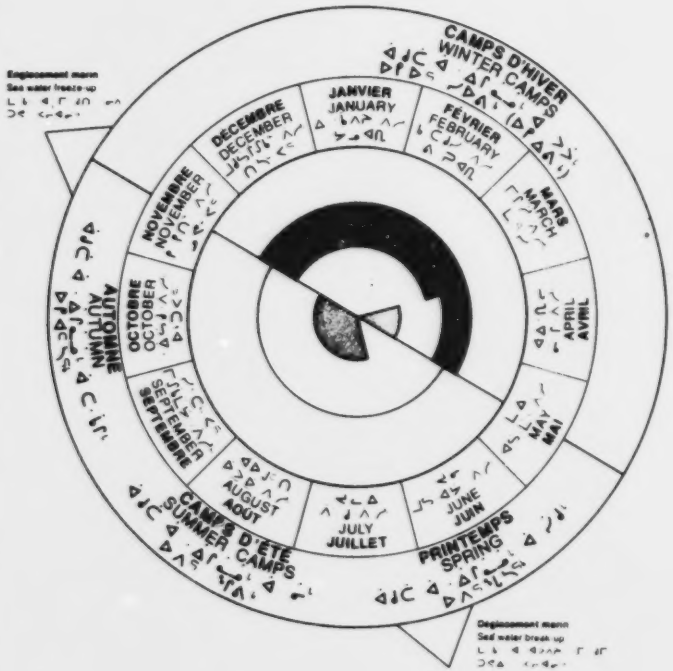

Pêche
Fishing

Chasse aux mammifères marins
Sea mammal hunting

Chasse à la sauvagine
Waterfowl hunting

Chasse au gros gibier (caribou)
Big game (caribou) hunting

CYCLE ANNUEL DES ACTIVITÉS CHEZ LES CRIS
YEARLY CYCLE OF CREE ACTIVITIES

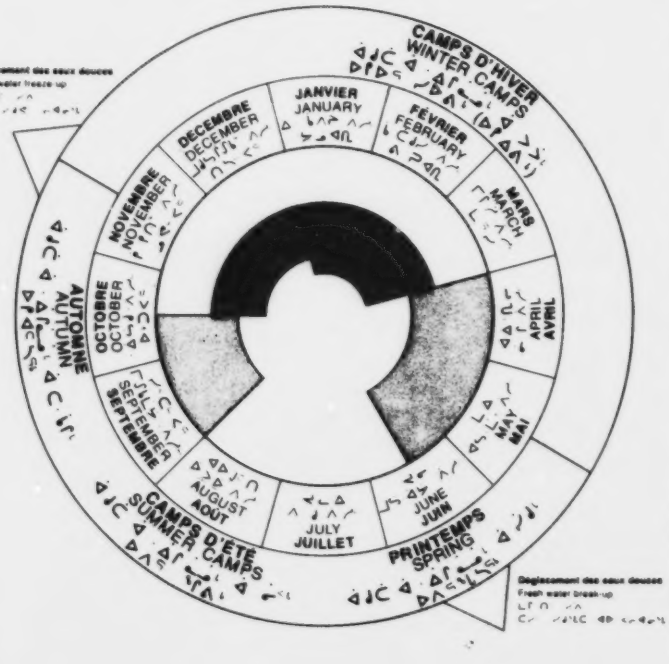

Pêche
Fishing

Piégeage
Trapping

Chasse à la sauvagine
Waterfowl hunting

Chasse au gros gibier (orignal, ours)
Big game (moose, bear) hunting

ble, les groupes familiaux se déplaçaient de la côte vers l'intérieur, selon les saisons et l'abondance du gibier. Certains gibiers étaient principalement recherchés par les traiteurs pour leur valeur commerciale notamment le castor, la martre, la loutre et le vison. D'autres gibiers étaient par contre sans valeur commerciale mais comptaient pour beaucoup dans le régime de subsistance des Cris, soit le caribou, l'orignal et les oiseaux migrateurs.

Cette période historique est ainsi caractérisée par deux modes d'exploitation complémentaires dont l'un est dominé par la petite production marchande et l'autre lié à une économie de subsistance.

Pendant plusieurs années, les familles ont été containtes de pratiquer une exploitation plus intensive du territoire, en effectuant des déplacements plus fréquents et plus éloignés. En effet, entre les années 1925 et 1940, la pénurie du caribou et la rareté du gibier terrestre le long du littoral de la baie James ont obligé de nombreuses familles à se déplacer vers l'intérieur et à remonter plus au nord, certaines poussant leurs migrations jusque dans la région de Kuujjuaq (Fort-Chimo). La plupart des chasseurs se sont alors orientés davantage vers le piégeage commercial de nombreuses espèces, surtout le castor, accentuant ainsi la pression sur les réserves disponibles et leur dépendance à l'égard des postes de traite.

La traite des fourrures, par la Compagnie de la Baie-d'Hudson principalement, a forcément contribué à la polarisation des mouvements saisonniers entre une période hivernale, consacrée aux activités de production sur les territoires de chasse, et une période estivale, pendant laquelle de nombreuses familles venaient s'installer à proximité des postes de traite. Tout comme chez les Inuit, le cycle annuel des Cris se compose principalement de deux saisons, l'hiver et l'été, auxquelles se greffent les saisons transitoires de l'automne et du printemps. Même s'il existe de légères variations dans le cycle annuel selon qu'ils occupaient la côte ou l'intérieur, le nord ou le sud du territoire, les chasseurs et les piégeurs cris se conformaient à des mouvements migratoires saisonniers similaires, basés sur la disponibilité des ressources fauniques et sur les pratiques culturelles. Aux activités de chasse et de piégeage pratiquées sur tout le territoire de la Baie-James, s'ajoutait la pêche dans les nombreux lacs et rivières de cette région.

En septembre, alors même que les oiseaux migrateurs sont abondants sur la côte, les Cris préparaient leur longue saison d'hiver. Ces préparatifs se prolongeaient jusqu'à la fin d'octobre, période de gel des rivières. Ils allaient ensuite rejoindre leurs lignes de piégeage et ne revenaient que tard en avril. Le mois de novembre est particulièrement favorable à la pêche au filet alors que certaines espèces de poissons émigrent des rivières vers la mer. La pêche au filet se poursuivait en hiver sous la glace des lacs, pendant que la période de piégeage battait son plein. Durant tout l'hiver, les activités de production étaient partagées entre le piégeage des animaux à fourrure et la chasse au gros gibier.

Le printemps marque le retour des oiseaux migrateurs. Les familles se rendent peu après à leurs campements situés le long de la côte, afin de pêcher les poissons, abondants après le dégel et de chasser les oies et les canards dans leur migration vers le nord. Ces activités de subsistance, d'une durée de deux mois environ, revêtent une grande importance pour les Cris qui bénéficient à nouveau, dans le cycle annuel, d'une abondance de gibier.

Dès que les glaces ont quitté les rivières, c'est la saison de l'été qui s'amorce. On revient au village et la plupart des familles effectuent, de la fin de juin au mois d'août, de petites excursions de pêche dans les baies et les rivières. Dans la région de Fort-George (Chisasibi), on profite du climat plus doux pour chasser les mammifères marins, en particulier les phoques annelés et barbus.

Vers la fin du mois d'août, la température commence à se refroidir et on cueille les baies au sol, abondantes à cette période. La migration des premiers canards et des oies vers le sud et le frai des poissons blancs et des truites marquent la reprise intensive des activités de chasse et de pêche. Avec septembre, ce sont les préparatifs du prochain hiver qui amorcent, à nouveau, le cycle annuel.

Le mouvement de sédentarisation qui s'était amorcé, chez les Cris, au début des années quarante, est maintenant complété : la plupart des familles cries sont en effet regroupées dans huit villages. Près de la moitié de la population est aujourd'hui considérée comme sédentaire, permanente et inscrite sur le marché du travail local alors que l'autre moitié cherche à poursuivre la pratique des activités traditionnelles. De 90% en 1940, la proportion des familles pratiquant les mouvements migratoires saisonniers est passée à 50% en 1975. Toutefois, l'attrait exercé par le mode de vie au village et l'accès aux différents services qui y sont offerts ont modifié ces mouvements migratoires saisonniers. Ces changements se traduisent par une diminution progressive du temps passé en forêt et par de plus fréquentes visites au village pendant l'hiver.

Référence : LAROCHELLE, G., **Les mouvements migratoires saisonniers,** Dossier sectoriel 3.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 41 p.

5 L'évolution territoriale

Le Québec avant 1898

La limite septentrionale du Québec a longtemps été celle stipulée par l'Acte de Québec de 1774, c'est-à-dire celle qui correspondait à la limite méridionale de l'ancien territoire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson connue sous le nom de Terre de Rupert. «À partir de 1774, la province avait absorbé ce «territoire indien» que 1763 avait en partie installée entre la vallée du Saint-Laurent et la Terre de Rupert». (Hamelin, 1975).

En 1870, la rétrocession à la couronne britannique des territoires de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, en échange de droits et avantages, dont l'exploitation de ses comptoirs, a permis d'annexer un immense territoire au Canada. Le territoire ainsi rétrocédé devint Territoire-du-Nord-Ouest, en vertu d'une loi que le parlement fédéral avait adoptée deux ans plus tôt.

À la suite de l'admission de la Terre de Rupert au sein de la Confédération canadienne, le parlement fédéral adopta, en 1875, une loi prévoyant la division des Territoires-du-Nord-Ouest en quatre districts provisoires. C'est en vertu de cette loi que fut créé, en octobre 1895, le district provisoire de l'Ungava. Ce district était alors délimité de la façon suivante : au nord par le détroit d'Hudson ; à l'ouest par la côte est de la baie d'Hudson et de la baie James ; au sud par la province de Québec ; à l'est par la frontière entre le Canada et la dépendance de Terre-Neuve, sur la côte du Labrador. Les îles du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson et de la baie James situées à l'intérieur d'un rayon de trois milles marins de la côte, étaient comprises dans le district d'Ungava.

Un arrêté en conseil fédéral de 1897 a eu ensuite pour effet de modifier les frontières du district d'Ungava, en éloignant les frontières littorales de la rive. Le district d'Ungava de 1897 englobait alors à l'intérieur de sa frontière les îles adjacentes qui seront plus tard réclamées par le Québec.

Les lois de 1898 et 1912

En 1889, suite à la loi impériale qui délimitait la frontière septentrionale de l'Ontario, le Québec entreprit des démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'étendre ses frontières plus au nord. À la suite de nombreuses tentatives de la part du Québec, des lois parallèles furent adoptées à cet effet en 1898. Ces lois ont mis un terme à l'incertitude qui régnait en précisant, avec l'accord du Québec, le tracé devant constituer la frontière entre le Québec et le territoire de l'Ungava. Le district d'Ungava comprend alors toute la péninsule du Québec-Labrador à partir de la rivière Eastmain jusqu'à l'Atlantique en passant par la rivière Hamilton, ainsi que les îles côtières de la baie d'Ungava, de la baie et du détroit d'Hudson. La loi de 1898 prévalut jusqu'en 1912 alors qu'une dernière extension fut consentie au Québec.

À la suite de requêtes formulées par le Québec, le parlement fédéral annexa, en avril 1912, le territoire d'Ungava au Québec, mais limita la frontière à la ligne de rivage, excluant ainsi les îles réclamées par la province. Alors qu'en 1898, les limites nord de la province avaient été définies de la baie James jusqu'à l'entrée du Hamilton Inlet, soit tout près du rivage atlantique proprement dit, en 1912 on reportait les frontières du Hamilton jusqu'au littoral du détroit d'Hudson.

À l'occasion de ces extensions de 1898 et 1912, quatre territoires divisant le Nord du Québec étaient définis selon la Loi de la division territoriale : Abitibi, Mistassini, Ashuanipi et Nouveau-Québec. Les limites de ces territoires épousaient en grande partie les frontières naturelles de la province. Mais les limites de deux territoires, celui d'Ashuanipi et celui du Nouveau-Québec entrent en complète contradiction avec le tracé de la région qu'on a attribué à Terre-Neuve, en 1927, puisque la frontière Québec — Terre-Neuve englobe le territoire d'Ashuanipi et une partie du territoire est du Nouveau-Québec, zones qui appartiennent de droit au Québec en raison de la loi de 1912.

Tracé de la frontière Québec — Terre-Neuve (1927)

En 1880, à la suite d'un ordre en conseil, une grande portion du territoire du Québec avait été délimitée et attribuée à la colonie de Terre-Neuve tout le long de la côte du Labrador. La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (Commission Dorion) soulignait toutefois, dans les années 1970, «qu'une délimitation des frontières séparant Québec et Terre-Neuve n'avait jamais été définie dans les termes et avec la précision qui normalement caractérisent les actes de délimitation».

L'origine de ce litige date de 1902, lorsqu'un permis de coupe de bois, délivré par le gouvernement de Terre-Neuve à la «Grand River Pulp and Lumber Company», permit d'étendre les opérations de cette compagnie de part et d'autre de la rivière Hamilton, à partir du Lac Melville jusqu'au 64° de longitude ouest. À la suite d'un article paru en 1902, où la compagnie faisait état de ses exploitations forestières, le ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec adressa une protestation au président de cette compagnie, alléguant que tout le territoire situé au sud de la rivière Hamilton était sous juridiction québécoise. La réponse du président allégua la juridiction de Terre-Neuve sur la partie du Labrador située à l'est du méridien 64°. Le 18 décembre 1902, le Lieutenant-Gouverneur du Québec transmit au Secrétaire d'État à Ottawa un mémoire sur la question le priant de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir toute usurpation des droits territoriaux du Québec.

La cause ne fut entendue à Londres qu'en 1926, et en 1927 le Conseil privé de Londres approuvait la définition de la frontière Québec — Terre-Neuve :

> «... la frontière entre le Canada et Terre-Neuve dans la péninsule du Labrador se définit par une ligne tirée de la frontière orientale de la baie ou du havre de Ance Sablon jusqu'au 52e degré de latitude nord et de là vers l'ouest le long de ce parallèle jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Romaine et par la suite au nord sur la gauche de la rive est de cette rivière et des eaux provenant de sa source, et de là vers le nord au sommet de la ligne de partage des eaux ou la ligne de faîte, ensuite vers l'ouest et vers le nord le long du sommet de la ligne de partage des eaux des rivières se jetant dans l'Atlantique et jusqu'à ce qu'elle atteigne le cap Chiddly...». (Henri Dorion, 1963).

Le Québec en diverses circonstances n'a pas voulu acquiescer à ce jugement du Conseil privé ou statuer sur la question de cette frontière interprovinciale.

Les îles côtières du Nord du Québec

Les frontières littorales du Québec sont fixées à la «rive» par les lois de 1898 et de 1912 ; elles excluent du territoire québécois les îles côtières qui sont administrées directement par l'État central en vertu de ses pouvoirs sur les Territoires-du-Nord-Ouest. Ces limites recoupent les territoires traditionnels de chasse et de pêche des autochtones du Nord du Québec, les obligeant ainsi à obtenir du gouvernement fédéral le droit de poursuivre leurs activités dans les îles littorales et périphériques, qu'ils fréquentent quotidiennement ou saisonnièrement.

La Commission Dorion soulignait, en 1971, que :

> «des négociations pour arriver à établir une frontière septentrionale pratique et satisfaisante pour le Québec ont été conduites depuis plusieurs années déjà».
>
> «le rattachement aux Territoires-du-Nord-Ouest des îles territoriales et périphériques ne se justifie ni par la géographie, ni par l'histoire, ni par la praticabilité administrative, ni par les motifs invoqués en 1912, lors de l'extension des frontières».

Ainsi recommande-t-elle d'adopter une ligne suivant approximativement l'équidistance des rives, en contournant toutefois les îles qui seraient autrement sectionnées.

La plupart des îles littorales et périphériques sont exclues du territoire nordique québécois.

Le problème de la frontière Québec — Terre-Neuve et celui des îles côtières restent donc entiers mais ils n'ont pas empêché le Québec de s'affirmer sur son territoire et de signer en 1975, avec ses partenaires fédéraux et autochtones, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Dans la Convention, le Québec définit le «territoire» conventionné comme étant les terres prévues aux lois de 1898 et de 1912. Les frontières littorales, fixées à la ligne des basses eaux ont été, quant à elles, confirmées par la Convention.

Voyons maintenant le cadre administratif qui a été mis en place par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires.

Références :

MORRISSONNEAU, C. et BOULET, E., **Le Nord du Québec,** Dossier sectoriel 1.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 54 p.

MORISSET, J., **Le Nord du Canada,** Dossier sectoriel 1.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 97 p.

L'évolution territoriale
Territorial Development

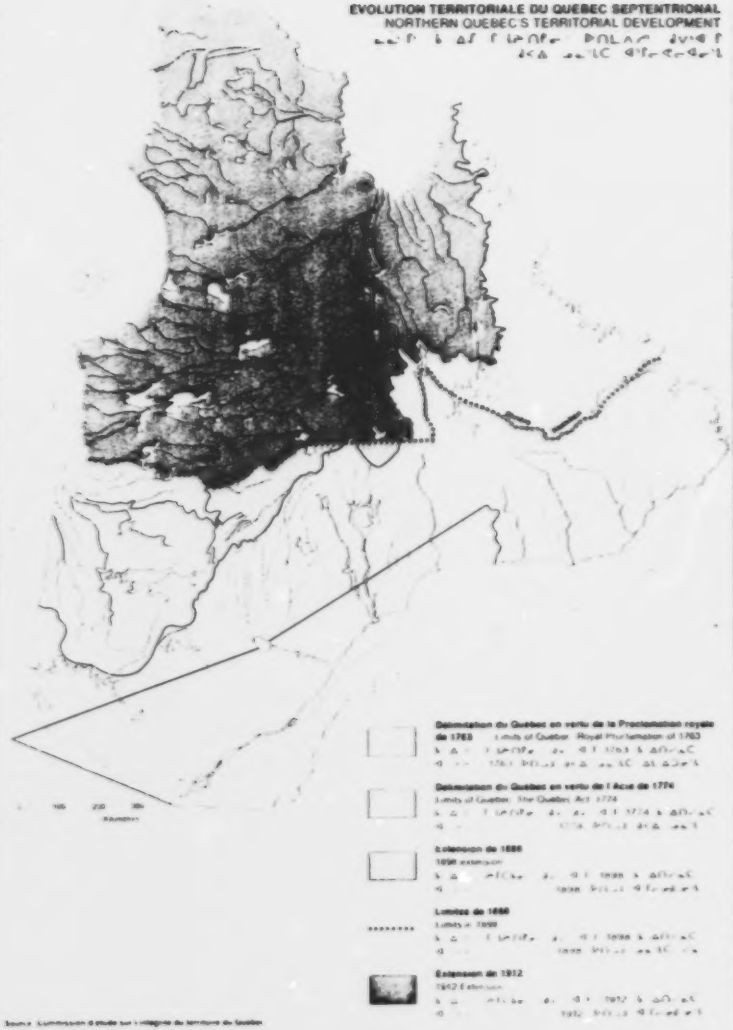

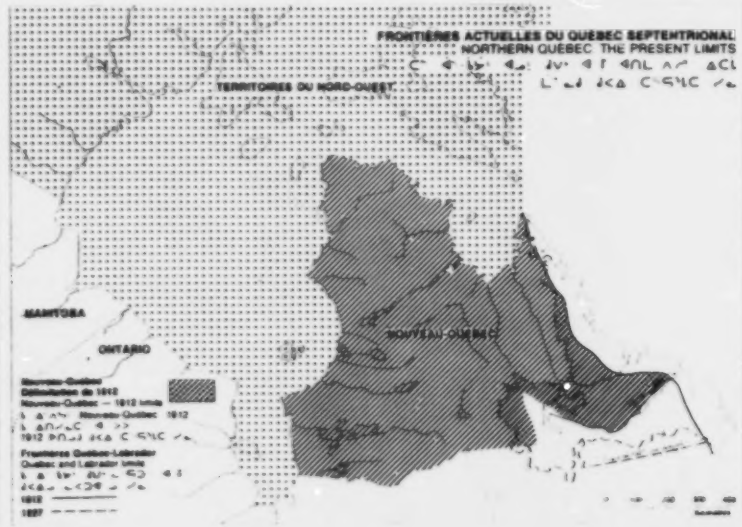

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte « Le Québec à 1/2 000 000 »

Frontière internationale
Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas définitive

OPDQ/UQAC — 1982

6 Le cadre administratif[1]

6.1 Les années cinquante et soixante

Les principales initiatives des gouvernements en milieu nordique québécois remontent au début des années cinquante. C'est l'époque où le gouvernement fédéral, à la suite d'une opinion émise par la Cour suprême du Canada en 1939, est considéré comme le seul responsable des Indiens et des Inuit. L'activité du gouvernement fédéral en milieu cri, inuit et naskapi, c'est-à-dire sur tout le territoire du Nord du Québec, touchait tous les domaines de l'action gouvernementale, dont ceux plus significatifs de la santé et de l'aide sociale, de l'éducation, de l'habitation et des services communautaires.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, a créé, en 1963, la Direction générale du Nouveau-Québec (DGNQ), rattachée au ministère des Richesses naturelles. Il a ainsi manifesté clairement son intention d'exercer en milieu nordique les juridictions pour lesquelles il avait compétence constitutionnelle et dont l'administration fédérale avait assumé la responsabilité en son absence. Les efforts du gouvernement québécois s'accentuèrent alors : des agents locaux du Québec furent désignés pour chaque communauté inuit ; des pistes d'atterrissage, des écoles publiques, des postes d'infirmières, des postes de police, des hôpitaux, des bâtiments furent construits et confiés à des fonctionnaires du Québec.

On a donc assisté, dans les années soixante, à l'introduction au Nord d'une deuxième présence gouvernementale, fondée sur l'affirmation des juridictions avec, en filigrane, la trame d'une concurrence provinciale-fédérale dans la distribution des services à la population, les deux niveaux de gouvernement continuant d'affirmer la légitimité de leur présence en milieu nordique. Les principaux mandataires de ces pouvoirs étaient, du côté fédéral, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, créé en 1953, et devenu plus tard le ministère des Affaires indiennes et du Nord et, du côté provincial, la Direction générale du Nouveau-Québec, organisme «polysectoriel» qui assumait, selon les termes mêmes de l'arrêté en conseil la constituant, «l'administration de toute l'action gouvernementale provinciale à l'exception de la justice, de la sûreté provinciale et des services du ministère des Terres et Forêts».

On estime généralement que la présence des deux gouvernements a entraîné de nombreux effets sur les populations autochtones. Désormais, celles-ci étaient considérées comme des groupes de citoyens à part entière à qui étaient offerts des services s'approchant en qualité et en quantité de ceux offerts aux autres citoyens habitant les régions méridionales. En règle générale, les conditions de santé, de scolarisation et de logement se sont ainsi améliorées entre les années 1950 et 1975, chaque village nordique s'étant vu tour à tour muni des infrastructures essentielles à l'amélioration de la qualité de vie.

Ces transformations ne se sont toutefois pas effectuées sans modifier l'équilibre des rapports entre les autochtones et leur milieu, car elles impliquaient la sédentarisation des populations.

À cette époque, les actions sectorielles des gouvernements s'élaboraient rarement de façon à permettre aux autochtones d'indiquer leurs préférences. Seul peut-être le mouvement coopératif des Inuit a permis de réagir efficacement contre l'érosion du pouvoir autochtone souvent négligé dans les grandes décisions administratives et politiques les concernant.

6.2 La Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Convention du Nord-Est québécois et les instances qui en découlent

En 1971, une décision majeure allait déclencher un bouleversement de la situation et provoquer la formulation, pour les prochaines décennies, des règles du jeu de l'administration et du développement du Nord du Québec. Cette année-là, le gouvernement du Québec annonçait le projet hydro-électrique de la Baie-James, sans avoir obtenu au préalable, comme stipulé à l'acte d'extension des frontières de 1912, la remise des droits autochtones, provoquant ainsi une réaction des Cris et des Inuit devant ce qu'ils considéraient comme une aliénation de leur territoire. Les autochtones obtenaient une injonction de la Cour supérieure qui, pour quelques jours, en novembre 1973, faisait cesser les travaux, mais dont les effets étaient rapidement suspendus par la Cour d'appel du Québec au nom de l'intérêt de l'ensemble de la société québécoise, ce qui permit la reprise immédiate des travaux. Pendant que la Cour d'appel délibérait sur le fond de la question, un règlement écrit avec les autochtones devait intervenir, hors-cours, quelques jours avant le rejet de l'injonction par un jugement unanime de la Cour d'appel. Des négociations furent amorcées et aboutirent à la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, dont les signataires sont le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, les Cris, les Inuit et les organismes directement impliqués dans le projet de la Baie-James, soit la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) et Hydro-Québec. Une deuxième convention devait plus tard être signée avec les Naskapis pour compléter le règlement des droits des autochtones habitant ces territoires : la Convention du Nord-Est québécois.

Essentiellement, les deux conventions font état de la remise, aux gouvernements du Québec et du Canada, des droits ancestraux que pouvaient avoir Cris, Inuit et Naskapis du Québec dans les territoires visés, et prévoient l'extinction de ces droits par le gouvernement canadien tout comme ceux de tout autre peuple autochtone. Elles comportent un protocole législatif permettant de conférer des droits précis aux autochtones, de leur reconnaître une autorité et un pouvoir administratifs et réglementaires dans des matières qui les concernent directement et de leur confier certains rôles particuliers dans le développement du territoire où ils continuent à vivre. Les conventions prévoient également le versement d'indemnités aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis. Les arrangements prévus aux conventions sont souvent différents selon que les bénéficiaires sont de l'un ou de l'autre groupe, que les territoires concernés sont plus ou moins éloignés et isolés du reste du Québec ou que les populations autochtones visées sont plus ou moins considérables.

Sanctionnée en juin 1976 par une loi de l'Assemblée nationale du Québec et en juillet 1977 par une autre du Parlement du Canada, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois fut déclarée en vigueur et rendue exécutoire lors de la proclamation simultanée des deux lois le 31 octobre 1977. La Convention du Nord-Est québécois ne devait être déclarée exécutoire qu'en juillet 1979, selon un procédé similaire. Une vingtaine de lois ont dû être promulguées ou modifiées pour mettre en vigueur différents aspects prévus dans les deux conventions principales auxquelles sont venues s'ajouter des conventions complémentaires.

C'est à partir de ces lois que les diverses entités administratives prévues ont été légalement constituées et qu'elles peuvent exercer leurs attributions. Au dualisme des administrations gouvernementales de jadis, succède un régime qui accorde des pouvoirs précis aux Inuit, aux Cris et aux Naskapis. Parmi ces nouveaux pouvoirs accordés aux autochtones, se distinguent les pouvoirs généraux des administrations locales et régionales et les pouvoirs sectoriels des commissions scolaires, des conseils régionaux de la santé et des services sociaux, de la police régionale, etc.

1 Nous reproduisons ici de larges extraits d'un document présenté à la quatrième conférence interprovinciale des ministres responsables du développement nordique par le SAGMAI, en septembre 1981.

Les conventions, dont nous donnons ci-dessous un résumé, couvrent les domaines suivants : l'identification des bénéficiaires, le régime des terres, la chasse, la pêche et le piégeage, l'environnement, l'administration, la santé et les services sociaux, l'éducation, la justice et les services policiers, les indemnités, le Programme de sécurité du revenu relatif aux Cris et aux Naskapis et l'aide aux Inuit relativement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Les bénéficiaires

Les Cris, les Inuit et les Naskapis, au sens de la loi concernant les autochtones, adoptée par l'Assemblée nationale, sont les bénéficiaires des droits, avantages et bénéfices prévus dans les conventions. En 1981, 7 400 Cris, 4 813 Inuit et 427 Naskapis étaient enregistrés comme bénéficiaires.

Les terres

Un régime foncier propre aux Cris et aux Naskapis et un autre s'appliquant aux Inuit servent à définir les droits de propriété, d'usage et d'usufruit qu'ont les autochtones sur l'ensemble des territoires annexés au Québec en 1898 et 1912. Les deux régimes, qui spécifient les conditions gouvernant les servitudes publiques, les cessions, les ventes, les remplacements et l'accessibilité de zones particulières de terres, confèrent en plus certains avantages particuliers reliés à la subsistance et à l'artisanat.

Bien que comparables à beaucoup de points de vue, les deux régimes reflètent, dans leur conception et dans leur usage au sein de la législation qui donne suite aux conventions, des différences essentielles entre les sociétés indiennes et inuit. Alors que dans le cas des Indiens cris et naskapis, elles asseyent géographiquement les compétences juridictionnelles des institutions mises en place et leur assurent un caractère ethniquement fermé, les catégories de terre définies par le régime foncier ne sont utilisées dans le cas des Inuit que pour compléter la définition de droits autrement accordés par une législation spécifique. C'est là la différence essentielle des régimes qui reposent sur la classification des terres du territoire en trois catégories distinctes : «I», «II», «III». La description des catégories des terres et du régime administratif permettra de mieux saisir cette différence.

Terres I

La catégorie I de terres (désignée I-N dans le cas des Naskapis) regroupe 24 parcelles distinctes dont neuf sont à l'usage exclusif de chacune des huit communautés cries et de la communauté naskapie et quinze, à celui des quinze communautés inuit (voir le tableau de la Répartition des terres). C'est une superficie totale de 14 022,5 kilomètres carrés dont 5 544,3 sont alloués aux Cris, 8 151,9 aux Inuit, et 326,3 aux Naskapis. Les autochtones y ont la propriété des dépôts de steatite, pierre utilisée pour la sculpture, et peuvent, dans le cas des Cris et des Naskapis, utiliser la forêt pour leurs besoins individuels et communautaires.

Les neuf parcelles réservées aux communautés cries et naskapies se subdivisent en autant de parcelles de terre de la sous-catégorie «A», désignée I-A dans le cas des Cris (3 299,7 kilomètres carrés) et IA-N dans le cas des Naskapis (41,4 kilomètres carrés), et de sous-catégorie «B», désignée I-B dans le cas des Cris (2 244,6 kilomètres carrés) et IB-N dans le cas des Naskapis (284,9 kilomètres carrés). Dans le cas des Inuit, il n'existe pas de subdivision de la catégorie I.

Les terres de la catégorie I-A (ou IA-N) sont celles habitées par les membres des communautés cries (ou naskapie). Ce sont celles dont l'administration, la régie et le contrôle ont été transférés par le Québec au gouvernement fédéral pour l'usage exclusif de la communauté autochtone qui y réside. Ce sont, pour le moment, des réserves indiennes, au sens de la Loi sur les Indiens, qui restent soumises aux servitudes prévues aux conventions nommées ci-dessus.

Les terres de catégorie I-B (ou IB-N) sont détenues en pleine propriété par des corporations publiques formées des membres de la communauté autochtone résidant sur les terres IA (ou IA-N), habituellement adjacentes. Sous juridiction québécoise, chacune des corporations ne peut vendre ou céder du terrain qu'au Québec.

Chez les Inuit, les terres de catégorie I se définissent comme celles de la catégorie I-B des Cris. La pleine propriété de ces terres est dévolue à une corporation publique dont les membres sont les Inuit de la communauté détentrice qui habituellement y résident. Elle est assujettie aux lois québécoises qui ne lui permettent la vente ou la cession de terrain dont elle est propriétaire qu'au Québec.

La deuxième partie du présent document comporte une illustration des limites géographiques des terres de catégorie I pour chacune des localités autochtones (à l'exception de Povungnituk et Ivujjivik).

Terres II

Des parcelles de terres de la catégorie II (désignée II-N dans le cas des Naskapis) s'ajoutent à celles de la catégorie I qu'elles ceinturent en quelque sorte. Leur superficie totale est de 155 736,0 kilomètres carrés dont 81 596,7 sont réservés aux Inuit, 69 995,3 aux Cris et 4 144,0 aux Naskapis. Ce sont des terres sur lesquelles les autochtones ont certains droits exclusifs (chasse et pêche) et sur lesquelles, contrairement au cas des Inuit, les institutions ethniques cries nouvellement créées ont nécessairement juridiction. Ces terres demeurent du domaine public et, dans l'éventualité de la mise en valeur du potentiel minier, hydro-électrique ou autre, elles doivent être remplacées ou encore, si les autochtones consentent à s'en départir, faire l'objet de compensation monétaire.

Terres III

Les terres de la catégorie III comprennent le reste du territoire annexé en 1898 et 1912, c'est-à-dire près de 880 000 kilomètres carrés. Elles constituent des terres publiques, comme ailleurs au Québec, où cependant Cris, Inuit ou Naskapis ont des droits particuliers, notamment dans le domaine du piégeage et de la pourvoirie.

Répartition des terres selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois

	Catégories (km²)			
Communautés cries	**I-A**	**I-B**	**I-B spéciale**	**II**
Mistassini	854,3	526,1		17 860,6
Waswanipi	364,9	233,4		7 637,9
Nemiscau	97,4	55,4		2 030,6
Fort-Rupert	489,8	232,1	62,9	10 222,7
Eastmain	154,8	270,2	64,5	3 584,5
Wemindji	326,6	186,2		6 822,0
Chisasibi	809,4	436,7	63,5	16 928,2
Poste-de-la-Baleine	202,5	51,5	62,1	4 908,8
Total	**3 299,7**	**1 991,6**	**253,0**	**69 995,3**

	Catégories (km²)		
Communautés inuit	**I**	**I spéciale**	**II**
Chisasibi	45,1		
Kuujjuarapik	385,8		8 064,5
Inukjuak	557,8		7 883,2
Povungnituk	626,6*		8 492,4*
Akulivik	557,7		5 190,9
Ivujjivik	524,9		4 576,3*
Salluit	625,7		7 013,0
Kangiqsujuaq	606,7		5 181,9
Quaqtaq	477,7	104,7	4 175,7
Kangirsuk	629,5		4 864,6
Aupaluk	629,8		4 039,7
Tasiujaq	629,8		3 840,3
Kuujjuaq	546,1	83,7	8 880,4
Kangiqsualujjuaq	539,6	90,2	5 490,1
Killiniq**	290,5		3 903,7
Total	**7 873,3**	**278,6**	**81 596,7**

* non délimité (Ivujjivik et Povungnituk)
** population non résidente.

	Catégories (km²)		
Communauté naskapie	**IA-N**	**IB-N**	**II-N**
Schefferville	41,4	284,9	4 144,0

ᐋ ᐄᔾ ᑎᐸᐳᑖᑦ ᐊᓯ
ᐊᐅᓛᓯᓃᒻᑕ ᐊᑭᓯᓯᒪᓃᒻ

Le cadre administratif
Administrative Organization

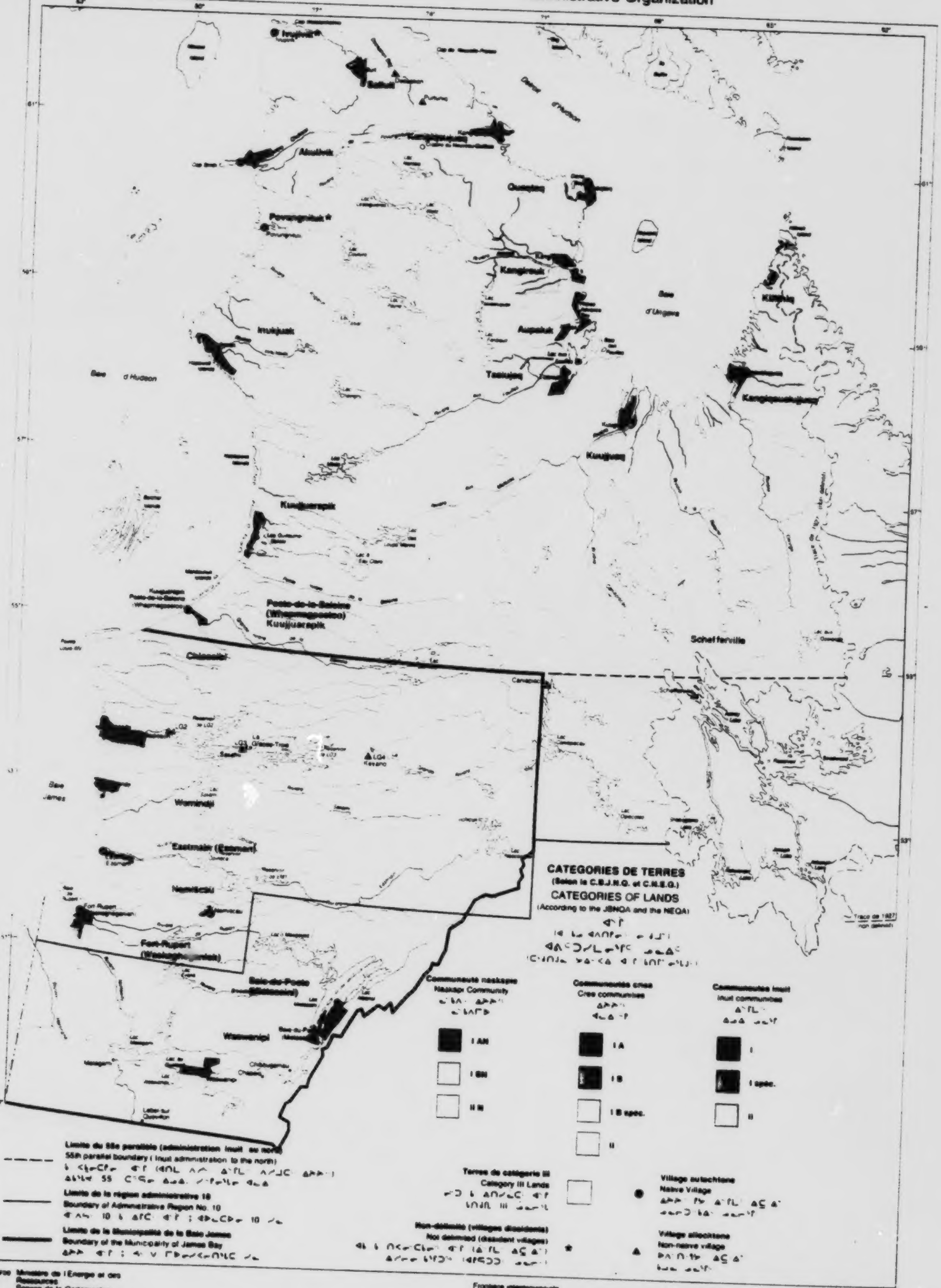

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1:2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas définitive
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1: 5 000 000

La chasse, la pêche et le piégeage

Les droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones font l'objet de textes légaux qui en définissent la nature et en délimitent géographiquement l'exercice pour chacun des groupes en cause. Le régime dont il est question permet aux autochtones de s'adonner en toute légalité, en toute saison, à leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. Il démarque les territoires de chasse et de piégeage des Cris , des Inuit et des Naskapis, qui en négocient entre eux les limites, et établit les règles qui régissent les activités d'un groupe dans le territoire d'un autre groupe.

Les autochtones, Cris, Inuit ou Naskapis, sont les seuls à pouvoir pêcher et chasser dans les terres des catégories I et II ou à pouvoir autoriser d'autres personnes à le faire, en conformité toutefois avec les règlements généraux de chasse et de pêche. Ils sont également les seuls à pouvoir y opérer des pourvoiries [1] et des entreprises de pêche commerciale.

Dans les terres de la catégorie III, les autochtones doivent partager leur droit traditionnel de chasse et de pêche avec les sportifs qui sont alors soumis aux lois et règlements généraux gouvernant ces pratiques en soi québécois. Les autochtones y ont néanmoins l'exclusivité du piégeage des animaux à fourrure et de la capture de certains animaux et de certains poissons en plus de jouir, en général, d'une certaine priorité dans l'exploitation de la faune.

Un comité composé de représentants des collectivités crie, inuit et naskapie et des gouvernements canadien et québécois veille à l'application et au respect du régime de chasse et de pêche. Ce comité participe, à titre consultatif auprès des deux gouvernements et des diverses administrations locales et régionales, à la gestion de la faune et à la préparation de toute réglementation la concernant. C'est le Québec qui défraie les dépenses d'expertise et de secrétariat.

L'environnement

Des procédures particulières d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sur le milieu social donnent aux autochtones un droit de regard sur la mise en valeur des ressources dans tout le territoire. Tout projet d'envergure est ainsi obligatoirement scruté pour que soient atténuées les répercussions négatives sur les communautés autochtones et sur l'environnement.

À ces fins, trois comités permanents ont été établis pour permettre aux Cris d'agir au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien :

Le Comité consultatif d'évaluation est composé de représentants du Québec, du Canada et des Cris ; il donne son avis aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'aux administrations locales sur la nécessité d'assujettir un projet particulier à la procédure d'évaluation ainsi que sur le contenu de l'étude d'impact à exiger du promoteur.

Un Comité consultatif québécois d'examen qui donne au ministre de l'Environnement du Québec son avis quant à l'approbation ou au refus d'un projet déterminé ; y participent de plein droit des représentants cris et des représentants de l'État québécois.

Un Comité consultatif fédéral d'examen, analogue au Comité consultatif québécois d'examen mais où siègent des représentants des Cris et du gouvernement fédéral.

Pour les terres de catégorie I, chaque bande crie désigne une personne qui exerce les pouvoirs du ministre de l'Environnement et du directeur général en leur lieu et place.

Pour donner aux Inuit une possibilité d'action dans le domaine de l'environnement, le Québec a mis sur pied la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ayant juridiction au nord du 55e parallèle. Composée de représentants inuit et de représentants du gouvernement québécois, cette commission a le pouvoir de décider de la nécessité d'assujettir un projet de développement à l'examen et à l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux. Elle établit également le contenu des études à réaliser. Après l'examen des rapports d'étude produits, elle peut imposer au promoteur du projet des contraintes de réalisation et d'exploitation, celles-ci faisant partie intégrante des conditions d'émission du permis par le ministre de l'Environnement.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, a créé deux comités consultatifs permanents, le Comité de sélection et le Comité d'examen, composés de représentants inuit et fédéraux et agissant de façon analogue aux comités mis sur pied dans le cas des Cris.

Les Naskapis, de leur côté, sans obtenir de régime environnemental particulier, se sont vu garantir que certains projets envisagés dans les territoires qu'ils habitent et fréquentent (entre les 53e et 55e parallèles à l'est du 69e méridien) seront assujettis à la procédure régulière d'évaluation en vigueur au Québec, laquelle, dans les circonstances, sera complétée d'une consultation obligatoire de l'administration locale naskapie. Au nord du 55e parallèle, des mécanismes sont prévus pour l'implication des Naskapis dans l'examen de certains projets.

Quant à la surveillance de l'application de chacun des régimes de protection de l'environnement, dans laquelle les autochtones sont impliqués, celle-ci est confiée à deux comités consultatifs Cris-Canada-Québec et Inuit-Canada-Québec dont les rôles principaux sont d'agir comme conseillers des gouvernements et des administrations ayant des pouvoirs réglementaires dans le domaine environnemental.

Le financement des frais de secrétariat et d'expertise de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et du Comité québécois d'examen incombe au Québec, alors que celui des comités consultatifs tripartites Canada-Québec-Autochtones est partagé à 50% entre le gouvernement fédéral et le Québec.

Dispositions techniques relatives au projet La Grande

La Société des travaux de correction du complexe La Grande (SOTRAC) a été créée pour évaluer les répercussions de ce projet hydro-électrique sur le mode de vie des Cris et pour mettre à exécution certains travaux ou programmes visant à atténuer les répercussions négatives qui y sont reliées. C'est une compagnie sans but lucratif : son Conseil d'administration est composé de cinq membres, dont quatre membres votants : deux d'entre eux représentent l'Administration régionale crie (ARC) et les deux autres, la SEBJ. Le président, n'ayant pas le droit de vote, est désigné par l'ARC après approbation de la SEBJ. Cette société est financée entièrement par la SEBJ.

La Société de relogement de Fort-George, créée par la Convention de Chisasibi de 1978 a, par ailleurs, réalisé le déménagement des Indiens cris habitant l'île des Gouverneurs (Fort-George), sur la rivière La Grande et la construction du nouveau village de Chisasibi sur la terre ferme.

Le régime administratif municipal

Afin de donner suite à certaines dispositions des conventions, l'Assemblée nationale adoptait, en 1978 et 1979, les lois qui permettaient aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis de se doter de structures municipales ou de type municipal leur permettant d'administrer eux-mêmes leurs communautés et leurs territoires de résidence et d'occupation.

Au sud du 55e parallèle

Les Indiens cris ont choisi de conserver des organismes à caractère ethnique, et la Loi sur les Indiens sera modifiée, dans leur cas, pour permettre un régime qui leur attribue une plus grande autonomie dans la gestion des terres I-A. Sur les terres I-B, ils bénéficient déjà d'un régime administratif comparable à celui des municipalités québécoises. Une structure régionale est créée pour assumer la responsabilité des programmes locaux dans la mesure où les communautés lui délèguent leurs pouvoirs. Par ailleurs, les Cris administrent les terres II conjointement avec la Municipalité de la Baie-James. Le régime administratif municipal s'appliquant aux Cris s'intègre ainsi à la catégorie des terres et est essentiellement ethnique.

Les Bandes cries

Ainsi, chacune des huit parcelles de terre de la catégorie I-A destinées à l'usage exclusif des Cris est-elle actuellement administrée par un conseil de bande élu conformément à la Loi sur les Indiens et à l'intérieur des balises que fixe le gouvernement fédéral. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois prévoyait une législation fédérale spéciale qui, en plus d'élargir aux Métis cris l'appartenance à la bande, conférerait à cette dernière plus d'indépendance et plus d'autonomie en matière de réglementation municipale et de pouvoirs généraux.

Jusqu'à ce jour, les interventions du ministère des Affaires indiennes et du Nord ont été considérablement réduites : les Conseils de bande cris assument maintenant certaines responsabilités administratives qui lui étaient jadis dévolues en matière d'administration municipale et d'aide sociale. Les coûts afférents aux divers programmes sont

1 Pourvoirie : entreprise qui offre le logement et la possibilité de pratiquer la chasse et la pêche sportives, qui loue du matériel ou des embarcations ou qui offre d'autres services à des fins de chasse et de pêche sportives.

toutefois défrayés par le gouvernement fédéral : en matière d'habitation et de services municipaux, il subventionne certaines infrastructures ; en matière de développement social et économique, ses programmes d'aide sociale et de création d'emplois sont toujours applicables.

Les villages cris

Chaque parcelle de terre de catégorie I-B appartenant aux Cris, constitue une «municipalité de village cri» sur laquelle les membres du Conseil de bande de la communauté exercent les pouvoirs habituellement dévolus, ailleurs au Québec, au maire et aux échevins agissant en conseil. Cette structure municipale, qui tient son pouvoir de la Loi concernant les villages cris, administre une zone de terrain inoccupé dont la communauté adjacente a collectivement la propriété. Par cette loi, il est établi que les municipalités de villages cris sont régies par la Loi sur les cités et villes, sous réserve de certaines modifications dont les principales sont le caractère collectif et indivis de la propriété des terres qui forment la municipalité et l'absence de tout pouvoir de taxation foncière. Ainsi, du même coup, est assurée aux propriétaires l'autonomie d'organisation, de structuration et d'aménagement du territoire de la municipalité.

Le Conseil régional de zone

Les terres de la catégorie II où les Cris ont en exclusivité des droits de chasse et de pêche, sont administrées par un Conseil régional de zone qui exerce les pouvoirs détenus antérieurement par la seule Municipalité de la Baie-James, créée en 1971. Ce Conseil régional, créé par la loi, est composé d'un nombre de représentants dont la moitié sont désignés par l'Administration régionale crie et l'autre moitié par la Municipalité de la Baie-James. Le Québec en finance les opérations.

La Municipalité de la Baie-James

Quant aux terres de catégorie III situées au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 70e méridien, elles sont administrées par la Municipalité de la Baie-James.

L'Administration régionale crie (ARC)

L'Assemblée nationale a sanctionné le 23 juin 1978, le projet de loi qui créait une corporation publique crie sous le nom d'Administration régionale crie. Structure particulière, l'Administration régionale crie est composée des membres des huit communautés cries et des corporations de villages I-B. Son conseil comprend 16 représentants élus localement et deux autres, le président et le vice-président, élus au suffrage universel. Sur le plan municipal, elle est un organisme de service. Elle opère grâce à des prêts et à des subventions provenant des indemnités que les Cris ont reçues suite à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et grâce, à l'occasion, à la gestion de programmes qui lui est confiée, soit par les gouvernements, soit par les conseils de bande, soit encore par les municipalités de villages cris. Le Bureau des indemnités, sorte de division administrative de l'Administration régionale crie formée de représentants élus dans chacune des localités cries, administre les indemnités prévues à la Convention.

En règle générale, l'ARC, une structure québécoise issue de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, présente aux administrations gouvernementales concernées le point de vue collectif des Indiens cris et désigne les représentants des Cris au sein des différents organismes créés pour donner suite à la Convention.

Salle communautaire de Baie-du-Poste (Mistassini).

Il existe en outre dans le milieu divers organismes ou associations autochtones, lesquels entretiennent des rapports privilégiés avec l'ARC : dans le secteur de la chasse et du piégeage, on trouve l'Association des trappeurs cris ; dans le secteur des entreprises, il y a l'Association crie d'artisanat autochtone et Air Creebec ; dans le secteur des services à la communauté, on peut identifier trois organismes principaux ; la Société d'habitation crie, le Conseil régional cri de la santé et des services sociaux (CRSSS) et la Commission scolaire crie.

Au nord du 55e parallèle

Au nord du 55e parallèle, on trouve un ensemble de municipalités semblables à celles qui existent ailleurs au Québec et une administration régionale à qui est confiée l'administration de tout le territoire non organisé en municipalités.

Les villages nordiques[1]

Le régime municipal inuit mis en place par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, sanctionnée le 23 juin 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, fonctionne, au niveau local, sur une base similaire à celles des autres municipalités du Québec. Les limites des villages nordiques n'ont cependant pas à coïncider avec celles des terres de la catégorie I, propriété des Inuit, et seuls des critères de résidence assurent droit de vote et d'éligibilité aux postes de maire et d'échevins. Les pouvoirs du Conseil de village concernent les préoccupations habituelles d'une corporation municipale.

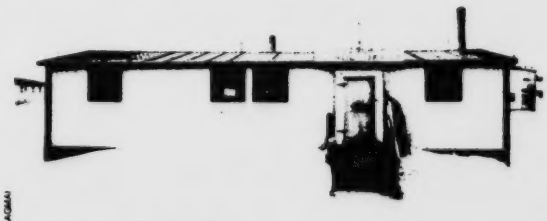

SAQUAU

Bureau du Conseil municipal d'Inukjuak.

L'Administration régionale Kativik (ARK)

Dirigée par des conseillers régionaux élus dans chacune des municipalités du territoire, l'Administration régionale Kativik exerce un rôle de coordination au niveau des corporations municipales dans de nombreux domaines et peut même agir en leur lieu et place s'il y a, de leur part, délégation de pouvoirs. Elle a le pouvoir d'établir des normes minimales dans certains secteurs d'activité municipale[2] et jouit, en plus, de certaines prérogatives dans des domaines relevant du niveau administratif régional, telle la santé et les services sociaux, l'éducation, le développement économique et l'environnement. Elle possède également la compétence quant à l'administration locale, les transports et les communications, la police, la formation et l'utilisation de la main-d'oeuvre. L'ARK désigne, dans plusieurs cas, ses représentants au sein d'organismes administratifs et sociaux. Le gouvernement du Québec subventionne en totalité les opérations de cet organisme.

Parallèlement à cette fonction régionale, l'Administration régionale Kativik agit comme si elle était elle-même une corporation locale de village nordique, sur tout le territoire non érigé en municipalité locale. Dans ce cas, cependant, la réglementation adoptée est soumise à l'approbation du ministre des Affaires municipales qui a ainsi à harmoniser la réalisation des objectifs de l'Administration régionale avec ceux des autres intervenants dans le territoire, dans les domaines du développement social, économique ou autres.

1 Sont désignés «villages nordiques», les villages situés au nord du 55e parallèle qui ont été constitués en «municipalité de village nordique» suite à l'adoption de la loi, ci-dessus nommée ; il s'agit dans les faits des villages inuit.

2 L'administration peut donc fixer des normes minimales dans les secteurs suivants : la propreté des édifices privés et publics, les chemins et routes, la qualité de l'eau, la cueillette des ordures, les communications communautaires (radio et télévision), le transport régional et le logement.

L'ARK est aussi le forum au sein duquel les villages nordiques expriment leurs besoins collectifs et leurs priorités, et par lequel ils assurent une distribution équitable des ressources.

La Bande naskapie et le village naskapi

Les Naskapis disposent d'un régime administratif mixte qui calque celui des Cris sur le plan local (Terres de catégorie IA-N et IB-N) et laisse à l'Administration régionale Kativik, où siège le chef de la Bande naskapie, l'administration des terres II-N et de toute autre terre du Nord-Est québécois sise au nord du 55e parallèle.

Les indemnités

Tel que stipulé dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, des compensations financières de 238,0 millions de dollars doivent être versées par le Québec et le Canada aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis.

La part du Canada est de 36,5 millions de dollars, celle du Québec, incluant Hydro-Québec, s'élève à 201,5 millions. De ces sommes, 136,6 millions de dollars iront aux Cris, 92,4 millions aux Inuit et 9,0 millions aux Naskapis. Au 1er janvier 1983, le Bureau de l'indemnité de l'Administration régionale crie, qui reçoit et gère au nom des Cris les compensations financières, détenait 92,1 millions de dollars ; la Société Makivik, qui agit de la même façon au nom des Inuit, avait reçu 60,8 millions et la Société de développement des Naskapis avait en sa possession 5,8 millions de dollars.

Ces organismes responsables des indemnités doivent tenir compte de deux contraintes dans la gestion de ces sommes :

— ils doivent orienter leurs investissements ou dépenses de manière à ce que les bénéficiaires des conventions en profitent d'une façon communautaire et non en tant qu'individus ;

— ils doivent limiter leurs déboursés, d'ici 1987, dans le cas des Cris et des Inuit, et d'ici 1989, dans le cas des Naskapis, aux intérêts courus et à 25% du capital reçu en espèces et de 1987 à 1997 (Cris et Inuit) ou de 1989 à 1999 (Naskapis), aux intérêts courus et à 50% du capital reçu en espèces.

Lorsque sera levée, en 1997 ou en 1999, la deuxième contrainte, il restera au minimum dans les coffres des Cris 90,6 millions de dollars, dans ceux des Inuit 61,4 millions et dans ceux des Naskapis 6,0 millions, dont près de la moitié sera constituée du capital obligataire.

Semblables l'une par rapport à l'autre, les institutions destinées à recevoir et gérer les indemnités versées aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis, le Bureau de l'indemnité, la Société Makivik et la Société de développement Naskapie, sont sous la responsabilité de conseils constitués respectivement de 22, 24 et 11 membres. La plupart des membres des conseils de chaque société sont élus au suffrage universel alors que deux membres représentant le Québec et un autre représentant le gouvernement fédéral complètent chacun des conseils.

Le développement économique, social et culturel

Les institutions chargées d'administrer les indemnités pour chacune des communautés autochtones ont ainsi un rôle économique important à jouer dans le Nord du Québec.

En plus d'assumer un rôle économique, par la mise en valeur des indemnités au profit de la promotion économique, sociale et culturelle des Inuit, la Société Makivik joue un rôle politique en tant qu'organisme chargé de prendre la relève de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec (AINQ) et de représenter les intérêts inuit dans ces mêmes domaines. Cette société est constituée à sa base de tous ceux qui sont inscrits comme bénéficiaires inuit. L'étendue de ses pouvoirs et l'importance des capitaux qu'elle administre place cette société au premier rang des corporations économiques inuit. Elle devrait être en mesure d'agir non seulement sur la promotion économique des Inuit mais également sur les orientations mêmes du développement. Jusqu'à maintenant, la Société Makivik est intervenue directement dans le domaine économique en constituant des filiales, telle la compagnie de transport aérien Air Inuit, de construction Kigiak Builders, ainsi que Imaqpik Fisheries et Inuit Leasing (location d'avions).

Chez les Cris, la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB), gérée par l'Administration régionale crie, la Société de développement de la Baie-James et le gouvernement du Québec, a pour but de favoriser le développement économique des Cris. Le bailleur de fonds de cette société est le gouvernement du Québec. Le Grand Conseil des Cris, quant à lui, continue de représenter les intérêts politiques des Cris de la Baie-James et de défendre leurs droits auprès des gouvernements fédéral et provincial. En tant que signataire de la Convention les concernant, il veille à sa mise en application.

En raison de leur petit nombre (400), les Naskapis participent en général aux différents organismes ou comités oeuvrant déjà dans le territoire au nord du 55e parallèle. En outre, c'est la Société de relogement naskapie qui est responsable de la construction de leur nouveau village, Kawawachikamak, qui a débuté en 1980. L'établissement de ce village à environ 14 kilomètres au nord de Schefferville avait été prévu par la Convention du Nord-Est québécois.

Dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé, les commissions scolaires crie et Kativik et les conseils régionaux de la santé et des services sociaux cri et Kativik sont responsables, pour une large part, du développement social des communautés. Au point de vue culturel, on retrouve l'Institut culturel Avataq, voué à la défense de la langue et de la culture inuit, l'organisme Taqramiut Nipingat dans le domaine des télécommunications de même que Taqralik et Cree Ajemon qui diffusent de l'information écrite. Ont également été créées, dans quelques villages cris, des sociétés de télécommunications devant permettre la préservation de la langue crie.

Les conventions prévoient également que les Cris, les Naskapis et les Inuit sont admissibles à tous les programmes gouvernementaux d'aide au développement économique. Certains programmes s'appliquant spécifiquement aux autochtones du Nord du Québec ont par ailleurs été instaurés, notamment celui concernant la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage qui influence la vie quotidienne des autochtones, principalement des Cris.

Aide particulière aux activités de chasse, de pêche et de piégeage

Par législation québécoise, les Cris qui consacrent aux activités de chasse[1] et de pêche un minimum annuel de 120 jours sont maintenant rémunérés dans le cadre d'un programme de revenu garanti qui embrasse aussi d'autres activités reliées à la mise en valeur des ressources et du milieu ambiants. Principalement destiné à rendre économiquement compétitives la chasse, la pêche et les activités liées à l'exploitation des ressources du territoire, le programme a pour but d'assurer aux Cris la possibilité de vivre convenablement de la pratique de la chasse et de la pêche traditionnelles et de toutes activités connexes.

FRED PLUS MCP

Afin de soutenir la pratique des activités des autochtones, des programmes d'aide ont été mis sur pied.

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, organisme québécois composé d'un nombre égal de représentants désignés par le Québec et l'Administration régionale crie, est responsable de la gestion du programme. Tout comme les programmes d'aide accordés aux Inuit et aux Naskapis, celui accordé aux Cris est entièrement défrayé par le Québec.

Quant aux Inuit, les mesures d'aide sont différentes en ce sens que la subvention utilisée aux fins du programme est mise à 85% à la disposition des corporations de villages, alors que 15% est conservé par l'Administration régionale Kativik (ARK) pour des projets de nature régionale ou locale, ou pour des projets pour lesquels les fonds ne sont pas disponibles. Par ailleurs, 15% de la subvention totale est utilisé par l'ARK pour l'administration du programme.

Faisant appel à l'initiative de chacun des villages nordiques, le programme offre une gamme d'activités, de travaux et d'entreprises communautaires concernant — la chasse et la pêche communautai-

1 Tel qu'exprimé dans la loi, la «chasse» comprend les activités de piégeage.

res, l'achat, la construction et l'entretien du matériel et d'équipements communautaires — l'accès aux régions éloignées — la sécurité des expéditions — l'artisanat, etc. Chacune des communautés inuit est directement impliquée dans la conception, la gestion et l'administration du programme par l'intermédiaire de son Conseil municipal.

Pour aider les Naskapis à chasser, pêcher et piéger, un programme a été mis sur pied. Il a pour but de fournir un revenu, des prestations et autres mesures d'incitation à tout Naskapi qui veut s'adonner aux activités d'exploitation de la faune. Administré par le Conseil de village naskapi, il sert à rémunérer des chasseurs et permet l'acquisition et l'entretien du matériel et de l'équipement communautaires de chasse et de pêche.

6.3 Le gouvernement du Québec

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et celle du Nord-Est québécois ont permis de redéfinir le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provincial. Par elles, le gouvernement du Québec affirme sa juridiction dans des domaines où le fédéral avait assumé la responsabilité en son absence.

Aujourd'hui, l'exercice des juridictions du gouvernement est mieux délimité. Le fédéral y est toujours présent entre autres par ses bureaux de postes, ses pistes d'atterrissage, la radio et la télévision canadienne (Société Radio-Canada), son réseau météorologique, ses bureaux d'emplois, etc. Il offre également le même genre de programmes fédéraux qui s'appliquent ailleurs au Québec. Mais, c'est désormais par le truchement du gouvernement québécois que s'élaborent les politiques et les stratégies en matière de développement nordique.

Il y a une augmentation sensible des interventions du gouvernement du Québec et un plus grand nombre d'intervenants. On peut évoquer deux grands secteurs d'interventions, l'un touchant la mise en valeur du potentiel énergétique, l'autre concernant la responsabilité juridique et administrative vis-à-vis le territoire et les populations qui l'habitent. D'un côté, se trouvent les sociétés d'État, tel Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), la Municipalité de la Baie-James (MBJ), de l'autre, se trouvent les ministères et organismes qui exercent les responsabilités administratives découlant des conventions.

Les sociétés d'État et la Municipalité de la Baie-James

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) est une société d'État à capital-actions qui a pour mandat de susciter et d'effectuer le développement et l'exploitation des richesses naturelles du territoire de la Baie-James, autres que le potentiel hydro-électrique, de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire tout en donnant priorité aux intérêts québécois.

La Loi sur le développement de la région de la Baie-James accorde à la SDBJ, en plus du rôle général d'encadrement, de planification, d'aménagement, de développement, de conservation, de promoteur plurisectoriel de la mise en valeur du territoire, un rôle administratif qui, par le biais de la Municipalité de la Baie-James (MBJ), comprend l'exercice des pouvoirs d'une municipalité que confère la Loi sur les cités et villes. La MBJ dispose de moyens s'apparentant en quelque sorte à ceux d'une communauté territoriale ce qui permet d'assumer une responsabilité administrative au niveau local et régional. Le ministre chargé des matières touchant cette société est le ministre de l'Énergie et des Ressources et celui chargé des matières concernant la MBJ est le ministre des Affaires municipales.

Quant aux municipalités de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chapais et Chibougamau qui sont enclavées dans la Municipalité de la Baie-James, elles demeurent indépendantes de celle-ci, tout comme les terres de catégorie I qui sont administrées par des organismes autochtones.

Les filiales de la SDBJ sont la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB), la Société de tourisme de la Baie-James (SOTOUR), la Société de télécommunications de la Baie-James (SOTEL), et Fer Albanel Limitée (FERAL). SODAB est une société à capital-actions, financée entièrement par le Québec, dont 51% des actions votantes sont détenues par la SDBJ et 49% par l'Administration régionale crie ; elle a pour mandat de promouvoir le développement économique des Indiens cris de la Baie-James. Les actions de SOTOUR sont entièrement détenues par la SDBJ ; cette société a pour mandat de mettre en valeur le potentiel touristique du territoire. Les actions de SOTEL sont détenues à 51% par la SDBJ et 49% par Télébec Ltée (Bell) ; SOTEL doit fournir les services téléphoniques et services connexes dans la majeure partie du territoire de la Baie-James. L'exploitation du gisement de fer du lac Albanel est un projet qui sera éventuellement géré par la Société Fer Albanel Limitée. Des entités affiliées à la SDBJ viennent s'ajouter relativement à la gestion locale et à l'entretien de Radisson.

Hydro-Québec est chargée, quant à elle, de fournir l'énergie à des taux et conditions compatibles avec une saine administration financière. En 1978, la loi no 41 précisait que :

> «Pour la réalisation de ses objets, Hydro-Québec prévoit les besoins du Québec en énergie et les moyens de les satisfaire dans le cadre des politiques énergétiques que le gouvernement peut par ailleurs établir».

Des modifications importantes ont alors été apportées au monde de gestion d'Hydro-Québec et ont entraîné une réorganisation des structures de l'entreprise et des filiales.

La Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ), qui a été créée en 1971 en vertu de la Loi du développement de la région de la Baie-James, était une filiale de la SDBJ. Elle avait pour mission d'effectuer l'aménagement des ressources hydro-électriques du territoire de la Baie-James, d'exploiter les centrales, enfin, de transporter et de distribuer l'électricité dans ce même territoire. La Loi modifiant la Loi d'Hydro-Québec et la Loi du développement de la région de la Baie-James est venue modifier ce mandat initial pour en faire une société de gérance de grands travaux, filiale d'Hydro-Québec.

La SEBJ est désormais appelée à gérer tout projet d'envergure, de nature hydro-électrique ou autre, que sa société-mère jugera opportun de lui confier. De plus, elle peut maintenant déborder le territoire de la Baie-James dans lequel elle était autrefois confinée. Aussi, la SEBJ n'a plus à exploiter des centrales ni à transporter et à distribuer l'électricité du territoire de la Baie-James, ce triple rôle revenant à Hydro-Québec.

Le SAGMAI

Les responsabilités nouvelles du Québec ont amené le gouvernement à réorganiser certains éléments de sa structure administrative de façon à «normaliser» les rapports non seulement avec les populations nordiques touchées par les conventions et juridiquement organisées, mais avec l'ensemble des groupes autochtones dans le cadre d'une politique du gouvernement québécois concernant la population amérindienne et inuit. On a ainsi créé, en janvier 1978, au moment de la disparition de la DGNQ, un Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), qui s'est vu charger de coordonner l'ensemble des activités de l'État québécois à l'égard de tous les Indiens et Inuit de son territoire. Établi au sein du ministère du Conseil exécutif, il est depuis lors sous la responsabilité du Premier ministre et sous la direction d'un secrétaire général associé ayant plein statut de sous-ministre.

Étant, par définition, une structure «légère», le SAGMAI s'est également vu confier la responsabilité d'élaborer une politique nationale sur les Indiens et Inuit en accord avec ces derniers. En tant que coordonnateur, le SAGMAI agit dans le réseau qui implique le gouvernement fédéral, les ministères québécois concernés et les populations autochtones elles-mêmes. Il stimule l'action des ministères québécois, représente le gouvernement québécois dans des matières relatives à des ententes fédérales-provinciales, facilite l'établissement des rapports entre les deux gouvernements et au besoin fait le lien entre l'État québécois et les autochtones.

En ce qui a trait aux conventions visant le Nord québécois, le SAGMAI assume la responsabilité d'en coordonner la mise en application ayant succédé dans ce rôle au bureau de Coordination de l'entente, qui avait été établi au ministère des Richesses naturelles en 1976 et dont les effectifs furent incorporés au SAGMAI dès janvier 1978.

Les ministères et les organismes

Le rôle de coordination du SAGMAI n'empêche pas les ministères et les organismes de conserver leurs pleines juridictions dans leurs secteurs respectifs. Pour beaucoup d'entre eux, les gestes concrets pour les questions autochtones et le Nord québécois datent de quelques années à peine. Néanmoins, tous ont déjà des ressources financières et du personnel pour la conception et la mise en application de programmes qui tiennent compte des autochtones.

Les ministères et organismes principalement concernés sont les suivants :

- Affaires culturelles
- Affaires intergouvernementales
- Affaires municipales
- Affaires sociales

- Communications
- Éducation
- Énergie et Ressources
- Environnement
- Industrie, Commerce et Tourisme
- Institutions financières et Coopératives
- Justice
- Loisir, Chasse et Pêche
- Office de planification et de développement du Québec
- Revenu
- Société d'habitation du Québec
- Transports
- Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
- Travaux publics et Approvisionnement

Dans chacun de ces ministères ou de ces organismes, on a confié la coordination des diverses activités du ministère en milieu amérindien et inuit, à un responsable qui se doit d'être à l'écoute du milieu autochtone, d'entretenir avec lui des relations régulières et de le sensibiliser sur les différents programmes et services de son ministère à l'égard des milieux autochtones. Ces coordonnateurs (une vingtaine) voient eux-mêmes leurs actions coordonnées lors d'une table mensuelle de concertation, animée par le SAGMAI, à laquelle ils participent tous. En plus de permettre l'échange et la collaboration entre les ministères et les organismes sur les projets en cours, cette table de concertation permet à chacun de contribuer à l'élaboration des politiques touchant les milieux autochtones de façon à répondre à leurs besoins dans différents domaines.

De façon générale, les institutions et les organismes créés par la législation du Québec, après négociations avec les Cris, les Inuit et les Naskapis, intègrent sur le plan administratif les territoires annexés en 1898 et 1912 et les populations autochtones qui y habitent à la société québécoise en général. L'intégration se fait dans un cadre qui accorde aux autochtones une autonomie de fonctionnement qu'eux-mêmes souhaitaient et qui leur laisse beaucoup de latitude dans l'élaboration de leur devenir collectif. Elle se fait aussi dans un cadre qui rend l'administration des institutions nouvellement créées compatible avec l'Administration publique du Québec.

Les conventions	
Convention de la Baie-James et du Nord québécois	1975
Conventions complémentaires 1, 2 et 3	1978
Convention du Nord-Est québécois	1978
Convention complémentaire 4	1978
Convention de Chisasibi	1978
Convention complémentaire 5	1979
Convention du lac Sakami	1979
Convention complémentaire 6	1980

Liste des lois adoptées pour entériner la CBJNQ et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ)
Loi fédérale
Loi approuvant la CBJNQ, 1977, c. 32
Lois provinciales
Loi approuvant la CBJNQ, 1976, c. 46
Loi modifiant la Loi approuvant la CBJNQ, 1977, c. 15
Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, 1978, c. 87
Loi concernant les villages cris, 1978, c. 88
Loi concernant l'Administration régionale crie, 1978, c. 89
Loi constituant le Conseil régional de zone de la Baie-James, 1978, c. 90
Loi constituant la société Makivik, 1978, c. 91
Loi concernant les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, 1978, c. 92
Loi concernant le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, 1978, c. 93
Loi modifiant de nouveau la Loi de la qualité de l'environnement, 1978, c. 94
Loi constituant la Société de développement autochtone de la Baie-James, 1978, c. 96
Loi concernant les autochtones cris et inuit, 1978, c. 97
Loi approuvant la CNEQ, 1978, c. 98
Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la CBJNQ, 1979, c. 16
Loi concernant les dispositions législatives prévues par la CNEQ et modifiant d'autres dispositions législatives, 1979, c. 25
Loi constituant la Société de développement des Naskapis, 1979, c. 26
Loi sur les corps de police des villages cris et du village naskapi, 1979, c. 35

Références:

LAROCHELLE, G., **L'organisation administrative.** Dossier sectoriel 4.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 58 p.

SAGMAI, Gouvernement du Québec, **La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, Les sociétés cris, inuit et naskapie.** Quatrième conférence interprovinciale des ministres responsables du développement nordique, juillet 1981, 26 p.

SDBJ, Aménagement régional, **Les Sociétés d'État et la Municipalité de la Baie-James,** non publié, février 1981, 11 p.

7 Les noms de lieux

La présence des Indiens et des Inuit dans le Nord du Québec depuis des millénaires a marqué considérablement la nomenclature géographique de cette région. Ils ont en effet attribué un très grand nombre de noms aux diverses composantes du paysage québécois septentrional : lacs, rivières, montagnes, portages, sites de campement, etc. Ces noms reflètent la fréquentation intensive du territoire par les autochtones qui devaient se déplacer saisonnièrement pour subvenir à leurs besoins en nourriture. Ces noms de lieux évoquent des légendes, des croyances religieuses, des faits historiques ou anecdotiques, ainsi que la présence des différentes espèces fauniques. Ce sont ces appellations traditionnelles qui, depuis 1975, ont priorité dans la désignation des noms de lieux comme l'illustre l'énumération qui suit.

Toponymes de localités cries et inuit du Nord du Québec et signification (1983)

Akulivik : «là où c'est entre les deux», pour l'endroit où il y a une pointe de terre entre deux baies

Aupaluk : «là où c'est rouge»

Chisasibi : «la grande rivière»

Inukjuak : «le grand homme»

Ivujivik : «lieu où les glaces s'accumulent», pour l'endroit des forts courants

Kangiqsualujjuaq : «la très grande baie»

Kangiqsujuaq : «la grande baie»

Kangirsuk : «la baie»

Kuujjuaq : «la grande rivière»

Kuujjuarapik : «la petite grande rivière»

Mistassini : «la grosse roche»

Nemiscau : «là où il y a une place de pêche»

Povungnituk : «ça pue beaucoup», pour l'endroit où il y a une odeur de viande faisandée

Quaqtaq : «le ver intestinal»

Salluit : «les maigres», ou «ce qui est mince», s'appliquant aux falaises qui entourent le village

Tasiujaq : «ce qui ressemble à un lac»

Waswanipi : «rivière sur l'eau»

Waskagheganish : «petite maison»

Wemindji : «la roche utilisée pour faire de la peinture»

Par ailleurs, un grand nombre de désignations françaises et anglaises sont apparues à partir du XVIIe siècle, à la suite de la pénétration du territoire par les missionnaires, les explorateurs et les découvreurs. On trouve ainsi les lacs Bienville, Couture, Minto, d'Iberville ; les rivières Arnaud, Rupert ; les baies James et d'Hudson, etc. Les cartes et les récits de voyages des découvreurs et explorateurs ont également permis de recueillir plusieurs noms amérindiens et inuit. Cependant, un grand nombre de toponymes attribués par les autochtones sont disparus en faveur de dénominations anglaises et françaises qui se veulent, dans plusieurs cas, une traduction ou une simple transposition du nom de lieu original dans la langue de l'arpenteur ou de l'explorateur.

Les inventaires

Les inventaires toponymiques inuit ont été amorcés en 1968, alors qu'un anthropologue entreprit des recherches dans la plupart des villages inuit pour le compte de la Commission de toponymie du Québec (CTQ), l'autorité en matière de désignation des lieux pour l'ensemble du territoire québécois. Il recueillit plus de 3 400 toponymes inuit, dont plusieurs ont été officialisés depuis. En 1979, la Commission a procédé, à la demande des Inuit, à une vérification de ces noms en collaboration avec la Commission scolaire régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq. Pour ce dernier, voué à la défense de la langue et de la culture inuit, la toponymie demeure une de ses priorités de recherche. En 1980, deux autres inventaires ont été effectués, par les Inuit eux-mêmes ; 904 noms de lieux ont été recueillis à Inukjuak et 274 à Kangiqsujuaq. L'année suivante, on a inventorié 213 toponymes à Kuujjuarapik et 395 à Kangirsuk. Cette implication directe des autochtones dans la cueillette des toponymes en usage dans les territoires qu'ils fréquentent constitue l'approche privilégiée par la CTQ depuis 1979.

Chez les Cris et les Naskapis, un premier inventaire a été réalisé par une linguiste, en 1977 et 1979 ; près de 3 000 toponymes ont été recueillis. En mars 1979, la CTQ publiait un document faisant suite à la tenue d'un atelier sur les problèmes suscités par l'écriture des noms de lieux amérindiens.

Afin de protéger et de respecter l'héritage culturel que nous ont légué les Anciens, Inuit et Amérindiens, la CTQ privilégie l'officialisation des noms de lieux autochtones en usage ; ceci constitue l'aboutissement logique des inventaires. Lorsqu'une entité est déjà officiellement nommée par un toponyme autre qu'autochtone, généralement aucun changement n'y sera apporté. Par contre, pour toute entité jusqu'ici innommée, la Commission favorisera d'abord l'utilisation des toponymes inuit et amérindiens. Il convient donc de recueillir et d'officialiser le plus grand nombre de toponymes autochtones de façon à redonner à ces territoires un profil toponymique reflétant la culture ancestrale locale.

L'écriture

Les Cris, qui font partie de la famille linguistique algonquine, et les Inuit utilisent depuis longtemps l'écriture syllabique bien connue des Anciens. Mais les langues amérindiennes et inuit sont avant tout des langues orales. Ce sont les missionnaires qui ont, à l'origine, proposé une transcription des langues parlées ; plus tard, les linguistes s'y sont intéressés. Avec l'arrivée de l'administration gouvernementale au Nord, l'écriture syllabique a été transposée en écriture latine.

Localités inuit		Localités cries	
ᐊᑯᓕᕕᒃ	Akulivik	ᒥᔅᑖᓯᓃ	Baie-du-Poste (Mistassini)*
ᐊᐅᐸᓗᒃ	Aupaluk	ᒋᓵᓰᐲ	Chisasibi
ᐃᓄᔪᐊ	Inukjuak	ᐄᔅᒫᐣ	Eastmain (Eastman)*
ᐃᕗᔨᕕᒃ	Ivujivik	ᐙᔅᑳᐃᑫᓂᔥ	Fort-Rupert (Waskagheganish)*
ᑲᖏᖅᓱᐊᓗᔪᐊ	Kangiqsualujjuaq	ᓀᒥᔅᑳᐤ	Nemiscau
ᑲᖏᖅᓱᔪᐊᖅ	Kangiqsujuaq	ᐙᐱᒫᑰᔥᑐ	Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostoo)*
ᑲᖏᖅᓱᒃ	Kangirsuk	ᐙᔅᐙᓃᐲ	Waswanipi
ᑰᔪᐊ	Kuujjuaq	ᐑᒥᓐᒋ	Wemindji
ᑰᔪᐊᕋᐱ	Kuujjuarapik		
ᐳᕕᖕᓂᑐᒃ	Povungnituk		
ᖁᐊᖅᑕᒃ	Quaqtaq		
ᓴᓗᐃ	Salluit		
ᑕᓯᐅᔭᖅ	Tasiujaq		

* Toponymes en voie d'officialisation

Depuis quelques années, les autochtones du Nord du Québec travaillent à la question linguistique, dans le but de faciliter le travail des interprètes et les communications en général. On y prépare également du matériel didactique en écriture syllabique.

La région et les sous-régions

Le régionyme «Nouveau-Québec», qui remonte à la Loi de l'extension des frontières du Québec de 1912, posait, dès le départ, un problème quant à sa définition. En effet, même si par cette dénomination, l'Administration publique de l'époque a voulu signifier la présence d'un Québec nouveau, elle n'est guère acceptée par les populations locales qui y habitent depuis des millénaires. Depuis quelques années, d'autres désignations sont venues s'ajouter ; à titre d'exemple, mentionnons la Convention de la Baie-James et du Nord québécois signée en 1975. Également la Jamésie, l'Hudsonie et la Radissonie, noms que les scientifiques ont utilisés depuis le début des années soixante, pour désigner des sous-régions de ce vaste territoire qu'est le Nord du Québec. Les appellations qui pourraient être adoptées pour désigner l'ensemble de la région et ses sous-régions devront toutefois être acceptées par les populations locales et refléter le milieu.

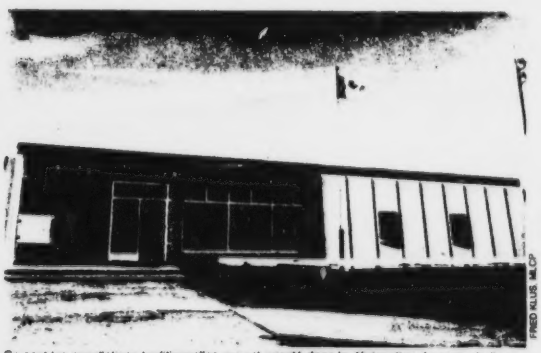

FRED KLUS MLCP

Ce sont les appellations traditionnelles qui ont priorité dans la désignation de noms de lieux aujourd'hui.

Références:

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, **Dossier toponymique du Nouveau-Québec,** 1982, 38 p.

MICHAUD, M., **La toponymie du Nouveau-Québec,** Commission de toponymie du Québec, Avril 1982, texte non publié, 13 p.

Les noms de lieux
Place Names

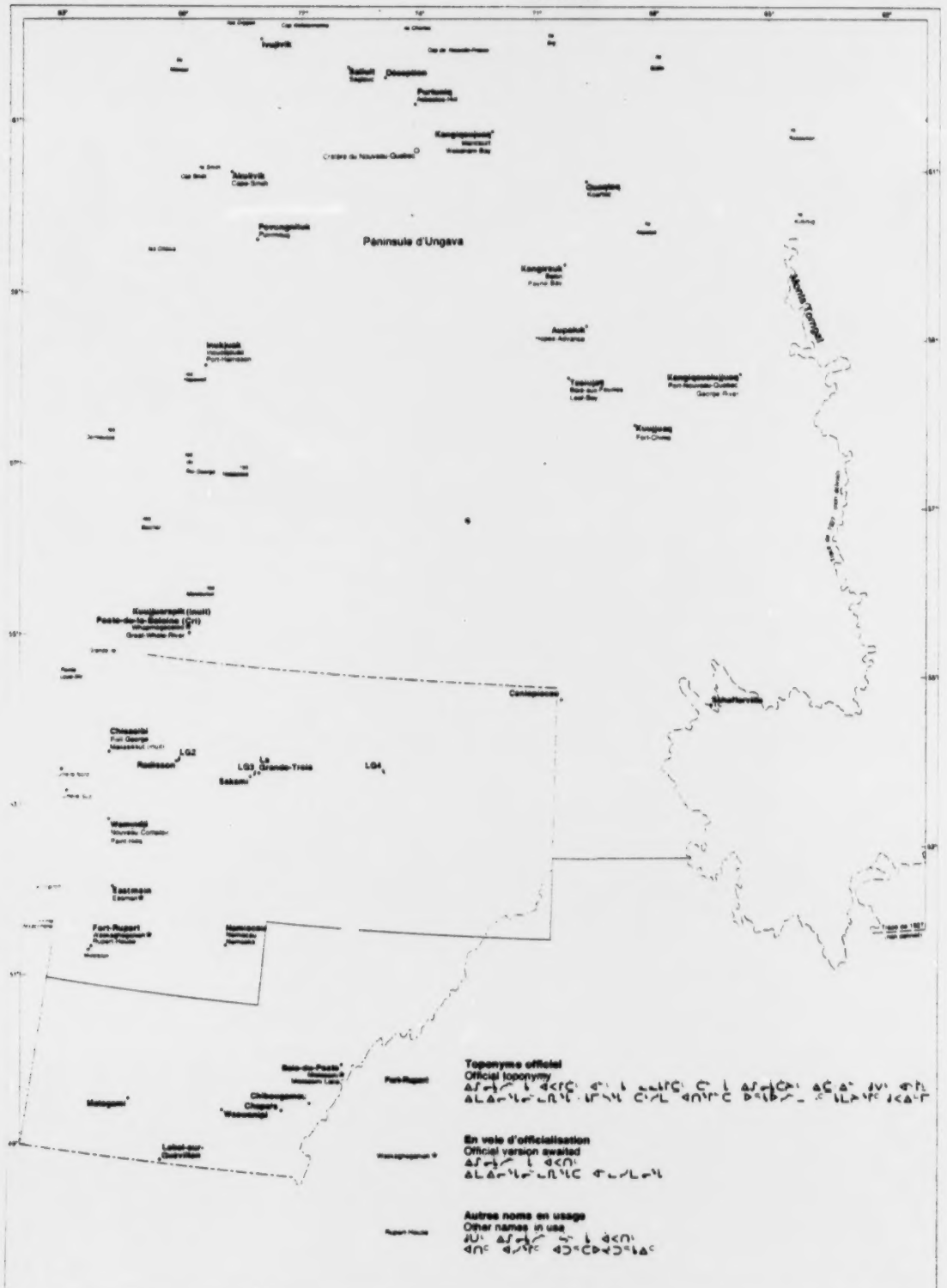

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte « Le Québec » à 1/2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Caribou électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

Grands traits historiques

- Le Nord du Québec : un territoire d'environ 1 000 000 kilomètres carrés couvrant les deux tiers de la superficie du Québec.
- La présence amérindienne et inuit dans le Nord du Québec depuis des millénaires et plus tard, le passage d'explorateurs européens auront marqué considérablement les désignations des noms de lieux de cette région.
- Les explorations et implantations des «Blancs» sur le territoire ont été intimement liées au développement de la traite des fourrures, richesse qui fut au début le seul intérêt porté au Nord québécois.
- Les autochtones ont joué un rôle important en tant que guides, aides, interprètes et intermédiaires lors des expéditions d'exploration et lors de la constitution des circuits de traite des fourrures.
- La traite des fourrures, qui a transformé partiellement l'économie des Amérindiens et des Inuit en une économie d'échange, a été le premier facteur de l'implantation d'un habitat permanent au Nord.
- Au début du XXe siècle, le déclin dramatique de nombreuses espèces de gibier et la chute du prix des fourrures a eu comme conséquences, outre les privations et les famines, de pousser les autochtones à se regrouper le long des côtes, à diversifier l'exploitation des ressources et à étendre les territoires de chasse.
- La pratique des activités traditionnelles par les populations locales s'est prolongée jusqu'à nos jours en dépit des situations nouvelles qu'elles ont connues au cours de leur histoire ; près de 50% de la population s'adonnent à ces activités, les changements se traduisant par une diminution du temps passé en forêt et par des visites plus fréquentes au village.
- L'évolution territoriale du Nord du Québec est récente ; les dernières annexions du territoire remontent aux lois de 1898 et 1912.
- Des frontières sont contestées encore aujourd'hui : la frontière du Québec-Labrador, à l'est, et les frontières littorales qui recoupent les territoires traditionnels et actuels de chasse et de pêche des autochtones.
- Avec le début des grands travaux hydro-électriques de la Baie-James, les différents intervenants sur le territoire signent une entente, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, qui vient affecter en profondeur toutes les facettes de la vie dans cette partie du Québec.
- La Convention [1] redessine la «carte administrative» de la région et précise l'ensemble des droits et obligations à la fois de l'État et des autochtones concernant le piégeage, les indemnités, le développement économique et social, la santé, l'éducation, etc. ; des conventions complémentaires et une vingtaine de lois ont été promulguées ou modifiées pour mettre en vigueur les différents aspects de la convention initiale.
- Aujourd'hui, on constate la présence d'une multitude d'organismes, de sociétés et de comités mis sur pied ou confirmés depuis la signature de la Convention ; ceux-ci devront accélérer le processus de prise en charge du développement par les populations autochtones et une diminution de l'intervention gouvernementale au Nord.

1 Tout au long du document, l'expression «La Convention» est utilisée pour désigner la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Convention du Nord-Est québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

FRED KLUS, MLCP

L'existence et le fonctionnement de réseaux de services, de relations et d'échanges entre les communautés ont été renforcés au cours des dernières années — Kuuguaq et Poste-de-la-Baleine — Kuugularjuk.

2 La vie régionale en voie d'intégration

Il y a moins d'une décennie, aurait-il été possible de parler de «vie régionale» à propos du Nord du Québec ? Cette notion, qui implique l'existence et le fonctionnement de réseaux de services, de relations et d'échanges entre les communautés, sur les plans économique et politique, est devenue beaucoup plus applicable depuis quelques années.

L'enseignement primaire et secondaire est maintenant diffusé partout, limitant ainsi les déplacements des étudiants à l'extérieur des communautés ; il en est de même des soins de santé qui sont fournis localement dans les dispensaires et avec une certaine polarité, pour les soins plus spécialisés. Quant à l'organisation des transports, principalement aériens, elle permet la circulation régulière des personnes et des marchandises. C'est peut-être enfin au domaine des communications, où les autochtones manifestent un sens collectif exceptionnel, que le processus d'intégration de la vie régionale est le plus significatif.

Bien que dispersées sur un vaste territoire, les communautés autochtones du Nord du Québec, dont la population a connu une croissance soutenue depuis 1970, se sont regroupées et ont su développer des moyens adaptés à leurs besoins et qui répondent aux projets sociaux de leurs propres communautés.

1 La population

La population du Nord du Québec se caractérise par des effectifs réduits et par la grande dispersion de l'habitat le long des littoraux. Avec l'établissement des postes de traite localisés à proximité de l'espace maritime, avec la consolidation des activités commerciales liées à la traite des fourrures, puis la mise en place des infrastructures religieuses et gouvernementales, les établissements humains se sont fixés à la périphérie de l'espace nordique du Québec.

Les statistiques et les informations se rapportant à la population sont souvent fragmentaires et éparses, mais cette situation devrait s'améliorer d'ici quelque temps, puisque les organismes régionaux ont entrepris la collecte et la compilation des données se rapportant à la population. Un profil démographique peut quand même être tracé.

Répartition géographique

L'habitat du Nord du Québec se présente donc comme de petits noyaux de peuplement disséminés le long des littoraux de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava : seules les localités cries de Baie-du-Poste (Mistassini), Waswanipi et Nemiscau se trouvent à l'intérieur des terres. Les localités cries sont généralement établies à l'embouchure des rivières affluentes de la baie James ou sur les rives d'un lac ; les localités inuit occupent le plus souvent le fond d'une baie ou l'intérieur d'un fjord.

En 1979, 12 581 personnes habitaient de façon permanente les 20 localités autochtones : 6 871 Indiens cris, 4 921 Inuit et 790 allochtones.

Baie-du-Poste (Mistassini) et Chisasibi sont les «municipalités de villages cris» qui ont les effectifs les plus élevés avec 1 898 et 1 852 habitants respectivement. Fort-Rupert, Waswanipi et Wemindji ont une population de taille moyenne se situant entre 500 et 1 100 habitants respectivement. Fort-Rupert, Waswanipi et Wemindji ont une population de taille moyenne se situant entre 500 et 1 100 habitants tandis qu'Eastmain et Nemiscau sont de taille modeste, 337 et 90 habitants[1] respectivement. Enfin, immédiatement au nord du 55e parallèle, on retrouve une communauté crie de 376 habitants, à Poste-de-la-Baleine. Bien que celle-ci soit localisée sur le même site que la communauté inuit de Kuujjuarapik, ces deux communautés, crie et inuit, sont constituées en deux municipalités de villages différentes. Au total, les municipalités de villages cris regroupaient, en 1979, une population de 7 144 habitants composée de 6 871 Cris (incluant les 376 Cris de Poste-de-la-Baleine), 50 Inuit (vivant à Chisasibi) et 224 allochtones.

Répartition de la population

Localités	Janvier 1979 Cries	Inuit	Allochtones*	Total	Janvier 1982 Cries**	Juillet 1982 Inuit
Baie-du-Poste (Mistassini)	1 868		30	1 898	2 000	
Waswanipi	800		3	803	826	
Nemiscau	90		—	90	194	
Fort-Rupert	1 067		25	1 092	946	
Eastmain	331		6	337	329	
Wemindji	686		10	696	674	
Chisasibi	1 852	50	150	1 852	1 895	50 (Janv. 79)
Poste-de-la-Baleine	376				397	
Kuujjuarapik		604	158	1 138		603
Inukjuak		618	44	662		700***
Povungnituk		741	46	787		760***
Akulivik		199	4	203		277
Ivujivik		176	8	184		200
Salluit		537	15	552		512
Kangiqsujuaq		277	12	289		325
Quaqtaq		153	4	157		160
Kangirsuk		260	11	271		256
Aupaluk		65	1	66		117
Tasiujaq		100	3	103		96
Kuujjuaq		818	250	1 068		894
Kangiqsualujjuaq		323	10	333		339
Total	**6 871**	**4 921**	**790**	**12 581**	**7 281**	**5 339**

* Allochtones désignent ici les non-autochtones qui vivent sur le territoire nordique québécois.

** Représente le nombre de bénéficiaires résidant dans la communauté.

*** Valeurs estimées (villages désertés).

SAGMAI

Près de 7 000 Indiens cris habitaient la région en 1979

Les communautés inuit composent l'essentiel de la population permanente au nord du 55e parallèle. Celles qui regroupent les effectifs les plus élevés sont Kuujjuaq (1 068), Povungnituk (787), Kuujjuarapik (762) et Inukjuak (662). Les plus petites sont Quaqtaq, Aupaluk et Tasiujaq avec une population inférieure à 200 habitants. Au total, 13 localités autochtones totalisant une population de 5 427 habitants, dont 566 allochtones se trouvant pour la plupart à Kuujjuaq et Kuujjuarapik, sont établies dans cette partie du territoire. Le nombre de familles inuit et cries[2] du nord du 55e parallèle s'élevait à 1 049 en 1979 et le nombre moyen de personnes par famille était de 5.

FRED ELLIS, MCC

Près de 50% de la population autochtone a moins de 15 ans.

1 Les Cris de la bande de Nemiscau, qui avaient émigré à Fort-Rupert et Baie-du-Poste (Mistassini) au début des années soixante-dix sont maintenant, pour la plupart, regroupés dans leur nouveau village, dont la construction a débuté à l'été 1979; en janvier 1982, ils étaient environ 200.

2 Il s'agit des Cris de Poste-de-la-Baleine.

ᐊᓕᑎᓯᒪᔪᑦ ᐊᓂᐊᖅ
ᐃᓚᐃᑦ ᐅᓚᑦᓂᑦᑎᑦ

La population
Population

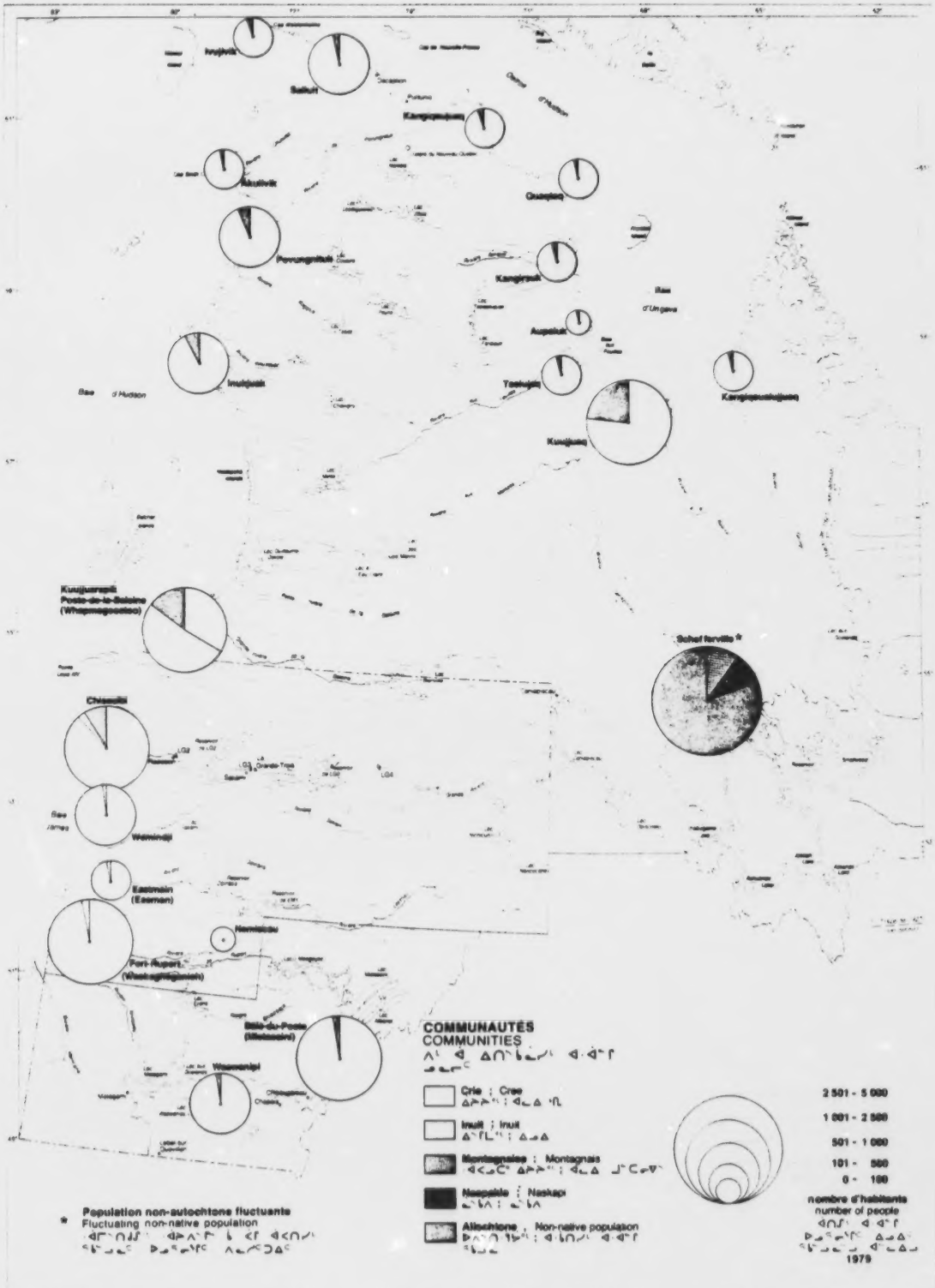

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1/2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas délimitée
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 kW)

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

Quant aux 400 Naskapis visés par la Convention du Nord-Est québécois, ils seront relocalisés dans une nouvelle réserve située à 15 kilomètres au nord de Schefferville où ils résident actuellement. La construction du nouveau village, Kawawachikamak, devait être achevée au cours de l'année 1983.

Les travaux hydro-électriques de la Baie-James ont par ailleurs introduit une importante population allochtone et entraîné la construction de plusieurs campements ouvriers et de quelques villages : Radisson, Sakami, Keyano, Caniapiscau et les Mélèzes. Toutes ces infrastructures, à l'exception de Radisson, sont appelés à disparaître à la fin des travaux. La population permanente des chantiers hydro-électriques a été estimée à environ 4 000 personnes en 1980 bien que durant l'été 1980, au-delà de 16 000 personnes aient été affectés à ces travaux.

Pyramide des âges des Inuit en 1979

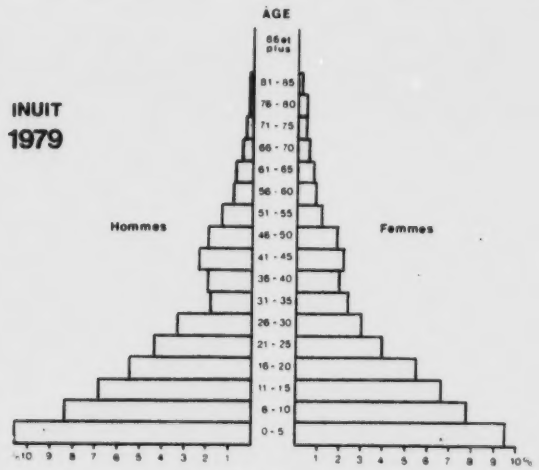

Source CRSSS Kativik, Kuujjuaq

Pyramide des âges de la population du Québec en 1976

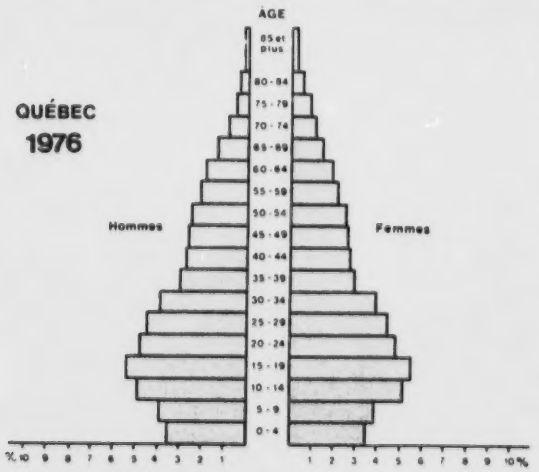

Source: Statistique Canada, 1976

Pyramide des âges des Cris en 1977

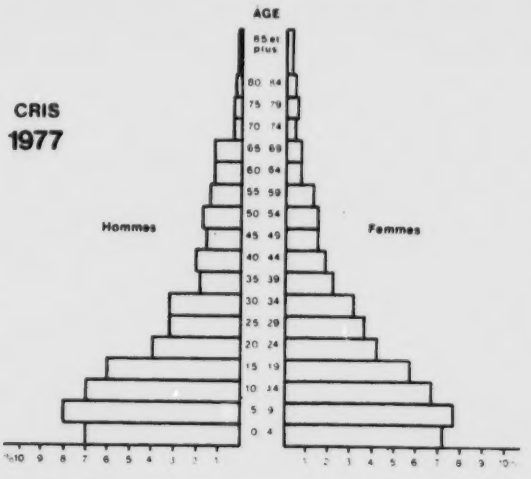

Source: Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord

On remarque un taux de natalité traditionnellement élevé tant chez les Inuit que chez les Cris.

Démographie

Dans l'ensemble, la population du Nord du Québec comprend une très forte proportion de jeunes et une très faible proportion de personnes âgées. Entre 1971 et 1978, la structure par âge de la population autochtone révélait que la proportion des moins de 15 ans était passée de 46,6% à 49,8% chez les Inuit et de 45,3% à 43,5% chez les Cris, tandis qu'au Québec, ce pourcentage s'élevait à 25% en 1976. En 1978, un Inuk sur deux et près d'un Cri sur deux avaient moins de 15 ans. Une structure démographique de ce type implique des taux de dépendance fort élevés ; la proportion des adultes à qui incombe les responsabilités économiques et sociales est en effet beaucoup plus faible que dans le reste du Québec.

Un taux de natalité traditionnellement élevé et la diminution du taux de mortalité chez les jeunes, font que la natalité dans le Nord est de loin plus élevée que celle du Québec dans son ensemble. L'amélioration des conditions de santé depuis les vingt dernières années a fortement contribué à la diminution du taux de mortalité. En 1973 et 1979, le taux de natalité a été d'environ 36% chez les Inuit par rapport à 15,6% pour l'ensemble du Québec en 1975. En général, on remarque un taux de natalité plus élevé chez les Inuit que chez les Cris.

L'espérance de vie est cependant plus faible qu'ailleurs au pays. Chez les Inuit, par exemple, l'espérance de vie à la naissance était, en 1976, de 59 ans pour les hommes et de 63 ans pour les femmes comparativement à 70,3 et 77,8 ans respectivement pour les Canadiens.

Dans l'ensemble, la population du Nord du Québec a connu une croissance soutenue depuis 1970. Entre 1971 et 1978, la population crie est passée de 5 510 à 6 871 personnes et la population inuit de 3 385 à 4 933 personnes. On observe toutefois une tendance à la baisse dans le taux de natalité des populations autochtones de cette région.

En effet, en 1982, on y dénombrait 7 261 Cris et 5 339 Inuit, ce qui implique une diminution du taux d'accroissement annuel de la population au cours des cinq dernières années. Ainsi, les projections démographiques effectuées pour les Cris, à partir d'un taux d'accroissement annuel de 2,5% basé sur celui des années soixante-dix, ne seront sans doute pas confirmées dans le futur. On prévoyait que la population crie du territoire de la Baie-James (excluant celle de Poste-de-la-Baleine) s'élèverait à 8 604 personnes en 1985. Quant à la population inuit, qui aurait augmenté au rythme annuel de 2,57% entre 1976 et 1979, indiquant une baisse par rapport à la période de 1970-1975, elle serait quelque peu inférieure à 8 000 en l'an 2 000 si l'on considère la tendance actuelle à la baisse du taux de natalité.

Dans l'ensemble, on peut s'attendre à ce que la structure d'âge varie très peu au cours des vingt prochaines années.

Références :

NORMANDEAU, L., **La population**, Dossier sectoriel 3.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 43 p.

DUVAL, B. et THERRIEN, F., Natalité, mortalité et morbidité chez les Inuit du Québec arctique, dans **Recherches Amérindiennes du Québec**, vol XII, no 1, 1982.

SDBJ, **Les orientations du développement et de l'aménagement du territoire de la Baie-James, Problématiques sectorielles et intégration**, Montréal, juin 1980, 274 p.

2 Les transports

Les moyens de transport terrestres, aériens et maritimes au Nord du Québec doivent s'adapter à un territoire immense aux conditions climatiques tout à fait uniques où la population permanente, qui s'élève à peine à plus de dix mille personnes, est regroupée dans de petites communautés disséminées principalement au pourtour de la région. Ils visent à permettre aux autochtones de communiquer entre eux ou avec les autres régions et atteindre leurs lieux de chasse, de pêche et de piégeage. Ils tentent aussi de satisfaire les besoins des allochtones en matière d'administration et de mise en valeur du territoire.

Transports terrestres

Des composantes géographiques telles que la dimension de la région et la dispersion de la population se prêtent peu à la construction d'accès terrestres dans la région. L'ossature principale du réseau routier actuel est constituée par la route qui relie Matagami à LG-2 et par ses embranchements. Cette route asphaltée appartient à la SDBJ et est utilisée pour le transport des marchandises : aliments, machinerie, matériaux de construction, produits manufacturés et pétroliers. Les autochtones peuvent toutefois l'emprunter. Le plus important embranchement dessert les aménagements hydro-électriques de la Grande Rivière jusqu'à Caniapiscau. Deux autres se rendent respectivement à Chisasibi et Radisson. Tout à fait au nord de la région, une route de service d'environ 60 kilomètres a été construite pour relier la baie Déception au site minier de Purtuniq.

FRED KLUS, MLCP

Moyen de transport très répandu au Nord.

À ces infrastructures utilisables pendant les quatre saisons, s'ajoute la possibilité de circuler sur la neige et la glace pendant le long hiver du Nord du Québec. La population autochtone utilise depuis toujours ce moyen naturel pour vaquer à ses activités de chasse et pêche et se visiter entre communautés. Pour les gens du Sud, la circulation durant les périodes froides emprunte parfois les routes d'hiver qui peuvent servir de façon temporaire au début d'un projet ou devenir permanentes. La route d'hiver reliant Fort-Rupert à celle de Matagami — LG-2 entre dans cette dernière catégorie.

Une seule voie ferrée se prolonge au-delà du 50e parallèle. Il s'agit de la ligne ayant pour nom «Quebec North Shore and Labrador Railway» qui relie Sept-Îles à la ville minière de Schefferville. Ce chemin de fer, appartenant à la compagnie Iron Ore of Canada, a été construit à partir de 1950 avec des moyens assez révolutionnaires à l'époque. Le minerai de fer peu transformé constitue la principale marchandise qui y est transportée. Ce chemin de fer est également accessible aux passagers. Du côté ouest, le chemin de fer du réseau du Canadien National se rend jusqu'à Matagami et Chibougamau.

Transports aériens

L'avion demeure le moyen le plus efficace pour atteindre le Nord et s'y déplacer ; on l'a d'ailleurs utilisé très tôt.

La première mission d'information aéroportée date de 1927. Les premiers à utiliser l'avion de façon régulière furent les prospecteurs miniers et les amateurs de chasse et de pêche au début des années trente. À cette période, les infrastructures étaient à toutes fins utiles inexistantes. Le premier aérodrome de la région fut construit à Kuujjuaq durant la deuxième guerre mondiale, par le gouvernement américain, pour des fins militaires. Il ne servit à ce moment que comme aéroport de secours.

FRED KLUS, MLCP

Le service aérien local relie les communautés entre elles.

La fin de la guerre marque le début de l'aviation commerciale régulière. En 1946, six compagnies aériennes desservaient le territoire. Depuis ce temps, certaines d'entre elles ont acquis une plus grande importance et elles constituent l'armature principale de la desserte aérienne du Nord du Québec. Parallèlement à cette utilisation, la région demeure toujours un territoire propice aux vols nolisés tant pour des fins d'exploration que pour les activités touristiques.

Même si les premiers utilisateurs furent les «gens du Sud», les populations autochtones adoptent de plus en plus ce moyen de transport pour leurs déplacements. Mais dans sa structuration, le réseau conserve une orientation sud-nord qui rend difficiles, par l'intermédiaire des services réguliers, certaines liaisons internes à la région : le voyage de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine à Kuujjuaq nécessite un détour soit par le sud du Québec via Montréal, soit par le nord via Salluit.

Les services

La desserte aérienne du Nord du Québec s'organise à partir de quatre types de services : un service régional, un service local, un service privé à fréquence élevée et des vols nolisés.

Le service régional, qui relie quelques points du Nord du Québec aux aéroports majeurs du Québec, se caractérise par une desserte à horaire régulier ; il utilise des appareils gros-porteurs (Boeing 737). Les endroits desservis sont, du côté des baies James et d'Hudson, LG-2 et Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine et du côté est, Kuujjuuaq et Schefferville. Ces aéroports sont desservis par les compagnies Nordair et Québécair.

Le service local, quant à lui, a pour mission de relier les communautés autochtones entre elles et de faire le lien avec le service régional. «Austin Airways» était jusqu'à tout récemment le principal exploitant sur la côte est de la baie James et de la baie d'Hudson ; sa base

ᐹᒥᔫᐤ ᒫᐦᑳᓀᐤ ᐊᔑᓈᑯᐦ
ᐊᐅᓚᐅᑎᐢᐃ

Les installations de transport
Transportation Installations

PISTES D'ATTERRISSAGE : LANDING - STRIPS : [illegible] 1982

LONGUEUR (en mètres)
LENGTH (in meters)
[illegible]

- 300 – 900
- 901 – 1 500
- 1 501 et plus / 1 501 and over / [illegible] 1 501

TYPES DE REVÊTEMENT : TYPES OF ROAD SURFACE
[illegible]

- **Sable** / Sand
- **Terre battue** / Packed earth
- **Sable et gravier** / Sand and gravel
- **Asphalte** / Asphalt
- **Gravier** / Gravel

- **Route existante** / Existing road
- **Route projetée** / Proposed road
- **Chemin de fer** / Railway
- **Port** / Port
- **Pistes d'atterrissage** / Landing strips

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1 2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

1 : 8 000 000

OPDQ/UQAC — 1982

d'opération est située à Timmins en Ontario. Depuis juillet 1982, c'est Air Creebec qui assure le service local régulier pour la côte est de la baie James, à partir de Val d'Or, alors qu'Austin continue à desservir la côte de la baie d'Hudson, de Poste-de-la-Baleine à Salluit. Ce réseau permet des correspondances à Poste-de-la-Baleine avec Nordair et à Timmins avec Air Canada. Le service régulier sur la côte de la baie d'Ungava, de Kangiqsualujjuaq jusqu'à Salluit est assuré par la compagnie Air Inuit. Cette compagnie, créée en 1978, est une filiale de la société Makivik. Enfin, la compagnie Air Gava relie Schefferville à Kuujjuaq, pour le transport de marchandises seulement.

Le service privé dont il est question ici appartient à la Société de développement de la Baie-James. Il a été créé pour répondre aux besoins de la Société et le nombre d'envolées varie nécessairement en fonction de ces mêmes besoins. Celle-ci a implanté des infrastructures qui influencent considérablement la structure des transports au Nord du Québec. Ainsi, l'aéroport de LG-2 a un statut régional et il possède les meilleures caractéristiques (longueur de piste, instruments d'aide à la navigation) de tous les aéroports et pistes d'atterrissage de la côte ouest de la région.

Les vols nolisés ont pour principaux utilisateurs les amateurs de chasse, de pêche et de plein air, les administrations gouvernementales, les compagnies privées et la population autochtone. Plusieurs compagnies offrent des services de vols nolisés mais une seule a sa base d'opération permanente sur le territoire ; il s'agit de «Johnny May's Air Charter Ltd» située à Kuujjuaq. Ce type de vols est plus fréquent du début de l'été jusqu'à la fin de l'automne.

Les infrastructures

La qualité des infrastructures et des instruments d'aide à la navigation aérienne demeure une question vitale au Nord du Québec. En comparaison avec le Sud, elles jouent le même rôle que les routes reliant les diverses communautés entre elles. La qualité est d'autant plus nécessaire que les conditions climatiques difficiles affectent cette région et compliquent souvent la circulation aérienne. Les mois de mars à juin sont les plus favorables à la circulation aérienne parce qu'ils présentent un ciel dégagé, très peu de brouillard et une plus longue durée du jour. L'été apporte cependant du brouillard à cause de l'influence de la mer alors que l'automne est caractérisé par des couvertures nuageuses omniprésentes. L'hiver, la poudrerie diminue la visibilité au sol.

Le territoire est traversé, du nord au sud, par deux corridors aériens à l'intérieur desquels les pilotes disposent d'instruments d'aide à la navigation. En dehors de ces corridors, dont l'un longe la côte de la baie d'Hudson entre Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine et Frobisher Bay dans l'Arctique et l'autre, la côte de l'Ungava entre Kuujjuaq et Frobisher Bay, les pilotes doivent se fier à d'autres instruments ou voler à vue.

En incluant les installations mises en place par la SDBJ, on compte une trentaine d'aéroports ou pistes d'atterrissage parmi lesquels ont dénote des disparités importantes. À cela s'ajoute onze hydrobases et près de vingt héliports.

Les aéroports de niveau supérieur disposent de pistes recouvertes d'asphalte et d'une gamme d'instruments d'aide à la navigation et de services qui permettent le vol, les atterrissages et décollages aux instruments. Les aéroports de LG-2, Kuujjuaq et Schefferville sont reconnus comme aéroports régionaux par Transports Canada. L'aéroport de Déception est également de niveau supérieur. L'aéroport de Poste-de-la-Baleine se classe au niveau intermédiaire supérieur ; même si les vols s'effectuent à vue, il dispose pour les aéronefs de services assez complets pour la région et a l'avantage d'être situé dans un des deux couloirs aériens mentionnés. Il possède également une vocation régionale. Ces cinq aéroports ont été mis en place, à l'origine, pour répondre à des besoins exogènes à la région.

Dans tous les autres villages, les vols se font à vue. À Inukjuak, Povungnituk, Nemiscau, Kangirsuk et Quaqtaq, quelques services sont disponibles (approvisionnement, avis aux pilotes, plan de vol). Les trois premiers ont une piste dépassant 600 mètres, ce qui semble être une longueur minimale. Les deux autres pistes mesurent respectivement 350 et 472 mètres. À un niveau inférieur, se retrouvent les dix autres villages dépourvus en services et en équipements d'aide à la navigation : Fort-Rupert, Eastmain, Chisasibi, Ivujivik, Salluit, Kangiqsujuaq, Akulivik, Aupaluk, Tasiujaq et Kangiqsualujjuaq. Parmi ces villages, six ont des pistes d'une longueur inférieure à 600 mètres. Toutes ces pistes desservent des localités et sont utilisées régulièrement. De plus, durant l'hiver, des pistes sur la glace desservent les localités d'Inukjuak, Povungnituk, Akulivik, Salluit, Kangirsuk, Wemindji et Fort-Rupert.

FRED KLUS, MCP

Héliport au campement provisoire de LA-1.

Le trafic

Mode de transport idéal pour les gens qui ont à se déplacer, le transport aérien est aussi utilisé pour certaines catégories de marchandises : biens d'urgence, nourriture, courrier, envois postaux et journaux. Le volume du trafic diffère beaucoup selon la vocation des aéroports. Ainsi des aéroports régionaux comme Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik, Kuujjuaq et LG-2 servent de porte d'entrée dans la région et reçoivent un nombre élevé de passagers. Quant à l'origine et la destination de ceux-ci, Montréal domine nettement tous les autres endroits réunis. Les pistes d'atterrissage des autres localités, peu populeuses, sont moins fréquentées.

Enfin, bien que le Nord du Québec dispose d'un nombre étonnant de pistes d'atterrissage, la majorité souffrent des conditions difficiles dans lesquelles elles ont été construites. Un programme de construction et de réfection des pistes de onze villages inuit permettra toutefois de remédier à cette situation au cours des prochaines annees.

Transports maritimes

Une très grande partie des marchandises transportées au Nord du Québec l'est par voie maritime et ce, malgré les nombreuses contraintes imposées par le climat. En effet, la navigation par la route du nord est permise seulement au cours de 120 jours et, dans la baie James, elle s'étend sur 150 jours. L'avantage du transport maritime provient de sa capacité à transporter des produits en grande quantité et tres lourds. Par ailleurs, les clients doivent s'accomoder de longs délais entre la commande et la livraison des biens en raison de la courte saison de navigation.

Les produits sont expédiés à partir des ports de Montreal et de Moosonee en Ontario. Les navires quittant Montréal desservant toutes les localités de la Baie-d'Ungava, Détroit-d'Hudson et de la Baie-d'Hudson jusqu'à Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik. Un des utilisateurs de ce port est la Compagnie de la Baie-d'Hudson qui alimente ses magasins dans les villages inuit à partir de Montréal. Une partie des approvisionnements des villages de la Baie-James proviennent du port de Moosonee.

Les biens transportés se classent en deux catégories principales : les marchandises générales et les produits pétroliers. C'est la Direction du transport maritime du ministère des Transports du Québec qui agit comme maître d'oeuvre depuis deux ans pour le transport des diverses marchandises en provenance de Montréal. Les produits pétroliers proviennent d'une compagnie privée ; il appartient à chaque acheteur de communiquer avec ce fournisseur qui livre lui-même son produit.

Les infrastructures maritimes sont à peu près inexistantes au Nord du Québec. Il n'existe pas de quais publics capables de recevoir les navires, ce qui a pour effet de multiplier les opérations de déchargement des marchandises ; dans quelques cas, des débarcadères ont été construits. Les marées viennent compliquer les opérations sans compter que les produits risquent de subir plus d'avaries. Seule la compagnie Asbestos Hill dispose dans la baie de Déception d'un quai qui lui appartient et qu'elle utilise pour le transport du minerai d'amiante.

La circulation aérienne occupe une position privilégiée dans le Nord du Québec, n'étant pas concurrencée sur une grande partie du territoire et pour une longue période de l'année. La flexibilité du transport aérien convient théoriquement aux besoins courants de la clientèle et son rayon d'action réduit l'éloignement de la région et les distances internes. Le transport maritime supplée aux inconvénients de l'autre en permettant aux communautés de recevoir des produits lourds comme le pétrole et les matériaux de construction. La localisation de la plupart des communautés autochtones favorise cette desserte maritime.

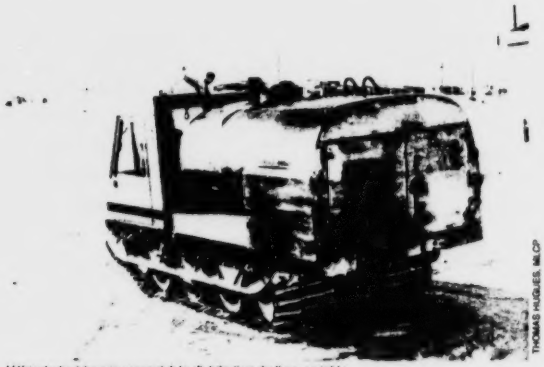

Véhicule tout terrain servant à la distribution de l'eau potable.

Référence : BOUCHER, L., **Les transports,** Dossier sectoriel 4.B, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 59 p.

Les services aériens et maritimes
Air and Maritime Services

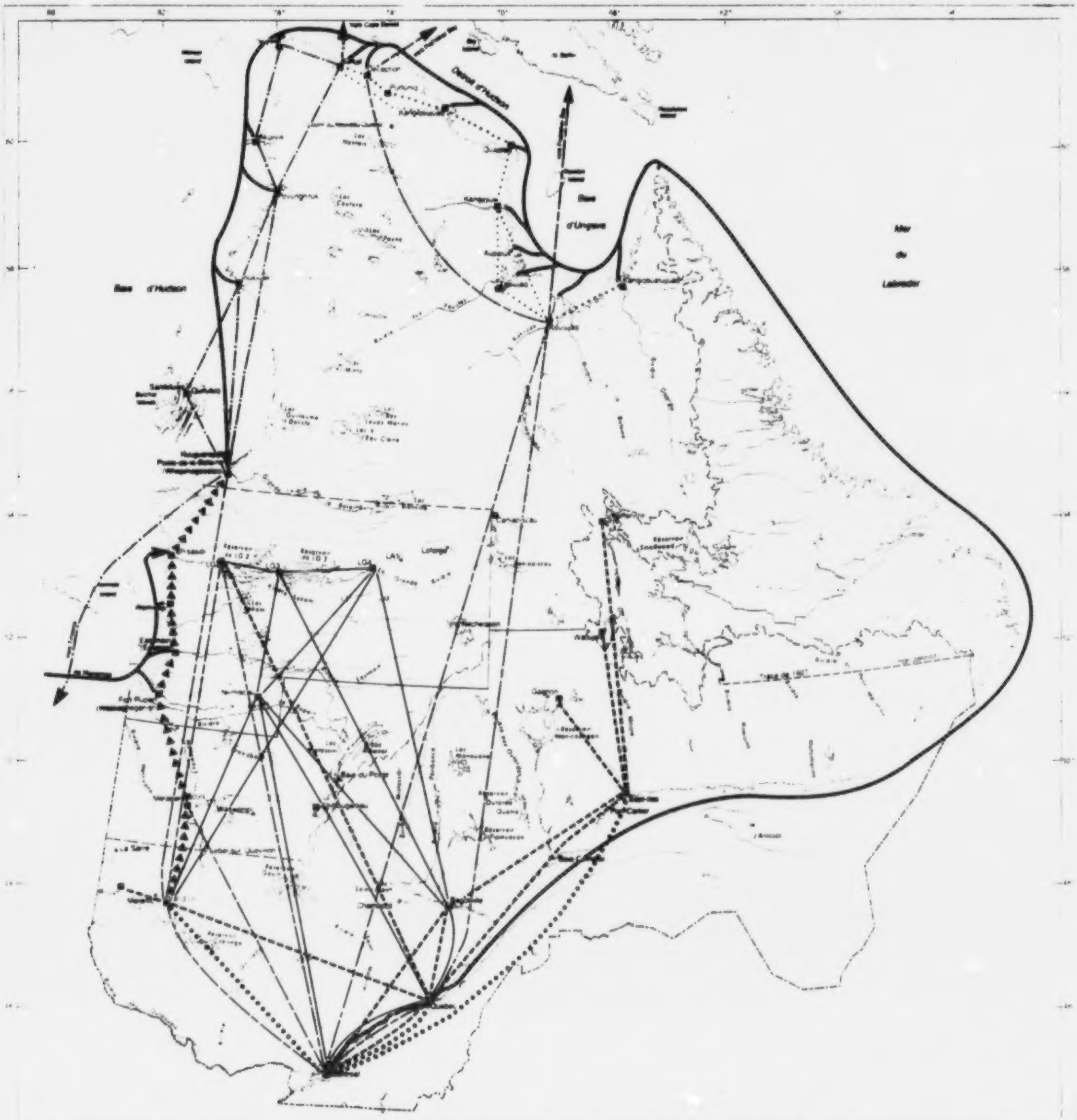

SERVICES AÉRIENS RÉGULIERS ; REGULAR AIR SERVICES 1982

Line	Carrier
– — – —	**Nordair** Nordair
———	**S.E.B.J.** S.E.B.J.
•••••••••••	**Air Canada** Air Canada
- - - - - - - - -	**Québécair** Québécair
— — —	**Austin Airways** Austin Airways
············	**Air Inuit** Air Inuit
▶▶▶▶▶▶▶▶	**Air Creebec** Air Creebec
——— (heavy)	**Desserte maritime** Maritime service

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1:2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve, marquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC – 1982

1 : 8 000 000

0 100 200 300 kilomètres

3 Les télécommunications

Dans une région aussi vaste que le Nord du Québec, les communications, autant que les transports, sont un facteur-clé d'intégration régionale et de développement. Que ce soit pour des fins administratives ou commerciales, pour l'animation communautaire ou pour les loisirs, l'implantation et l'utilisation de la radio, du téléphone et de la télévision est une préoccupation continuelle des habitants.

La région est maintenant reliée au reste du Québec par un certain nombre d'infrastructures de télécommunication (voir la carte Le téléphone, la radio et la télévision, p.44) dont l'entretien et les services sont assurés par différents organismes spécialisés en la matière : SOTEL Inc., Télébec Ltée, la Société Radio-Canada, la compagnie Bell-Canada, Télésat Canada, le ministère des Communications du Québec, la Société Taqramiut Nipingat Inc.

Les services téléphoniques au nord du 55e parallèle sont assurés, via le satellite Anik.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi puisque ce n'est qu'au début des années cinquante que les premières émissions de radio ont été transmises dans la région. Un petit nombre de stations artisanales de radio avaient alors été installées ; elles étaient opérées par les militaires et par des civils qui relayaient des émissions produites par Radio-Canada.

En 1956, la Société Radio-Canada a soumis à la Commission Fowler sur la radiodiffusion un projet visant à établir un service radio dans le Nord. Le Parlement votait en 1958 les crédits nécessaires à l'établissement du Service du Nord dont «le but sera de fournir une radiodiffusion répondant aux besoins particuliers des populations des régions éloignées et à leur donner un moyen de s'identifier aux autres habitants du pays». Ce service, dont le siège est à Montréal, diffuse en neuf langues, dont le cri et l'inuktitut.

Les réseaux en place

Toutes les localités du Nord, tant autochtones qu'allochtones, jouissent de services téléphoniques. Aujourd'hui, la radiotéléphonie est devenue un service d'appoint. Les services téléphoniques du «territoire inuit» sont assurés par la compagnie Bell Canada, via le satellite Anik, dans toutes les localités autochtones de même que dans les localités allochtones de Purtuniq et Déception. Sur le territoire de la Baie-James, ils sont assurés principalement par SOTEL qui fournit également au Service de sécurité publique (SSP) de la Municipalité de la Baie-James, depuis 1974, un réseau de radiotéléphones mobiles couvrant toutes les routes et tous les campements d'importance.

Les émissions radiophoniques dispensées par la Société Radio-Canada et produites à l'intention des autochtones peuvent maintenant être captées par toutes les communautés. Certaines localités reçoivent en plus la programmation régulière MA de Radio-Canada par le biais de CBF Montréal ou CBLT Toronto. C'est le cas de Baie-du-Poste (Mistassini), de Wemindji et de Chisasibi.

Les autochtones ont maintenant leurs propres équipements de radio mis en place, dans le cas des Cris, par les communautés elles-mêmes. Les Inuit ont pour leur part, favorisé une approche régionale en fondant en 1975, la Société Taqramiut Nipingat Inc. chargée de répondre, de la meilleure façon possible, aux besoins culturels des Inuit. Cette société est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants de chaque village inuit. Son siège social est situé à Salluit, à l'extrémité nord de la péninsule. Un bureau d'affaires, sis à Ottawa, administre la société. Jusqu'à maintenant, elle a contribué à la mise en place des postes de radio MF communautaires. Elle prépare des émissions et les distribue aux postes locaux ; son action s'étend maintenant à travers la télévision.

Jusqu'en 1979, il n'y a pas encore de service de télévision en pays inuit. En décembre, un groupe d'une quinzaine d'Inuit se préparent à utiliser la télévision comme moyen de communication. Taqramiut Nipingat mit alors sur pied, à Salluit, un centre de production d'émissions de télévision et deux personnes de Radio-Québec apportèrent une collaboration technique à un programme de formation. À partir de janvier 1980, Taqramiut diffuse des émissions du Sud à raison de six heures par jour dans cinq villages où des postes émetteurs ont été installés : Kuujjuarapik, Inukjuak, Salluit, Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq. Depuis mars 1981, ces cinq villages reçoivent en plus 12 heures de télévision inuit par semaine grâce à l'installation d'un satellite expérimental «Anik B».

Chez les Cris, la programmation télédiffusée par Radio-Canada, à partir des stations CBFT-Montréal et CBLT-Toronto, est reçue à Baie-du-Poste (Mistassini), Fort-Rupert, Wemindji et Chisasibi. De plus, des expériences de télévision communautaire ont lieu à Baie-du-Poste, Waswanipi et Fort-Rupert. À Eastmain, Wemindji et Chisasibi, on diffuse à partir de l'équipement audio-visuel fourni par le Grand Conseil des Cris.

Le ministère des Communications du Québec a contribué à la mise en opération de plusieurs projets de communication en milieu inuit, cri et naskapi, particulièrement dans le domaine de la radio communautaire. Les objectifs poursuivis se rattachent à la politique québécoise du développement culturel : le premier est d'assister les autochtones dans la démarche visant à identifier leurs besoins en matière de communication, et le second est d'aider les communautés et les nations autochtones à la mise sur pied et au fonctionnement des moyens de communication adaptés à leurs besoins.

La radio a constitué l'essentiel de ce que la population du Nord a pu écouter en provenance du Sud pendant au moins une décennie. Elle ne comportait pas alors de production régionale et ne s'est exprimée que très peu en français. Les premiers pas en matière de radio et de télévision communautaires des autochtones leur permettront d'identifier et de circonscrire la programmation qui leur conviendra ainsi que les moyens techniques qui leur permettront d'en assurer le développement.

Références : DUFOUR, J., **Les télécommunications, Dossier sectoriel, 4.7, Profil du Nord du Québec**, OPDQ/UQAC, 1981, 43 p.

JOBIN, J., Au service de la culture inuit : Taqramiut Nipingat. **Rencontre**, vol. 2, no 1, octobre 1980, pp. 9-10.

Le téléphone, la radio et la télévision
Telephone, Radio and Television

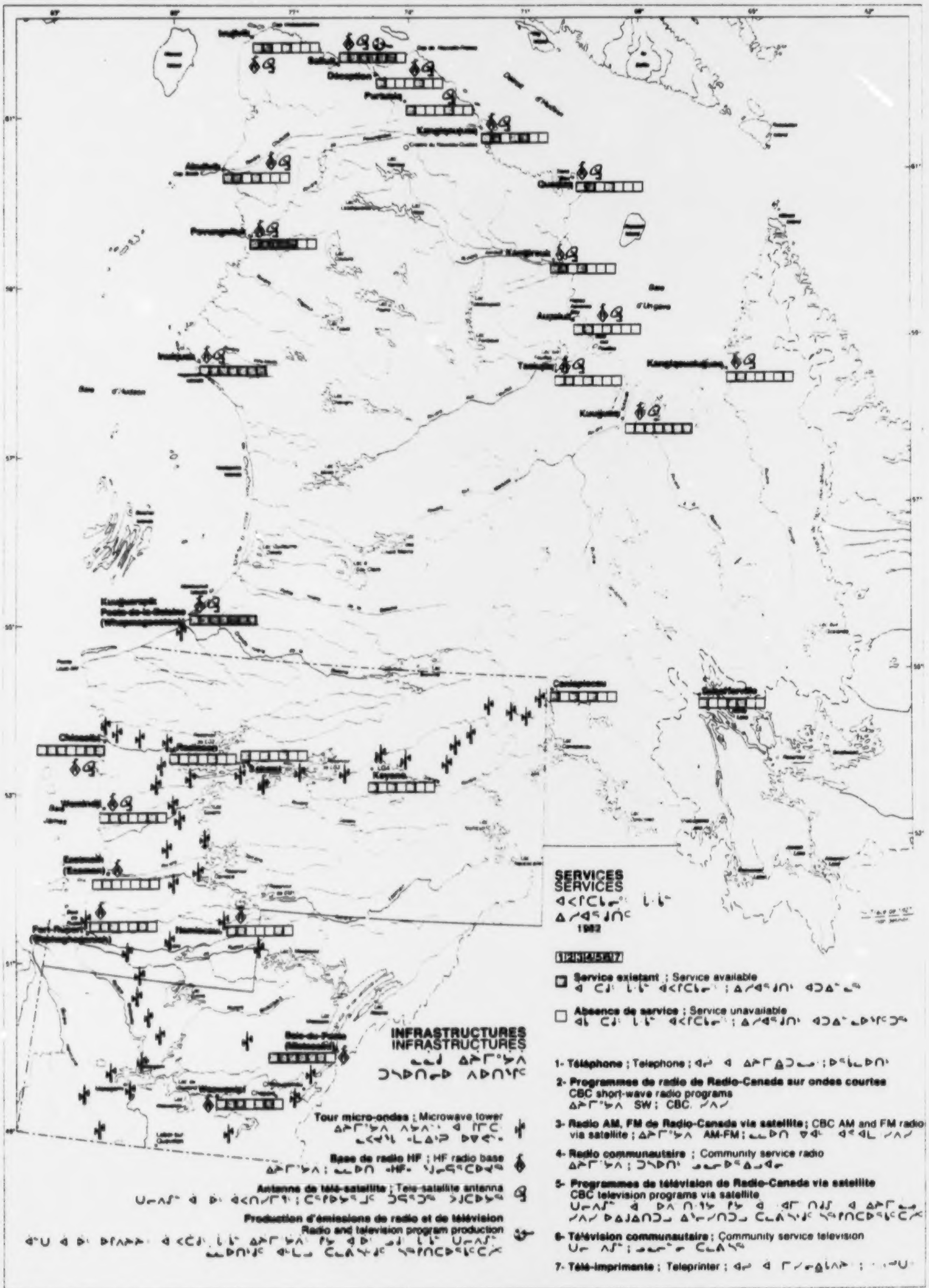

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1:2 000 000.

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique (puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1: 5 000 000

0 50 100 150 kilomètres

4 L'enseignement

Implantés il y a une trentaine d'années sur le territoire du Nord du Québec, les services scolaires organisés ont connu depuis ce temps des changements significatifs allant d'une éducation artisanale offerte par les missionnaires à la constitution des commissions scolaires autochtones.

Les commissions scolaires autochtones, crie et inuit, créées en 1978, élaborent des programmes correspondant aux besoins du milieu

Historique

L'implantation du premier réseau scolaire dans le Nord du Québec remonte au milieu des années trente alors que le gouvernement fédéral décidait de subventionner des écoles primaires chez les Cris. Chez les Inuit, il faut attendre jusqu'en 1949, année où le gouvernement fédéral ouvre deux écoles primaires, l'une à Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik et l'autre à Inukjuak ; l'implantation du réseau fut complétée en 1962. On élabora un système scolaire caractérisé par une langue unique d'enseignement, l'anglais, par un programme scolaire d'inspiration anglo-protestante et par un contrôle administratif complet exercé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN). Au début des années soixante, les écoles n'étaient fréquentées que par environ la moitié des enfants inuit d'âge scolaire.

La Direction générale du Nouveau-Québec, créée par le gouvernement du Québec en 1963, développa dans douze communautés inuit, un réseau parallèle à celui du gouvernement fédéral. On le fit en favorisant l'embauche et la formation du personnel enseignant autochtone et en introduisant la langue autochtone dans les premières années du niveau primaire. Chez les Cris de la Baie-James, l'enseignement au primaire et au secondaire était assuré en exclusivité par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Lorsque le gouvernement du Québec confia la responsabilité de l'éducation des autochtones du territoire à la Commission scolaire du Nouveau-Québec (CSNQ) en 1970, la situation s'était sensiblement améliorée et la fréquentation scolaire atteignait plus de 95% au début du niveau primaire. Pendant son mandat (1971-78) auprès des Inuit et d'une partie de la population crie, la CSNQ a effectué l'unification des écoles fédérales et provinciales à Povungnituk et Inukjuak, a développé l'enseignement de la langue vernaculaire à la pré-maternelle et à la maternelle et a favorisé la formation de comités d'éducation locaux (comité de parents) dans chaque communauté. Elle a mis sur pied des sessions d'été pour la formation des enseignants allochtones et autochtones et a préparé du matériel pédagogique adapté aux besoins des écoles.

Les commissions scolaires

Le premier juillet 1978, les commissions scolaires crie et Kativik remplaçaient la CSNQ et le MAIN. La Commission scolaire crie, dont le centre administratif est situé à Val d'Or, est responsable de l'implantation des services éducatifs dans les communautés cries de la Baie-James. Le conseil des commissaires est composé de représentants de chaque communauté. Il dispose des pouvoirs habituels reconnus aux commissions scolaires et aussi de pouvoirs spéciaux lui permettant de conclure des ententes avec les gouvernements ou avec d'autres institutions scolaires. Les comités d'écoles formés dans chaque communauté sont consultés à l'égard du choix des enseignants et des directeurs d'écoles, du calendrier scolaire, des changements aux programmes d'études ou sur des questions particulières. La juridiction de la Commission scolaire crie s'étend à tous les établissements autochtones et s'applique à l'enseignement primaire, secondaire et à l'éducation des adultes.

La Commission scolaire Kativik, quant à elle, a son siège administratif à Dorval et exerce sa juridiction sur tout le territoire situé au nord du 55e parallèle, sauf chez les Cris de Poste-de-la-Baleine, lesquels relèvent de la Commission scolaire crie. Toutes les communautés inuit possèdent une école, un directeur et un comité de parents. Elle exerce sa gestion des affaires en éducation au moyen de comités ou de groupes formés tant au niveau local qu'au niveau central.

Dans chaque village, il y a un groupe consultatif composé du comité local de parents, du commissaire, du directeur d'école, du représentant des instituteurs, du représentant culturel et du représentant du conseil du village. La consultation est assurée, au niveau central, par le conseil des comités locaux de parents formé des délégués de chaque comité local de parents. À l'échelon central, le conseil des commissaires ou le comité exécutif de la commission scolaire adopte les résolutions alors qu'au niveau local, l'instance privilégiée est représentée par le comité local de parents qui bénéficie de pouvoirs délégués par les commissaires. Au niveau central, l'administration est confiée au directeur général qui délègue à chaque directeur d'école les pouvoirs relatifs à l'administration des questions pédagogiques, du personnel, de l'équipement, des bâtiments, des finances au primaire et au secondaire, de la formation technique et de l'éducation aux adultes.

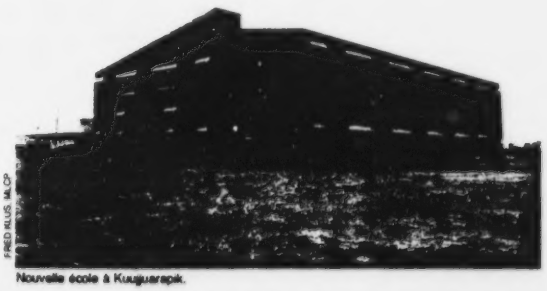

Nouvelle école à Kuujjuarapik.

N'étant plus présente chez les Inuit et les Cris, la Commission scolaire du Nouveau-Québec, dont le siège social est situé à Sainte-Foy, dispense ses services aux non-autochtones de la Municipalité de la Baie-James, dans les noyaux de peuplement qui se sont formés lors de la construction des ouvrages hydro-électriques. Elle est dirigée par un administrateur qui a les pouvoirs du commissaire et du directeur général.

Les quelque 400 Naskapis de Schefferville, quant à eux, se voient accorder par la Convention du Nord-Est une école dont l'administration générale est placée sous le contrôle de la Commission scolaire régionale Eastern-Quebec, dont le siège social est à Québec. Un comité, désigné par les membres de la communauté naskapie et la Corporation foncière naskapie, agit comme comité d'école auprès de cette commission scolaire, collabore avec le ministère de l'Éducation et assume certains rôles administratifs visant le développement et la mise en valeur de la tradition, de la langue et de la culture naskapie.

Niveaux d'enseignement et clientèles

Partout dans le Nord du Québec, les priorités d'enseignement touchent les niveaux primaire, secondaire et l'éducation des adultes. Des programmes d'enseignement à la maternelle, aux niveaux primaire et secondaire sont offerts dans la plupart des communautés autochtones alors que les programmes de niveaux collégial et universitaire peuvent être suivis dans le réseau d'établissements déjà existant au Québec.

En 1979-1980, la population scolaire inuit totale était de 1 782 élèves, dont 169 à la maternelle, 1 094 au primaire et 519 au secondaire[1]. Chez les Cris, la population scolaire totale était, au 30 septembre 1979, de 2 314 élèves dont 149 à la pré-maternelle, 195 à la maternelle, 1 429 à l'élémentaire et 407 au secondaire. De 1975-1976 à 1979-1980, la population scolaire est passée chez les Cris de 2 038 à 2 314, soit une augmentation de 13,5%. En 1979-1980, les inscriptions au niveau secondaire représentaient 23% de l'ensemble de la population étudiante, comparé à 29% chez les Inuit. Quant aux Naskapis de Schefferville, ils étaient environ 150 étudiants aux niveaux primaire et secondaire.

Avant l'implantation de la Commission scolaire crie, de nombreux élèves devaient fréquenter des écoles à l'extérieur de leur communauté respective. Au nombre de 647 en 1975-1976, ces élèves provenaient pour la plupart (deux tiers) des communautés de Baie-du-Poste (Mistassini) et Waswanipi et fréquentaient des écoles au sud du territoire nordique québécois. Depuis l'année scolaire 1979-1980, la Commission scolaire crie a implanté la première année du secondaire dans six communautés ; à Chisasibi, les élèves peuvent compléter le niveau secondaire. Toutefois, en 1979-1980 à Baie-du-Poste (Mistassini), 112 élèves fréquentaient encore des écoles secondaires ne relevant pas de la Commission scolaire crie.

Sur le territoire de la Baie-James, on trouve des écoles relevant de la Commission scolaire du Nouveau-Québec dans chacun des villages du secteur de la rivière La Grande : Radisson (LG-2), Sakami (LG-3), Keyano (LG-4) et Caniapiscau. Le nombre des inscriptions dans ces écoles a presque triplé en quatre ans, atteignant 933 élèves en 1979-1980. On y prévoit toutefois une diminution constante durant les cinq prochaines années.

Les programmes et les langues d'enseignement

L'article 88 de la Charte de la langue française stipule que les langues d'enseignement sont le cri et l'inuktitut, ainsi que les autres en usage dans les communautés cries et inuit, soit l'anglais ou le français. Chez les Cris et les Inuit, de nombreuses consultations sont en cours sur cette importante question de la langue d'enseignement. Privilégiant un maximum d'autonomie locale, la Commission scolaire Kativik a confié à chaque localité inuit le choix des langues d'enseignement et le rythme de leur introduction. Dans toutes les localités inuit, les choix s'orientent en faveur de l'inuktitut comme langue d'enseignement à la maternelle. Mais la situation varie pour les niveaux primaire et secondaire ; on choisit tantôt les trois langues, inuktitut, français et anglais, tantôt on opte pour le français et l'inuktitut ou encore pour l'anglais et l'inuktitut. À Kangiqsualujjuaq, par exemple, pour l'année scolaire 1978-1979, la maternelle, 1re et 2e années se donnaient en inuktitut ; la 3e en inuktitut et en anglais ou français, la 4e, 5e et 6e en français ou en anglais à 75%. La Charte s'applique de la même façon chez les Naskapis ; l'école naskapie de Schefferville offre des cours en naskapi, en anglais et en français.

À la différence des commissions scolaires du Sud, les commissions scolaires crie et Kativik ont la responsabilité de la formation des maîtres chargés d'un enseignement relié à la culture. Antérieurement, cette responsabilité incombait à la CSNQ et au MAIN dans le cadre du projet d'amérindianisation des écoles. De plus, les deux commissions scolaires autochtones élaborent des programmes correspondant aux besoins propres des communautés et adaptés au milieu. Un centre de formation et de qualification professionnelles, visant à permettre aux autochtones du Nord québécois d'exercer un métier, a été inauguré en janvier 1983 près de Radisson, en bordure du lac Hélène.

Les interventions et les contrôles directs sur l'éducation exercés par les gouvernements fédéral et provincial en milieu autochtone ont permis de mettre en place des infrastructures et des services que les nouvelles administrations autochtones doivent par la suite adapter à leurs propres besoins et à leurs intérêts. C'est le défi qu'elles doivent relever : concevoir un système qui réponde aux projets sociaux de leurs propres communautés.

1 Incluant la clientèle scolaire de Povungnituk et Ivujivik, environ 300 élèves.

Référence : LAROCHELLE, G., **L'éducation**, Dossier sectoriel 4.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 42 p.

L'enseignement
Teaching

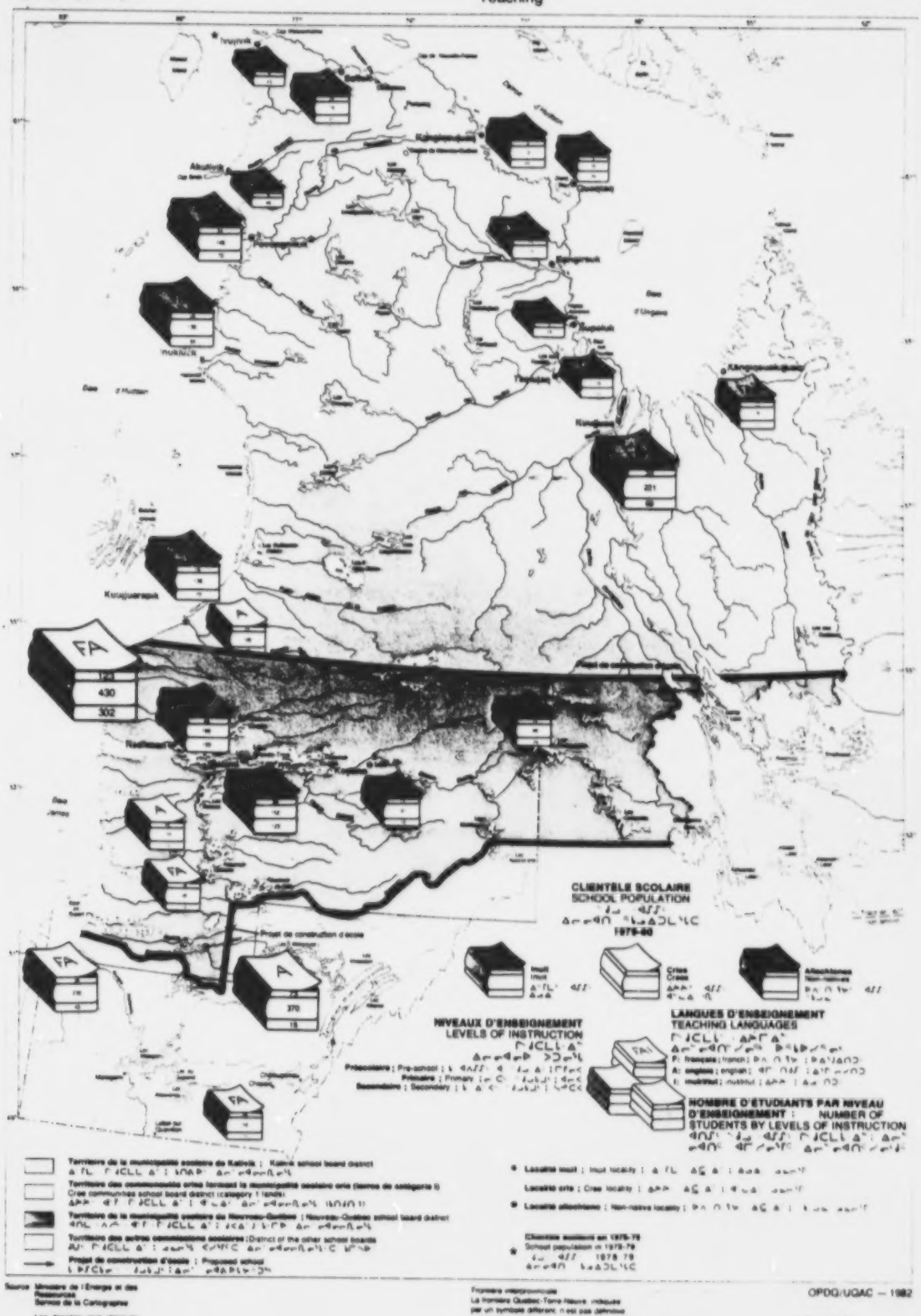

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par rédaction photographique de la carte «Le Québec» à 1/2 000 000

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

5 La santé

L'organisation actuelle des services

En milieu nordique, les dispensaires desservent les populations sur une base locale alors que les centres hospitaliers les desservent sur une base régionale. On trouve un dispensaire dans chacune des localités cries et inuit et le personnel est généralement composé de deux infirmières, d'une ou de deux auxiliaires autochtones et du personnel de soutien. Les dispensaires locaux offrent des services de premiers soins et de visites à domicile et interviennent dans le domaine de la santé communautaire. Les hôpitaux sont responsables des dispensaires et des programmes de santé communautaire de tous les villages.

Les patients qui requièrent des soins plus spécialisés sont déférés à leur centre hospitalier régional ou transportés dans des hôpitaux du Sud, selon la gravité des cas, via un service d'ambulance aérienne d'une qualité exceptionnelle assuré par le gouvernement du Québec.

Le Centre hospitalier de Chisasibi dessert les communautés cries de la Baie-James pour des soins de médecine générale, d'obstétrique, de pédiatrie ou pour soins prolongés. L'hôpital a une capacité de 32 lits. La population des villages de Baie-du-Poste (Mistassini), de Waswanipi et de Nemiscau peut toutefois recevoir le même type de services médicaux et des services de soins spécialisés des centres hospitaliers de Chibougamau, de Val d'Or ou de Matagami. Les hôpitaux de Montréal sont utilisés par l'ensemble des communautés cries pour des malades qui requièrent des soins plus spécialisés.

Les Inuit des communautés de la Baie-d'Ungava (de Kangiqsujuaq à Kangiqsualujjuaq) reçoivent d'abord des soins du Centre hospitalier de l'Ungava, situé à Kuujjuaq, et au besoin, sont dirigés vers les hôpitaux de Montréal ou de Québec pour des soins spécialisés. On vient de terminer, à Kuujjuaq, la construction d'un hôpital d'une capacité de 25 lits. Les Inuit de la Baie-d'Hudson (de Salluit à Kuujjuarapik) n'ont pas encore d'hôpital à leur disposition ; on les dirige donc vers l'hôpital de Moose Factory en Ontario en cas d'urgence ou dans les hôpitaux de Montréal ou Québec pour recevoir des soins spécialisés. On vient toutefois de former, le 1er avril 1982, la Corporation du Centre hospitalier de la Baie-d'Hudson qui a pour mission d'offrir les soins de santé sur une base régionale. Elle est chargée dans un premier temps de construire un hôpital à Povungnituk et de prendre en charge l'administration des dispensaires locaux actuellement assumée par les centres hospitaliers de l'Ungava (Kuujjuaq) et de l'Université Laval (CHUL).

En plus des centres hospitaliers de l'Ungava et de Chisasibi, on compte ceux de Radisson et de ses postes satellites, de Schefferville et plus au sud, celui de Chibougamau ; à l'exception des deux premiers, ces centres desservent principalement des populations allochtones.

En raison de la faible population habitant ce territoire, ce sont les départements de santé communautaire (DSC) de l'Hôpital général de Montréal pour les Cris et du Centre hospitalier de l'Université Laval pour les Inuit qui encadrent les centres hospitaliers de Chisasibi et de l'Ungava, responsables des programmes de santé communautaire dans les villages. Les DSC accordent un soutien technique dans les domaines suivants : accueil et hospitalisation pour soins spécialisés ; organisation des missions de spécialistes ; recrutement et formation du personnel non autochtone appelé à travailler dans le Nord ; programmation et évaluation en santé communautaire, études épidémiologiques.

Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) cri et inuit, quant à eux, ont des fonctions similaires aux CRSSS du reste du Québec. Ils sont chargés de coordonner l'administration des services de santé et des services sociaux dans leur territoire respectif, de voir à ce que les services correspondent aux besoins exprimés par les populations et d'organiser des comités locaux de santé. Le CRSSS Kativik, lui-même rattaché à l'Administration régionale Kativik, assure la coordination des services du Centre hospitalier de l'Ungava et de la Corporation du centre hospitalier de la Baie-d'Hudson

Le CRSSS cri, en plus d'exercer les pouvoirs normalement dévolus à un CRSSS, est un établissement dont le conseil d'administration a les pouvoirs de créer et de maintenir les quatre types de structures existantes : centre hospitalier, centre de services sociaux, centre d'accueil et centre local de services communautaires. Il est responsable actuellement du Centre hospitalier et du Centre de services sociaux de Chisasibi et des dispensaires locaux dont il a la propriété et l'administration.

SAGMA

Le centre hospitalier de la Baie-James à Fort-George.

Depuis 1975, des règles nouvelles accentuent le rôle que les communautés autochtones ont à jouer dans le domaine de la santé. Celles-ci, en effet, vont progressivement prendre en charge la gestion de ces services à l'intérieur du cadre plus général de la santé, administrée par le ministère des Affaires sociales du Québec (MAS). Afin de remplir son mandat, le MAS a créé le Service du Nouveau-Québec au sein de sa Direction de la santé communautaire. En plus de son rôle de coordinateur des structures qui ont été mises en place dans cette région, ce service doit prévoir des mécanismes de participation des populations nordiques à l'organisation, à la planification et à l'administration des services sociaux et de santé.

Le gouvernement fédéral n'a plus aucune responsabilité pour la prestation des services de santé et des services sociaux dans la région administrative 10. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord assure toutefois, conjointement avec les Conseils de Bande, l'implantation et l'amélioration des infrastructures sanitaires, notamment pour l'alimentation en eau potable, la disposition des eaux usées et des ordures ménagères. C'est le ministère de l'Environnement du Québec qui assure le contrôle de la qualité de l'eau potable, le respect des normes de la qualité de l'environnement et l'éducation de la population concernant l'utilisation et l'entreposage de l'eau de consommation.

L'état de santé des populations autochtones

En matière de santé publique, le CHUL et l'Hôpital général de Montréal ont fait une première évaluation des conditions d'hygiène publique et ont reconnu l'urgence d'intervenir dans de nombreux domaines, dont ceux de l'hygiène dentaire, de la nutrition et des soins aux enfants. Enfin, les premières investigations ont permis de constater l'absence d'informations suffisamment fiables en épidémiologie et sur les taux de morbidité.

Toutefois, l'expérience accumulée depuis une vingtaine d'années a permis d'observer des tendances générales. Ainsi, on remarque que les Cris et les Inuit, vivant dans des conditions sensiblement similaires, ont des problèmes de santé semblables. Par contre, ils se distinguent

Les services de santé
Health Services

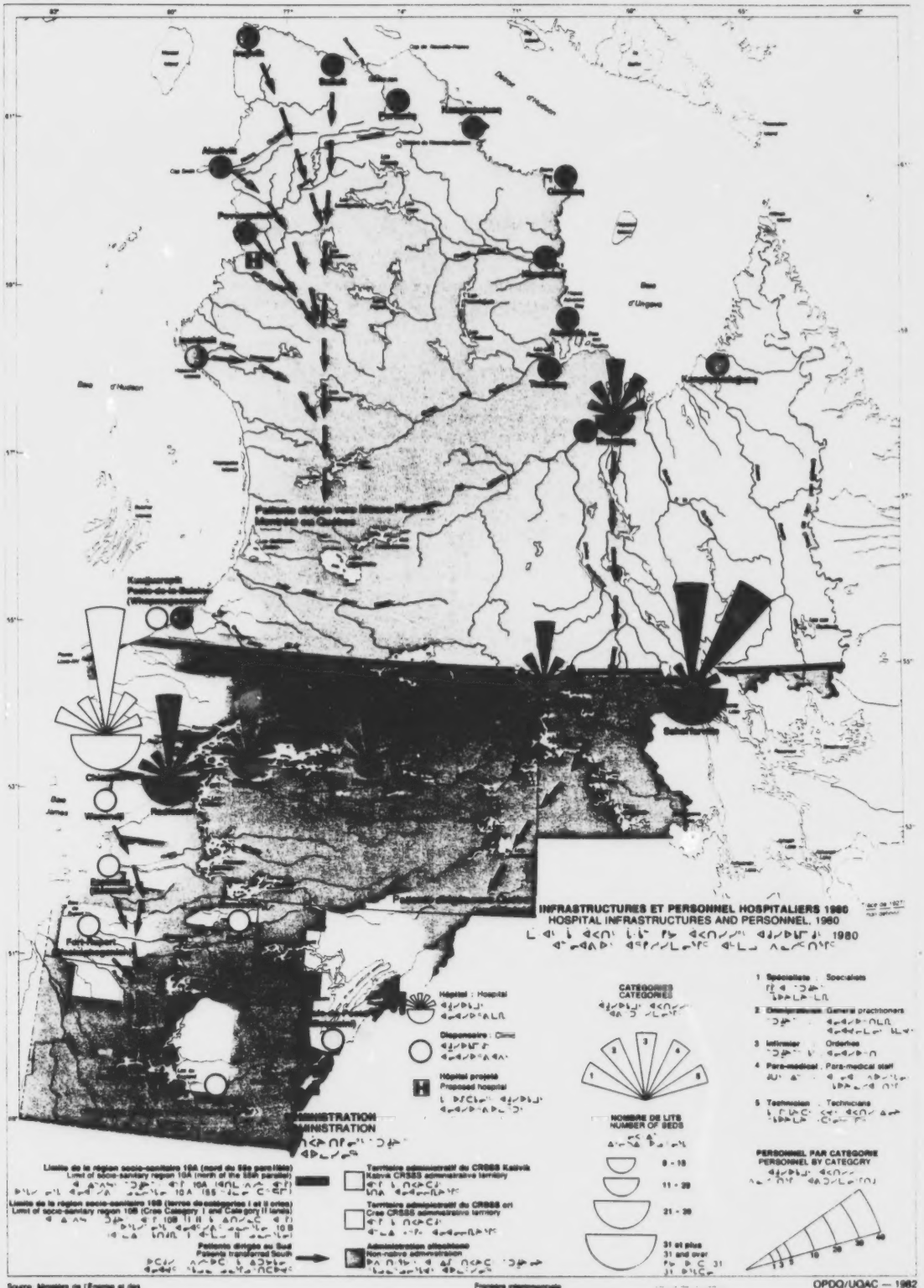

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte « Le Québec » à 1/2 500 000

OPDQ/UQAC — 1982

du reste de la population du Québec par un plus grand nombre de maladies infectieuses de toutes sortes, de maladies respiratoires et par une faible incidence de maladies cardiaques, du diabète ou du cancer. À ces problèmes de santé, il faut ajouter les accidents, de plus en plus fréquents, causés par les armes à feu, les véhicules, les embarcations motorisées, sans oublier l'alcool et les drogues, dont l'abus constitue un problème social majeur, que l'on relie souvent aux conditions sociales et économiques de ces populations.

Avec une meilleure connaissance du milieu et du mode de vie des autochtones, il sera possible de mesurer précisément leur état de santé et d'en corriger les problèmes à la source. Déjà, on soupçonne l'importance de quelques facteurs : la rigueur du climat qui favorise les engelures, retarde l'évacuation des malades et oblige à des consultations téléphoniques ; les mouvements migratoires saisonniers qui occasionnent de longs retards dans le traitement d'une maladie ou d'une blessure. Une meilleure connaissance des habitudes alimentaires et une action éducatrice appropriée permettront également de réduire sensiblement certains problèmes de santé.

Depuis une vingtaine d'années, les conditions matérielles de vie des autochtones du Nord du Québec se sont transformées à un rythme très rapide : nouvelles écoles, dispensaires, etc. Mais les infrastructures matérielles restent souvent insatisfaisantes à cause du climat, du pergélisol, des distances, etc. De plus en plus, et suite à la mise en application de la Convention, le gouvernement du Québec améliore progressivement les conditions de logement et les services municipaux. Une étude portant sur les services municipaux en territoire cri et inuit faisait état de besoins pressants, particulièrement du côté de l'alimentation en eau potable et de la collecte des ordures. Dans la mesure où l'on réduira efficacement certaines contaminations à leurs sources, relativement à la qualité de l'eau, à la disposition des ordures et à la salubrité des logements, on améliorera la santé des populations.

Une attention particulière sera accordée dans les prochaines années par les divers intervenants, le MAS, les DSC, les CH et les CRSSS, à la formation du personnel autochtone, afin qu'il prenne en charge les services sociaux et de santé, tant sur le plan clinique qu'administratif.

Références :

LAROCHELLE, G., **La santé,** Dossier sectoriel 4.5, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 35 p.

DUVAL, B. et THERRIEN, F., «Natalité, mortalité et morbidité chez les Inuit du Québec arctique, dans **Recherches amérindiennes au Québec**, vol XII, no 1, 1982.

Éléments dominants de la vie régionale

- La population du Nord du Québec est réduite ; elle est dispersée sur le pourtour du territoire à l'intérieur de petits noyaux de peuplement.
- Elle comprend une très forte proportion de jeunes et une très faible proportion de personnes âgées ; près de 50% de la population a moins de 15 ans.
- Comparativement à l'ensemble du Québec, la population du Nord du Québec a connu jusqu'à maintenant une croissance soutenue de sa population.
- La dimension de la région et la dispersion de sa population se prêtent peu à la construction de routes ; l'avion demeure le moyen le plus efficace pour atteindre le Nord et se déplacer entre les communautés.
- La qualité des infrastructures aériennes et des instruments d'aide à la navigation aérienne est une question vitale pour le Nord ; un certain nombre de contraintes liées au milieu naturel impliquent toutefois des coûts élevés pour la construction et l'entretien de ces infrastructures.
- Les installations maritimes sont presque inexistantes au Nord bien que ce mode de transport, limité à une très courte période de l'année, soit très important pour cette région ; les produits pétroliers ainsi qu'une bonne partie des approvisionnements en marchandises diverses sont en effet expédiés par bateau.
- Avec l'amélioration des infrastructures de télécommunication au Nord, les autochtones disposent maintenant d'outils qu'ils sont en mesure d'adapter à leurs propres besoins ; outre un réseau téléphonique développé, on trouve aujourd'hui des postes de radio et de télévision communautaires dans plusieurs villages.
- Tout comme les transports, les télécommunications sont un facteur-clé de l'intégration régionale.
- Implantés depuis une trentaine d'années seulement, les services scolaires organisés ont connu des changements significatifs importants depuis ce temps.
- Depuis la formation des commissions scolaires autochtones, les responsabilités quant au choix de la langue d'enseignement et des programmes dispensés relèvent en grande partie des populations locales.
- Les priorités d'enseignement touchent les niveaux primaire et secondaire ainsi que l'éducation des adultes ; les programmes de niveaux collégial et universitaire sont accessibles dans le réseau d'établissements déjà existant du Québec.
- Chaque village est doté d'un dispensaire par lequel on offre des services de premiers soins et on intervient dans le domaine de la santé communautaire, alors que des hôpitaux régionaux dispensent des soins plus spécialisés.
- L'implantation et l'amélioration des infrastructures sanitaires au Nord contribuent à améliorer les conditions de santé des populations nordiques qui doivent par ailleurs faire face à des conditions climatiques plus difficiles qu'au Sud.

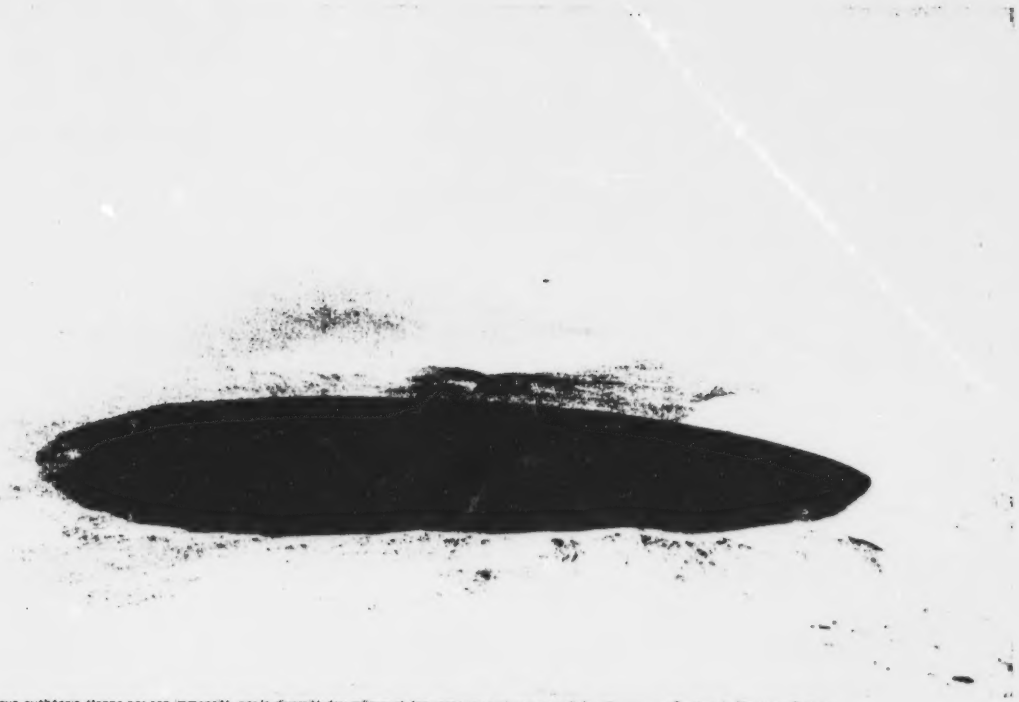

DIDIER LEFÈVRE/ MEQ

Le territoire nordique québécois étonne par son immensité, par la diversité des milieux et des ressources et par ses reliefs pittoresques. Cratère du Nouveau-Québec.

3 Un milieu naturel à maîtriser

L'image d'un territoire au climat rude, aux paysages dénudés et uniformes, mais aux richesses naturelles inépuisables qu'on projette souvent du Nord du Québec, comporte une part de vérité. Les hivers sont plus longs et plus froids dans cette région qu'ailleurs au pays, la végétation est parfois rabougrie sur de vastes étendues et les reliefs, souvent imperceptibles, cachent des richesses d'une très grande diversité.

Mais il s'agit là d'une vue d'ensemble qui rend très peu justice à une région répartie sur une quinzaine de degrés de latitude où l'on retrouve une gamme étendue de conditions climatiques et végétales et où la topographie varie, par exemple, des plaines marécageuses de la Baie-James au mont d'Iberville dans les Torngat, le plus haut sommet du Québec. Le milieu naturel du Nord du Québec doit donc être compris dans sa juste mesure et avec toutes les particularités qu'il comporte.

Les autochtones du Nord, qui se sont adaptés à cet environnement physique, ont sans doute acquis, au cours des siècles, une familiarité exceptionnelle avec les éléments naturels qui les entourent, mais les informations écrites sur la région ne sont encore souvent que générales et fragmentaires. La synthèse présentée dans les pages qui suivent comporte donc des inégalités dans le traitement des différents aspects du milieu car elle est dépendante de l'état actuel de nos connaissances et des techniques qu'il faut adapter à des conditions climatiques plutôt difficiles. Elle permettra toutefois d'identifier des avenues de recherche et de développement.

1 Le relief et ses formes

Le relief d'une région est l'expression des variations de l'altitude et des formes du terrain par rapport au niveau de la mer. Ces variations ont une ampleur plus ou moins grande suivant la nature de l'intervention de facteurs liés à la nature de la roche, sa structure et ses mouvements de même qu'aux conditions végétales et climatiques. On parle d'hypsométrie pour exprimer les variations des reliefs terrestres et de bathymétrie pour les profondeurs marines (voir la carte Le relief, p.55).

Les grands traits du relief

Le relief du Nord du Québec emprunte les caractéristiques du Bouclier canadien qui forme son «assise geologique» : plateau ondulé de faible altitude et recouvert de matériaux glaciaires et post-glaciaires, massifs plus élevés, collines parallèles et bourrelets périphériques. Il est composé de montagnes et de plateaux dans la partie sud et est du territoire, de reliefs moyens de plateaux dans la partie centrale et à l'extrémité nord-est de la péninsule d'Ungava, de bas reliefs inclinés doucement, à l'ouest, en direction des baies James et d'Hudson, de collines parallèles de type appalachien dans la fosse du Labrador et dans la ceinture volcano-sédimentaire du Cap Smith — Wakeham Bay et de cuestas[1], sur la rive sud-ost de la baie d'Hudson et dans la région de Baie-du-Poste (Mistassini). Les escarpements du lac Guillaume-Delisle, des îles Nastapoka et Manitounuk dans la baie d'Hudson sont les plus spectaculaires des cuestas hudsoniennes.

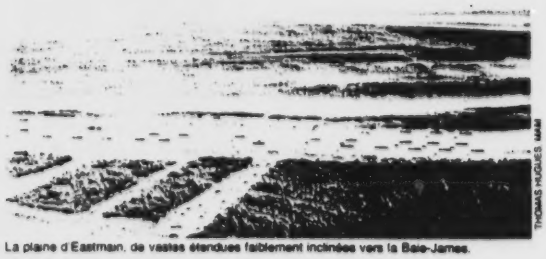

La plaine d'Eastmain, de vastes étendues faiblement inclinées vers la Baie-James.

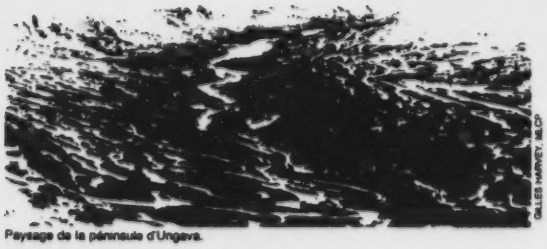

Paysage de la péninsule d'Ungava.

Les reliefs de bas plateaux sont généralement inférieurs à 300 mètres d'altitude alors que le plateau central a une altitude générale de 400 à 600 mètres, avec des massifs plus élevés de 750 à 1 400 mètres. Un plateau d'altitude semblable à ce dernier caractérise l'extrême nord-est de la péninsule. Les monts Torngat et les monts Otish sont les sommets les plus élevés do la région et atteignent respectivement 1 600 et 1 060 mètres d'altitude. En résumé, le relief, généralement de faible dénivellation, est composé de larges surfaces subhorizontales, à quelques exceptions près. Chacune des grandes régions physiques caractérisant le territoire nordique québécois est délimitée par la carte des «Régions physiques» p. 61.

Les profondeurs marines

Les baies d'Hudson et James sont des mers relativement peu profondes. L'ensemble de la baie James a une profondeur qui ne dépasse pas les 90 mètres et la baie d'Hudson a une profondeur se situant en général autour de 150 mètres avec quelques cotes atteignant 180 mètres. Sur le littoral oriental de la baie d'Hudson, les profondeurs de 150 mètres se trouvent au sud, à une centaine de kilomètres de la côte, tandis qu'elles se retrouvent à un peu plus de quinze kilomètres du littoral, en face du village d'Ivujivik à l'extrémité ouest de la péninsule d'Ungava.

Le détroit d'Hudson est beaucoup plus profond et atteint en général des profondeurs supérieures à 150 mètres, avec des fosses de 300 mètres et plus. La courbe de niveau de 90 mètres est parallèle à la côte et se situe à environ 15 kilomètres du littoral, à l'exception du secteur du Cap de Nouvelle-France, où elle s'éloigne de façon notable.

La baie d'Ungava est une mer de faible profondeur, se situant autour de 150 mètres, à l'exception d'une fosse supérieure à 300 mètres entre l'île Killiniq et l'île Akpatok. La courbe de niveau de 90 mètres suit la côte occidentale, à une distance approximative de 50 kilomètres. À l'est, la courbe de 190 mètres se situe à environ 25 kilomètres du littoral. Enfin, la plus grande partie de l'espace à l'ouest et au sud-ouest de l'île Akpatok a une profondeur inférieure à 45 mètres.

L'évolution des formes

Les événements qui ont marqué l'évolution des formes de terrain sont à peu près les mêmes qui ont prévalu dans la partie méridionale du Québec avec, toutefois, une plus grande influence de la glaciation. En effet, le faciès du Nord du Québec a profondément été marqué par les perturbations de l'ère glaciaire, principalement par le glacier du Wisconsin dont la fonte remonterait approximativement à 8 000 ans. Les dépôts de surface abandonnés ici et là à cette époque sont encore visibles aujourd'hui.

Les formes préglaciaires

Les différents travaux menés à l'intérieur de la fosse du Labrador, de la ceinture du Cap Smith — Wakeham Bay et à l'intérieur du territoire de la Baie-James ont permis de connaître l'évolution particulière des grands traits du relief de même que les formes de terrain attribuables aux événements préalables à la glaciation. Ces formes constituent l'essentiel des plateaux et des ceintures volcano-sédimentaires périphériques[2]. Il s'agit avant tout de collines résiduelles et de dépressions élaborées à même le socle rocheux ; les formes résultantes ont des sommets convexes et leurs piedmonts sont recouverts de matériaux meubles. Ce sont des formes d'érosion qui ont été façonnées pendant de très longues périodes. On y trouve également des cuestas façonnées dans les calcaires et dolomies le long de la côte orientale de la baie d'Hudson, entre la pointe Louis XIV et les îles Hopewell. Enfin, des impacts météoritiques seraient à l'origine de quelques dépressions circulaires inscrites dans le socle rocheux : le cratère du Nouveau-Québec, les lacs à l'Eau Claire, le lac Couture et le lac La Moinerie.

1 Les cuestas sont formés d'une superposition de bancs de roches résistantes et de bancs de roches tendres ; les reliefs de cuestas sont faiblement inclinés.

2 Voir la section consacrée à la geologie, p. 58.

Le relief
Relief

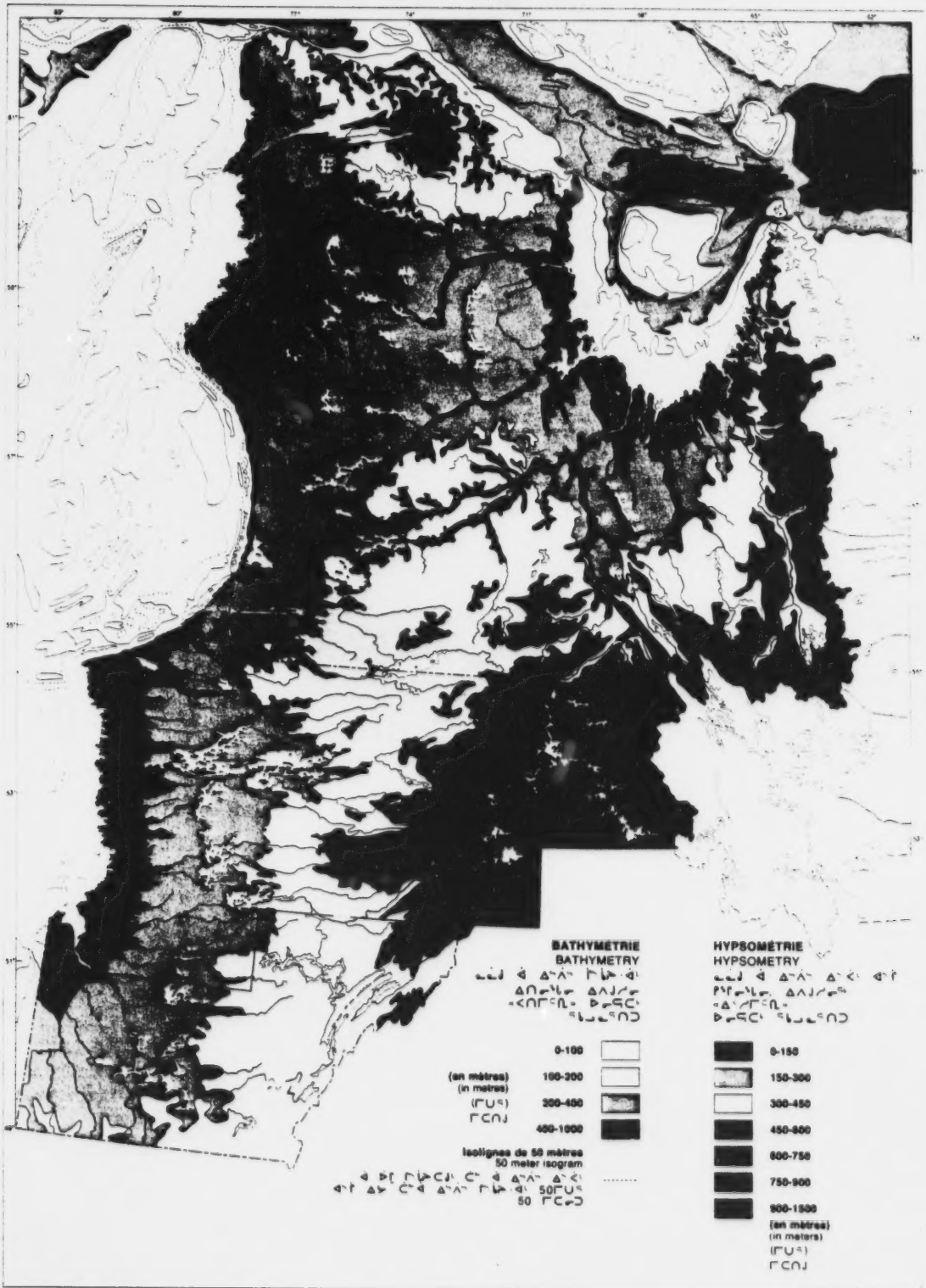

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par rédaction photographique de la carte «Le Québec» 1:2 500 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1: 5 000 000

0 50 100 150
kilomètres

Les formes glaciaires

Le glacier du Wisconsin a joué un rôle déterminant dans la répartition spatiale et la disposition des matériaux. Le relief a ainsi été remodelé en moraines, eskers, drumlins et la roche en place, marquée de stries, cannelures et broutures. Les vallées sculptées par le glacier puis envahies par la mer forment, dans la zone côtière du détroit d'Hudson et de l'est de la baie d'Ungava, des fjords d'une beauté exceptionnelle, tels les fjords d'Alluviaq, de Déception, de Salluit et de Wakeham. L'orientation de ces formes d'érosion et d'accumulation ainsi que leur taille s'avèrent une indication de l'ampleur des derniers mouvements glaciaires et post-glaciaires.

Avec le retrait du glacier, les eaux marines sont venues recouvrir les terres qui avaient été enfoncées par le poids du glacier ; les côtes des baies James, d'Hudson et d'Ungava ont alors été envahies par la mer. Le retrait du glacier est également à l'origine de la formation de deux grands lacs glaciaires, Barlow et Ojibway, qui ont inondé la région comprise entre Matagami et Fort-Rupert ; ces lacs ont complètement disparu depuis près de 8 000 ans. Ils ont donné lieu à l'accumulation des matériaux argileux les plus anciens. Le recul du glacier s'est effectué rapidement et la «calotte de Scheffer», au centre de la péninsule Québec-Labrador, en constitue le dernier témoin. Les littoraux ont vu leur allure se modifier au fur et à mesure que se relevait le continent, libéré d'un poids considérable. Plusieurs villages du Nord du Québec sont ainsi établis sur d'anciennes plages qui s'élèvent aujourd'hui à plusieurs mètres, jusqu'à 250, au-dessus du niveau de la mer.

L'évolution des formes de terrain a été marquée par les glaciations.

Par ailleurs, le Nord du Québec est parsemé de lacs qui, pour la plupart, sont d'origine glaciaire (souvent en forme de chapelet). Ces lacs ont été emprisonnés parmi les labours de la dernière glaciation. Les lacs situés dans les vallées peu profondes sont ordinairement pris entre des barrages d'alluvions glaciaires et sont par conséquent peu profonds, ne dépassant guère 15 mètres et, dans de nombreux cas, inférieurs à 6 mètres. Les lacs de cratères météoritiques énumérés ci-dessus, échappent à cette règle et peuvent être plus profonds.

Il n'existe pas de relevés détaillés des formes glaciaires proprement dites, mais les concentrations de formes particulières sont bien connues ainsi que les grandes périodes qui ont marqué la dernière glaciation, celle du Wisconsin. Elles ont fait l'objet d'une carte appelée «Effets de la glaciation» p. 57. Pour l'ensemble du territoire, on a cartographié les éléments suivants : la limite maximale de la transgression marine, l'extension maximale des lacs glaciaires, la limite du front glaciaire à 8 000 et 6 000 ans avant aujourd'hui, les limites des réavancées glaciaires de Cochrane et de Rupert, les principaux eskers, les drumlins et la direction générale de l'écoulement des glaces.

Le pergélisol et autres formes périglaciaires

Plus actuels sont les formes et les phénomènes dits périglaciaires principalement liés à l'action du gel et du dégel ; ils sont abondants et variés dans le Nord du Québec. Les travaux qui y ont été effectués ont porté surtout sur les phénomènes glaciels, liés à l'action des glaces flottantes, sur le pergélisol et sur les formes mineures de cryoturbation, caractérisées par un grand nombre d'alternance gel-dégel au cours de l'année. La fragmentation de la roche sous l'effet du gel de l'eau contenue dans ses fissures (gélifraction) se révèle de faible importance ; localement elle donne naissance à des talus d'éboulis et à des champs de blocs. Les palses boisées et non boisées (petites déformations développées dans les tourbières sous l'effet des lentilles de glace), minérales ou organiques abondent dans la zone côtière hudsonienne jadis envahie par la mer de Tyrrell.

Le pergélisol, c'est-à-dire le sol gelé en permanence (permafrost), très sporadique dans la partie méridionale du territoire, croît en étendue avec l'augmentation de la latitude et de l'altitude ; sa limite sud est le 51e parallèle. Sa répartition précise est mal connue. Toutefois la présence de palses minérales et organiques constitue un indice morphologique valable de sa présence. L'épaisseur du pergélisol dépend de la nature du sol et du roc, de l'épaisseur de la couche de neige et de la proximité des nappes d'eau. Généralement, il n'existe pas de pergélisol dans les dépressions à l'intérieur des hautes terres, mais on en trouve fréquemment au sommet des collines dénudées du nord du 54e parallèle et dans les monts Otish, plus au sud.

La zone de pergélisol dit «continu» est une zone où le pergélisol se trouve partout sous la surface du sol et atteint une épaisseur de plus de 100 mètres. Dans la zone du pergélisol «discontinu» ou «à îlots», on retrouve le pergélisol dans certaines régions alors qu'il est absent ailleurs ; on y distingue le pergélisol «répandu» et «parsemé» plus au sud (voir la carte Les climats, p. 67). Les zones de pergélisol à îlots, ou discontinu, sont nombreuses dans la partie méridionale de la péninsule. Ces îlots seraient les reliques d'un pergélisol continu ayant occupé de grands espaces après la fonte du glacier. La migration vers le nord des espèces arborescentes — on retrouve en effet un certain nombre d'espèces de plus en plus au nord —, les modifications des conditions thermiques du sol et la présence d'un couvert de neige plus épais en forêt seraient responsables de ces changements.

Références : DUFOUR, J., **Le relief,** Dossier sectoriel 2.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 25 p.

DUFOUR, J., **La géomorphologie,** Dossier sectoriel 2.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 59 p.

LEMIEUX, G.-H., **Les glaces,** Dossier sectoriel 2.5, OPDQ/UQAC, 1981, 65 p.

Effets de la glaciation
Effects of Glaciation

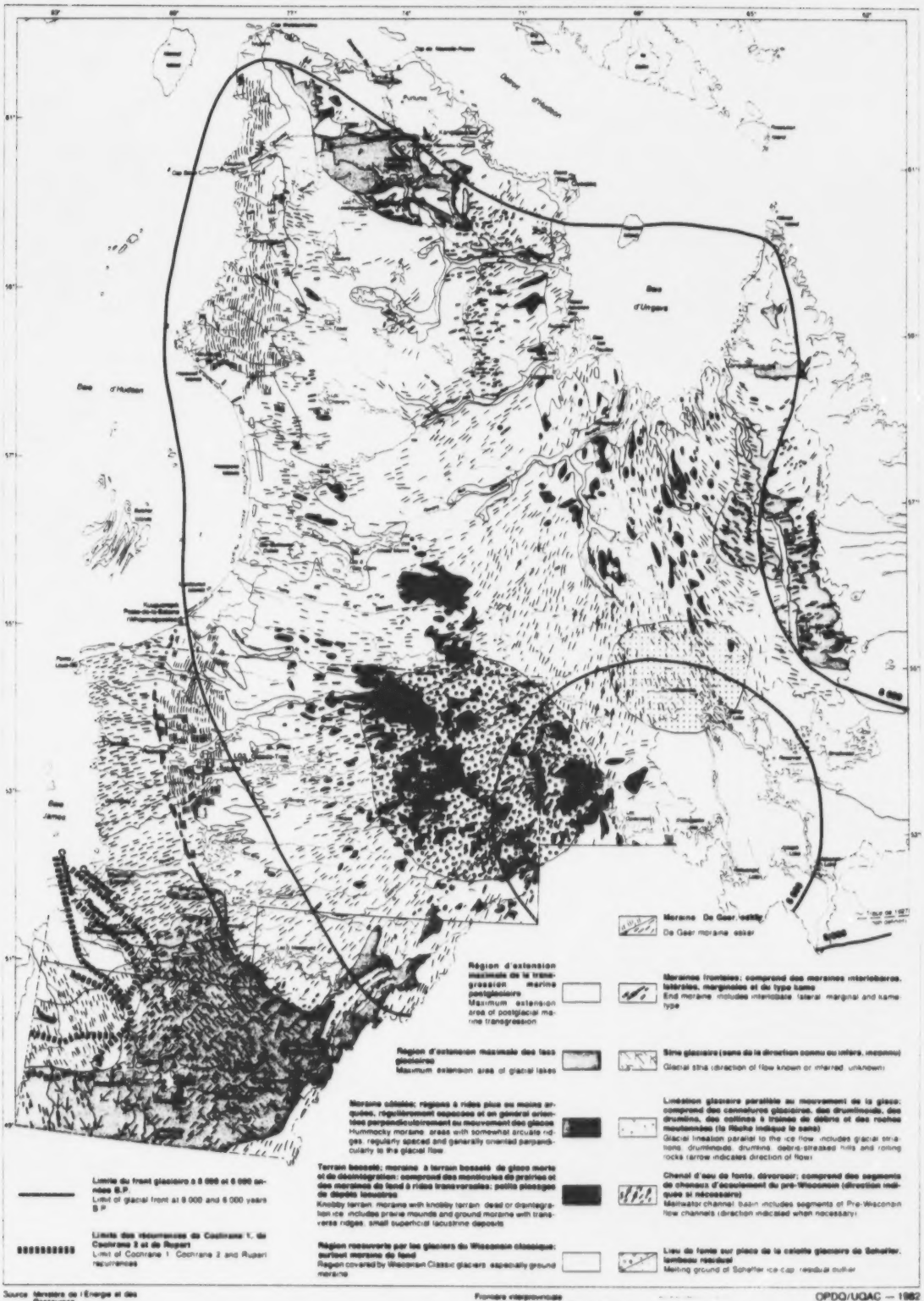

2 Le sous-sol

La partie québécoise du Bouclier canadien, qui forme l'assise géologique d'à peu près tout le Québec, est divisée en trois provinces géologiques à l'intérieur desquelles on trouve généralement des roches de même âge dont l'évolution géologique est semblable. Le sous-sol du Nord du Québec appartient essentiellement aux provinces géologiques du Supérieur et du Churchill.

La province du Supérieur

La province du Supérieur correspond à la plus grande partie des territoires de la Baie-James et de la péninsule d'Ungava ; elle est composée de roches qui sont parmi les plus vieilles de la terre et dont la formation se situe entre 3,5 et 2,5 milliards d'années.

Trois unités géologiques la caractérisent :

- des ceintures volcano-sédimentaires ;
- des terrains granito-gneissiques ;
- des complexes méta-sédimentaires.

Les ceintures volcano-sédimentaires, composées de roches sédimentaires et volcaniques, se trouvent principalement au sud de la province du Supérieur (au sud du 54e parallèle) et forment des bandes étroites (1-20 km) assez continues généralement en direction est-ouest. Les ceintures de la rivière Eastmain, des lacs Frotet-Evans et de la rivière La Grande en sont des exemples. Ces ceintures se sont formées comme des chaînes volcaniques et les débris de ces chaînes furent déposés dans des bassins sédimentaires et subirent par la suite des transformations. Les roches qui les composent sont en général assez fortement métamorphisées et déformées, envahies par des masses intrusives granitiques.

Les zones de gneiss sont composées de fragments de ces ceintures volcano-sédimentaires et de masses plutoniques (roches éruptives) qui furent ensemble modifiées profondément à l'intérieur de la croûte terrestre. Au sud de la province, les zones gneissiques alternent avec les ceintures volcano-sédimentaires tandis que dans le nord, il s'agit presque exclusivement d'un énorme massif de gneiss. Ces terrains granito-gneissiques sont formés de roches granitiques massives, foliées et gneissiques, et en migmatites.

De grandes étendues de terrain se composent très largement de gneiss méta-sédimentaires qui ont également été métamorphisés. Il s'agit du complexe de Laguiche, qui s'étend de la rivière La Grande jusqu'aux monts Otish, du complexe de Caniapiscau, autour du lac du même nom, et d'un secteur au sud-ouest de la rivière Eastmain.

L'orientation générale des structures de la province géologique du Supérieur est en direction est-ouest, au sud de la région, changeant graduellement en direction nord-est et, enfin, en direction nord, vers l'est et le nord de la province.

La province de Churchill

La province de Churchill sise au Québec comprend quatre unités géologiques, soit :

- la fosse du Labrador ;
- la ceinture de Cap Smith — Wakeham Bay ;
- la ceinture des îles Belcher ;
- l'arrière-pays de la fosse du Labrador et de la ceinture de Cap Smith — Wakeham Bay.

Cette province est très différente de la première dans sa constitution.

La fosse du Labrador est une zone de roches peu métamorphisées s'étendant en direction nord — nord-ouest sur une distance de 800 kilomètres entre Wabush (Labrador) et Kangirsuk (la baie Payne). Les formations de la fosse, qui était une ancienne dépression, ont été plissées et taillées il y a environ 1,6 milliard d'années ; l'intensité de la déformation, qui a donné naissance aux collines parallèles d'aujourd'hui, s'accroît d'ouest en est. Parmi les roches sédimentaires qu'on y trouve, les formations ferrifères sont les plus importantes au point de vue économique.

La partie nord de la province géologique du Supérieur est traversée par la ceinture de Cape Smith — Wakeham Bay qui est une zone de roches volcaniques et sédimentaires peu métamorphisées qui s'étend sur 400 kilomètres en direction générale est, du Cap Smith vers la baie de Wakeham. Sa géologie est très semblable à celle du centre-est et en général de l'est de la fosse du Labrador. Vers l'ouest, la ceinture disparaît sous les eaux de la baie d'Hudson, mais il est probable que les roches de la ceinture des îles Belcher appartiennent à la même unité.

La ceinture des îles Belcher est largement submergée sous les eaux de la baie d'Hudson ; elle comprend les îles Belcher et toutes les îles qui se trouvent entre celles-ci et la ceinture de Cap Smith — Wakeham Bay, ainsi que les îles Nastapoka formant une zone très étroite le long du littoral de la baie d'Hudson. Cette mince bande de roche qui longe le littoral est la seule partie appartenant au Québec.

Ces trois premières unités sont des ceintures volcano-sédimentaires qui ne sont probablement que des restes d'un seul géosynclinal, sorte d'affaissement de l'écorce terrestre de forme allongée où s'est élaborée une chaîne de montagnes, qui entourait la province du Supérieur et qu'on a appelé géosynclinal Circum-Ungava ou Circum-Supérieur. Leur formation se situe entre 2,5 et 1,6 milliards d'années.

Vers le nord de la ceinture de Cap Smith — Wakeham Bay et à l'est de la fosse du Labrador, on trouve une zone de transition très graduelle entre les zones métamorphisées formant ces deux unités et un terrain composé de schistes, de gneiss, de roches granitiques et de migmatites qui constitue l'arrière-pays de ces deux premières unités. Il n'existe en effet aucune limite nette entre ces ceintures volcano-sédimentaires et leur arrière-pays.

Nos connaissances de la géologie de la province de Churchill sont beaucoup plus grandes que celles de la province du Supérieur. À ce jour, il existe des publications relativement détaillées sur l'évolution des trois ceintures volcaniques de la province de Churchill de même qu'une cartographie détaillée de la fosse du Labrador, du Cape Smith — Wakeham Bay et de quelques régions d'intérêt minier particulier dans les ceintures volcano-sédimentaires du sud-est de la région étudiée. Les recherches effectuées depuis 1970 par la SDBJ contribuent également à la connaissance des basses terres de la Baie-James.

Référence : DIMROTH, E., **La géologie**, Dossier sectoriel 2.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, mai 1981, 224 p.

Le sous-sol
Subsoil

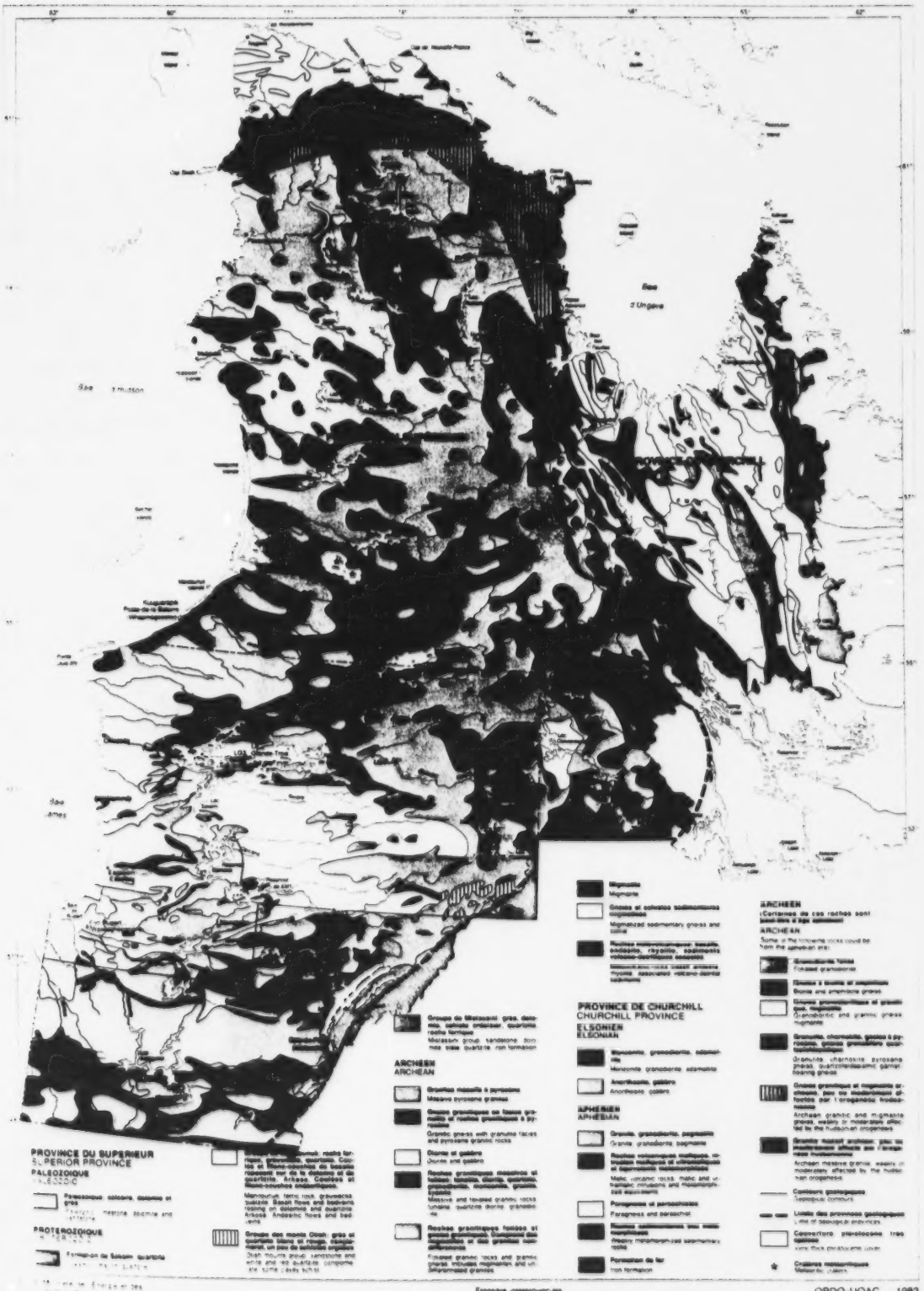

3 Les régions physiques

Les éléments du relief et de la géologie décrits plus haut ne sont pas également répartis sur le territoire du Nord du Québec ; une certaine délimitation des grandes régions physiques peut être faite en fonction de l'altitude, de la structure de la roche en place et des dépôts meubles, surtout glaciaires et post-glaciaires.

À partir des travaux de différents chercheurs, onze unités physiographiques principales peuvent être identifiées :

1. le plateau ungavien
2. le plateau hudsonien
3. le plateau lacustre central
4. le plateau de la Baleine
5. le plateau de Killiniq ou de la George
6. les collines appalachiennes de la fosse du Labrador
7. les collines parallèles de Quimmit ou de Povungnituk
8. les collines de Mistassini
9. la plaine d'Eastmain
10. le massif des Torngat
11. les cuestas hudsoniennes

1 Le plateau ungavien

Le plateau ungavien ou occidental a une superficie d'un peu plus de 400 000 kilomètres carrés et une altitude générale inférieure à 300 mètres. Il occupe les deux tiers de la péninsule d'Ungava. Cette région renferme de très vieilles roches granitiques et gneissiques déformées il y a plus de 2,5 milliard d'années. Ce plateau est formé de surfaces doucement inclinées en direction des baies James et d'Hudson et de reliefs redressés jusqu'à des altitudes approchant 600 mètres dans la région du cratère du Nouveau-Québec[1] et de 300 mètres à la bordure ouest de la fosse du Labrador ainsi que sur la rive sud du détroit d'Hudson. Il constitue une très vieille surface d'érosion ayant connu une évolution géomorphologique très accusée dans le sens de l'aplanissement de ses reliefs.

Le cratère du Nouveau-Québec, pour sa part est l'un des attraits naturels du Nord du Québec. Située à l'extrémité nord-est du plateau ungavien, cette dépression, due à l'impact d'un météorite, a un diamètre de 3 770 mètres et une profondeur de 446 mètres.

2 Le plateau hudsonien

À l'extrémité de la péninsule d'Ungava se trouve le plateau hudsonien ou de Salluit, qui fait partie de l'ensemble géologique composé de roches granitiques et gneissiques qui ont été déformées il y a 1,8 milliard d'années. Il s'élève à plus de 500 mètres d'altitude. À l'ouest, le plateau hudsonien s'abaisse doucement et a été recouvert par les eaux marines post-glaciaires. Le plateau hudsonien est incisé de profondes vallées ; anses du secteur Wolstenholme-Saglouc, fjords de Saglouc et Déception, fjords de Douglas et Wakeham. Il apparaît comme une seule et même surface d'érosion dont la superficie dépasse les 26 000 kilomètres carrés.

3 Le plateau lacustre central

Le plateau lacustre central, recouvert de dépôts morainiques, prend l'allure d'une plaine ondulée et parsemée de lacs. Des collines résiduelles peuvent dépasser de 150 mètres la surface de cette «plaine». Au nord-ouest, les côtes d'altitude se situent entre 450 et 600 mètres. La section méridionale est généralement plus élevée avec des différences d'altitude relative allant de 750 à 900 mètres alors qu'au nord-est, elles sont généralement plus faibles, se situant entre 420 et 630 mètres. Sa superficie dépasse les 220 000 kilomètres carrés.

Les sommets des monts Otish, qui surplombent à l'est le lac Mistassini de plus de 750 mètres, atteignent quant à eux, 1 060 mètres.

4 Le plateau de la Baleine

Le plateau de la Baleine, composé de roches gneissiques et granitiques, est aussi une vieille surface d'érosion inclinée du sud au nord, de 365 mètres d'altitude au niveau actuel de la mer où elle se termine, sur le littoral sud de la baie d'Ungava. Cette vieille surface d'érosion est accidentée de quelques vallées assez profondes telles celles des rivières George et à la Baleine. Comme pour le plateau ungavien, les reliefs des îles littorales forment la bordure émergée de la surface d'érosion du plateau de la Baleine.

5 Le plateau de Killiniq ou de la George

Le plateau de Killiniq constitue un palier topographique bien individualisé qui sépare le plateau de la Baleine des monts Torngat. Il s'agit d'une surface d'érosion taillée à même les roches de la province géologique de Churchill et inclinée de l'est à l'ouest de façon prononcée. Sur une cinquantaine de kilomètres, l'altitude de ce plateau passe de plus de 900 mètres jusqu'au niveau de la mer, dans la région du fjord Alluviaq.

[1] Cratère du Nouveau-Québec

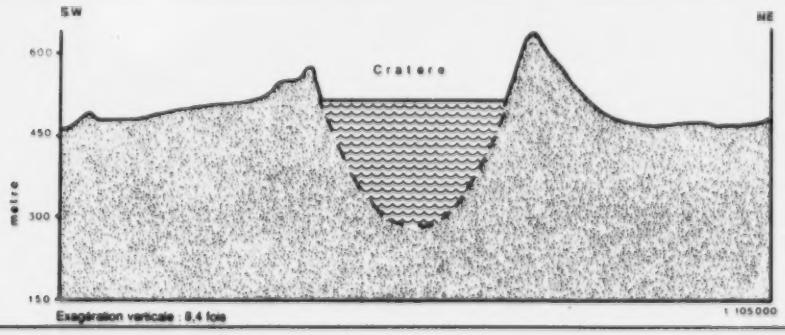

Les régions physiques
Physical Regions

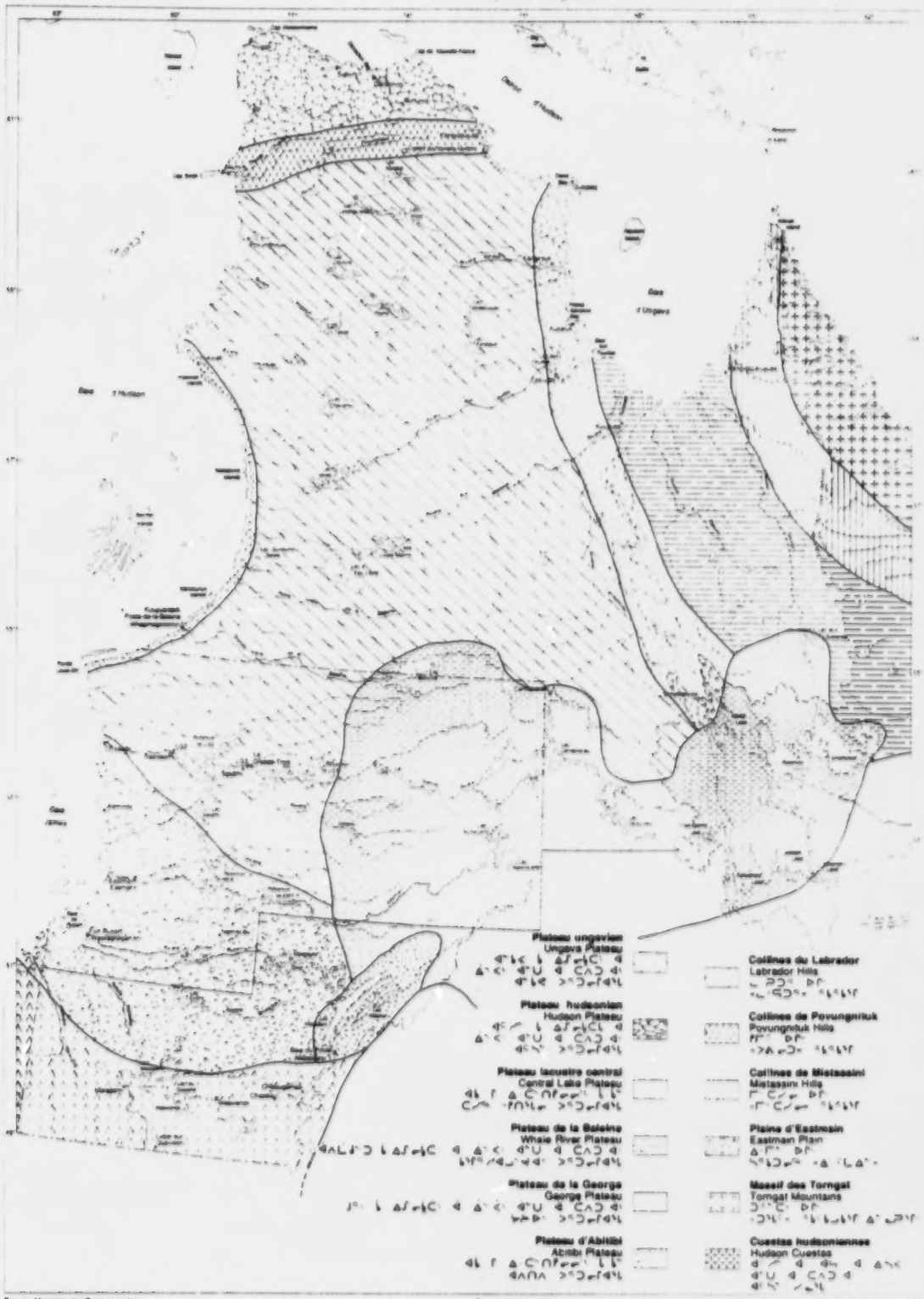

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte « Le Québec » 1/1 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec/Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 kW)

OPDQ UQAC — 1982

1 : 5 000 000

6 Les collines appalachiennes de la fosse du Labrador

Les collines de la fosse du Labrador se situent à l'est du plateau ungavien et correspondent à une ceinture de roches volcano-sédimentaires. Il s'agit de collines et de vallées sinueuses façonnées à même des strates qui ont été plissées et faillées. L'altitude des sommets atteint les 700 mètres dans les parties méridionale et centrale et les 360 mètres dans la région septentrionale. Au nord, les vallées sont généralement remplies de matériaux glaciaires et fluvioglaciaires.

7 Les collines parallèles de Quimmit ou de Povungnituk

Les collines de Quimmit correspondent au Cap Smith[1] et à la chaine de Povungnituk. Elles sont composées de roches volcaniques et d'intrusions de gabbro semblables à celles de la ceinture du golfe de Richmond et de la fosse du Labrador. Les strates plissées forment une série de chaines et de vallées orientées est-ouest à partir de la tête de la rivière Povungnituk à 600 mètres d'altitude. Tout comme les collines de la fosse du Labrador, ces collines sont toutes disposées parallèlement les unes aux autres.

8 Les collines de Mistassini

Cette région est formée de collines parallèles et de vallées ; les vallées sont partiellement submergées par les eaux du lac Mistassini. La plupart de ces collines, formées de roches sédimentaires, sont des cuestas dont le front est dirigé vers le nord.

9 La plaine d'Eastmain

Aussi appelée les basses terres d'Eastmain, cette région physiographique correspond à une surface rocheuse faiblement inclinée vers la mer dont le relief est constitué, dans le détail, d'ondulations d'échelles variées. Leur recouvrement de matériaux morainiques ou marins y demeure faible si bien que la roche affleure continuellement. Il s'agit, en gros, d'une surface plane correspondant en bonne partie à l'ancien recouvrement marin par la mer de Tyrrell.

10 Le massif des Torngat

Les montagnes Torngat ont été glaciées et sont profondément disséquées par des vallées en auge et par des fjords. Elles peuvent atteindre 1 596 mètres d'altitude (Mont d'Iberville) et sont en partie recouvertes par des glaciers locaux à partir de la cote de 800 mètres. Les Torngat sont marquées par les traits de la glaciation de type alpin : cirques, arêtes, vallées suspendues, cônes d'éboulis, etc.

11 Les cuestas hudsoniennes

Constituées de roches sédimentaires et volcaniques, les cuestas hudsoniennes sont situées immédiatement en bordure de la terre ferme dont elles épousent étroitement le tracé en arc de cercle de la rive. L'une de ces cuestas, celle de Richmond[2], haute d'environ 365 mètres, accidente la terre ferme depuis le golfe de Manitounuk jusqu'à la rivière Sheldrake. Les cuestas hudsoniennes furent modelées dans leurs traits essentiels par l'érosion continentale, principalement des cours d'eau. Les cuestas forment incontestablement l'élément naturel le plus spectaculaire de la région du lac Guillaume-Delisle.

Ainsi, les reliefs du Nord du Québec sont variés allant de chaines montagneuses accidentées à des plaines marines, en passant par d'immenses plateaux dans l'intérieur du territoire.

[1]Collines de Quimmit

[2]Golfe de Richmond

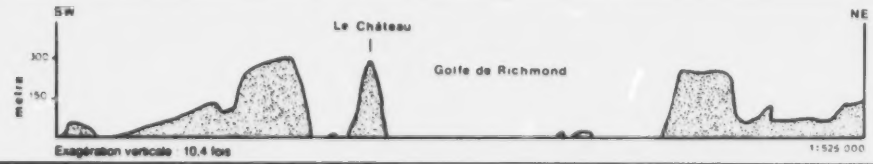

Références :

DUFOUR, J., **Le relief**, Dossier sectoriel 2.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 25 p.

ROBITAILLE, B., **Les îles côtières du Nouveau-Québec et la terre ferme**, Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec.

4 Les bassins hydrographiques

Le territoire nordique du Québec se divise en trois régions hydrographiques : la région 08 ou bassin versant de la baie James, la région 09 correspondant en grande partie à celui de la baie d'Hudson et enfin la région 10 ou bassin versant de la baie d'Ungava.

Les travaux qui traitent de l'hydrographie, c'est-à-dire de la description proprement dite du réseau fluvial, sont relativement peu nombreux. Ceux qui ont trait à l'hydrologie des bassins sont cependant plus abondants ; ils ont été réalisés dans le cadre de grands projets de mise en valeur hydro-électrique. Les éléments retenus dans les inventaires et les analyses se rapportent donc principalement à la superficie des bassins, à la dénivellation, à la longueur du cours d'eau principal, au débit spécifique, au module ou débit à l'embouchure et au débit minimum à l'embouchure.

Les grands bassins

Région hydrographique 08

Les grands bassins de la région hydrographique de la baie James (08) sont ceux des rivières Harricana, Bell, Nottaway, Broadback et Rupert. Les trois grands bassins de Nottaway, Broadback et Rupert, d'une superficie totale de 129 888 kilomètres carrés, ont été étudiés dans le cadre du projet hydro-électrique NBR dont la réalisation était prévue pour les années quatre-vingt-dix.

Les profils longitudinaux de ces rivières sont semblables : les bassins de réception s'étendent sur de grandes surfaces à pentes faibles et des dénivellations plus importantes se situent entre 50 et 100 kilomètres de l'embouchure. C'est là qu'il convient de localiser les principales retenues pour les fins hydro-électriques.

Grands bassins de la région hydrographique 08

Rivière	1	2	3	4	5	6
Harricana	29 267	305	483	19,7	577	60
Bell	22 222	64	241	20,2	450	60
Nottaway	65 786	418	724	17,6	1 158	—
Broadback	20 849	396	451	18,26	381	—
Rupert	43 253	373	483	20,45	885	—

Source
Hydro-Québec. **Répertoire des études des rivières du Québec. Région 08.**

Légende.
1. Superficie du bassin (km²).
2. Dénivellation (m).
3. Longueur du cours d'eau principal (km).
4. Débit spécifique (l/s / km²).
5. Module à l'embouchure (m³/s).
6. Débit minimum (m³/s).

Région hydrographique 09

La deuxième région hydrographique comprend sept bassins qui appartiennent au versant de la baie d'Hudson et à une partie du versant de la baie James : Eastmain, La Grande, Grande Baleine, Petite Baleine, Nastapoca, Innuksuac et Povungnituk. Chacun des grands bassins a une superficie supérieure à 10 000 kilomètres carrés.

Les bassins des rivières Eastmain et Caniapiscau ont été modifiés par la réalisation du complexe La Grande. Ce complexe, qui inclut le bassin versant de la rivière Eastmain, a maintenant une superficie de 176 806 kilomètres carrés et le module à son embouchure s'élève à 3 330 m³/s. Il comprend actuellement trois centrales hydro-électriques situées sur la rivière La Grande, à LG-2, LG-3 et LG-4. L'alimentation des réservoirs est assurée par la capture des bassins de réception des rivières Eastmain-Opinaca, Caniapiscau et Grande Baleine. Des centrales auxiliaires seront éventuellement ajoutées au complexe sur les rivières Eastmain, Sakami, Laforge et Brisay.

Grands bassins de la région hydrographique 09

Rivière	1	2	3	4	5	6
Eastmain	Complexe	—	—	—	—	—
Complexe La Grande	176 806	—	—	—	3 330	—
Grande Baleine	42 735	427	418	16,4	701	121
Petite Baleine	15 851	427	290	14,2	225	—
Nastapoca	13 364	366	402	13,1	175	—
Innuksuac	11 370	236	396	12,	—	—
Povungnituk	28 490	573	257	10,9	311	—

Source :
Hydro-Québec. **Répertoire des études des rivières du Québec. Région 08.**

Légende :
Voir le tableau précédent.

Région hydrographique 10

Le versant de la baie d'Ungava comprend sept grands bassins d'une superficie allant de 31 857 à 137 010 kilomètres carrés, soit les bassins des rivières à la Baleine, George, aux Feuilles, aux Mélèzes, Arnaud et Lepellé, Caniapiscau et Koksoak. Les profils longitudinaux de ces rivières ont une pente moyenne plus accusée que celle des rivières du versant de la baie James.

Grands bassins de la région hydrographique 10

Rivière	1	2	3	4	5	6
Arnaud et Lepellé	49 469	158	262	11,48	568	—
Aux Feuilles	42 476	183	386	13,1	556	—
Koksoak	137 010	15	134	15,3	2 096	—
Auz Mélèzes	42 735	258	272	15,3	654	—
Caniapiscau*	100 064	610	805	18,0	1 805	—
À la Baleine	31 857	389	346	18,48	589	—
George	41 699	463	475	20,8	871	46

Source :
Hydro-Québec. **Répertoire des études des rivières du Québec. Région 10.**

Légende :
Voir le tableau de la région hydrographique 08.

* Amputé du bassin supérieur de la rivière, celle-ci ayant été détournée pour alimenter les centrales du Complexe La Grande.

Les régimes d'écoulement

L'écoulement annuel des rivières du Nord du Québec se répartit selon trois périodes : celle du printemps, caractérisée par la crue due à la fonte du couvert de neige, celle de l'été et de l'automne, durant laquelle se produisent les phénomènes de précipitation, d'évaporation et d'infiltration et enfin, celle de l'hiver durant laquelle il y a rétention des eaux dans les bassins de réception et soutien des débits grâce aux réserves lacustres et souterraines.

Pour les bassins des baies James et d'Hudson, la crue du printemps a lieu durant la période de mai à juillet et correspond au tiers de l'écoulement annuel ; pour la baie d'Ungava, elle en représente plus de la moitié. Les débits décroissent lentement par la suite et restent à peu près réguliers à cause de la grande taille des bassins et de la superficie des lacs. Les pluies exercent un effet minime sur la répartition des débits de l'été.

Durant l'hiver, il y a une diminution constante de l'écoulement des eaux ; ce sont alors les étiages qui ne correspondent qu'à un dixième de l'écoulement annuel. Les basses températures qui sévissent pendant une plus grande période de l'année viennent diminuer les étiages des rivières des baies d'Hudson et d'Ungava.

Les petits bassins

Le Nord du Québec comprend environ une centaine de petits bassins autonomes ; la plupart ont une superficie se situant entre 500 et 5 000 kilomètres carrés. La connaissance des caractéristiques physiques de ces bassins est faible, car ils n'ont pas fait jusqu'à maintenant l'objet d'études systématiques.

Dans le cadre des projets hydro-électriques, bien des modifications ont été ou seront apportées aux grands bassins du Nord du Québec avec la capture d'une partie des bassins de réception de plusieurs bassins adjacents. Des réservoirs de très grandes superficies vont être ainsi créés et vont changer considérablement le réseau lacustre et fluvial du Nord du Québec.

Les grandes rivières du Nord du Québec se jettent dans les baies James, d'Hudson et d'Ungava.

Référence : DUFOUR, J., **Les bassins hydrographiques**, Dossier sectoriel 2.7, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 37 p.

Les bassins hydrographiques
Hydrographic Basins

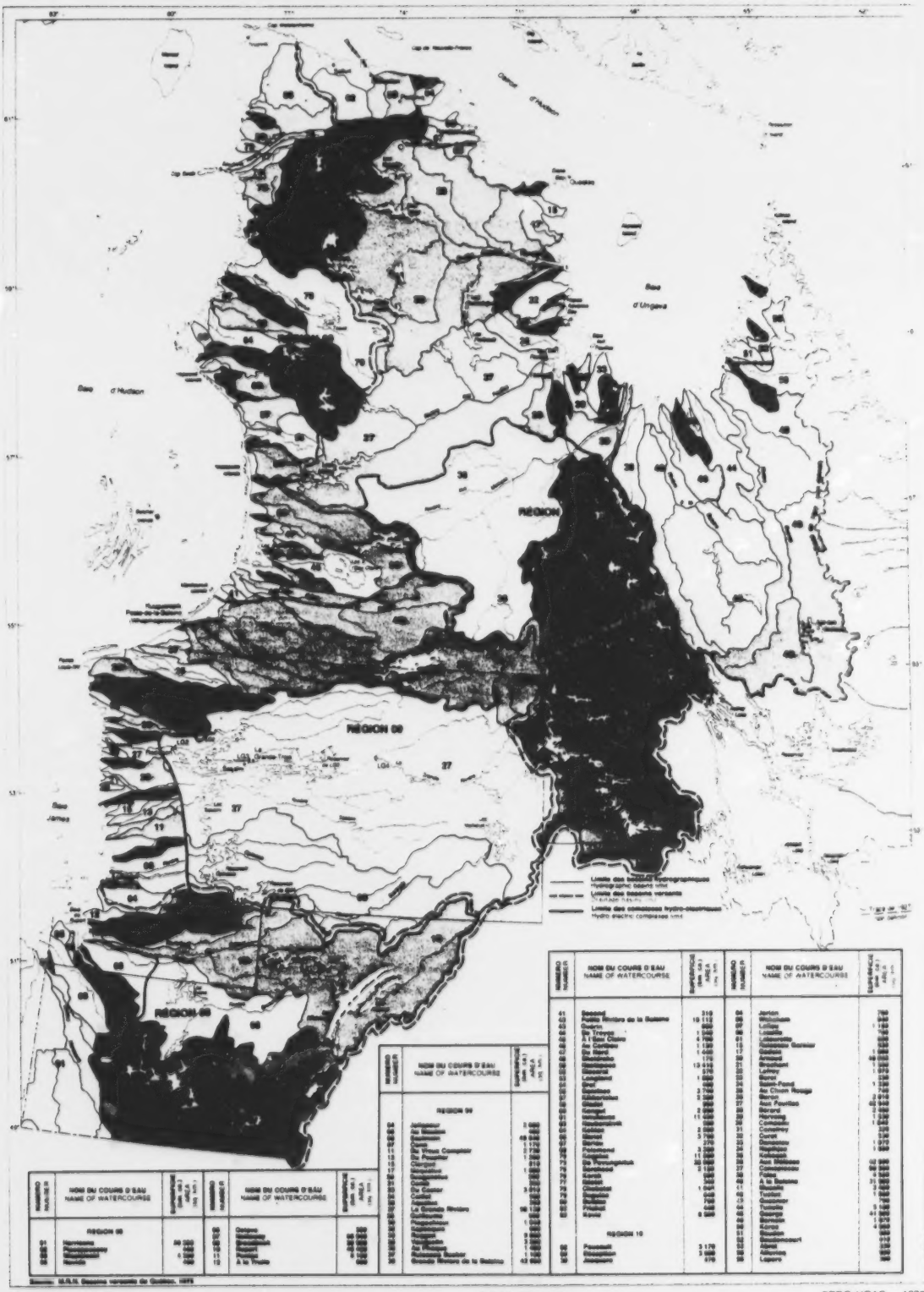

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» 1/2 500 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

5 Les climats

Les stations météorologiques

Le réseau de stations météorologiques installé sur le territoire nordique québécois n'est pas très développé.

Jusqu'en 1970, on ne comptait que six stations permanentes au nord du 55e parallèle : Fort-Chimo (1917), Inoucdjouac (1921), Poste-de-la-Baleine (1925), Koartac (1928), Fort-McKenzie (1938) et Indian House Lake (1948). Entre le 50e et le 55e parallèle, on disposait d'une station à Mistassini (1914), Fort-George (1915), Nitchequon (1942) et Schefferville (1948). Il y avait donc au total une dizaine de stations, ce qui constituait un bien maigre réseau pour un territoire si vaste. Bien que le nombre de stations ait augmenté à une quarantaine en 1960, seulement 16 d'entre elles avaient un caractère de permanence en offrant des séries d'observations pour une période de plus de cinq ans. Sur une période de trente ans, soit entre 1941 et 1970, seulement cinq stations ont pu fournir des données de façon ininterrompue, soit celles de Mistassini, Nitchequon, Fort-George, Poste-de-la-Baleine et Fort Chimo. Par ailleurs, la plupart des stations météorologiques se situent le long du littoral, ne donnant que peu d'informations sur le climat de la partie intérieure du territoire (voir la carte Les climats, p. 67).

Avec la mise sur pied du projet d'aménagement hydro-électrique du territoire de la Baie-James, le réseau d'observations climatiques fut doté, en 1973, de trente nouvelles stations autonomes réparties à l'intérieur d'une zone s'inscrivant entre le 50e et le 57e parallèle. Les données produites par l'ensemble de ce réseau sont recueillies et traitées par le Service de météorologie du Québec. En plus du réseau de stations, un bureau météorologique installé à Radisson effectue les relevés atmosphériques et émet des communiqués de façon continuelle afin d'appuyer les opérations aériennes.

Classification des climats

À partir des données recueillies dans les stations météorologiques, quelques tentatives de classification des climats québécois ont été proposées par Koppen, Ackerman, Thornthwaite, Ellis et Villeneuve. Ces auteurs ont reconnu l'existence de trois grands types de climats au Québec : le type toundra, le type subarctique ou taïga et le type humide ou tempéré ; les deux premiers couvrent la presque totalité du territoire situé au nord du 50e parallèle.

Les caractères du climat du territoire nordique québécois varient en fonction de la circulation atmosphérique générale qui prévaut dans les latitudes moyennes de l'est de l'Amérique du Nord. Il y a alternance des masses d'air continental polaire et des masses d'air plus chaud qui proviennent de l'océan Atlantique et ainsi, une suite de dépressions et d'anticyclones traversent la région en toutes saisons. En hiver, les tempêtes affectent davantage le sud du territoire, car le nord se trouve généralement sous les effets de la zone de haute pression de l'Arctique. En été, les dépressions passent normalement plus au nord, laissant remonter l'air humide de l'Atlantique.

La baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava sont, par ailleurs, à l'origine de quelques traits majeurs des climats régionaux dans le Nord québécois. Les nuages bas et l'humidité pénétrante des zones littorales de la baie d'Hudson entre janvier et avril, ou la forte nébulosité et les chutes de neige qui se produisent le long de la côte est de cette baie et de la baie James au début de l'hiver, en sont des exemples. Dans le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, les influences maritimes sont reliées aux forts courants et aux marées de grandes amplitudes qui, ensemble, déterminent la présence, pendant tout l'hiver, de surfaces libres de glace qui agissent localement comme source de chaleur et d'humidité. Vers la fin de l'automne, ces eaux libres sont cause d'une forte nébulosité sur les régions côtières.

De plus, sous l'influence maritime, les régimes thermiques annuels sont moins contrastés le long des côtes. En effet, les extrêmes de température tendent à se situer sur des mois différents selon que l'on examine des stations littorales ou intérieures. Il y a donc lieu de penser que la relation océanité-continentalité est plus importante dans la détermination des climats régionaux que d'autres facteurs, tels que le relief ou la latitude.

Les températures

Les minima absolus enregistrés dans le Nord québécois en janvier et en février sont attribuables à la présence de masses d'air continental arctique qui viennent de l'ouest ou du nord-ouest et traversent normalement la baie d'Hudson avant d'atteindre le Nord du Québec. Par contre, les maxima absolus de juin à septembre sont généralement attribuables aux masses d'air tropical ou polaire modifié en provenance du sud.

La température moyenne annuelle varie en fonction de la latitude, passant de 1,1 °C dans le sud du territoire de la Baie-James, à - 9,4 °C dans le nord de la péninsule d'Ungava. Pour ce qui est des écarts entre les températures maximales et minimales moyennes, on observe que l'amplitude moyenne annuelle se situe autour de 35°C. (voir la carte, p. 69).

Les températures observées sur le territoire de la Baie-James ont démontré qu'en hiver, à une altitude supérieure à 300 mètres, les conditions sont nettement plus froides à l'intérieur des terres que le long de la côte. Une zone particulièrement froide se trouve centrée sur le secteur du Lac Roman — Lac Bienville et sur le plateau qui s'étend vers le sud-ouest.

Basé sur la valeur de la température moyenne quotidienne (en considérant un seuil thermique de 5,5°C), le nombre de degrés-jours de croissance de la végétation varie progressivement selon la latitude. Il est d'environ 1 400 degrés-jours dans la région du lac Mistassini, autour de 1 100 à Eastmain, de 900 à Chisasibi, de 800 à Poste-de-la-Baleine, d'environ 700 à Kuujjuak et de moins de 200 à Quaqtaq, Salluit et Ivujivik. Il y a donc une réduction de 1 200 degrés-jours du sud au nord du territoire, correspondant à une diminution de la durée moyenne annuelle de la saison de croissance réduite de moitié, de 140 à moins de 70 jours.

Il en est de même de la période sans gel qui varie de 100 à 20 jours, du sud au nord. La dernière gelée de printemps survient, au sud du territoire, entre le 15 et le 30 juin, alors que la première gelée d'automne se produit vers le 15 septembre. La dernière gelée de printemps est enregistrée du 30 juin au 10 juillet, à l'extrémité nord de la péninsule d'Ungava, alors que la première gelée d'automne survient entre le 1er août et le 15 septembre.

Quant au facteur calorifique, qui illustre les besoins de chauffage des maisons, il varie de 6 700 degrés-jours de chauffage à Baie-du-Poste (Mistassini) jusqu'à 9 400 aux environs de Quaqtaq ; ce dernier équivaut à près du double du facteur calorifique calculé pour la région de Montréal.

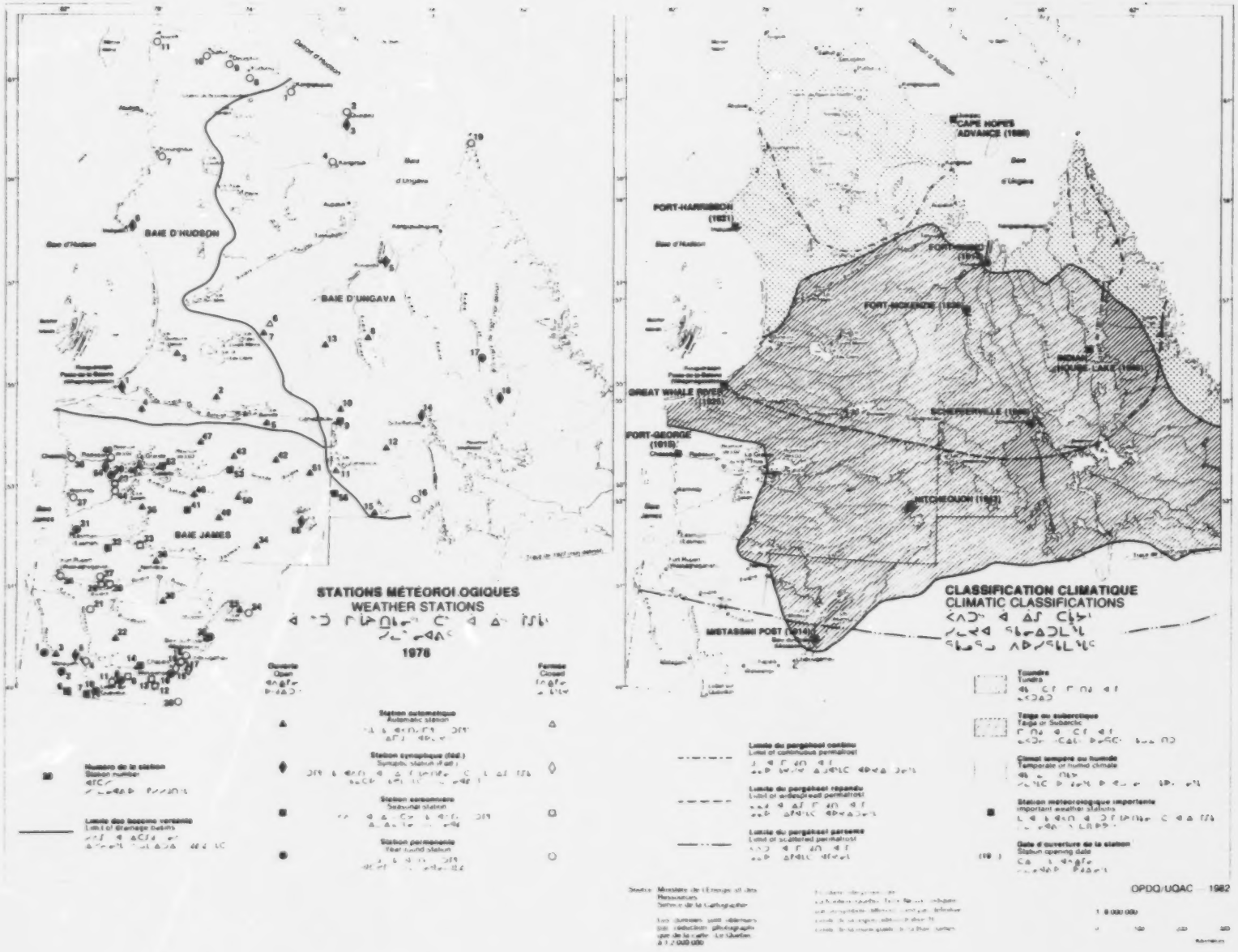
BAIE D'HUDSON
BAIE D'UNGAVA
BAIE JAMES
STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
WEATHER STATIONS
1978
CAPE HOPES ADVANCE (1886)
PORT-HARRISON (1921)
FORT-CHIMO (1935)
FORT-MCKENZIE (1838)
INDIAN HOUSE LAKE (1956)
GREAT WHALE RIVER (1929)
SCHEFFERVILLE (1956)
PORT-GEORGE (1915)
MITCHEQUON (1963)
MISTASSINI POST (1914)
CLASSIFICATION CLIMATIQUE
CLIMATIC CLASSIFICATIONS
Toundra
Tundra
Taïga ou subarctique
Taiga or Subarctic
Climat tempéré ou humide
Temperate or humid climate
Station météorologique importante
Important weather stations
Date d'ouverture de la station
Station opening date
Limite du pergélisol continu
Limit of continuous permafrost
Limite du pergélisol répandu
Limit of widespread permafrost
Limite du pergélisol parsemé
Limit of scattered permafrost
Limite des bassins versants
Limit of drainage basins
Numéro de la station
Station number
Station automatique
Automatic station
Station synoptique (toit)
Synoptic station (roof)
Station saisonnière
Seasonal station
Station permanente
Year round station
Ouverte
Open
Fermée
Closed
OPDQ/UQAC — 1982

Liste des stations météorologiques, 1978
(voir carte Les climats, p. 67)

Baie-James

Station	Latitude	Longitude	Altitude (mètres)	Période d'observation
1 Brouillan	49°48′	78°57′	259	1977
2 Joutel	49°28′	78°18′	274	1973-76, 1977
3 Rivière Harricana	49°56′	78°49′	244	1966
4 Matagami	49°44′	77°38′	256	1963-74
5 Matagami-A	49°46′	77°48′	281	1973-74, 1974
6 Matagami — Mille — 42	49°04′	77°58′	325	1968-71, 1978
7 Rapide-des-Cèdres	49°01′	77°04′	280	1950-72, 1976
8 Bachelor Lake	49°33′	76°06′	283	1959-1966
9 Desmaraisville	49°31′	76°10′	290	1978
10 Lebel-sur-Quevillon	49°03′	76°58′	304	1966
11 Miquelon	49°25′	76°27′	305	1973-74, 1976-78
12 Lac Doda	49°25′	75°11′	341	1947-71
13 Poste-de-Chapais	49°29′	75°18′	381	1967-71
14 Renault	49°47′	75°52′	335	1977
15 Chapais	49°47′	74°52′	402	1963-71
16 Chapais — 2	49°47′	74°51′	396	1962-76, 1976
17 Chibougamau — A	49°49′	74°25′	403	1971-75, 1975
18 Chibougamau	49°55′	74°22′	378	1932-52, 1960-75
19 Lac Caché	49°49′	74°20′	351	1952-73
20 Lac Cooper	49°00′	74°25′	427	1951-62
21 Lac Allard	50°43′	77°41′	229	1973-73
22 Lac Poncheville	50°17′	76°46′	274	1966
23 Lac Albanel	50°58′	73°02′	396	1966
24 Rivière Témiscamie	50°57′	73°02′	411	1969-69, 1973-74
25 Baie-du-Poste	50°25′	73°53′	380	1879-1900 1914-75, 1975
26 Fort-Rupert	51°29′	78°45′	12	1971-71, 1973-74
27 Lac Randal	51°22′	77°21′	229	1973-74
28 Nemiscau	51°19′	77°01′	213	1964-66, 1971-72
29 Rivière Rupert	51°21′	77°20′	259	1974-74
30 Lac Camousitchouane	51°06′	75°26′	306	1965
31 Eastmain	52°15′	78°13′	6	1960
32 Camp-des-Saules	52°11′	77°09′	244	1976
33 Rivière Eastmain	52°19′	76°06′	247	1969-69, 1973-74 1975-75
34 Lac Cadieux	52°23′	72°37′	411	1966
35 Lac Eli	52°40′	76°06′	221	1965
36 Lac Néoskwescau	51°52′	74°18′	337	1965-78, 1978
37 Nouveau-Comptoir	53°00′	78°56′	9	1964-70, 1973-77
38 Fort George	53°50′	79°00′	7	1915-69
39 Lac Hélène	53°27′	77°30′	152	1975
40 Lac Attila	53°54′	77°37′	152	1973-74, 1974-75
41 Camp-des-Pins	53°33′	74°40′	175	1975
42 Lac Bertrand	54°09′	71°50′	427	1966
43 Lac Bonenfant	54°02′	73°21′	366	1972
44 Lac Caravan	53°02′	77°22′	229	1973-73
45 Lac Carbillet	53°54′	76°34′	152	1965-78, 1978
46 Lac Frégate	53°13′	74°52′	319	1965-75, 1975-78 1978
47 Lac Kanaaupacow	54°28′	74°21′	366	1967
48 Lac Nathalie	53°27′	77°27′	160	1974-74
49 Lac Rossignol	52°42′	73°47′	396	1972
50 Lac Sauvolles	53°24′	73°06′	450	1967-78, 1978
51 Lac Vianney	53°55′	70°47′	518	1972
52 La Grande — LG-3	53°43′	75°57′	244	1972
53 La Grande — LG-4	53°50′	73°30′	335	1975-76, 1976
54 La Grande	53°38′	77°42′	191	1976
55 Nitchequon	53°12′	70°54′	536	1942
56 Madigan	53°21′	69°51′	594	1972

Détroit et Baie-d'Hudson

Station	Latitude	Longitude	Altitude (mètres)	Période d'obeservation
1 Poste-de-la-Baleine	55°17′	77°46′	18	1925-57, 1957 1966
2 Lac Mollet	55°40′	74°22′	320	1966
3 Lac Guillaume-Delisle	56°05′	76°13′	46	1973
4 Lac Denys	54°57′	76°52′	183	1967
5 Lac Bienville	54°57′	72°30′	396	1967-78, 1978
6 Inoucdjouac	58°27′	78°07′	5	1921
7 Povungnituk	60°02′	77°16′	15	1964-67
8 Asbestos Hill	61°49′	73°57′	484	1960-63
9 Baie Déception	62°07′	74°37′	30	1963-64
10 Ivujivik	62°25′	77°54′	30	1965-65
11 Saglouc	62°12′	75°38′	15	1964-70

Baie-d'Ungava

Station	Latidude	Longitude	Altitude (mètres)	Période d'obeservation
1 Baie Wakeham	61°36′	71°58′	6	1964-67
2 Cape Hopes Advance	61°05′	69°33′	73	1942-71
3 Koartac	61°04′	69°41′	28	1972-72, 1972
4 Rivière Payne	60°06′	71°04′	8	1954-56
5 Fort-Chimo	58°06′	68°25′	36	1917-75, 1975
6 Lac Boivin	56°45′	72°35′	404	1968-71
7 Lac Bolem	56°33′	72°45′	290	1973-78, 1978
8 Fort McKenzie	56°50′	68°57′	76	1938-51, 1973-78 1978
9 Duplanter	54°50′	69°53′	533	1978
10 Lac Roman	55°02′	69°58′	457	1972-78, 1978
11 Lac Caniapiscau	54°06′	69°46′	564	1968-74, 1974
12 Lac Carteaux	54°28′	68°02′	594	1973
13 Lac Châteauguay	56°23′	70°02′	351	1973
14 Schefferville	54°48′	66°49′	522	1948-75, 1975
15 Opiscotéo	53°07′	68°18′	594	1968-78, 1978
16 Rivière-aux-Pékans	53°13′	67°06′	488	1958-60
17 Lac de la Hutte Sauvage	56°14′	64°44′	311	1948-65, 1977
18 Border	55°15′	63°45′	465	1965-75, 1975
19 Port-Burwell	60°25′	64°46′	9	1931-34

Source :
Ministère des Richesses naturelles, 1978.

TEMPERATURE MOYENNE ANNUELLE 1941-1970 (°C)
MEAN ANNUAL TEMPERATURE 1941-1970 (°C)
1941-1970
1941-1970 (°C)

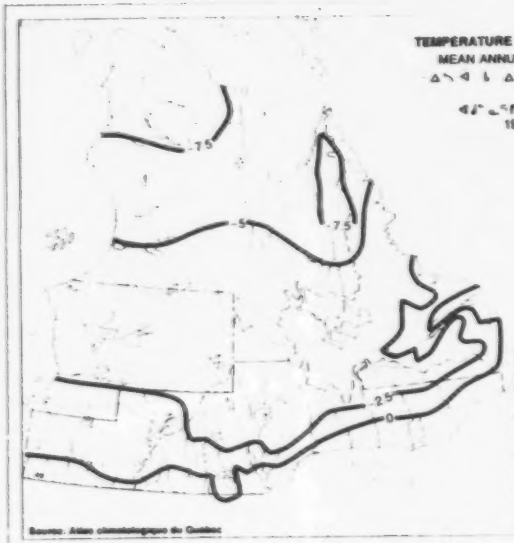

Source: Atlas climatologique du Québec

Moyenne annuelle des températures moyennes quotidiennes. La température moyenne quotidienne est la moyenne des températures maximale et minimale du jour.

Annual average of mean daily temperatures. The mean daily temperature is the average of maximum and minimum daily temperatures.

LONGUEUR DE LA SAISON SANS GEL 1931-1960 (EN JOURS)
LENGTH OF SEASON WITHOUT FROST (IN DAYS)
1931-1960
1931-1960

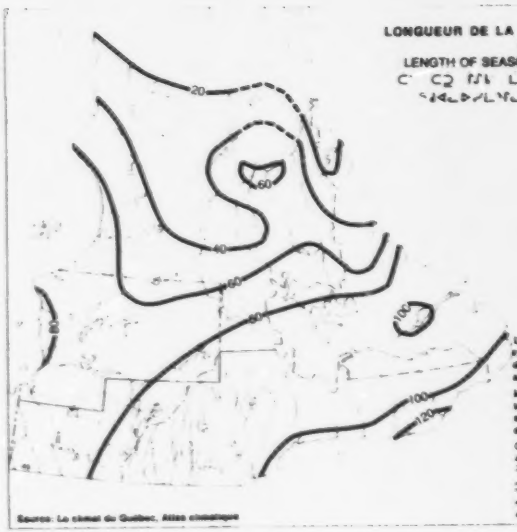

Source: Le climat du Québec, Atlas climatique

Longueur moyenne de la période où la température minimale quotidienne demeure au-dessus de 0°C. La période sera plus courte en moyenne une année sur deux (en jours)

Mean length of period when the minimum daily temperature stays above 0°C. This period will be shorter one year out of two on the average (in days)

DUREE ANNUELLE MOYENNE DE LA SAISON DE CROISSANCE 1931-1960 (EN JOURS)
MEAN ANNUAL LENGTH OF GROWTH SEASON (DAYS)
1931-1960
1931-1960

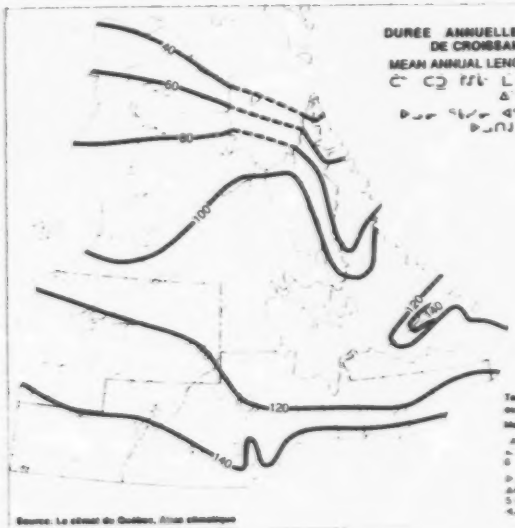

Source: Le climat du Québec, Atlas climatique

Température moyenne quotidienne plus grande ou égale à 5.6°C (en jours)

Mean daily temperature ≥ 5.6°C (in days)

FACTEUR CALORIFIQUE ANNUEL (DEGRES-JOURS DE CHAUFFAGE) 1931-1960
ANNUAL HEAT FACTOR (DEGREE-DAYS OF HEATING)

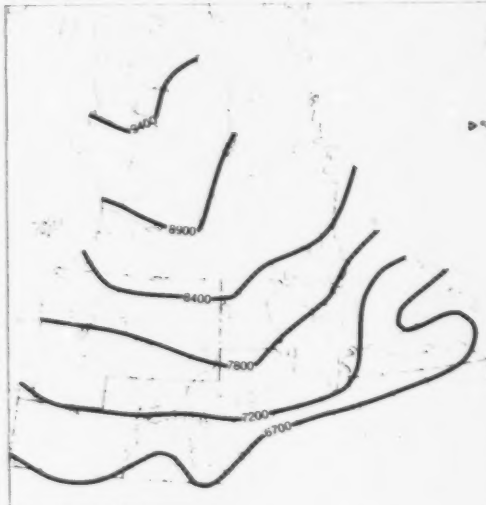

Source: Climat du Québec septentrional

Nombre annuel moyen de degrés-jours au-dessous de 18.3°C. Le calcul des degrés-jours (d) est basé uniquement sur la valeur de la température moyenne quotidienne (Tm): Si Tm ≤ 18.3°C, n = 0; si Tm > 18.3°C, n = Tm - 18.3°C. La somme des valeurs quotidiennes pour une année donne le nombre total annuel de degrés-jours.

The mean annual number of degree-days below 18.3°C. Degree-days (n) are calculated solely on the basis of the mean daily temperature value (Tm): when Tm ≤ 18.3°C, n = 0; when Tm > 18.3°C, n = Tm - 18.3°C. The sum of daily values in one year measures the total annual number of degree-days.

OPDQ UQAC 1982

Les précipitations

Dans le Nord du Québec, on observe que le total des précipitations annuelles tombant sous forme de pluie ou de neige diminue du sud au nord et de l'est à l'ouest. Il passe ainsi de 1 017 millimètres à Chibougamau à 358 à Inukjuak. Cette nette diminution des précipitations, à mesure que l'on avance vers le nord, s'explique par la teneur en humidité de l'air froid du nord qui est moindre que celle de l'air chaud du sud (voir la carte Les précipitations et les vents, p. 71).

Les précipitations

Stations météorologiques	Coordonnées géographiques	Total des précipitations	Fraction nivale
Chibougamau	49°54'N 74°18'O	1 017	35,5%
Nitchequon	53°12'N 70°54'O	772	36,9%
Chisasibi	53°50'N 79°00'O	580	33,6%
Poste-de-la-Baleine	55°17'N 77°46'O	635	39,4%
Kuujjuaq	58°06'N 68°25'O	486	48,7%
Inukjuaq	57°27'N 78°07'O	358	34,4%

Les plus fortes précipitations surviennent en été (juillet, août et septembre), la plupart sous forme de pluie. Cette situation serait due au fait que l'englacement des baies James, d'Hudson, d'Ungava et du détroit d'Hudson réduit l'évaporation durant l'hiver alors que la durée de l'insolation, plus longue en été, a pour effet d'augmenter considérablement l'évaporation au cours des quelques mois que dure cette saison. Les précipitations de pluie sont en général presque deux fois plus importantes que les chutes de neige sur le territoire québécois. En effet, les précipitations tombant sous forme de neige (fraction nivale) représentent entre 30 et 40% sur la majeure partie du territoire, c'est-à-dire jusqu'au 60e parallèle ; à l'extrémité nord, la fraction nivale atteint 55%. Le secteur entourant le réservoir Manicouagan, au sud-est, et le Labrador, dans l'ensemble, reçoivent, à cause de l'influence de la mer, de plus grandes précipitations de neige que les régions situées aux mêmes latitudes, à l'ouest du territoire. Notons que les précipitations de neige dans le sud du Québec sont de l'ordre de 23,8% à Granby et de 26% à Chicoutimi.

En outre, au nord du 49e parallèle, les mois sans chute de neige sont rares. Pour la période 1941-1970, toutes les stations météorologiques n'ont enregistré qu'un ou deux mois sans chute de neige, à l'exception de celle de Fort-George où l'on n'a relevé aucune chute de neige pendant trois mois (juillet, août et septembre).

Les vents

La fréquence et la direction des vents sont soumises à de nombreux facteurs locaux ; elles dépendent principalement de la configuration du relief sur le site d'observation de même que des différents obstacles au voisinage de la station. Aux quatre stations météorologiques de Poste-de-la-Baleine, de Nitchequon, de Kuujjaq et de Schefferville, on note toutefois la prédominance des vents de composantes ouest. En hiver, les vents dominants soufflent le plus souvent du continent vers les étendues maritimes, alors qu'en été les vents dominants soufflent plutôt des étendues marines vers le continent.

La majeure partie du territoire de la Baie-James se trouve à l'intérieur de la zone où la vitesse moyenne annuelle des vents, calculée sur une période de 15 ans, est de 16 km/h. Les littoraux et le territoire de la péninsule d'Ungava sont, quant à eux, balayés par des vents moyens annuels de 20 km/h et plus. Les vents peuvent atteindre des vitesses moyennes journalières allant jusqu'à environ 105 kilomètres par heure.

Les glaces

On ne peut parler du milieu terrestre du Nord du Québec sans le mettre étroitement au milieu marin qui l'entoure, ce dernier étant lui-même en contact étroit avec d'immenses réseaux hydrographiques.

Ainsi, l'englacement et le déglacement saisonniers des mers intérieures et des lacs, en plus d'expliquer certaines altérations locales des climats régionaux, ont d'innombrables conséquences sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage, d'extraction des ressources forestières, minières et énergétiques, de même que sur la circulation aérienne, maritime, fluviale et lacustre qu'aérienne. Le transport aérien utilise en effet à maints endroits les lacs et les rivières comme surface d'amerrissage et de décollage. Pour certains villages inuit du Détroit-d'Hudson, les activités de piégeage et de chasse au phoque, au béluga et au morse s'exercent encore en fonction du déplacement des glaces marines.

Au Nord du Québec, les lacs et les rivières subissent des fluctuations saisonnières de gel et de dégel sur une période de huit mois et demi, selon leur position altitudinale et latitudinale et leur situation littorale ou continentale, tandis que les eaux côtières entourant le territoire sont recouvertes de glace pendant neuf mois. Les cycles annuels varient également en fonction des propriétés intrinsèques des plans d'eau, des courants et des mouvements des eaux de surface.

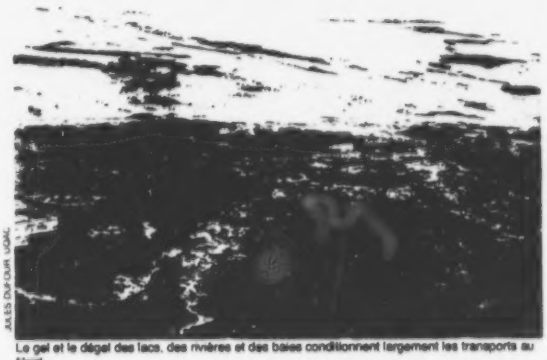

AXES DU FUR (QBC)

Le gel et le dégel des lacs, des rivières et des baies conditionnent largement les transports au Nord.

Les glaces fluviales et lacustres

Les effets du gel sur les rivières commencent à se faire sentir au début d'août à l'intérieur du territoire, entre les baies d'Hudson et d'Ungava, soit sur la plus grande partie des bassins versants des rivières Arnaud, aux Feuilles et Koksoak. Entre le 1er et le 15 août, la progression de l'englacement aux embouchures des rivières se fait de l'intérieur vers la mer, notamment sur les littoraux de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava. Entre le 15 août et le 1er septembre, l'englacement se produit entre Kuujjuarapik et Inukjuak, sur le littoral de la baie d'Hudson et sur une grande partie du bassin supérieur de la Grande Rivière de la Baleine. Enfin, entre le 1er et le 15 septembre, tout le littoral de la baie James et son arrière-pays voient la surface de leurs rivières s'englacer. Les grandes rivières du centre de la péninsule Québec-Labrador gèlent, quant à elles, entre le 1er et le 20 novembre ; il en est de même pour les rivières du versant septentrional des collines de Povungnituk et celles du plateau hudsonien à l'extrémité nord du territoire. Les cours moyens et inférieurs des rivières voient leur surface complètement gelée entre le 20 novembre et le 1er décembre, laissant à plus tard en décembre l'embâcle des rivières sur la côte du Labrador, qui reçoit les douceurs d'un climat maritime et dans le sud du Québec, qui jouit du climat tempéré des latitudes moyennes. Dans l'ensemble, l'englacement des rivières du Québec dépend avant tout des effets de refroidissement en altitude du plateau lacustre central, à proximité du réservoir Caniapiscau et des monts Otish. Le débit des rivières influence également la prise des glaces (voir la carte, p. 72).

Légèrement en avance sur l'embâcle des rivières, l'englacement des lacs est lié en grande partie à l'effet des masses d'air polaire qui vient s'enfoncer au coeur du Québec par la baie d'Hudson. L'englacement définitif des lacs des bassins versants de la baie d'Hudson et de ceux des bassins situés à l'ouest de la baie d'Ungava s'effectue avant le 1er novembre. Les autres lacs s'englacent entre le 1er et le 20 novembre. Toutefois, les grands lacs intérieurs qui se révèlent de véritables petites mers intérieures, tel le lac à Eau Claire, le lac Minto, le lac Bienville et le lac d'Iberville, constituent les étendues d'eau qui restent le plus longtemps libres de glace, à l'exception des grandes rivières. En plus de la latitude du lieu et de la situation littorale ou continentale qui influence l'englacement des lacs et des rivières du Nord du Québec, les lacs offrent des surfaces qui gèlent en fonction de la température de l'air, de l'amplitude des précipitations de neige et de la violence et de la direction des vents.

MOYENNE DES PRÉCIPITATIONS TOTALES ANNUELLES (EN MILLIMÈTRES) 1941-1970
AVERAGE OF TOTAL ANNUAL PRECIPITATION (IN MILLIMETERS)

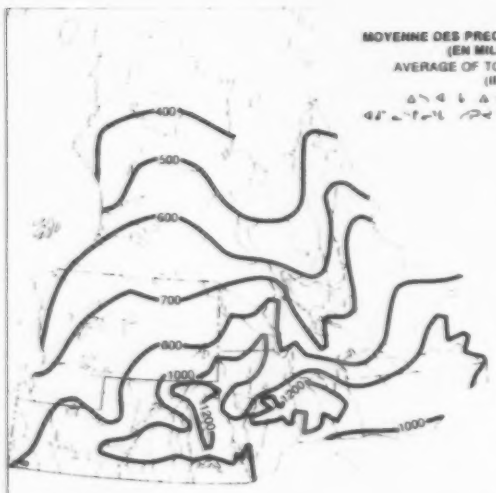

Source: Atlas climatologique du Québec

La hauteur des précipitations solides et liquides qui tombent en moyenne annuellement. Les précipitations solides sont exprimées en eau en appliquant un facteur 0,10 aux mesures (en millimètres).

Level of solid and liquid precipitation falling annually. Solid precipitation is expressed in terms of water levels by applying a factor of 0.10 to the measurements (in millimeters).

FRACTION NIVALE ANNUELLE (EN %)
ANNUAL SNOWFALL PORTION (IN %)

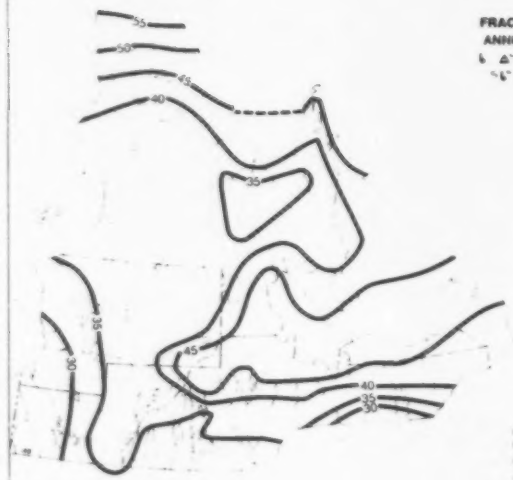

Source: Atlas climatologique du Québec

Pourcentage de la précipitation totale tombant sous forme de neige

Percentage of total precipitation falling as snow

VENT HORAIRE MOYEN ANNUEL (EN KILOMÈTRES PAR HEURE) 1948-1963
MEAN ANNUAL HOURLY WIND (IN KILOMETERS PER HOUR)

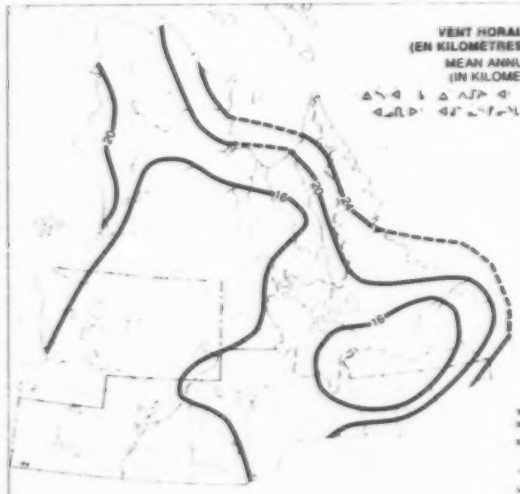

Source: Climat du Québec septentrional

Vitesse moyenne du vent calculée sur une base horaire

Mean wind velocity calculated on an hourly

VENT HORAIRE MOYEN MAXIMUM (EN KILOMÈTRES PAR HEURE) 1948-1963
MEAN MAXIMUM HOURLY WIND (IN KILOMETERS PER HOUR)

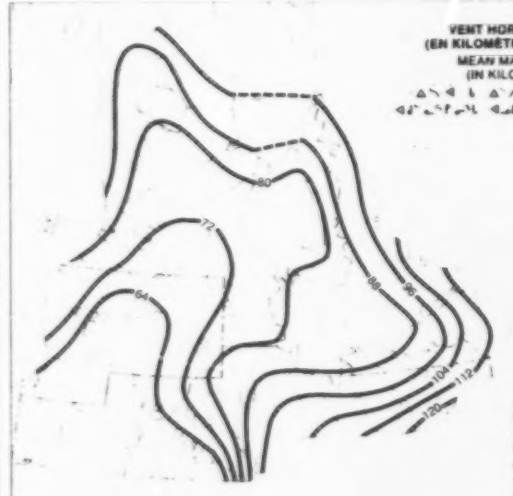

Source: Climat du Québec septentrional

La plus grande vitesse du vent calculée sur une base horaire

The greatest wind velocity calculated on an hourly

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» 1:2 048 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas délimitée
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC — 1982

OPOQ LIOAC - 1982

Le dégel des lacs et des rivières se produit entre le 1er mai et le début de juillet selon la latitude, à l'exception des lacs situés à l'extrémité de la péninsule de l'Ungava, qui dégèlent après le 1er juillet. La rivière Koksoak est libérée des glaces à la fin de mai, la rivière Inukjuak après le 20 juin et la rivière Povungnituk à la toute fin de juin ou au début de juillet. Quelque peu en retard sur la débâcle des rivières, le déglacement des lacs se produit aussi, de façon générale, en fonction des latitudes, soit du sud vers le nord.

Les glaces marines

Représentant sous forme de sept cartes mensuelles, la répartition, la concentration et l'âge du couvert de glace des littoraux maritimes québécois, la carte de «l'Englacement des eaux marines» permet de suivre la grande pulsation annuelle de cet important trait de la géographie nordique (voir p. 74).

La répartition du couvert de glace est figurée par la situation moyenne de mi-mois pour la période d'englacement allant de la mi-octobre à la mi-décembre suivie de la période de déglacement des mois de juin à août. En plus de la direction et de la vitesse moyenne annuelle des courants marins, on suit le parcours approximatif des icebergs aux mois d'août et septembre. La concentration du couvert de glace se présente en cinq phases allant de l'eau libre à la glace soudée alors que l'âge du couvert de glace varie en fonction de cinq stades de développement de la glace.

Les facteurs qui interviennent le plus dans la formation de la glace dans les baies James et d'Hudson, sont la faible profondeur des baies, la faible salinité de leurs eaux et un marnage d'une amplitude moyenne de trois mètres. La fin de novembre marque déjà partout sur les littoraux des conditions d'hiver qui s'étendent progressivement vers le large. À la fin de décembre, la banquise atteint une largeur de plusieurs dizaines de kilomètres. À la mi-mai, la glace d'hiver commence à faiblir sous l'alternance gel-dégel. En juin, la glace littorale finit par se détacher de la côte et part à la dérive. Enfin, ce n'est qu'en août et septembre que la glace de dérive finit par disparaître complètement des deux baies.

De forts courants de marée qui circulent vers l'est sur le littoral québécois et vers l'ouest sur le littoral de l'île de Baffin, caractérisent le détroit d'Hudson. Les marées dans le détroit sont d'une amplitude de cinq à sept mètres. Par ses deux extrémités, le détroit d'Hudson communique avec des mers inégalement froides. De la baie d'Hudson, les apports d'eaux sont franchement polaires ; du côté oriental, les eaux ouest-groenlandaises sont relativement chaudes et salées, provoquant dans le détroit un certain brassage vertical.

Dans le détroit d'Hudson, de même que dans le canal de Foxe, plus au nord, la glace nouvelle (frazil) commence à se former à la mi-novembre dans les baies et échancrures, puis gagne peu à peu le littoral. Le couvert de glace atteint son expansion maximale vers la fin de mars ou le début d'avril. Dès la mi-juillet, après la débâcle et la grande crue, les champs de glace sont assez réduits et épars pour permettre le début de la navigation. Variable d'une année à l'autre, la saison de navigation dans le détroit d'Hudson, dure approximativement trois mois, soit du 20 juillet au 25 octobre environ. Il importe de noter que de nombreux icebergs circulent dans le détroit d'Hudson à la suite de la disparition des grandes étendues de glace de dérive, les «packs». Ces icebergs se déplacent principalement près du versant nord du détroit en direction de l'ouest. Parvenus à mi-chemin dans le détroit, face au cap de Nouvelle-France, ils se dirigent alors vers l'est en suivant les côtes québécoises pour aller ensuite rejoindre le courant du Labrador. Ils constituent, par ailleurs, un danger constant pour la navigation.

Dans la baie d'Ungava, des marées d'amplitude considérable, pouvant aller jusqu'à 16 ou 18 mètres, des courants violents et des apports importants d'eaux douces sont des facteurs qui agissent sur le comportement du couvert de glace.

La glace côtière commence à se former généralement vers la mi-novembre sous la forme d'une «banquette littorale» là où l'eau est relativement peu profonde. À la fin de novembre ou tôt en décembre, la baie est recouverte de glace. En juin, les fluctuations des marées contribuent en grande partie au départ de la glace. L'effet du réchauffement du continent se fait également sentir : la disparition de la glace s'effectue du sud vers le nord. Tard en juillet, le pourtour de la baie est quelquefois libre de glace, ce qui permet la reprise de la navigation littorale, mais de larges «packs» de glace persistent jusqu'au début d'août au centre de la baie. La navigation générale pour atteindre tous les villages de la baie, ne reprend cependant qu'au milieu du mois d'août alors qu'ont disparu la majorité des glaces. Cette situation de persistance des glaces dans la baie réduit également à trois mois la période de navigation venant de l'extérieur.

En rapport avec les récents travaux hydro-électriques effectués sur le territoire de la Baie-James, l'analyse des données climatiques et les projections relatives aux modifications apportées par le projet d'aménagement hydro-électrique de La Grande Rivière permettent de conclure que la création de vastes nappes d'eau artificielles aura un effet mineur sur les conditions atmosphériques qui prévalent normalement dans la région de la Baie-James. Des modifications locales du climat pourraient toutefois être observées aux endroits les plus rapprochés des zones inondées. De façon générale, la circulation de l'atmosphère ne devrait pas être affectée alors que la diminution des précipitations annuelles moyennes sera à peine perceptible.

Références: PENA, O., **Le climat**, Dossier sectoriel 2.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 55 p.

LEMIEUX, G.-H., **Les glaces**, Dossier sectoriel 2.5, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 65 p.

Environnement Canada et Société de développement de la Baie-James, **Études sur l'environnement. Territoire de la Baie-James.** Rapport-synthèse 1972-1979, 201 p.

L'englacement marin
Marine Ice Formation

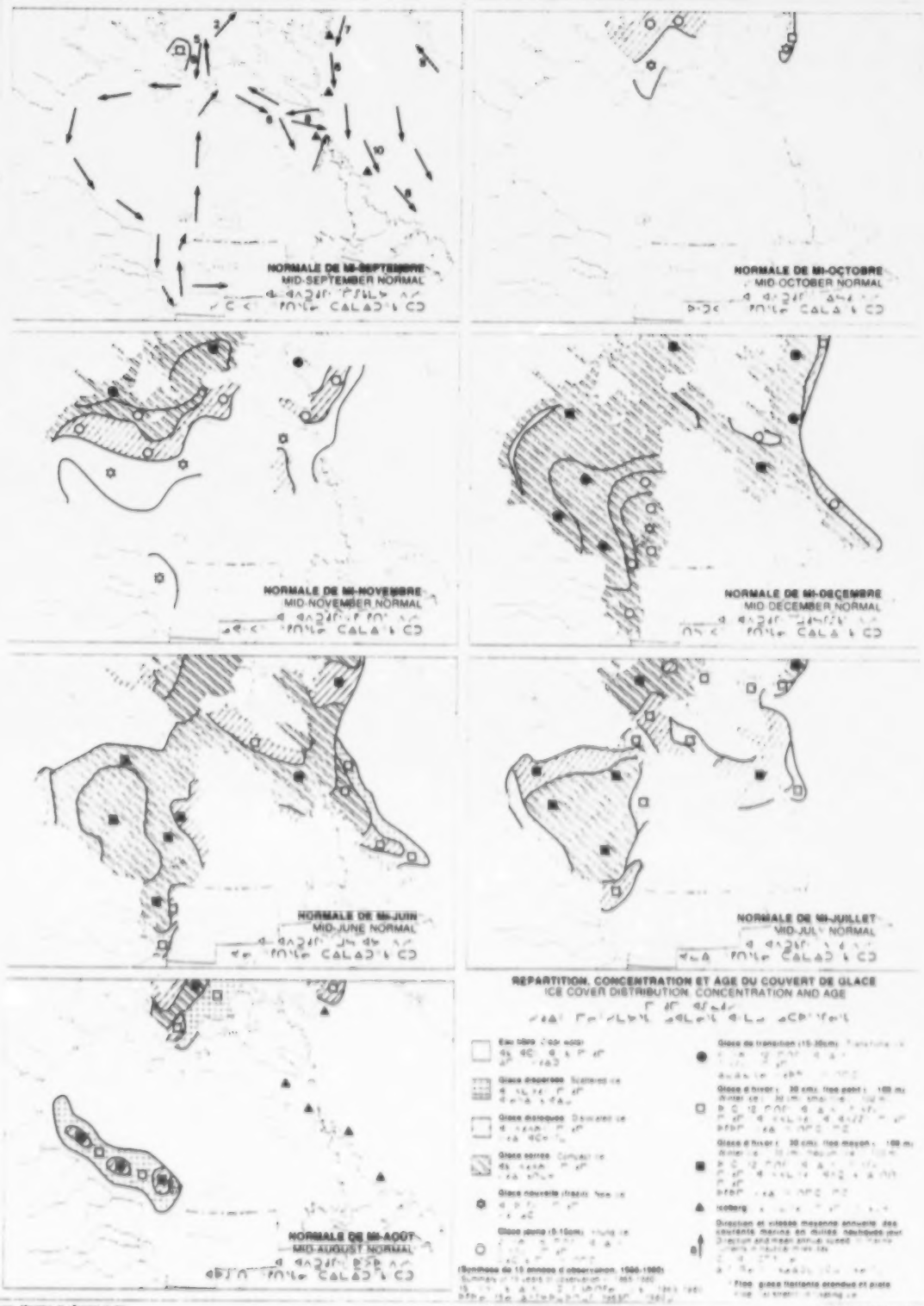

6 Les écosystèmes

L'étude des écosystèmes a été abordée de multiples façons et à différentes échelles cartographiques. Ils seraient la résultante des cinq groupes de variables indépendantes suivants : le sol, le relief, le climat, les êtres et organismes vivants et le temps. Il n'est toutefois pas toujours facile d'exprimer la réalité des écosystèmes à travers toutes ces variables.

Durant les années soixante-dix, un certain nombre d'inventaires intégrés du territoire ont été réalisés privilégiant le climat, les sols, le relief et la végétation. Dans le Nord du Québec, un inventaire écologique couvrant l'ensemble de la Municipalité de la Baie-James ainsi qu'une bande de territoire allant de la baie d'Hudson au 72° de longitude ouest, entre les 55° et 56° de latitude nord, a permis de cartographier et de définir 19 «régions écologiques». La classification écologique a par ailleurs été réalisée à cinq niveaux de perception différents, ceux-ci étant fonction de l'échelle ou du phénomène à exprimer. Lors d'études particulières sur le territoire de la Baie-James (TBJ), les données de cet inventaire écologique ont été utilisées selon l'une ou l'autre des unités de classification.

Effectuer un inventaire écologique de l'espace permet de mieux connaître les ressources, leur potentiel et leur susceptibilité à la dégradation. À ce jour, les inventaires écologiques du TBJ ont contribué à la réalisation de projets divers s'échelonnant de l'archéologie aux descriptions environnementales, de l'évaluation du potentiel des terres à celui de l'évaluation du potentiel d'exploitation des ressources naturelles renouvelables. Mais les principaux champs d'application où l'on fait usage le plus intégral des données de l'inventaire écologique concernent la localisation des corridors routiers et l'aménagement régional du territoire.

À l'échelle de la carte utilisée ici pour l'ensemble de la région, nous couvrons les zones, sous-zones, les domaines et les régions écologiques, qui présentent les informations nécessaires pour apprécier les écosystèmes. La définition de chacune des unités de base (la région écologique) reste la même que celle utilisée par l'équipe de Jurdant sur le TBJ. Une synthèse de différents auteurs a permis de présenter la zone de l'hémiarctique et de déterminer pour les zones arctique et subarctique des sous-zones. À l'intérieur de ces zones et sous-zones, on définit un certain nombre de domaines écologiques. La classification présentée ici représente toutefois une description forcément incomplète des écosystèmes du Nord québécois n'intégrant pas toutes les variables des écosystèmes énumérées ci-dessus (voir la carte Les régions écologiques, p. 77).

Descriptions des régions écologiques

Dans le Nord québécois, les paysages sont variés, allant de chaînes montagneuses accidentées à des plaines marines et de la forêt boréale à la toundra arctique. L'altitude, la latitude et la proximité de la mer ont un effet sur le climat régional et par conséquent sur la végétation. Les zones arctique, hémiarctique et subarctique correspondent grossièrement à la toundra, à la taïga et à la forêt ouverte ou toundra forestière, constituée d'un mélange de toundra et de taïga. Ces zones de largeur variable doivent leurs caractéristiques à des facteurs variant principalement avec la latitude. Des aspects particuliers du territoire nordique québécois, telle la topographie et la présence de la mer, viennent cependant s'ajouter à ce gradient nord-sud qu'est la latitude ; on retrouve ainsi les conditions de la taïga très loin à l'intérieur de la toundra, particulièrement le long de certaines vallées, jusqu'à la baie d'Ungava, alors que les conditions de la toundra se rencontrent sur certains plateaux, jusqu'au centre du Québec (Monts Otish).

La zone boréale

La zone boréale recouvre la partie la plus méridionale du TBJ, au sud du 52e parallèle, et correspond à des régions écologiques où le couvert forestier, supérieur à 40%, est formé de peuplements à dominance d'épinette noire. Comparativement aux régions plus nordiques, ce sont des mousses plutôt que des lichens que l'on retrouve dans les sous-bois.

L'étroite bande côtière correspondant à la région écologique de la baie de Rupert (RU) est caractérisée par la pessière à épinette blanche, sapin et mousses. Le sapin baumier peut y former des forêts relativement denses et de bonne taille. En s'éloignant de la côte, l'épinette blanche disparaît au profit de l'épinette noire. On rejoint ainsi la région écologique du lac Evans (EV) où s'ajoute le bouleau à papier. Par l'abondance plus marquée du sapin baumier, la région écologique du lac Mistassini (MI) contraste avec celle du lac Evans (EV). La région écologique du lac Hippocampe (HI), au relief de montagnes et aux conditions hivernales rigoureuses, présente une couverture forestière inférieure à 60%. Quant aux régions écologiques du lac Matagami (MT) et du lac Chibougamau (CH), délimitées par la cote d'altitude de 300 mètres, elles se distinguent par une plus grande richesse du milieu.

La zone subarctique

La zone subarctique présente des formations boisées peu denses à lichens, caractéristiques de la taïga. Sa partie sud, le bas subarctique, correspond au domaine des forêts très ouvertes supportant une concentration forestière supérieure à 25%, alors que sa partie nord, le haut subarctique correspond au domaine des landes boisées dont le recouvrement forestier est de 5 à 25%.

L'étroite bande côtière de la région écologique de Fort-George (FG) présente un couvert végétal de 25 à 45%, dominé par l'épinette blanche et un sous-bois de mousses. Celui-ci est remplacé par un tapis de lichens et une forêt d'épinettes noires, dans la région du lac Nichicun (NT). Dans la région du lac Sakami (SA), l'épinette noire présente une croissance plus faible. Quant à la région du lac Otish, où l'humidité est très élevée, les sommets sont recouverts de landes arctiques alors que les flancs des montagnes supportent une forêt d'épinettes noires et de sapins baumier à mousses. La région de la rivière Kanaupscow (KA) débute à l'ouest, avec la disparition de l'épinette blanche de la région écologique du lac Roggan (RO) et à l'est, avec la disparition du pin gris et la présence du lac Legrand (LE). Associée à la région écologique (KA), la région du lac Delorme (DE), caractérisée par une précipitation totale plus élevée, constitue une extension de la zone subarctique. La présence sporadique de landes arctiques et l'abondance du mélèze permet de l'associer à cette zone plutôt qu'à celle de l'hémiarctique. Le haut subarctique est complété, au sud-est, par la région du lac Opiscotéo (OP) qui correspond à un domaine montagnard recevant 800 millimètres de précipitations totales annuelles.

La zone hémiarctique

On rencontre ensuite les landes boisées et à lichens de la zone hémiarctique dont la limite sud est marquée par la fin de la dominance des landes à lichens.

Le domaine maritime de la zone hémiarctique correspond à la région écologique de Manitounuk (MA) qui s'étend sur une étroite franche côtière et englobe les îles Manitounuk. Cette région est caractérisée par la constance de l'épinette blanche. Par ailleurs, les secteurs exposés aux vents présentent des caractères arctiques très prononcés. La région du lac Bienville (BI) débute à l'ouest, là où l'épinette blanche cède la place à l'épinette noire. Les arbustes comme le bouleau glanduleux, l'aulne vert et les saulnes deviennent très abondants. Entre la Petite rivière de la Baleine, au nord, et la Grande rivière de la Baleine, au sud, une série de hauts plateaux d'altitude supérieure à 500 mètres favorisent l'implantation de landes arctiques. Quant à la région écologique des monts Schefferville (SC), ses paysages montagneux et tourmentés ressemblent beaucoup aux sommets des hauts plateaux de la région écologique du lac Bienville, bien qu'ils s'en distinguent par leur altitude partout supérieure à 650 mètres et par leur «continentalité».

La taïga, des formations boisées peu denses à lichens.

La zone arctique

La zone arctique, quant à elle, est caractérisée par les domaines de la toundra forestière, de la toundra arbustive ou d'un mélange des deux. Elle couvre la partie la plus septentrionale du territoire ainsi que la pointe Louis XIV, au contact de la baie James et de la baie d'Hudson.

Les conditions climatiques du domaine de la toundra forestière (région écologique du lac Minto, MO) sont favorables à l'installation des formations qui s'établissent le plus souvent entre les vallées et sur la berge des rivières ; les propriétés du sol y sont toutefois limitatives. Dans le domaine du complexe de toundra arbustive et forestière (région écologique du lac Nedlouc, NE), parfois de très grands massifs forestiers se retrouvent dans ces mêmes endroits. Le domaine de la toundra arbustive est marqué par deux types de coupures dans le couvert végétal, soit la limite des arbres et la limite d'extension de certaines plantes arctiques.

L'inventaire écologique du TBJ a, par ailleurs, permis de mettre en évidence une étroite bande côtière presque continue (interrompue seulement par l'avant-poste arctique de la pointe Louis XIV), définie par des groupements végétaux dominés par l'épinette blanche. Ceci confirme l'association de cette espèce à des conditions climatiques de brouillards intenses et fréquents, en provenance des baies James et d'Hudson. C'est à cet endroit que vit la plupart des communautés cries de la Baie-James ; il en est de même pour les communautés inuit habitant plus au nord. Elles profitent ainsi de la richesse de cet habitat littoral qui varie de vastes marais salants et de vastes plages de vase dans le sud, aux littoraux rocheux et à la toundra dans le nord ; ceux-ci renferment plusieurs habitats propices à la sauvagine.

Références :

LARRIVÉE, D., **Les écosystèmes**, Dossier sectoriel 2.6, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 58 p.

CANADA, Ministère de l'Environnement et QUÉBEC, Société de développement de la Baie-James, **Etudes sur l'environnement. Territoire de la Baie-James, Rapport-synthèse 1972-1978**, préparé par le Comité de coordination de l'entente, 303 p.

DUCRUC, J.-P., ZARNOVICAN, R., GÉRARDIN, V. et JURDANT, M., «Les régions écologiques du territoire de la Baie-James : caractéristiques dominantes de leur couvert végétal», **Cahier de géographie du Québec**, vol. 20, no 50, septembre 1976, pp. 365-391.

Les régions écologiques
Ecological Regions

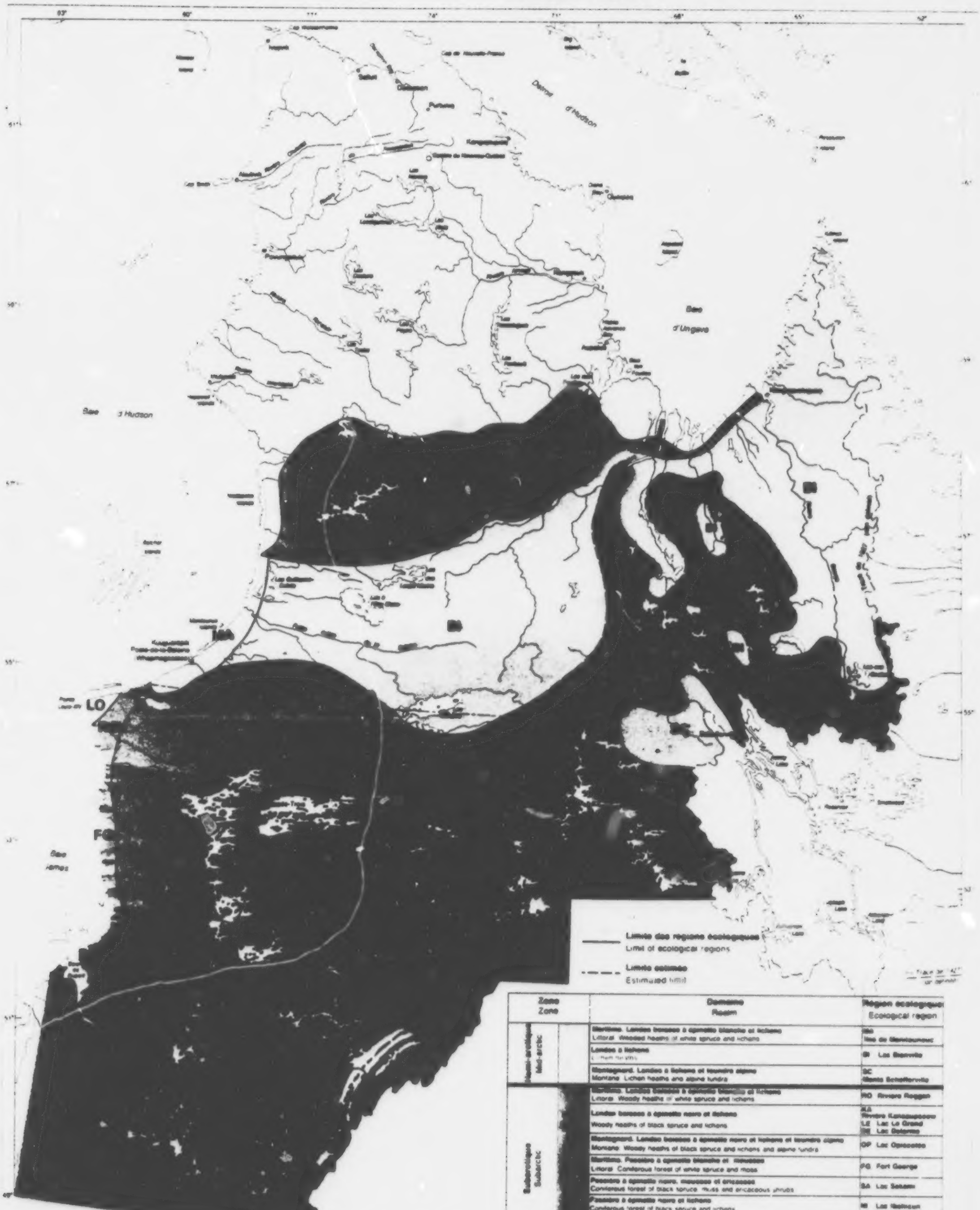

Zone Zone		Domaine Realm	Région écologique Ecological region
Hémi-arctique Mid-arctic		Maritime. Landes boisées à épinette blanche et lichens Littoral. Wooded heaths of white spruce and lichens	[illegible]
		Landes à lichens Lichen heaths	BI Lac Bienville
		Montagnard. Landes à lichens et toundra alpine Montane. Lichen heaths and alpine tundra	SC [illegible] Schefferville
Subarctique Subarctic		Maritime. Landes boisées à épinette blanche et lichens Littoral. Woody heaths of white spruce and lichens	RO Rivière Roggan
		Landes boisées à épinette noire et lichens Woody heaths of black spruce and lichens	[illegible] Rivière [illegible] LE Lac Le Grand [illegible] Lac [illegible]
		Montagnard. Landes boisées à épinette noire et lichens et toundra alpine Montane. Woody heaths of black spruce and lichens and alpine tundra	OP Lac Opiscotéo
		Maritime. Pessière à épinette blanche et mousses Littoral. Coniferous forest of white spruce and moss	FG Fort George
		Pessière à épinette noire, mousses et éricacées Coniferous forest of black spruce, moss and ericaceous shrubs	SA Lac Sakami
		Pessière à épinette noire et lichens Coniferous forest of black spruce and lichens	[illegible] Lac [illegible]
		Montagnard. Pessière à épinette noire, sapin, épinette blanche et mousses et toundra alpine Montane. Coniferous forest of black spruce, fir, white spruce and moss, and alpine tundra	OT Monts Otish
Boréale Northern		Maritime. Pessière à épinette blanche, sapin et mousses Littoral. Coniferous forest of white spruce, fir and moss	RU Baie de Rupert
		Pessière à épinette noire et mousses Coniferous forest of black spruce and moss	EV Lac Evans
		Pessière à épinette noire, sapin et mousses Coniferous forest of black spruce, fir and moss	[illegible] Lac [illegible]
		Montagnard. Pessière à épinette noire, sapin, épinette blanche et mousses Montane. Coniferous forest of black spruce, fir, white spruce and moss	HI Lac Hippocampe
		Pessière à épinette noire, sapin et herbacées. Bouleau blanc et tremble Coniferous forest of black spruce, fir and herbaceous plants. White birch and aspen	[illegible] Lac [illegible] CH Lac Chibougamau

Source: V. Gerardin, 1981

Zone Zone		Domaine Realm	Région écologique Ecological region
Arctique Arctic	Haut Upper	Toundra arbustive Shrubby tundra	Non-définie Undefined
		Maritime-toundra arbustive Littoral - shrubby tundra	LO Pointe Louis XIV
	Bas Lower	Complexe de toundra arbustive et forestière Shrubby and woody tundra complex	NE Lac [illegible]
		Toundra forestière Woody tundra	MO Lac [illegible]

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1:2 000 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve indiquée par un symbole différent n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
Centrale électrique
(puissance supérieure à 500 000 KW)

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

GILLES HARVEY (MLCP)

Le cratère du Nouveau-Québec.

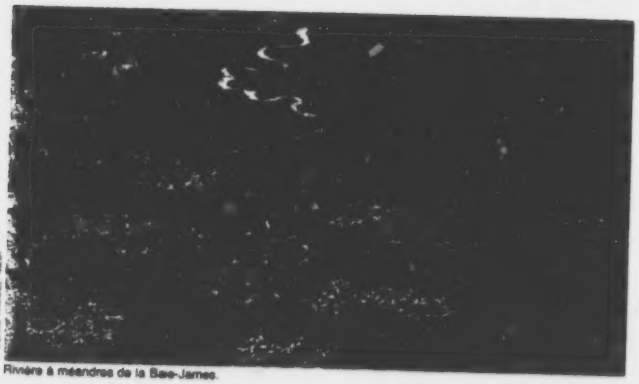

DENIS TRUDEL (MLCP)

Rivière à méandres de la Baie-James.

GILLES HARVEY (MLCP)

Paysage de la péninsule d'Ungava.

Grands traits du relief

- Les événements qui ont marqué l'évolution des formes du terrain du Nord du Québec sont les mêmes que ceux qui ont prévalu dans le reste du Québec, avec toutefois une plus grande influence de la glaciation.
- Le relief emprunte les caractères du Bouclier canadien qui forme son «assise géologique». Il est caractérisé par des plateaux de faible et de moyenne altitude recouverts de matériaux glaciaires et post-glaciaires, de reliefs de montagnes plus élevés, de collines parallèles, de plaines marines et de quelques escarpements spectaculaires.
- Le Nord est parsemé de lacs dont plusieurs atteignent une très grande superficie, formant de véritables mers intérieures.
- Les baies d'Hudson et James, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava sont à l'origine de quelques traits majeurs des climats régionaux ; l'altitude et la latitude ont aussi un effet sur les climats.
- Sous l'influence maritime, les régimes thermiques sont moins contrastés le long des côtes.
- Dans l'ensemble, la température moyenne annuelle varie de 1,1 °C dans le sud du Territoire de la Baie-James à −9,4 °C dans le nord de la péninsule d'Ungava.
- Les eaux commencent à geler au début d'août à l'extrémité nord de la péninsule mais le gel définitif des rivières ne se produit qu'à la fin de novembre sur la majeure partie du territoire.
- Les eaux navigables, tant marines que continentales ne sont libres de glace que sur une très courte période, limitant ainsi la saison de navigation maritime à trois mois.
- L'englacement et le déglacement des rivières et des lacs ont d'innombrables conséquences sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage, sur l'exploitation des ressources minières, forestières ou énergétiques de même que sur la circulation tant aérienne, maritime, fluviale que lacustre.
- Du nord au sud, la toundra, la taïga, la forêt boréale, les trois zones principales de végétation, sont sillonnées par une vingtaine de rivières importantes se jetant dans les baies d'Ungava, d'Hudson et James.
- La toundra, caractérisée par l'absence d'arbres et la présence d'un sol gelé en permanence, débute au nord de Kuujjuaq.
- Dans le Nord du Québec, les paysages sont variés, allant de chaînes montagneuses accidentées à des plaines marines et de la forêt boréale à la toundra arctique.

La faune du Nord du Québec est caractérisée par une importante population de caribous

4 Une ressource-clé : la faune

Dans le Nord du Québec, l'équilibre atteint entre les communautés autochtones et leur milieu naturel passe d'abord par la faune. Ce sont les différentes espèces animales qui, dans leurs habitats ou dans leurs migrations, ont tracé les voies de pénétration du territoire aux premières civilisations ; elles sont, à la source, explicatives de plusieurs points de fixation de l'habitat humain. Par ailleurs, le régime alimentaire actuel des Inuit et des Cris repose encore, en partie, sur les récoltes d'oiseaux, de poissons et de mammifères. Enfin, une activité économique moderne, soit le tourisme, se développe autour d'excursions de chasse et de pêche offertes à une clientèle qui s'avère de plus en plus nombreuse.

La création du cadre politico-légal que représente la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, a permis d'établir un nouveau régime de chasse, de pêche et de piégeage qui consacre que, pour des fins de subsistance, les autochtones ont la priorité d'exploiter les ressources fauniques du territoire conventionné. Outre ce régime, les conventions conclues entre les gouvernements, les sociétés d'État et les autochtones ont permis l'instauration d'un régime de protection de l'environnement et du milieu social. Ce dernier, par les exigences qu'il contient en matière d'étude d'impact, ne peut que contribuer à assurer une meilleure protection des espèces fauniques, et, par là, à favoriser le maintien et le renouvellement de ces ressources dans l'intérêt tant des allochtones que des Cris, des Inuit et des Naskapis.

C'est donc dire toute l'importance de la ressource faunique dans le Nord du Québec et de là, la place qu'elle occupe dans ce texte. Le cadre légal de l'exploitation de la faune et les différents territoires de chasse, de pêche et de piégeage sont d'abord présentés ; suivra la description et la répartition des principales espèces en fonction de leur valeur écologique et de leur intérêt économique tant pour les populations locales que pour les sportifs fréquentant le territoire.

1 L'exploitation de la faune

Le régime

Tout comme ailleurs au Québec, les activités de chasse, de pêche et de piégeage dans le Nord du Québec sont régies par une loi d'application générale, la Loi sur la conservation de la faune, qui s'applique à la fois aux activités reliées au tourisme, à l'exploitation commerciale et aux besoins de subsistance des autochtones. Toutefois pour tenir compte des besoins et des caractéristiques du milieu, des règlements particuliers ont été établis par la Loi concernant les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, sanctionnée en décembre 1978.

Cette loi, qui découle du régime de chasse, de pêche et de piégeage institué par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, donne aux Cris, Inuit et Naskapis le droit de chasser, de pêcher et de piéger partout où ces activités peuvent être exercées et n'entrent pas en conflit avec d'autres activités. Le droit d'exploitation est permis à toutes les époques de l'année et s'applique à toutes les espèces de gibiers terrestres, de poissons et d'oiseaux sauf à celles qui, dans certaines circonstances, pourraient être entièrement protégées par la Loi sur la conservation de la faune. Les autochtones ont le droit d'utiliser à des fins personnelles et communautaires tous les produits de leur chasse, de leur pêche ou de leur piégeage ; ils peuvent vendre ou échanger ces produits entre eux ou entre les communautés. Seuls l'omble chevalier et le saumon atlantique, qui font déjà l'objet d'une pêche commerciale, peuvent être vendus à des non-autochtones.

Espèces fauniques réservées à l'usage exclusif des autochtones

Animaux à fourrures

— Tous les mustélidés (vison, hermine, martre, pékan, loutre, mouffette et carcajou)
— Castor
— Lynx
— Renard
— Ours blanc
— Rat musqué
— Porc-épic
— Marmotte
— Ours noir (dans tous les terrains de piégeage au nord du 50e parallèle)
— Loup (au nord du 50e parallèle)

Poissons

— Corégone
— Esturgeon
— Catostome
— Lotte
— Laquaiche

Bien que les autochtones aient, depuis l'entrée en vigueur de la Convention, l'exclusivité du droit d'établissement et d'exploitation des pourvoiries dans les terres des catégories I et II, il est possible pour les non-autochtones d'établir et d'opérer des pourvoiries ou de poursuivre leurs activités, pour les pourvoyeurs déjà établis sur ces terres avant la signature de la Convention. Ces activités ne sont possibles qu'avec le consentement du conseil de bande, de la corporation de village cri, de la corporation de village nordique ou de la corporation foncière intéressée.

GILLES HARVEY, MLCP

Pêcheurs commerciaux sur la Kovianak.

Il existe des aires à l'intérieur desquelles les autochtones ont l'exclusivité du droit d'exploitation de la faune ; ce sont les terres de catégorie I et II délimitées par le régime des terres, également instauré par la Convention. Ce régime a ainsi modifié les possibilités d'exploitation de la faune par les non-autochtones qui peuvent chasser et pêcher sur les terres de catégorie III, de même que chez les pourvoyeurs installés sur les terres de catégories I et II, sous réserves des droits, conditions et restrictions fixés par la Convention. Les non-autochtones peuvent également chasser ou pêcher sur les terres de catégories I et II, avec le consentement des administrations locales autochtones concernées. Sur les terres de catégories III, les autochtones jouissent néanmoins d'une certaine priorité dans l'exploitation de la faune et y conservent l'exclusivité du piégeage des animaux à fourrure et de la capture de certains animaux et de certains poissons.

ALAIN HÉBERT, MLCP

Des excursions de chasse et de pêche sont offertes par le biais des pourvoiries.

Dans les terres de catégorie III, les autochtones jouissent d'un droit de premier choix pour l'installation de pourvoiries pour trente ans à compter de la signature de la Convention et cela pour un maximum de sept demandes d'exploitation de pourvoiries sur dix reçues par le gouvernement. C'est le Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage qui surveille l'application de ce règlement et informe l'Administration régionale crie, la Société Makivik, les gouvernements du Québec et du Canada sur les exigences à respecter.

L'exploitation de la faune
Wildlife Harvesting

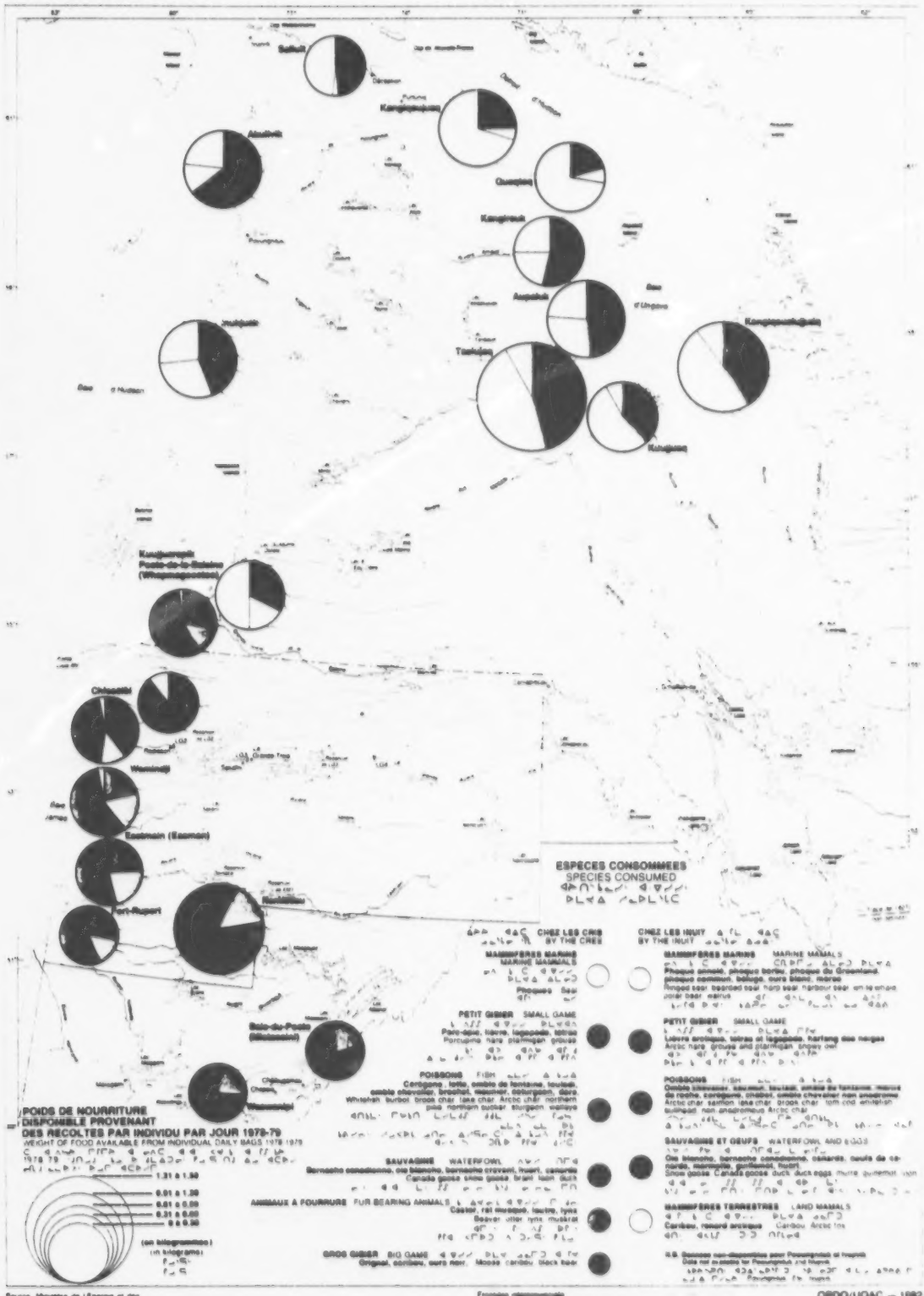

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte « Le Québec » à 1/2 500 000

Frontière interprovinciale
La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie-James
Centrale existante
Puissance supérieure à 500 000 kW

OPDQ/UQAC — 1982

1 : 5 000 000

L'assistance

Pour encourager et perpétuer les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones comme mode de vie, des programmes d'aide, dont le financement est assumé par le gouvernement du Québec, ont été instaurés. Ils sont destinés à fournir une sécurité de revenu ainsi qu'à assurer un approvisionnement des communautés autochtones en produits résultant de la pratique de ces activités.

Par le «Programme de sécurité du revenu aux chasseurs et piégeurs cris», les prestations versées à chaque «unité admissible» sont calculées en fonction des charges familiales des bénéficiaires, du temps consacré à ces activités et de leurs revenus additionnels. En général, chaque «unité admissible» est représentée par un «chef de famille» qui consacre un minimum annuel de 120 jours à l'exploitation de la faune et aux activités connexes.

Le «Programme relié aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit», quant à lui, distribue la plus grande partie des subventions entre les villages, en utilisant une subvention fixe et une subvention au prorata de la population alors qu'une partie est consacrée pour des projets de type communautaire.

Un programme a également été mis sur pied pour aider les Naskapis dans la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Il sert à fournir un revenu aux chasseurs et permet l'acquisition et l'entretien de matériel et d'équipement communautaire de chasse et de pêche[1].

La récolte

L'application du principe de la «Priorité de l'exploitation par les autochtones», tel que défini par la Convention, implique que, conformément au principe de la conservation de la faune et lorsque les populations animales le permettent, les autochtones jouiront de «niveaux d'exploitation garantis» égaux à ceux qui prévalaient au moment de la signature de la Convention. Ces niveaux constituent en quelque sorte des seuils d'exploitation en deçà desquels l'exploitation des différentes espèces animales du territoire est réservée aux autochtones. Ceux-ci seront principalement basés sur les résultats d'une étude conduite par le «Comité de recherche sur la récolte autochtone», portant sur les niveaux d'exploitation actuels des Cris et des Inuit. Les «niveaux garantis» seront fixés par négociation à la table du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, qui est formé de représentants autochtones et de représentants gouvernementaux. Bien que son rôle soit plutôt consultatif, le Comité conjoint est responsable de l'aboutissement des discussions sous forme de résolutions adressées au gouvernement qui adopte les règlements pour donner effet aux niveaux de récolte négociés.

À partir de l'estimation des récoltes établie par le Comité de recherche sur la récolte autochtone et du poids de viande comestible par animal tué, on a calculé, pour chacune des communautés autochtones, le poids de nourriture disponible par personne sur une base quotidienne[2]. Les quantités comestibles par jour et par personne ont été calculées en fonction des quantités comestibles totales pour l'année (365 jours) de chacune des communautés et selon la population totale autochtone. Les valeurs obtenues pour chacune des grandes catégories d'espèces (gros gibier, mammifères marins, poissons, sauvagine, petit gibier et animaux à fourrure) varient évidemment entre les différentes communautés comme le démontre la carte «Exploitation de la faune», à la page 83.

Pour l'ensemble des communautés cries, les mammifères terrestres (le gros gibier) représentent plus de 30% du poids total de nourriture tandis que les mammifères marins n'en représentent que 1%. Les autres catégories d'espèces fournissent des quantités sensiblement égales de nourriture provenant des récoltes. Néanmoins, les sources de nourriture ne proviennent pas toutes des mêmes groupes d'espèces dans les différentes communautés. Ainsi, dans toutes les communautés côtières, à l'exception de Wemindji, la sauvagine a fourni plus de 25% de la nourriture récoltée alors que le pourcentage est négligeable dans les communautés de l'intérieur. L'original est important pour les trois communautés situées le plus au sud, tandis qu'à Poste-de-la-Baleine, le caribou domine la récolte du gros gibier. La pêche est plus importante dans les deux communautés situées au nord (Poste-de-la-Baleine et Chisasibi) alors que la récolte d'animaux à fourrure est à peu près équivalente dans toutes les communautés.

Chez les Inuit, les poissons, les mammifères terrestres et les mammifères marins représentent chacun au moins 25% du poids total de nourriture provenant des récoltes, tandis que la sauvagine et le petit gibier totalisent environ 15% du poids total. Dans les communautés du sud de la Baie-d'Ungava, Tasiujaq, Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq, environ 50% du poids de nourriture total proviendrait de la récolte de mammifères terrestres, surtout du caribou et 30 à 40% des récoltes de poissons. La récolte de mammifères marins fournit plus de 50% du poids de nourriture des communautés de Kuujjuarapik, Kangiqsujuaq et Quaqtaq où elle atteint près de 75% du poids total de nourriture.

1. Pour plus de détails sur ces programmes, voir le texte sur le «cadre administratif» p. 25.

2. Toutes les données concernant la récolte des Inuit excluent les récoltes des communautés de Povungnituk et Ivujivik pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

Références :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES, **La faune,** Dossier sectoriel 5.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 196 p.

RAPPORTS DU COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE, DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, **Recherche pour établir les niveaux de récolte des autochtones du Nord du Québec.**

2 Les territoires de chasse, de pêche et de piégeage

Les territoires traditionnels

Chez les Cris

Les territoires traditionnels d'exploitation des ressources fauniques des Cris se situent entre le 49° et le 58° parallèle et correspondent, en grande partie, au bassin versant de la baie James. Cette région avait été subdivisée en réserves de castors au cours des années trente, au moment où il y a eu menace de disparition de l'espèce. Ces réserves devinrent, par la suite, des «zones de piégeage» bien définies, subdivisées en «terrains» de superficie plus ou moins grande assignés à des familles qui y ont l'exclusivité du piégeage.

Chaque localité dispose maintenant d'une zone de piégeage portant le nom de la communauté et regroupant plusieurs terrains de piégeage. À l'intérieur de la zone de piégeage, on distingue les espèces situées à proximité de la localité, «la zone proche», de ceux qui ne sont généralement accessibles que par avion ou motoneige, «la zone éloignée». Une grande partie des prélèvements est effectuée dans la «zone proche», c'est-à-dire dans les territoires entourant la communauté ; c'est le cas particulier des oiseaux migrateurs qui sont chassés le long de la côte alors que plusieurs espèces d'animaux à fourrure proviendraient de la «zone éloignée» de la communauté.

Chez les Inuit

Les territoires traditionnels de chasse et de pêche des Inuit correspondent étroitement aux aires de migrations saisonnières du gibier à l'intérieur de la toundra et dans les mers bordières : la baie et le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava.

Avant la période de sédentarisation, c'est-à-dire au milieu du siècle, les familles se déplaçaient en fonction de la disponibilité des ressources en installant des campements provisoires. Aujourd'hui, les villages fixés de façon quasi définitive constituent les endroits à partir desquels s'effectuent les expéditions de chasse, de pêche et de piégeage.

La carte des Territoires de chasse, de pêche et de piégeage décrit les aires traditionnels de chasse et de pêche des Inuit, ainsi que la direction des déplacements usuels. Il ne s'agit là que d'une représentation indicative des espaces retenus par chacune des communautés, à l'exception de celle d'Aupaluk, installée près de la baie Hopes Advance depuis 1975 seulement. Le rayonnement des chasseurs et des pêcheurs aura tendance à s'étendre davantage avec l'utilisation des moyens modernes de transport et de télécommunication.

Chez les Naskapis

Les territoires traditionnels de chasse des Naskapis de «la bande de l'Ungava» (région de Fort-Chimo) correspondent au secteur méridional de la Baie-d'Ungava, principalement aux bassins inférieur et moyen de la rivière Caniapiscau et au bassin moyen de la rivière à la Baleine. Ce sont les grandes migrations de caribous, au sud de la rivière Koksoak, qui ont déterminé les lieux des campements saisonniers de cette bande, surtout pendant la période hivernale.

Un second groupe de Naskapis, «la bande de la rivière George», déployaient leurs activités principalement dans les vallées moyenne et supérieure de cette rivière jusqu'à la tête du lac de la Hutte-Sauvage, ainsi que dans les terres dénudées à l'est jusqu'à la ligne de faîte des cours d'eau qui se déversent dans l'Atlantique, et à l'ouest, près de la vallée de la rivière à la Baleine. Cette population de Naskapis, environ 150, est disparue de cette région vers 1944 ; les quelques familles qui ont survécu aux famines et maladies, se seraient jointes à la bande de l'Ungava ou à celles de la côte du Labrador.

À la suite du déménagement des Naskapis de l'Ungava, de la région de Fort-Chimo à Schefferville en 1956, ceux-ci se concentrèrent dans les territoires de chasse des lacs Wakuach et Attikamagen, près de Schefferville.

Les territoires définis dans la Convention

Par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le territoire nordique québécois a été divisé en trois zones pour la chasse, la pêche et le piégeage : la zone nord, la zone médiane et la zone sud (voir la carte Territoires de chasse, de pêche et de piégeage, p. 86). Le système des terrains de piégeage cris en vigueur au moment de la signature de la Convention continue toutefois de s'appliquer.

Dans la zone nord, c'est-à-dire au nord du 50° parallèle, le régime de chasse, de pêche et de piégeage s'applique sauf que, pour les non-autochtones, la chasse du loup est possible au sud du 55° parallèle alors que l'ours noir peut être chassé en dehors des terrains de piégeage cris.

Dans la zone médiane, le régime établi par la Convention s'applique avec les restrictions suivantes :

— La pêche sportive de toute espèce de poisson, à l'exception de celles réservées à l'usage exclusif des autochtones, et la chasse sportive de l'ours noir et du loup sont possibles pour les non-autochtones ;

— Les résidents non-autochtones du Québec ne sont pas assujettis aux exigences imposées par le régime au sujet de l'utilisation des pourvoiries ;

— Cette zone peut faire l'objet d'un zonage pour la chasse à l'original en vue d'assurer une utilisation rationnelle de cette espèce, de réduire au minimum les conflits entre l'exploitation par les autochtones et la chasse sportive des non-autochtones et de protéger les droits de chacun.

Dans la zone sud, le régime de chasse, de pêche et de piégeage établi par la Convention s'applique seulement à l'intérieur des terrains de piégeage cris où l'exclusivité du droit de piéger s'applique pour les Cris. En dehors de ces aires, ce sont les lois et règlements d'application générale du Québec qui s'appliquent à cette zone.

Par ailleurs, des régions de «droit d'usage prioritaire» et des régions de «droit d'usage commun» pour les Cris, les Inuit et les Naskapis ont été énoncées dans la Convention.

La région où les Cris ont un droit d'usage prioritaire comprend la partie du territoire située au sud du 55° parallèle, à l'exception des terres de catégorie I allouées aux Inuit de Chisasibi et à l'exception de la partie du secteur naskapi situé au sud du 55° parallèle. À cela s'ajoute également la partie de la zone de piégeage de Mistassini située au nord du 55° parallèle, de même que les terres de catégorie I allouées aux Cris vivant à Poste-de-la-Baleine.

La région où les Inuit ont un droit d'usage prioritaire comprend tout le territoire situé au nord du 55° parallèle, à l'exception : des terrains de piégeage de Baie-du-Poste (Mistassini) partie nord, des terres de catégorie I allouées aux Cris vivant à Poste-de-la-Baleine, des terres de catégorie II de droit d'usage commun pour les Cris et les Inuit de Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik et de la zone de droit d'usage prioritaire pour les Naskapis. Les terres de catégorie I allouées aux Inuit de Fort-George (Chisasibi) font aussi partie de la région de droit d'usage prioritaire des Inuit.

Avec la Convention du Nord-Est québécois, la région où les Naskapis ont un droit d'usage prioritaire correspond au «secteur naskapi» tel que délimité sur la carte des Territoires de chasse, de pêche et de piégeage, à l'exception d'une zone longeant le Labrador, qui est d'usage commun avec les Inuit.

Bien que le régime des terres instauré par les Conventions donne aux autochtones du Nord du Québec l'exclusivité du droit d'exploitation de la faune sur les terres de catégories I et II, les chasseurs et pêcheurs sportifs du Québec peuvent pratiquer leurs activités, mais sur les terres de catégorie III et sous réserve des droits, conditions et

ᓴᖅ ᐊᒃ ᐱᒃ ᐊ ᐃᔅ ᓴᑐᓴᓂ
ᐅᒪᔪᓯᑎᓄ ᐃᖃᓗᓯᑎᓄ ᒥᒃᑲᐱᐦᓂᓄ

Territoires de chasse, de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping Territories

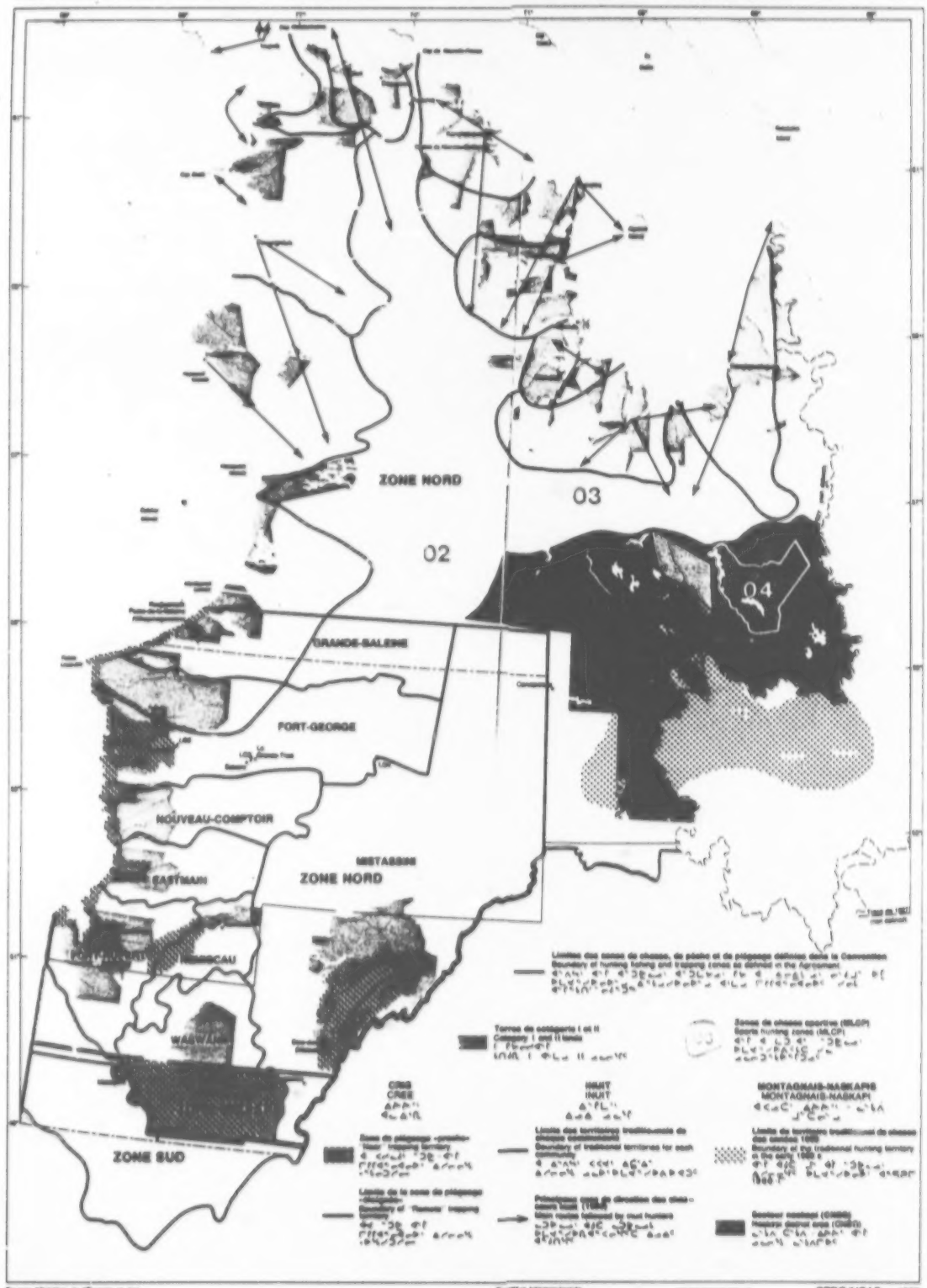

OPDQ/UQAC — 1992

restrictions ayant trait à la priorité d'exploitation des autochtones sur le territoire et à l'exploitation exclusive de certaines espèces. La chasse et la pêche sportives sont toutefois permises sur les terres de catégories I et II pour les résidents non-autochtones et les pourvoyeurs non-autochtones ayant l'autorisation des communautés autochtones concernées.

Par ailleurs, les chasseurs et pêcheurs sportifs domiciliés à l'extérieur du Québec ne peuvent chasser, ni pêcher au nord du 52e parallèle autrement que par l'intermédiaire d'un pourvoyeur.

Pour assurer la gestion de la ressource faunique, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche subdivise le territoire nordique québécois au nord du 50e parallèle en trois zones de chasse sportive (0_2, 0_3 et 0_4) et une seule zone pour la pêche sportive (N).

Les sportifs peuvent chasser l'orignal dans la zone 0_2, le caribou dans les zones 0_3 et 0_4, le loup au sud du 55e parallèle seulement alors que le petit gibier (lagopèdes, tétras et lièvres) peut être chassé partout dans les trois zones. La chasse au lièvre avec collets est toutefois interdite dans la partie des zones 0_2 et 0_3 située au sud de la latitude 55° 30' et à l'ouest de la longitude 69° 30'.

De façon générale, les changements rapides qui se sont produits dans le mode de vie des communautés autochtones au cours des deux dernières décennies ont affecté substantiellement le réseau spatial et l'occupation du territoire par les chasseurs, pêcheurs et piégeurs. Les possibilités de recourir à des modes de transport rapides et à des moyens de télécommunication efficaces ont en effet modifié les notions de distance, d'itinéraires et de campements saisonniers.

Références :

DUFOUR, J., **Les territoires de chasse, de pêche et de piégeage**, Dossier sectoriel 4.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 19 p.

ROY, C. et BEAULIEU, M. ; **Territoires traditionnels et déplacements des chasseurs Inuit**, carte non publiée, GIAC, juillet 1974.

ROY, C., **Les Naskapis du Nouveau-Québec et de la côte du Labrador**, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale du Nouveau-Québec, mai 1978, non publié.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, **Pêche Québec ; Chasse Québec ; Résumé des règlements, 1982-1983.**

3 Description des principales espèces

Malgré la pauvreté apparente du milieu naturel du Nord du Québec, plusieurs espèces animales vivent et prospèrent dans les régions situées entre la baie James et la baie d'Ungava. Elles sont présentes surtout aux endroits où les éléments nutritifs essentiels se concentrent : en bordure de la mer pour la sauvagine, en bordure des lacs et des écosystèmes aquatiques ouverts (castor, rat musqué), le long des rapides pour plusieurs carnivores (loutre, vison).

Une grande partie du territoire du Nord du Québec est occupée par la toundra forestière, un stade intermédiaire entre la toundra et la taïga. En effet, la transition entre ces deux milieux est graduelle et étalée sur une très grande superficie, entre le 55° et le 58° parallèle, soit environ 260 000 kilomètres carrés. Cette zone de toundra forestière est fréquentée, entre autres, par le deuxième plus grand troupeau de caribous sauvages au monde, cette espèce se nourrissant principalement de lichens et de mousses.

Peu d'espèces peuvent toutefois se satisfaire de grandes étendues homogènes comme le font l'ours ou le caribou et encore, cette dernière espèce a besoin d'habitats particuliers, du moins lors de la mise-bas. Enfin, si le nombre d'espèces diminue avec la nordicité, il peut être compensé par le nombre d'individus de certaines espèces comme semble actuellement le démontrer la poussée démographique du troupeau de caribous de la rivière George.

3.1 Le gros gibier terrestre et semi-aquatique

Le caribou (Rangifer tarandus)

La situation du caribou du Nord du Québec est complexe. Sa distribution géographique, par exemple est loin d'être uniforme. Il est de plus en plus concentré au sud de la Baie-d'Ungava et sur les plateaux chevauchant la ligne de partage des eaux séparant le Québec du Labrador alors qu'il se raréfie dans le sud de son aire de distribution actuelle (voir la carte Le gibier terrestre et marin, p. 89).

Malgré les difficultés inhérentes aux méthodes d'inventaire, la dernière décennie a permis de repérer les principaux troupeaux, de donner une estimation des effectifs et de localiser quelques aires de mise-bas : le long des rivières aux Feuilles et Ford et près des lacs Caniapiscau, Champdoré, Blenville et Opiacotéo. De façon générale, les aires de mise-bas du caribou, connues et à connaître, constituent des zones sensibles auxquelles il faut apporter une attention particulière en raison de la vulnérabilité des femelles et de leurs petits au cours de la période entourant la mise-bas.

Le cheptel de caribous du territoire nordique québécois est fragmenté en sept troupeaux dont le principal, celui de la rivière George, est actuellement évalué à plus de 300 000 bêtes. Cet immense troupeau voyage entre le Québec et le Labrador sur des distances variant de 400 à 600 kilomètres. À la fin de l'été, il est situé de part et d'autre de la rivière George. Au début d'octobre, le troupeau a déjà entrepris sa migration en direction nord-ouest ; on peut en rencontrer sur les berges des rivières Caniapiscau, Koakoak, aux Mélèzes et même de la rivière aux Feuilles. Il peut arriver aussi qu'une partie du troupeau de la rivière George choisisse les plateaux du Labrador, dans la région de Nain, pour passer l'hiver.

L'ensemble des autres petits troupeaux du réservoir Caniapiscau, du lac Blenville, du secteur Broadback-Rupert, du lac Opiacotéo et de la rivière Koroc totaliserait moins de 15 000 caribous. Ce sont des bêtes plus ou moins sédentaires dont les déplacements saisonniers dépassent rarement 150 kilomètres. À ceux-ci s'ajoute le troupeau associé à la rivière aux Feuilles dont l'effectif serait plus important que l'ensemble des autres petits troupeaux, mais beaucoup moindre que l'immense troupeau de la rivière George.

Le caribou est exploité depuis toujours par les autochtones. Bien que, contrairement aux chasseurs sportifs, ils ne soient pas obligés de faire enregistrer leurs captures et de préciser les coordonnées de leurs prises, on a estimé la récolte totale des Cris à 617 caribous en 1978-79 et celle des Inuit à 4 383 caribous, au cours de la même année. Près de 80% de la récolte des Cris provenaient des chasseurs de Baie-du-Poste (Mistassini) et de Poste-de-la-Baleine alors que les Inuit, principalement de Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq et Inukjuak en ont capturé respectivement 30,8%, 21,9% et 19,4%.

Au sud du 55° parallèle, les petites populations de caribous sont plus exposées à une surexploitation en raison d'une accessibilité plus grande du territoire, de leur faible nombre et de la proximité des établissements humains.

Quant au troupeau de la rivière George, le taux de prélèvement par la chasse de subsistance des autochtones du Québec et du Labrador et la chasse sportive se situe actuellement bien en deçà du taux d'accroissement de cette population de caribous. En effet, la récolte totale effectuée est légèrement inférieure à 10 000 caribous par année.

L'orignal (Alces alces)

Au nord du 52° parallèle, la diversité des espèces végétales diminue et le couvert forestier devient moins dense ; la densité de l'orignal y est également plus faible que vers les limites méridionales de la région. Mais cette espèce est loin d'être distribuée uniformément.

On a calculé que plus de 72% des orignaux habitaient des aires représentant seulement 9% de la superficie totale du territoire. Ils occupent presque exclusivement les forêts de résineux mûrs, les jeunes forêts mixtes (résineux et feuillus) et les brûlis en régénération. L'habitat le plus recherché dans ces régions est la jeune forêt mélangée d'épinettes noires, de pins gris, d'aulnes crispés et de bouleaux. Dans l'homogénéité de la taïga, l'orignal se distribue sporadiquement au hasard des îlots de végétation. L'animal peut se déplacer jusqu'à la limite des arbres. On peut en effet le rencontrer dans le bassin versant des rivières du complexe de La Grande Rivière de la Baleine et dans celui de la rivière Koksoak, mais à cette latitude, il est vraiment en marge de son habitat.

L'orignal n'est pas chassé par les Inuit et aucun pourvoyeur au nord du 52° parallèle n'offre la possibilité de cette chasse. Les communautés cries, par contre, en font une récolte importante ; en 1978-1979, 73% des 857 orignaux tués l'ont été par les chasseurs de Baie-du-Poste (Mistassini) et Waswanipi. Les chasseurs sportifs, quant à eux, ont abattu en moyenne 39 orignaux par année entre 1971 et 1977, principalement dans la partie sud de la zone de chasse 0_4 (voir la carte Territoires de chasse, de pêche et de piégeage, p. 86).

L'ours blanc (Ursus maritumus)

L'aire de distribution de l'ours blanc ou ours polaire, qui est une espèce circumpolaire, recouvre principalement les îles et le littoral arctiques. Il fréquente le littoral québécois, surtout en été, et les îles de la baie James où il se trouve à environ 1 000 kilomètres au sud de son habitat «normal». On évalue les populations des baies James et d'Hudson à 2 000 ou 3 000 têtes. D'autre part, les ours blancs seraient plus nombreux sur la côte du Labrador que dans le détroit d'Hudson.

Sa distribution dépend beaucoup du couvert de glace en mer, car il chasse le phoque sur la banquise en bordure des zones d'eau libre. Sa principale proie, le phoque annelé, fréquente le nord et le centre de la baie James. L'ours blanc pourrait ainsi se concentrer dans les zones d'eau libre particulièrement au point de jonction des baies James et d'Hudson. En général, il se réfugie sur les côtes et surtout à l'intérieur des îles inaccessibles où certaines vallées enneigées peuvent lui fournir fraîcheur et nourriture. Sa présence a été confirmée sur les îles Belcher, Mansel et Akpatok.

Au Québec, l'ours blanc est protégé durant toute l'année, sauf pour les autochtones qui seuls peuvent le chasser. Les Inuit du Nord du Québec en auraient capturé une quarantaine en 1978.

3.2 Le gros gibier marin

Le phoque annelé (Phoca hispida)

Selon les données du Comité de recherche sur la récolte autochtone, le phoque annelé est de loin le phoque le plus commun des côtes du Nord du Québec. Il représentait, en 1978, plus de 80% de la récolte de mammifères marins des autochtones. Il entre aussi dans le régime alimentaire des autochtones de la Baie-James, alors qu'il constitue l'élément dominant de la récolte des Inuit. En effet, chez les Inuit, le phoque annelé vient en tête de liste de la récolte des mammifères marins suivi, par ordre d'importance numérique, du phoque barbu, du

ᓄᓇᕗᑦ ᓄᓇᓕᒻᒥᐅᑦ ᐊᑭᓚᖅᑕᐅᓂᖅ
ᓄᓇᓕᐅᑕᐃᑦ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓚᖓᑕᐅᑕᐃᑦ ᐅᓪᓗᕈᐃᑦ

La gibier terrestre et marin
Land and Marine Game

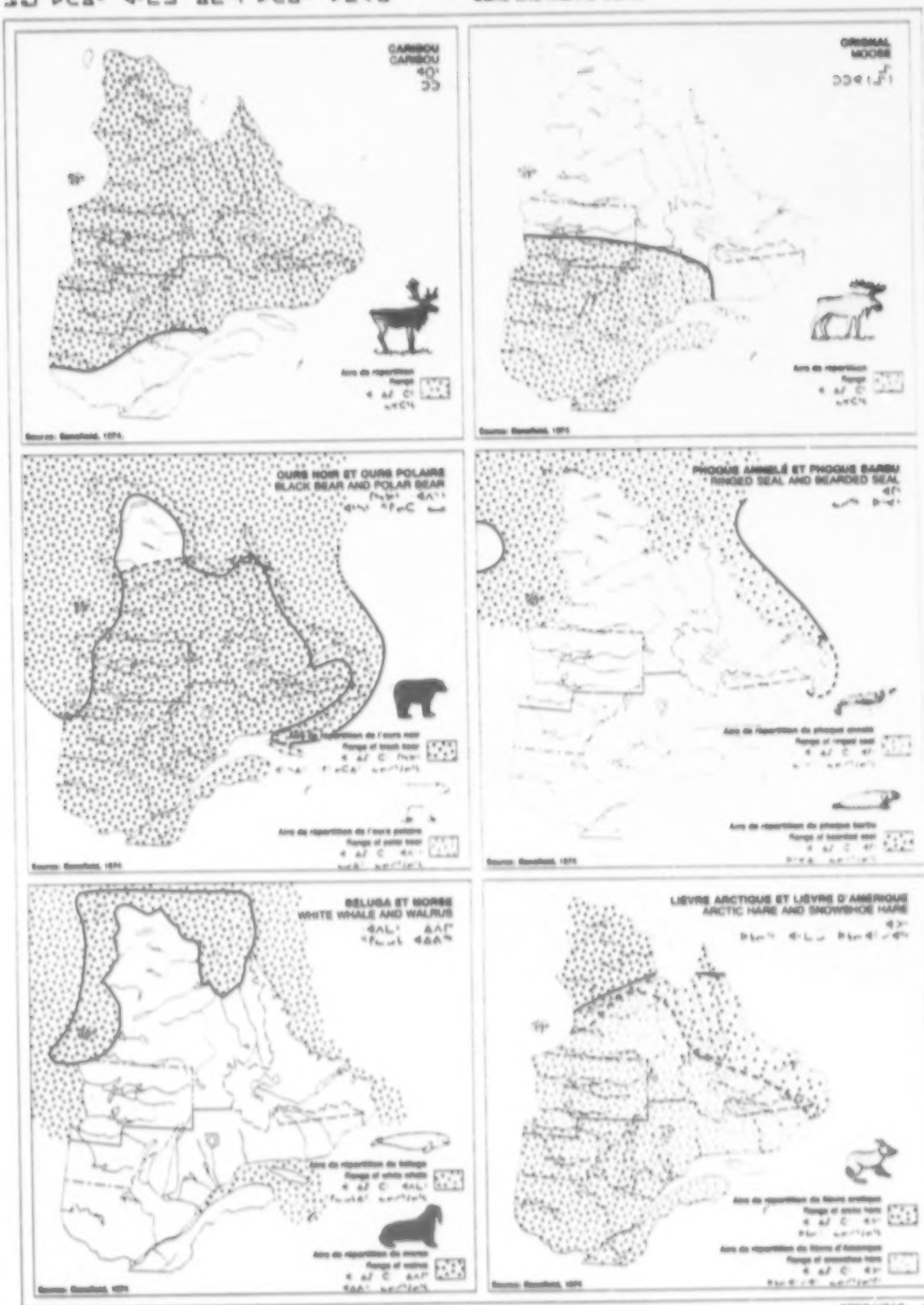

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte "Le Québec" à l'échelle 1/2 500 000

Le frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive.
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC — 1980

0 100 200 300
Kilomètres

béluga, du phoque du Groenland, du phoque commun et du morse. Dans le tableau de chasse des Cris, on rapporte aussi le phoque, mais comme groupe et sans mention d'espèce ; les communautés cries au nord d'Eastmain, soit Wemindji, Chisasibi et Poste-de-la-Baleine ont récolté 277 phoques au cours de la même année.

Le phoque annelé a une distribution circumpolaire et peut se rencontrer dans l'est de l'Amérique du Nord jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent. Dans la baie d'Hudson, on estime la population à 450 000 phoques annelés, alors que dans la baie James, il y en aurait au moins une soixantaine de mille. Il vit en solitaire sur les plaques de glace et en bordure des banquises où il constitue la proie principale de l'ours blanc.

Estimations des récoltes de gros gibier marin par communauté inuit — 1978

Communauté inuit	Phoque annelé	Phoque barbu	Phoque du Groenland	Phoque commun	Béluga	Morse
Kangiqsualujjuaq	374	35	1	5	10	0
Kuujjuaq	318	58	4	1	13	0
Tasiujaq	122	21	0	3	0	0
Aupaluk	108	18	0	0	4	0
Kangirsuk	243	71	2	0	10	2
Quaqtaq	261	11	1	0	39	0
Kangiqsujuaq	1 313	64	27	1	62	0
Salluit	787	71	8	0	36	0
Akulivik	210	59	1	0	7	0
Inukjuak	1 261	71	0	22	62	3
Kuujjuarapik	1 262	42	0	2	51	0
Chisasibi (Inuit)	20	2	0	0	0	0
Total	6 337	523	44	34	294	5

Source : Comité de recherche sur la récolte autochtone (CORA), Phase II (année 1977 et 1978), Tableau 7.

Note : Les références complètes des tableaux apparaissent à la page 100.

Le phoque barbu (Erignathus barbatus)

Beaucoup moins nombreux que le phoque annelé, le phoque barbu habite les mers arctiques et subarctiques peu profondes. Les Inuit le recherchent surtout à cause de sa taille qui, en moyenne, fait 2,35 mètres, soit un mètre de plus que le précédent. Bien que l'on capture 12 fois moins de phoque barbu que de phoque annelé, son apport en nourriture pour les autochtones représente la moitié de ce que donne l'ensemble des petits phoques annelés.

Le phoque du Groenland (Phocas groenlandica) et le phoque commun (Phoca vitulina)

Quant au phoque du Groenland et au phoque commun, ils sont très peu utilisés par les autochtones. On note toutefois la présence d'une sous-espèce du phoque commun, le phoque d'eau douce, vivant dans le lac des Loups Marins. Il est possible que cette sous-espèce vive dans d'autres lacs de la péninsule d'Ungava.

Le béluga (Delphinapterus leucas)

Le béluga est répandu dans toutes les mers arctiques. Il serait toutefois assez rare sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador et il fréquente la baie d'Hudson surtout en été. On en capture dans la plupart des communautés inuit.

Le morse (Odobenus rosmarus)

Cette espèce vit en bordure de la banquise de l'Arctique. Sa distribution géographique couvre la baie d'Hudson, qui constitue la partie sud de son aire de dispersion.

3.3 Les animaux à fourrure

Tous les animaux à fourrure piégés par les Cris ont une aire de distribution qui s'étend jusqu'à la limite des arbres et certaines espèces, comme la loutre de rivière, le renard roux, le renard arctique et le loup vont au-delà, jusqu'au détroit d'Hudson. Ces espèces sont toutefois peu exploitées par les Inuit, à l'exception du renard arctique et du loup.

Le castor (Castor canadensis)

La population de castors a déjà été victime d'une surexploitation provoquée par le prix des fourrures lors de la période de traite des fourrures qui avait débuté vers la fin du XVIIe siècle. Ainsi, en 1929, les piégeurs cris ne réussirent à capturer que deux castors. Sous l'instigation d'un agent local de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, une vaste campagne de conservation fut entreprise, en 1930, et donna lieu à la création de la première «réserve de castors» à l'intérieur de laquelle le piégeage de cette espèce fut interdit pendant huit ans.

Depuis une quarantaine d'années, ce rongeur est exploité de façon plus contrôlée sur le territoire de la Baie-James, ce qui a permis de maintenir l'espèce. À l'intérieur de ce que l'on appelle aujourd'hui des «zones de piégeage», les autochtones possèdent des droits exclusifs d'exploitation pour toutes les espèces d'animaux à fourrure.

Les ruisseaux constituent pour les castors des habitats plus favorables que les lacs ; ils comptent en moyenne 3,59 castors par colonie et les lacs, 2,77 castors. Le saule est largement utilisé par le castor de la Baie-James ; viennent ensuite l'aulne dans l'ouest du territoire et le bouleau glanduleux et l'épinette noire dans l'est.

Pour les communautés cries, c'est le castor qui constitue la base du commerce des fourrures. Il représente en moyenne 50% du revenu total provenant de la vente des fourrures. De 1972 à 1979, la récolte annuelle moyenne s'élevait à près de 17 000 castors. Durant la même période, le piégeage des autres animaux a surtout porté, par ordre d'importance numérique, sur le rat musqué, le vison, la martre, la loutre, le lynx, le renard roux et le renard arctique. Le castor demeure de loin la plus importante des espèces piégées, tant par le poids de nourriture qu'elle fournit que pour le revenu qu'en retirent les chasseurs.

Dans l'ensemble, les castors sont capturés par des «chasseurs intensifs», c'est-à-dire ceux qui participent au Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. En 1978-1979, ceux-ci ont effectué 89% de la récolte de castor, dont près de 70% provenait des «zones éloignées» de la communauté.

Importance des captures en fonction des revenus provenant de la vente des fourrures

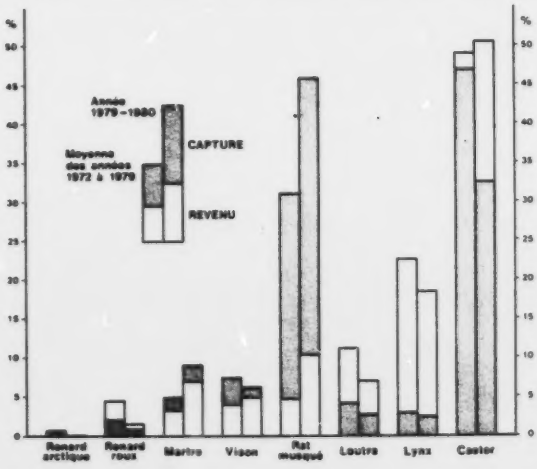

Source : M.L.C.P., Division des fourrures, 1972 à 1979, 1979-1980.

ᐃ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊ ᐊᑐᕐᓂᓕᕐᓂ
ᐅᒪᓕᐃᐃᐅ ᒥᕐᔪᓂ

Les animaux à fourrure
Fur-Bearing Animals

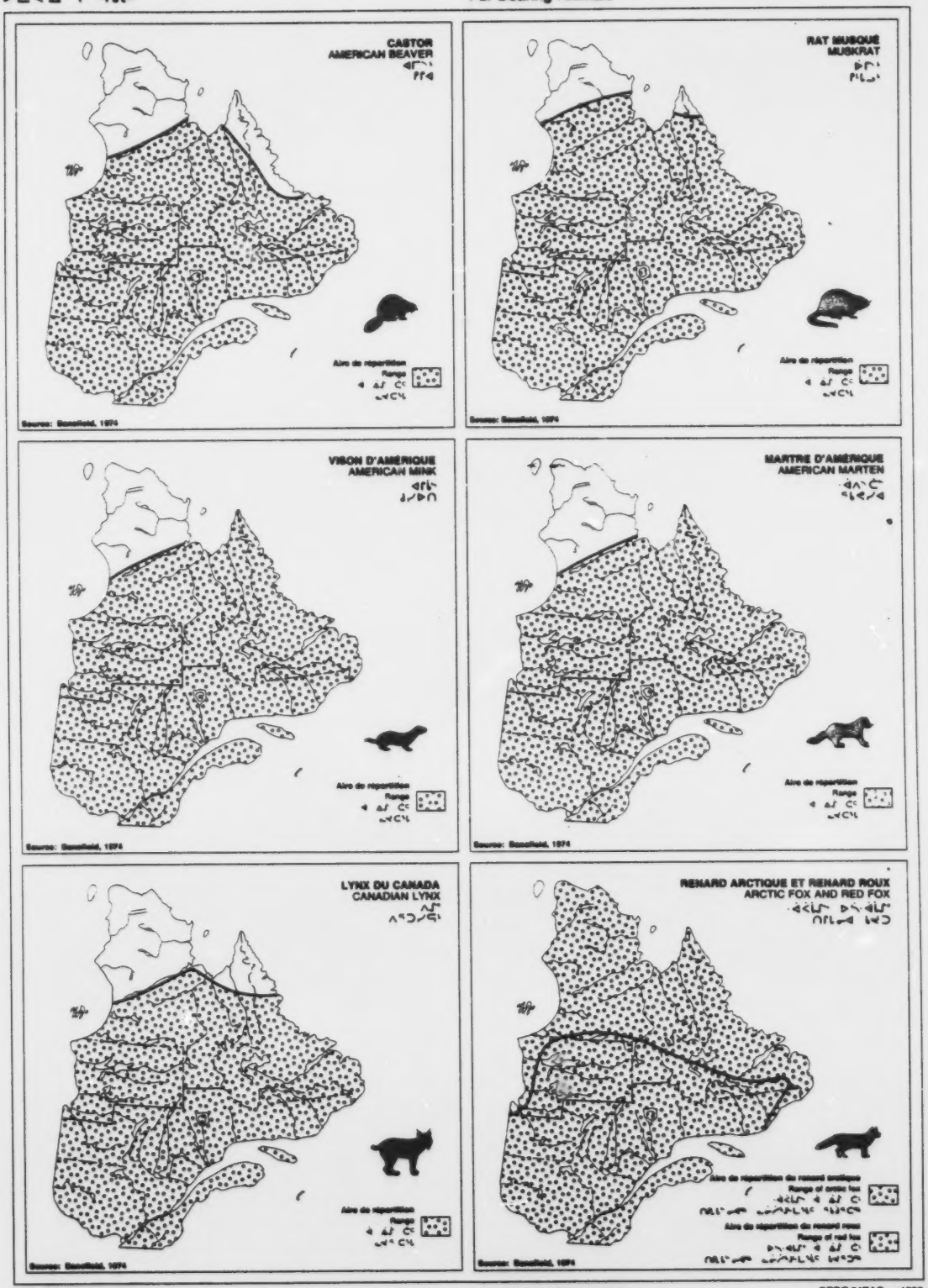

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par rotation photographique au 1/3 000 000 du Canada 1:1 000 000.

La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive.
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC — 1982

Estimation des récoltes des animaux à fourrure par communauté crie — 1978-1979

Communautés cries	Castor	Loutre	Lynx	Rat musqué	Renard roux	Renard arctique	Martre	Vison
Poste-de-la-Baleine	924	62	3	512	40	2	0	106
Chisasibi	2 847	136	272	5 904	121	9	2	267
Wemindji	1 847	104	158	2 012	85	5	41	176
Eastmain	1 054	33	173	449	34	2	0	113
Fort-Rupert	1 848	74	112	1 696	49	0	753	255
Nemiscau	490	12	57	558	13	0	49	72
Waswanipi	1 858	71	44	1 396	10	0	907	332
Baie-du-Poste (Mistassini)	3 623	462	104	3 628	212	0	552	1 173
Total	13 991	964	923	16 157	564	18	2 304	2 494

Source :
CRRA, Années 1972-1973 à 1978-1979,
Tableaux 3-16 à 3-23.

La loutre de rivière (Lontra canadensis)

La distribution de cette espèce est générale tant au Québec qu'au Canada. Elle est présente dans les plans d'eau au-delà même de la limite des arbres mais n'apparaît pas dans la récolte des Inuit. Elle fréquente tout le territoire de la Baie-James et fait partie de la récolte des Cris qui en piègent en moyenne 1 380 par année ; le plus grand nombre de captures est effectué par les Cris de Baie-du-Poste (Mistassini).

Le lynx du Canada (Lynx canadensis)

Ce félidé habite la forêt boréale et la taïga à travers tout le Canada mais ne s'aventure pas dans la toundra. Il est donc absent de la péninsule d'Ungava. Sur le territoire de la Baie-James, le relevé de ses pistes démontre une plus grande concentration dans le sud-est (région de Chibougamau).

Le rat musqué (Ondatra zibethicus)

Ce rongeur habite toute l'Amérique du Nord sauf les régions arides les plus méridionales et la toundra. Toute rive supportant une végétation semi-aquatique est donc susceptible d'être colonisée par cette espèce, à moins que la berge soit constituée de matériaux non propices à la construction de terrier.

À la Baie-James, une récolte moyenne de 9 807 rats musqués par année place cette espèce au second rang, immédiatement après le castor. Piégé au printemps lorsque bon nombre de «chasseurs intensifs» ont quitté les campements d'hiver et sont de retour au village, le rat musqué, dont la récolte s'élevait à 16 157 individus en 1978-1979, provient plus fréquemment des «zones proches» que des «zones éloignées».

Le renard arctique (Alopex lagopus) et le renard roux (Vulpes vulpes)

Le renard arctique, ce renard blanc ou bleu de la taille d'un chat domestique, est une espèce circumpolaire. Il vit dans la toundra arctique. L'hiver, il peut s'aventurer jusque dans les forêts boréales. Il suit en outre l'ours polaire à la trace, sur la banquise. Le renard roux, quant à lui, a une aire de dispersion qui couvre l'Amérique du Nord, chevauchant ainsi celle du renard arctique.

La martre (Martes americana)

La distribution géographique de cette espèce coïncide avec la forêt de conifères matures. Elle ne figure pas dans la récolte inuit. Chez les Cris, les 1 792 martres capturées en 1978-1979 provenaient à 96% des trois communautés de Waswanipi, de Baie-du-Poste (Mistassini) et de Fort-Rupert.

Le vison d'Amérique (Mustela vison)

L'aire de distribution du vison couvre aussi toute l'Amérique du Nord, de la partie sud des États-Unis à la limite des arbres au Canada, c'est-à-dire jusqu'à la toundra arctique. Au Québec, il fréquente tout le Nord du Québec jusqu'à la hauteur de la rivière aux Feuilles. Environ 1 635 visons, soit plus de la moitié de la récolte estimée en 1978-1979, ont été capturés par les chasseurs de Baie-du-Poste (Mistassini).

La récolte du renard roux est attribuable aux communautés cries (564 en 1978-1979) alors que les communautés inuit capturent le renard arctique (9 945 en 1978). Ce sont les Inuit de Kuujjuaq et d'Inukjuak qui en capturent le plus.

Le loup (Canis lupus)

Les pistes de loups sont généralement associées aux pistes et aux ravages de nos grands ongulés, en particulier du caribou. Au nord du 55e parallèle, le loup est réservé exclusivement aux Inuit qui en auraient capturé 277 en 1978. La plus grande partie de ce nombre est enregistrée dans les communautés de Kuujjuaq (51%) et Kangiqsualujjuaq (36%), soit à proximité du troupeau de caribous de la rivière George. Le loup, qui est recherché non pour sa chair mais pour sa fourrure, n'apparaît toutefois pas dans la récolte des Cris de la Baie-James.

L'ours noir (Ursus americanus)

Dans les terrains de piégeage cris au nord du 50e parallèle, l'ours noir est réservé aux Cris qui en capturent une moyenne de 200 annuellement. En 1978-1979, 55,4% de la récolte totale estimée (258) était effectuée par des chasseurs de Fort-Rupert et Baie-du-Poste (Mistassini).

Par ailleurs, la densité de cette espèce aurait augmenté depuis le début des travaux d'aménagement hydro-électrique du territoire de la Baie-James. Il rôde maintenant autour des chantiers.

3.4- – Le petit gibier

Le «petit gibier» désigne habituellement, au Nord du Québec, le lièvre d'Amérique, le lièvre arctique et les oiseaux de la famille des tétraonidés représentée par la gélinotte huppée, la gélinotte à queue fine, le tétras des savanes, le lagopède des saules et le lagopède des rochers. Quant au harfang des neiges et au porc-épic, leur importance en terme de poids de nourriture disponible, pour les Inuit et les Cris respectivement, est considérée comme négligeable.

Le lièvre d'Amérique (Lepus americanus)

Le lièvre d'Amérique est le plus important, comme apport de nourriture, parmi les espèces de petits gibiers du Nord du Québec. En plus de servir d'aliment aux piégeurs pendant l'hiver, il est à la base du régime alimentaire d'une foule de prédateurs.

Il abonde dans les régions de Fort-Rupert, Baie-du-Poste (Mistassini) et Chibougamau, où il fréquente les pessières et les pinèdes à pins gris et les pinèdes à épinettes. La densité de ses pistes diminue au fur et à mesure qu'on progresse vers le nord, bien qu'il soit encore très abondant autour de Chisasibi. Cette espèce, absente de la péninsule d'Ungava, est très utilisée par les Cris qui auraient récolté 81 903 lièvres en 1978-1979, et une moyenne de 55 966 en 1972. Son importance relative varie toutefois considérablement selon les villages. C'est à Chisasibi que les captures sont les plus importantes, équivalant à près du double de celles enregistrées dans n'importe quelle autre communauté crie.

Le lièvre arctique (Lepus arcticus)

Il existe très peu de données sur cette espèce nordique. On sait que c'est une espèce de la toundra arctique vivant au-delà de la limite des arbres. On la rencontre à l'occasion à la hauteur du détroit de Manitounuk, en bordure de la baie d'Hudson. Le lièvre arctique n'apparaît pas dans les récoltes cries ; l'ensemble des communautés inuit en auraient capturé environ 500 en 1978.

Les lagopèdes

Les lagopèdes sont des oiseaux adaptés aux milieux toundriques du territoire nordique québécois.

Le lagopède des saules *(Lagopus, lagopus)* se trouve en nombre important dans les bosquets de saules le long de la côte de la baie d'Hudson et dans les grandes saulaies caractéristiques des zones de dépôts d'alluvions à l'embouchure et le long des rivières, et sur les îles qui sont totalement couvertes de saules. Par ailleurs, la description des habitats fréquentés par le lagopède des saules le long de la route LG-2 — Caniapiscau a permis de mettre en évidence l'importance des fossés, des vallons et des brûlis en lieux humides.

Quant au lagopède des rochers (*Lagopus mutus*), il recherche des zones plus élevées et plus sèches où la végétation est plus épaisse que celle des zones choisies par les lagopèdes des saules. Les déplacements des lagopèdes à partir des zones de procréation atteignent jusqu'à 800 kilomètres.

Le tétras des savanes (Dendragapus canadensis)

Fréquentant les pessières à épinettes, les pinèdes et les tourbières, le tétras est adapté au milieu boréal du Nord du Québec. Il niche jusqu'à la limite de la végétation arborescente et sa présence est plutôt limitée sur le «territoire inuit.» De nature peu farouche, il est facile de le chasser.

Les gélinottes

Les deux espèces de gélinottes retrouvées au Nord du Québec, soit la gélinotte huppée *(Bonasa umbellus)* et la gélinotte à queue fine *(Tympanuchus phasianellus)* sont faiblement représentées sur ce territoire.

La récolte de petit gibier ailé effectuée par les autochtones comprend beaucoup plus de lagopèdes que de tétras des savanes. Ainsi, de 1972 à 1979, les Cris de la Baie-James ont capturé une moyenne annuelle de 24 234 tétras alors que le nombre moyen de lagopèdes capturés s'élevait à 55 986. À elle seule, la communauté de Chisasibi récoltait près de 45% de la récolte totale de lagopèdes estimée, pour l'année 1978-1979, à 112 422. Les Inuit, quant à eux, ont capturé 70 485 oiseaux de la famille des tétraonidés en 1978. Mais considérant que le tétras et les gélinottes sont dans la zone limite septentrionale de leur aire de distribution, la majorité de la récolte serait composée de lagopèdes. Ce sont les communautés de Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq, Kuujjuarapik et Inukjuak qui en ont capturé le plus soit 66%.

Le harfang des neiges (Nyctea scandiaca)

Ce hibou blanc niche dans la toundra dénudée de l'Ungava, généralement sur des monticules surélevés. Il a surtout une valeur folklorique et culturelle pour les communautés inuit. Les communautés de Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq et Salluit ont enregistré 60% des prises effectuées en 1978 (263 individus).

3.5 La sauvagine

Le territoire de la Baie-James présente deux types d'habitats propices à la sauvagine, celui de la zone côtière et celui de l'intérieur des terres. Toutefois, la zone côtière constitue un véritable point stratégique pour la sauvagine, la côte servant de relais entre les aires de nidification de la péninsule d'Ungava et de l'Arctique et les aires d'hivernage du Sud. Les principales zones physiographiques le long de la côte de la baie James fournissent l'éventail d'habitats nécessaires pour accueillir de grandes quantités d'oiseaux aquatiques lors des migrations ou durant la période de nidification. L'habitat littoral varie de vastes marais salants et de plages de vase dans le sud, au littoral rocheux et à la toundra dans le nord. La zone côtière présente ainsi un potentiel plus élevé pour la sauvagine que les quelques zones de concentration de la faune ailée de l'intérieur des terres.

Quoiqu'elle soit aussi le lieu de reproduction de plusieurs autres espèces, la région de la Baie-d'Hudson sert surtout de voie migratoire pour la sauvagine. On y observe à peu près les mêmes espèces que sur la côte de la baie James mais en quantité moindre. Cette situation s'expliquerait par le faible découpage de la côte de la baie d'Hudson comparativement à celui de la zone côtière jamésienne. De plus, un littoral rocheux exposé aux vents dominants de même que l'absence de petites baies sont autant de facteurs empêchant la formation de colonies importantes de zostères, nourriture préférée de ces oiseaux. Cependant, au nord de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine, la côte hudsonienne protégée des vents par les îles Manitounuk offre un meilleur refuge à la sauvagine. La région du golfe de Richmond, l'intérieur des terres de la Baie-d'Hudson, le pourtour du lac Bienville et la rivière Coast constitueraient des sites privilégiés par la sauvagine.

Comparativement aux zones côtières hudsonienne et surtout jamésienne, la région côtière de la Baie-d'Ungava ne représente quant à elle qu'un intérêt secondaire pour la sauvagine. Elle se caractérise toutefois par des espèces qui ne se retrouvent qu'à cet endroit et qui y nichent : le garrot de Barrow, le canard harlequin et la bernache du Canada. Cette région est située à l'origine d'un autre couloir migratoire, celui de l'Atlantique-Nord, qui regroupe plusieurs espèces dont les effectifs ne sont pas aussi imposants que ceux empruntant le couloir plus à l'ouest.

La péninsule d'Ungava, quant à elle, représente plutôt un lieu propice à la nidification, notamment de la bernache du Canada et de la marmette de Brünnich.

La récolte

La présence de la sauvagine dans ces régions revêt là aussi une importance économique pour les communautés autochtones qui l'intègrent à leur régime alimentaire. La bernache du Canada apparaît comme l'espèce la plus recherchée pour la chasse de subsistance, tant chez les communautés inuit que cries. Elle arrive donc en tête de liste du tableau de chasse des autochtones, suivie des canards puis des oies blanches. Les récoltes se font surtout le printemps pour la bernache du Canada, les canards et les huards, mais surtout l'automne pour les oies blanches et la bernache cravant.

Dans les communautés cries, la chasse à la sauvagine a fortement imprégné la culture et les moeurs et demeure toujours un moyen de subsistance important. Leur récolte est considérable comme le démontre le tableau suivant.

Estimation des récoltes de la sauvagine par communauté crie — 1978-1979

Communautés cries	Bernache du Canada	Petite oie blanche	Canards	Huards	Bernache cravant
Poste-de-la-Baleine	5 269	1 413	2 565	433	27
Chisasibi	30 648	6 286	17 031	1 755	3 342
Wemindji	6 184	246	4 238	360	566
Eastmain	4 504	288	1 241	16	0
Fort-Rupert	6 159	8 049	2 411	21	10
Nemiscau	549	171	1 090	57	42
Waswanipi	536	0	2 350	55	0
Baie-du-Poste (Mistassini)	2 831	24	13 373	377	0
Total	**56 682**	**16 467**	**44 299**	**3 364**	**3 987**

Source :
CRRA, Années 1972-1973 à 1978-1979,
Tableau 3-13.

En 1978-1979, la récolte de la sauvagine chez les Cris, correspondait à 15% de l'ensemble des récoltes des huit communautés cries, exprimées en poids de nourriture. La sauvagine rencontrée dans la zone côtière jamésienne regroupe, en plus de la bernache canadienne et de la bernache cravant, près de quinze espèces d'oies et de canards qui peuvent être régulièrement observées le long de la côte. Les communautés cries de l'intérieur des terres sont largement défavorisées par rapport à celles de la côte, à cause de la pauvreté du milieu, exception faite de Baie-du-Poste (Mistassini), grâce à la présence des grands lacs Mistassini et Albanel qui abritent de bonnes populations d'oiseaux lors de migrations saisonnières. Les quelques espèces rencontrées à l'intérieur des terres sont la bernache du Canada, le grand et le petit morillons, le garrot commun, la macreuse à ailes blanches et les becs-scies.

L'intérêt secondaire de la sauvagine pour la région de la Baie-d'Ungava se traduit par la faible présence de ce gibier dans le régime alimentaire des populations qui y vivent ; celles-ci sont davantage orientées vers la pêche et la chasse aux mammifères marins et terrestres. L'importance de la sauvagine pour les communautés inuit de la Baie-d'Hudson et du Détroit-d'Hudson est toutefois plus grande (Voir carte «L'exploitation de la faune», p. 83).

Estimation des récoltes de la sauvagine par communauté inuit — 1978

Communautés inuit	Bernache du Canada	Oie blanche	Canards	Huards	Guillemots	Marmettes
Kangiqsualujjuaq	537	4	567	42	59	103
Kuujjuaq	1 609	3	696	74	18	328
Tasiujaq	197	40	244	7	10	72
Aupaluk	109	0	90	1	1	38
Kangirsuk	451	1	173	11	10	33
Quaqtaq	121	15	95	0	27	18
Kangiqsujuaq	59	24	252	5	32	36
Salluit	477	2 727	208	27	25	449
Akulivik	618	325	415	1	0	57
Inukjuak	5 781	847	2 093	14	522	63
Kuujjuarapik	3 870	577	3 164	360	92	84
Chisasibi (Inuit)	636	25	261	53	4	45
Total	**14 987**	**4 886**	**7 973**	**626**	**880**	**1 328**

Source :
CRRA, Années 1977 et 1978, Tableau 7.

Le petit gibier ailé et la sauvagine
Small-Winged Game and Waterfowl

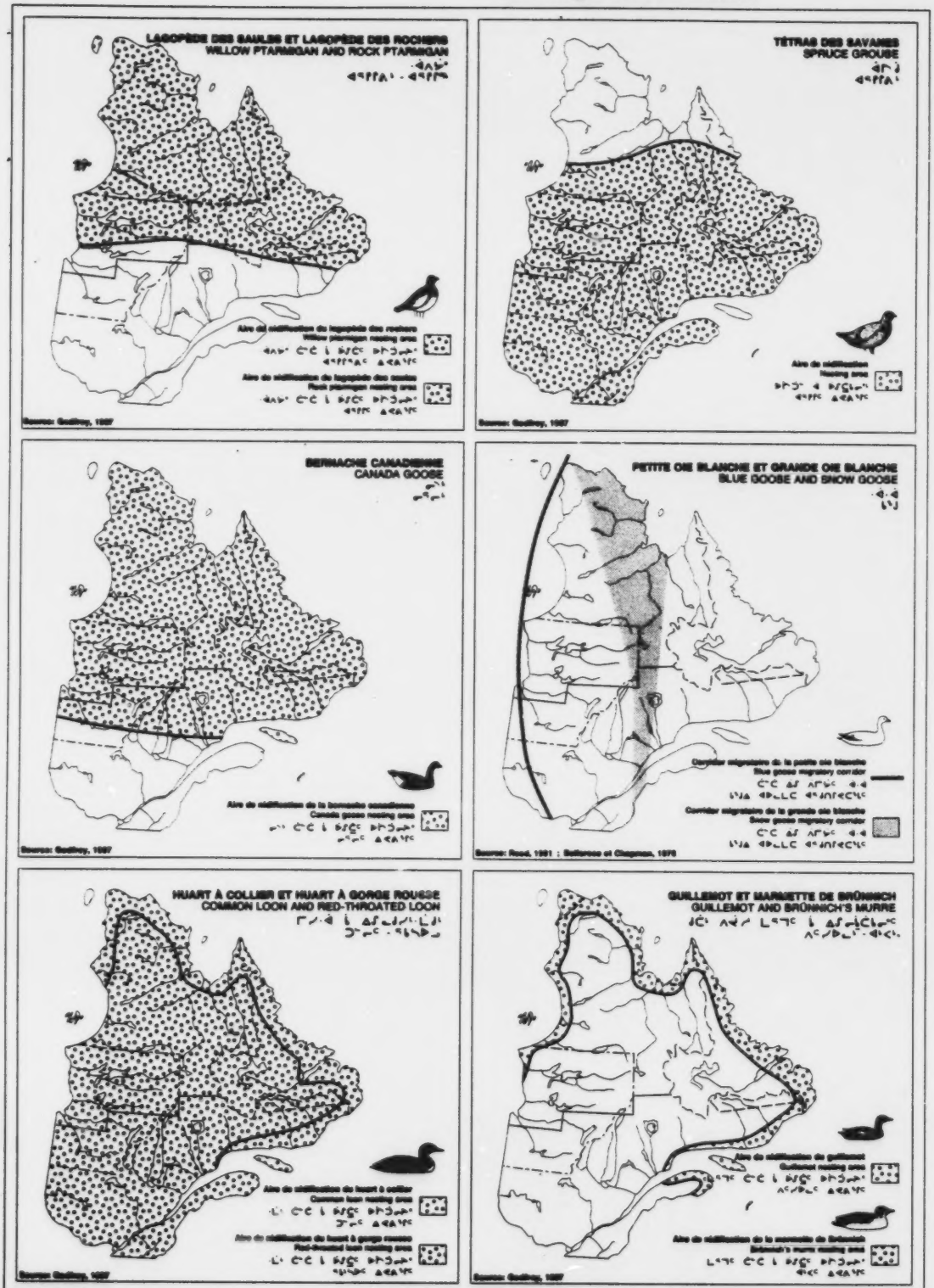

Source: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la Cartographie

Les données sont obtenues par rétrodiction d'après le recensement de 1986 et les projections démographiques de l'ISQ-1988.

La frontière Québec-Terre-Neuve, indiquée par un symbole différent, n'est pas définitive.
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James

OPDQ/UQAC — 1992

Les principales espèces

La bernache du Canada (*Branta canadensis*)

L'aire de nidification de cette espèce, s'étend sur toute la partie nordique du Canada. Bien que l'on reconnaisse actuellement onze sous-espèces de bernaches canadiennes, la majeure partie de la province est occupée par la population mi-atlantique composée de la *Branta canadensis interior*. À toutes fins pratiques, la totalité de cette population niche au Québec, principalement dans la zone de toundra arctique de l'extrême nord du Québec, avec des concentrations notables près des côtes des baies d'Hudson et d'Ungava, plus spécialement dans la région de Povungnituk. Certains grands lacs de l'intérieur abritent également des populations de reproducteurs de la bernache canadienne : le lac Bienville (le plus important), le lac Brion et le lac Duplanter.

Les bernaches quittent les aires de nidification vers la deuxième semaine de septembre alors que certaines s'attardent sur les rives des baies James, d'Hudson et d'Ungava jusqu'au début d'octobre. On estime qu'un peu moins de un million de bernaches adultes migrent à travers le territoire québécois à l'automne ; lorsque l'on tient compte des jeunes de l'année et des sous-adultes, on obtient une estimation de plus de deux millions de bernaches. Presque toutes les bernaches canadiennes traversant les territoires de la Baie-James au printemps ont passé l'hiver le long de la côte atlantique des États-Unis.

Lors des migrations automnales et printanières, les chasseurs autochtones des côtes jamésiennes, hudoniennes et ungaviennes en récoltent une quantité importante. Les chasseurs québécois, quant à eux, chassent la bernache en automne seulement.

La bernache cravant (*Branta bernicla*)

La bernache cravant niche dans tout l'Arctique canadien. On lui connaît deux routes de migration : l'une va de la baie d'Ungava, longe la côte du Labrador et aboutit à l'estuaire du Saint-Laurent, l'autre va de la partie supérieure de la côte jamésienne, traverse le sud du Québec pour enfin rencontrer la première route de migration au fleuve Saint-Laurent. Le couloir de la baie James serait le plus important. Les effectifs de la bernache cravant sont toutefois très instables ; la chasse sportive on a été interdite au Québec depuis quelques années pour les chasseurs sportifs du Québec. Les Cris de la Baie-James en ont récolté près de 4 000 en 1978-79.

La petite oie blanche (*Anser caerulescens caerulescens*)

Les côtes de la baie James et de la baie d'Hudson sont des territoires d'importance marquée pour l'alimentation et le repos des petites oies blanches lors de leurs migrations. La petite oie blanche est aussi désignée l'oie bleue, d'après les phases de coloration de son plumage. Cette espèce fait partie de la récolte des autochtones ; les principaux sites de récolte sont Fort-Rupert et Chisasibi.

La grande oie blanche (*Anser caerulescens atlantica*)

La grande oie blanche ne niche pas sur le territoire nordique québécois. Cependant, elle s'y alimente et s'y repose au cours de ses migrations. Ainsi, entre le 27 mai et le 6 juin 1975, on observait plus de 3 000 oies blanches dans la région de Caniapiscau. Plus récemment, des reconnaissances confirmaient que les oies blanches utilisent la péninsule d'Ungava comme aire de repos. L'effectif de la population de cette oie s'élevait à l'automne 1980 à environ 250 000 individus.

Marmettes et guillemots

Ces oiseaux de mer, faisant partie de la même famille, fréquentent l'eau salée et ne viennent à terre que pour nicher. Dans le Nord du Québec, on retrouve les marmettes communes et de Brünnich, de même que le guillemot noir. Ces oiseaux nichent partout où il y a des corniches accessibles et sur les saillies plates, en haut des falaises.

La marmette de Brünnich (*Uria lomvia*) fait partie de la récolte des autochtones, principalement des Inuit de Salluit et d'Ivujivik. Cette récolte serait effectuée sur les populations de l'île Digges et du Cap Wolstenholme (St-Louis), près d'Ivujivik.

Le guillemot noir (*Cepphus grylle*), quant à lui, niche sur le littoral et dans les îles côtières des baies d'Hudson et James, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava. Il est considéré comme une espèce caractéristique de la côte de la baie James. Dans le secteur de Fort-George (site de l'ancien village des Cris de Chisasibi), il niche parmi les gros blocs de granit de certaines îles.

Les huards

Les huards sont des plongeurs spécialisés qui poursuivent leurs proies en eau douce comme en eau salée. Ils sont déjà présents au sud de la baie James au mois de mai et remontent jusqu'en juin vers l'Arctique. Au cours de cette migration, ils séjournent dans les plans d'eau partiellement dégelés et attendent le dégel complet avant d'établir leur nid le long des rivages. Le retour vers le sud s'effectue en septembre et octobre.

Le huard à collier (*Gavia immer*) est l'espèce la plus abondante et la mieux représentée dans toute la région. Le huard à gorge rousse (*Gavia stellata*) est plus commun en eau salée et remplace graduellement le huard à collier dans l'Arctique. Quant au huard arctique (*Gavia arctica*) son nombre semble assez restreint.

Les huards, principalement le huard à collier, font partie de la récolte de quelques villages cris. Ils ne représentent toutefois qu'une ressource secondaire.

Les canards de surface

Le canard noir (*Anas rubripes*) est le plus répandu des canards de surface dans le Nord du Québec. Il serait toutefois absent de la péninsule d'Ungava et de l'extrémité est de la baie d'Ungava. Il préférerait la zone côtière de la baie James où on le rencontre par milliers, surtout dans les baies de Rupert et Boatswain. Bien que les différentes espèces de canards ne soient pas identifiées dans les tableaux de chasse des autochtones, on peut estimer que le canard noir compte pour beaucoup dans la récolte de canards des habitants de cette région.

La sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*) est une espèce assez commune dans le Nord du Québec. Elle niche sur la côte et les basses terres du sud des baies d'Hudson et James, dans la région de Caniapiscau ainsi qu'au sud de la baie d'Ungava. Les canards malard (*Anas platyrhynchos*), pilet (*Anas acuta*) et souchet (*Anas clypeata*), quant à eux, sont très peu nombreux.

Les canards plongeurs

Au Nord du Québec, le grand morillon (*Aythya marila*) est très répandu. Il niche en bordure sud de la baie James. Il fréquenterait également ces régions lors de sa migration automnale. La présence du morillon à collier (*Aythya collaris*), principalement un nicheur du sud du Québec, est parfois mentionnée au Nord, notamment lors des migrations automnales. Quant au petit morillon (*Aythya affinis*), on le retrouve à l'occasion sur la côte est de la baie James.

L'eider à duvet (*Somateria mollissima*) présente cinq sous-espèces parmi lesquelles une seule niche exclusivement dans le Nord du Québec, sur les côtes et les îles côtières des baies d'Hudson et James (*Somateria mollisima sedentaria*). L'entière population de cet eider hivernerait entre les confins des baies hudsoniennes et jamésiennes, principalement aux environs du secteur ouest des îles Belcher. Les eiders à duvet sont bien représentés dans le Nord du Québec, bien que l'on ne connaisse pas exactement l'effectif des populations. L'eider remarquable (*Somateria spectabilis*) y serait assez abondant aussi, nichant à la baie Stupart et à la rivière Kogaluk, dans les îles Jumelles de la baie James et possiblement dans les îles Belcher.

Espèce très répandue, le garrot commun (*Bucephala clangula*) niche depuis l'Alaska jusqu'à Terre-Neuve et est abondant dans le Nord du Québec.

La répartition de la macreuse à bec jaune (*Melanitta nigra*) est étendue mais éparse. C'est la plus abondante des trois espèces (à front blanc et à ailes blanches). Elle se retrouve régulièrement en été dans les baies d'Hudson et James (en grand nombre), dans la partie méridionale du détroit d'Hudson, dans la baie d'Ungava et dans l'aire comprise entre la baie aux Feuilles et la baie d'Ungava.

Les îles Jumelles du sud de la baie James représenteraient la limite sud de l'aire de nification du canard kakawi (*Clangula hyemalis*) qui niche généralement dans les régions arctiques. Dans la toundra de la péninsule d'Ungava, on souligne que cette espèce est de loin la plus abondante des canards nicheurs, représentant 50% de tous les canards. On mentionne également sa présence sur la rive sud du détroit d'Hudson de même qu'autour de la baie d'Ungava. Au cours d'études récentes, on a observé de grands groupes de canards kakawi dans la toundra du plateau ungavien, le long de la côte du plateau de la rivière George de même qu'entre la rivière à la Baleine et la rivière George. En hiver, les canards kakawi séjournent sur les eaux libres de la baie d'Hudson de même qu'aux environs des îles Belcher, où plusieurs y sont abattus.

Alors que la présence du bec-scie couronné *(Lophodytes cucullatus)* est occasionnelle dans le Nord du Québec, le grand bec-scie ou bec-scie commun *(Mergus merganser)* est très répandu sur ce territoire. Il choisit aussi bien les lacs que les rivières du territoire de la Baie-James pour nicher. On a également signalé qu'un bon nombre de grands becs-scies nichaient au sud de la baie James. Dans la péninsule d'Ungava, on rapporte que le bec-scie à poitrine rousse *(Mergus serrator)* est beaucoup plus abondant que le grand bec-scie. Il fait d'ailleurs partie de la récolte des Inuit.

3.6 Les poissons

À cause de la nordicité du milieu, le Nord du Québec abrite une faune ichtyenne particulière tant par sa faible densité que par la nature des espèces qui la composent. De nombreuses études ont démontré que les populations nordiques sont caractérisées par une croissance lente, une maturité sexuelle tardive et une grande longévité.

Les poissons d'eau douce et les poissons anadromes

Dans le territoire de la Baie-James, qui regroupe les bassins hydrographiques des rivières qui se jettent dans la baie James, on recense environ 33 espèces de poissons d'eau douce ; certaines espèces sont aussi anadromes, c'est-à-dire qu'elles passent une partie de leur cycle de vie en mer. Cinq espèces peuvent être considérées comme intéressantes pour la pêche sportive ; ce sont : l'omble de fontaine, le touladi, le grand brochet, le doré jaune et la lotte. Cette dernière espèce est toutefois réservée aux autochtones au nord du 50e parallèle. Quinze espèces peuvent être classées parmi les poissons d'importance économique, soit parce qu'elles se trouvent dans la récolte des autochtones, soit parce qu'elles font l'objet d'une pêche sportive. Ce sont : l'esturgeon jaune, l'omble chevalier, l'omble de fontaine, le touladi, le cisco de lac, le grand corégone, le ménomini rond, la laquaiche aux yeux d'or, la laquaiche argentée, le grand brochet, le meunier rouge, le meunier noir, la lotte, le doré noir et le doré jaune.

Par ailleurs, la pêche sportive sur le territoire de la Baie-James tend à s'orienter surtout vers l'omble de fontaine. Cette exploitation peut avoir l'avantage d'offrir la capture d'espèces secondaires comme le touladi et le brochet. Déjà, la pêche à l'omble de fontaine se fait en plusieurs endroits du territoire par l'entremise de pourvoyeurs autochtones et allochtones.

Le territoire de la Baie-d'Ungava comprend, quant à lui, les bassins hydrographiques des cinq grandes rivières qui se jettent dans la baie d'Ungava : la rivière aux Feuilles, la rivière aux Mélèzes et la rivière Caniapiscau qui donnent à leur confluence la rivière Koksoak, la rivière à la Baleine et la rivière George. On retrouve dans ce territoire quelque 17 espèces de poissons d'eau douce et anadromes parmi lesquelles un poisson de la famille des salmonidés de grande importance, le saumon atlantique, et sa forme d'eau douce, la ouananiche, présents en nombre appréciable dans les eaux ungaviennes. Le fleuve Koksoak abrite, en plus, des saumons de plusieurs types particuliers dont les cycles de vie diffèrent passablement les uns des autres. L'omble chevalier abonde également dans les rivières de ce territoire. Le touladi et l'omble de fontaine, quoiqu'en moindre quantité, sont aussi pêchés par les autochtones.

Du point de vue ichtyologique, la région de la Baie-d'Hudson et de la péninsule d'Ungava est la moins connue de tout le territoire du Nord du Québec. Néanmoins, on y retrouverait à peu près les mêmes espèces de poissons que dans le territoire de la Baie-d'Ungava, à la différence cependant que plusieurs espèces rencontrent là, la limite de leur aire de distribution, certaines étant même absentes de la péninsule d'Ungava, notamment la lotte. L'omble chevalier est sans contredit l'espèce qui a la plus grande importance économique de cette région et les autochtones en font annuellement une récolte considérable.

Parmi la faune ichtyenne du Nord du Québec, moins d'une dizaine d'espèces ont été, sont ou pourraient être pêchées commercialement. Un peu plus d'une douzaine d'espèces se retrouvent dans la récolte de subsistance des autochtones, quelques unes leur sont d'ailleurs réservées ; le grand corégone, l'esturgeon, la lotte, la laquaiche argentée et la laquaiche aux yeux d'or.

Estimation des récoltes totales de poissons 1978-1979

Espèces	Récolte des Cris	Récolte des Inuit
Saumon atlantique	—	6 478
Omble chevalier	773	79 861 (anadromes) 1 232 (non-anadromes)
Omble de fontaine	28 016	13 176
Touladi	15 229	18 784
Poissons blancs	131 083	12 068
Esturgeon jaune	1 793	—
Grand brochet	12 827	—
Doré	10 398	—
Lotte	1 961	—
Meuniers	34 612	—
Chabot de profondeur	—	10 194
Ogac (morue de roche)	—	5 037

Source :
Compilation effectuée à partir des données du Comité de recherche sur la récolte autochtone.

Le saumon atlantique (Salmo salar)

Au Nord du Québec, le saumon atlantique et sa forme d'eau douce, la ouananiche, se retrouvent essentiellement dans la région de la Baie-d'Ungava. Les grandes rivières de l'Ungava (George, à la Baleine, Koksoak et aux Feuilles) et leurs affluents sont fréquentés par le saumon sur des distances considérables. On trouve le saumon d'eau douce en amont de barrières infranchissables qui ont été formées par l'élévation du niveau des terres, phénomène survenu il y a plusieurs milliers d'années. La ouananiche est présente jusque dans le bassin supérieur de la rivière Caniapiscau et dans celui de la rivière George.

La Compagnie de la Baie-d'Hudson entreprenait des pêches commerciales au saumon en 1867 dans la rivière Koksoak et en 1891 dans la rivière à la Baleine. On ignore quand débuta la pêche commerciale au saumon dans la rivière George mais on sait qu'elle y était pratiquée en 1884. Les prises de saumon ont varié grandement d'une année à l'autre au gré des modernisations, de la demande, des conditions climatiques durant la saison de pêche ainsi que de l'abondance des poissons. Depuis une vingtaine d'années, les communautés de la Baie-d'Ungava se sont groupées en coopératives de pêche commerciale qui, elles aussi, ont connu des succès variables au cours des années. Actuellement, plus de 90% des captures de saumons effectuées par les autochtones sont enregistrées par les pêcheurs de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq. Quant à la pêche sportive, elle n'a réellement débuté qu'à la fin des années cinquante. Elle a rapidement pris de l'ampleur avec l'établissement de pourvoyeurs dont la plupart sont localisés sur la rivière George. À l'heure actuelle, les prises sportives dans le région de la Baie-d'Ungava comptent pour environ 15% des prises sportives de saumons de tout le Québec.

L'omble chevalier (Salvelinus alpinus)

L'omble chevalier fait aussi partie de la famille des salmonidés et est de grande importance pour le Nord du Québec. On rencontre ce poisson surtout dans les cours d'eau de la Baie-d'Ungava, de la péninsule d'Ungava et de la Baie-d'Hudson. Cette espèce, quasi inexistante à la Baie-James, n'est vraiment abondante qu'au nord du golfe de Richmond et en Ungava. L'omble chevalier est principalement un poisson anadrome mais on rencontre aussi une forme d'eau douce emprisonnée dans les lacs en bordure des côtes du Nord du Québec ainsi que dans le cratère du Nouveau-Québec.

Les poissons
Fish

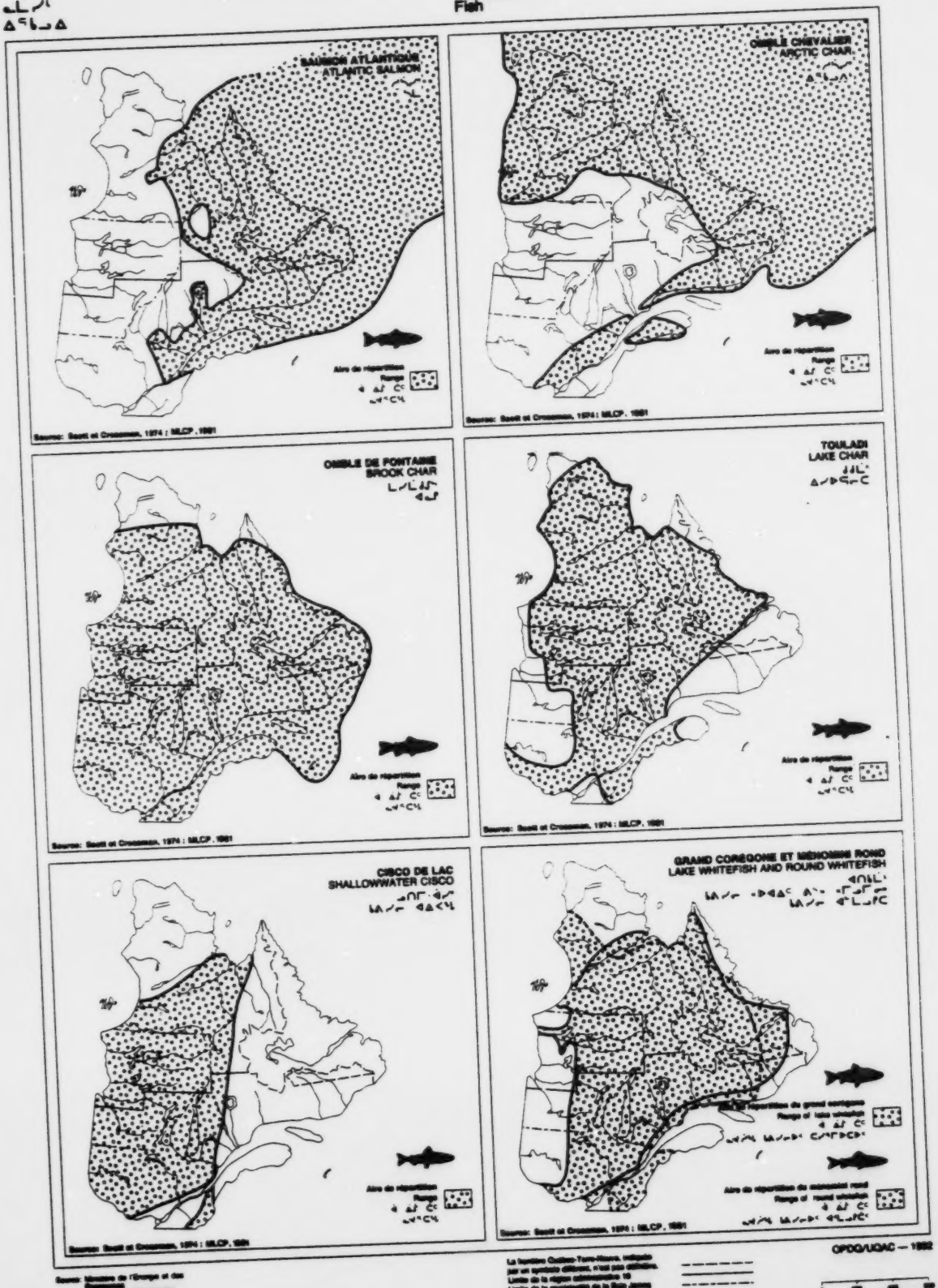

Les poissons (suite)
Fish (Continued)

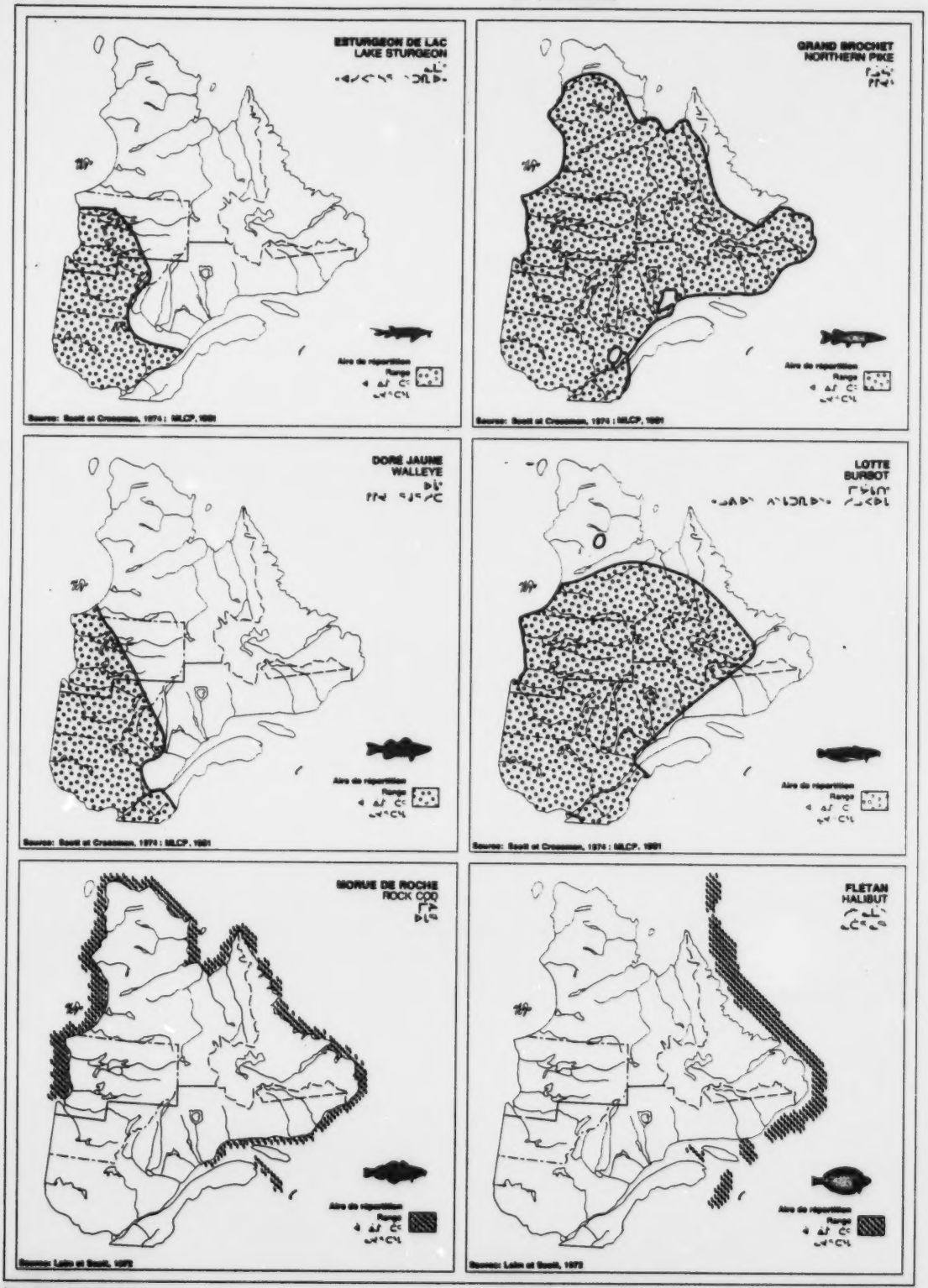

Contrairement au saumon atlantique, l'omble chevalier non-anadrome ne séjourne pas dans la mer pendant l'hiver. Il entreprend sa migration vers la mer en juin alors qu'à la fin août et en septembre, il retourne en eau douce. La croissance de l'omble chevalier est lente en eau douce alors qu'en mer, elle est phénoménale. Compte tenu que l'omble séjourne très peu de temps en mer, sa croissance annuelle est plutôt faible dans l'ensemble.

Les communautés inuit du Nord du Québec prélèvent des quantités importantes d'ombles chevaliers (environ 80 000 en 1978), principalement pour des fins de subsistance alors que les communautés cries n'en récoltent qu'un millier par année.

L'omble de fontaine (Salvelinus fontinalis)

L'omble de fontaine ou truite mouchetée est principalement un poisson d'eau douce qui ne migre que très rarement au-delà des estuaires mais qui compte néanmoins de nombreuses formes anadromes. En eau douce, cet omble vit indifféremment dans les lacs ou les rivières où il affectionne les eaux froides, limpides et bien oxygénées. En été, l'omble de fontaine tend à se rassembler dans les eaux au courant rapide, ce qui le rend beaucoup plus sensible à la surexploitation.

L'omble de fontaine est présent dans les territoires des baies James, d'Hudson et d'Ungava. Cependant, il semble beaucoup moins abondant dans la péninsule d'Ungava si on en juge par la récolte d'ombles de fontaine faite par les Inuit ; environ 85% de la récolte inuit est faite à Kuujjuaq, Kangiqsualujjuaq et Kuujjuarapik. Chez les Cris, cette espèce est surtout capturée par les pêcheurs de Chisasibi, Poste-de-la-Baleine et Baie-du-Poste (Mistassini).

Quoique moins important que le saumon, l'omble de fontaine ne demeure pas moins un poisson de grande valeur économique pour la pêche sportive. Il est un complément important à la pêche au saumon dans les pourvoiries ungaviennes alors qu'il est la ressource principale de plusieurs pourvoiries du territoire de la Baie-James.

Le touladi (Salvelinus namaycush)

Le touladi, communément appelé truite de lac ou truite grise, est reconnu comme un poisson qui vit en profondeur. Mais dans les régions septentrionales, cette espèce se rencontre dans les petits cours d'eau et les lacs peu profonds.

On trouve le touladi dans l'ensemble du territoire, principalement dans tous les grands lacs de la région de la Baie-James. Cette espèce joue un rôle important comme apport de nourriture aux communautés autochtones ; la récolte a été, au cours des dernières années, de l'ordre de 10 000 à 15 000 individus par année chez les Cris et de 16 000 à 20 000 chez les Inuit. Le touladi est apprécié des autochtones en raison de sa grande taille, laquelle suscite également l'intérêt des pêcheurs sportifs.

Le cisco de lac (Coregonus artedii), le grand corégone (Coregonus clupeaformis) et le ménomini rond (Prosopium cylindraceum)

Ces trois espèces font partie de la catégorie des «poissons blancs» qui comptait, en 1976, pour 51,6% de la récolte de poissons effectuée par les communautés cries du territoire de la Baie-James et près de 60% en 1978-1979.

L'espèce la plus importante, le grand corégone, est présente sur l'ensemble du territoire. On trouve aussi une forme anadrome qui fréquente les eaux côtières de la baie James, de la baie d'Hudson et les rivières de l'Ungava. Le grand corégone est pêché en grande quantité partout sur le territoire de la Baie-James ; aussi arrive-t-il nettement en tête de liste des grands poissons pêchés par les autochtones au cours des dernières années. Il représente une valeur appréciable pour les Indiens de Chisasibi qui se réclament d'une pêche traditionnelle de subsistance d'envergure dans l'estuaire de La Grande Rivière. Les communautés inuit de Kuujjuarapik, Inukjuak, Kuujjuaq et les Inuit de Chisasibi en récoltent également des quantités appréciables.

Le cisco de lac et le ménomini rond, plus petits que le corégone, ont été capturés dans la plupart des bassins hydrographiques de la Baie-James. Ces poissons affectionnent surtout les lacs quoiqu'on le retrouve également dans les grandes rivières du versant de la Baie-James.

L'esturgeon jaune (Acipenser fulvescens)

Les esturgeons jaunes ou esturgeons de lac vivent dans les grands lacs et les grandes rivières. Ce sont des poissons de fond qui râclent le substrat à la recherche de leur nourriture.

On retrouve l'esturgeon jaune dans la plupart des rivières de la Baie-James. Cependant, on ne le considère abondant que dans le cours supérieur de la rivière Nottaway et dans la région du lac Sakami où il a déjà fait l'objet d'exploitation commerciale. Les communautés de Chisasibi, Baie-du-Poste (Mistassini) et Waswanipi sont celles qui en capturent le plus ; cette espèce est recherchée par les Cris pour l'excellence de sa chair.

Le grand brochet (Esox lucius)

Le grand brochet habite les eaux à faible courant bien pourvues en végétation et fraie au printemps immédiatement après le départ des glaces. Il s'agit d'une espèce dont la répartition est générale sur l'ensemble du territoire de la Baie-James. Dans l'Ungava, on le retrouve principalement à l'intérieur du territoire.

Quoiqu'en proportion relativement faible, le grand brochet est pêché par les diverses communautés cries du territoire de la Baie-James. C'est aussi un poisson d'intérêt sportif en raison de la taille impressionnante qu'il atteint dans les régions peu exploitées.

Les dorés

Le doré jaune *(Stizostedion vitreum)* est très abondant sur le territoire de la Baie-James. Il est présent dans la plupart des bassins hydrographiques au sud du bassin de La Grande Rivière. Cette espèce n'a jamais été trouvée dans le bassin de la Caniapiscau ni dans le territoire de la Baie-d'Ungava. Le doré jaune tolère une grande variété d'habitats mais il préfère les lacs peu profonds et de faible transparence. La pêche sportive au brochet jaune attire beaucoup d'amateurs et les lacs du territoire de la Baie-James offrent un potentiel non négligeable.

Quant au doré noir *(Stizostedion canadense)*, plus petit que le doré jaune, il n'est pas très répandu au Nord du Québec ; la limite septentrionale de son aire de répartition correspondrait à la rivière Nottaway, à l'extrême ouest de la région.

La lotte (Lota lota)

La lotte est la seule représentante de la famille des morues qui vit de façon continue en eau douce. Ce poisson, réservé aux autochtones au nord du 50e parallèle, est un aliment apprécié de l'Indien à cause de sa haute teneur en graisse.

Les lottes capturées au cours des dernières années provenaient de l'ensemble du territoire de la Baie-James. Les observations antérieures confirment la vaste distribution de cette espèce dans tout le Nord du Québec. La lotte est un des rares poissons du Québec à frayer sous la glace au cours de l'hiver.

Les meuniers

Le meunier rouge *(Catostomus catostomus)* et le meunier noir *(Catostomus commersoni)* sont répandus à travers le territoire nordique du Québec jusque dans l'Ungava central. Ils présentent toutefois peu d'intérêt pour les populations locales.

Les poissons marins

Selon l'étude du Comité de recherche sur la récolte autochtone du Nord du Québec, peu d'espèces marines sont capturées par les Inuit ; seuls l'ogac ou morue de roche *(Gadus ogac)* et le chabot de profondeur *(Myoxocephalus quadricornis)* entrent dans la récolte des communautés inuit.

En 1978, on estimait l'ensemble de la récolte d'ogacs à 5 037 individus dont 80% des captures provenaient de Kuujjuarapik et d'Inukjuak. On a également évalué l'ensemble de la pêche au chabot de profondeur à 10 194 captures ; 61% des prises provenaient de Kuujjuarapik et Kuujjuaq. Aucune espèce marine n'apparaît dans la liste des poissons capturés par les Cris de la Baie-James.

Dans les baies James et d'Hudson, l'abondance du capelan *(Mallotus villosus)* représenterait un certain potentiel commercial, bien que sa faible taille réduit les possibilités d'utilisation. Le flétan du Groenland *(Reinhardtius hippoglossoides)*, quant à lui, présenterait un certain potentiel dans la baie d'Ungava.

D'autres espèces fauniques sont susceptibles d'être rencontrées sur le territoire nordique québécois. Elles ont cependant peu ou pas d'importance économique directe.

En guise de conclusion, la carte sur le bilan de la ressource faunique (page 101) présente les principales zones privilégiées par certaines espèces de mammifères, de poissons et d'oiseaux, parmi lesquelles plusieurs sont d'un grand intérêt économique pour les autochtones qui les exploitent pour leur subsistance ou pour les chasseurs et pêcheurs sportifs qui fréquentent ce territoire. En outre, considérant d'une part la nordicité du milieu et les particularités de ses ressources fauniques, et d'autre part les différents modes d'exploitation de la faune : de subsistance, sportive et commerciale, on a identifié des «zones sensibles», pour lesquelles une attention spéciale doit être apportée. Ces zones sont considérées comme «sensibles», soit parce qu'elles abritent des populations isolées présentant des caractéristiques particulières, soit qu'elles coïncident avec des aires de reproduction soit encore que les populations qui s'y trouvent sont sujettes à une surexploitation parce qu'elles se trouvent aux abords de routes d'accès ou à proximité d'une concentration de population pouvant exercer une trop grande pression de chasse ou de pêche.

Dans l'ensemble, nos connaissances de la faune du Nord du Québec ont fait un pas de géant au cours des dernières années. Toutefois, faut-il ajouter que la poursuite des études concernant l'écologie de plusieurs espèces fauniques constitue, par le nouveau contexte créé par la Convention, une préoccupation de tous les instants, tant pour les autochtones que pour les différents organismes impliqués dans le développement et l'aménagement du territoire.

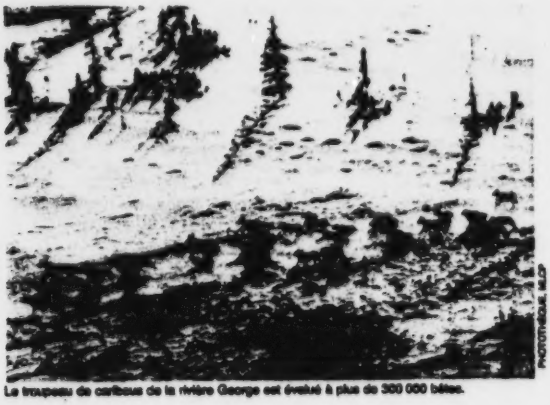

PHOTOTHÈQUE, MLCP

Le troupeau de caribous de la rivière George est évalué à plus de 300 000 bêtes.

Note:

Les membres du personnel de la Direction générale du Nouveau-Québec et du Bureau du Coordonnateur des activités en milieu amérindien et inuit du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont apporté une collaboration importante à ce chapitre.

Références :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES, La faune, Dossier sectoriel 5.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 198 p.

COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS. Recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les autochtones. Récolte des Inuit du Nord québécois. Phase II (Années 1977 et 1978), Montréal, 1980.

JAMES BAY AND NORTHERN QUEBEC NATIVE HARVESTING RESEARCH COMITTEE. «The Wealth of the land. Wildlife harvests by the James Bay Cree, 1972-1973 to 1978-1979». Québec, 1982.

La faune : bilan et perspective
Wildlife : Stock and Prospects

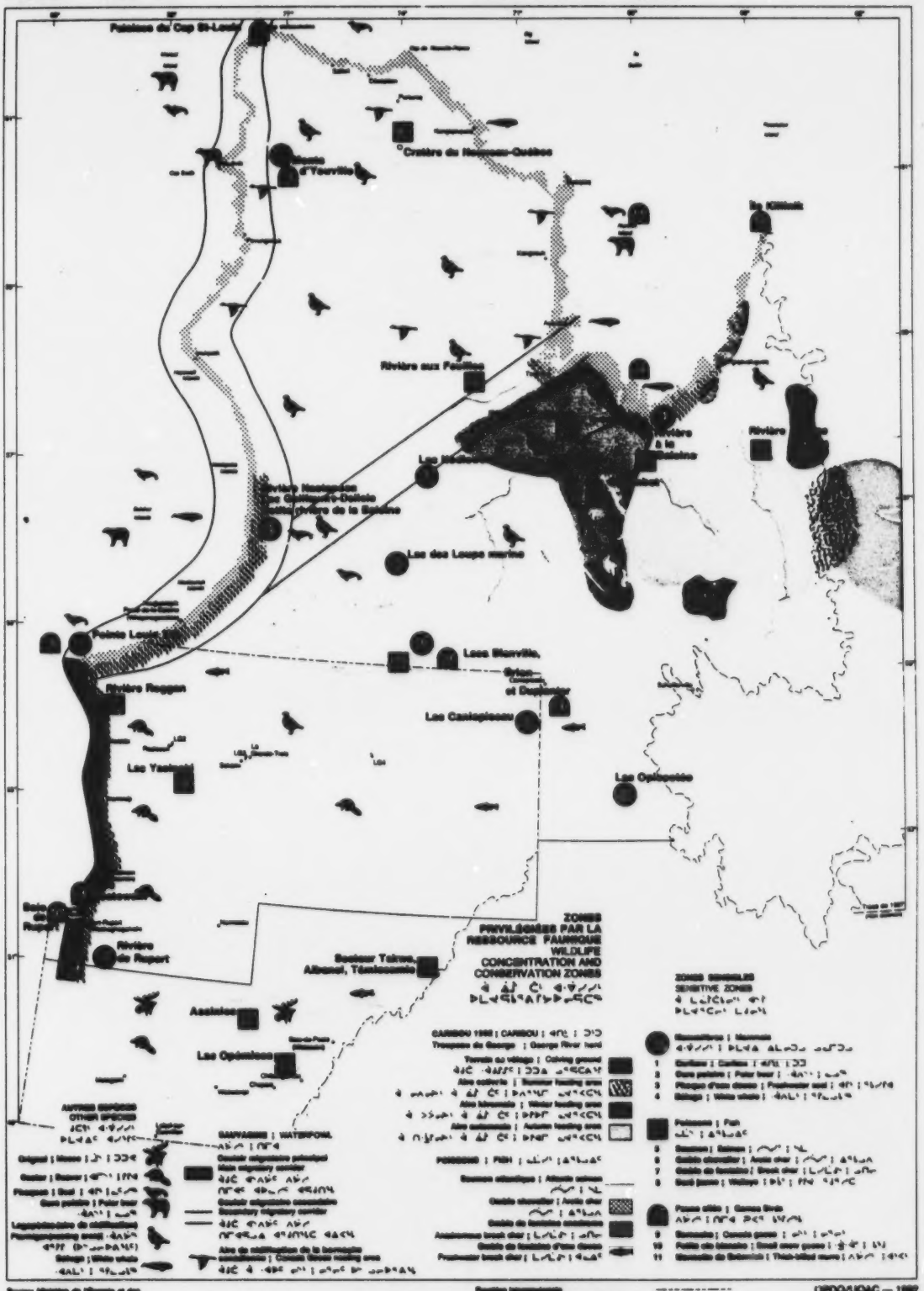

Le saumon des grandes rivières de l'Ungava.

Pêcheur cri de la Baie-James.

Corridors migratoires du caribou.

La faune

- Suite à la Convention, un nouveau régime de chasse, de pêche et de piégeage a été établi pour tout le territoire nordique québécois.
- Sur les terres de catégories I et II, les autochtones ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune ; sur les terres de catégorie III, ils ont la priorité d'exploitation et conservent l'exclusivité du piégeage des animaux à fourrure et de la capture de certains animaux et poissons.
- Avec l'entrée en vigueur de la Convention, les autochtones ont l'exclusivité de l'établissement et de l'exploitation des pourvoiries dans les terres de catégories I et II, alors que sur les terres de catégorie III, ils jouissent d'un droit de premier choix dans 70% des cas.
- Plusieurs espèces, caribou, orignal, perdrix, lièvre, sauvagine, omble de fontaine, touladi, saumon, doré, brochet, etc., peuvent être exploitées tant à des fins sportives qu'à des fins de subsistance ; les chasseurs et pêcheurs sportifs sont soumis aux droits et aux règlements en vigueur dans le reste du Québec.
- Des programmes d'aide aux activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage permettent de perpétuer la pratique de ces activités comme mode de vie, fournissent une sécurité de revenu et assurent un approvisionnement en nourriture des communautés autochtones.
- Dans l'ensemble, une très grande partie des récoltes fauniques des Inuit proviennent de la chasse aux mammifères marins et de la pêche, alors que pour les communautés du sud de la Baie-d'Ungava, la chasse au Caribou prédomine nettement. Chez les Cris, l'exploitation de la faune est beaucoup plus diversifiée.
- Un grande partie des captures d'animaux est effectuée dans les territoires entourant les communautés ; les expéditions de chasse s'effectuent le plus souvent à partir des villages.
- Dans le Nord du Québec, on trouve plusieurs troupeaux de caribous, dont le plus grand, celui de la rivière George est évalué à plus de 300 000 bêtes ; le taux de prélèvement par la chasse effectué annuellement se situerait bien en deçà du taux d'accroissement de la population du caribous, dans le cas du troupeau de la rivière George.
- L'orignal est très important pour les communautés cries du sud de la Baie-James.
- Le piégeage des animaux à fourrure constitue une activité très répandue dans toutes les communautés cries ; c'est le castor qui est à la base du commerce des fourrures.
- La chasse à la sauvagine est importante pour les Inuit mais encore plus pour les Cris ; elle s'effectue principalement au printemps et à l'automne. Les côtes des baies Jame et d'Hudson sont des endroits privilégiés.
- La région sud de la Baie-d'Ungava est caractérisée par la présence de grandes rivières à saumon ; quelques pêcheurs autochtones détiennent des permis de pêche commerciale, alors que la pêche sportive a pris de l'ampleur avec l'établissement de pourvoiries, particulièrement le long de la rivière George.
- Des «niveaux garantis» de récolte pour les autochtones doivent être fixés à court terme dans le but de déterminer les seuils d'exploitation des différentes espèces animales du territoire.

GILLES PICARD, MAC

La pratique des activités traditionnelles des autochtones, bien qu'elle se soit transformée au gré des modernisations, conserve toute son importance.

5 La vie économique en devenir

On associe généralement le développement économique du Nord du Québec aux grands projets énergétiques et miniers et à leurs retombées économiques. Il va de soi que de tels travaux ont un effet déterminant sur toute la structure régionale. Mais cette région est aussi le théâtre d'activités à caractère économique qui, sans avoir le prestige du développement hydro-électrique, n'en demeurent pas moins essentielles à la vie des habitants.

La pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage, bien qu'elle se soit transformée au gré des modernisations, conserve encore aujourd'hui toute son importance pour les Amérindiens et les Inuit du Nord du Québec. Ces populations ont dû adopter, surtout depuis leur sédentarisation, une économie fondée sur la production et l'échange de biens et de services. Avec la création des premières coopératives, il y a plus de vingt ans, les autochtones amorçaient un mouvement de prise en charge de leur devenir. À cette forme d'association socio-économique qu'est le coopératisme, s'ajoutent aujourd'hui une foule de petites entreprises et de compagnies autochtones impliquées dans différents secteurs de l'activité économique. De plus en plus, les populations locales témoignent d'une volonté de contrôler les leviers importants de l'économie : transport, construction, commerce, etc.

Cette économie en devenir est aussi caractérisée par l'activité gouvernementale, qui représente la plus grande source de revenus des populations locales, à travers les administrations publiques et les différents programmes d'aide, ainsi que par une très forte dépendance vis-à-vis un très grand nombre de produits importés du Sud. Elle doit, par ailleurs, faire face à des contraintes géographiques importantes, et son développement exige la concertation d'intervenants très diversifiés.

Enfin, le tourisme, un des secteurs importants de l'activité économique autochtone, est principalement orienté vers la chasse et la pêche ; d'autres formes d'activités touristiques semblent toutefois s'y développer.

1 L'entreprise autochtone

La vie économique du Nord du Québec n'est plus exclusivement une économie de subsistance ; elle s'est ouverte progressivement à l'entreprise et au processus du marché.

Les secteurs de l'activité économique : les intervenants autochtones

Le secteur primaire

La participation des autochtones au secteur primaire de l'économie est encore aujourd'hui dominée par les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Par le biais des coopératives principalement, les Inuit et les Cris ont mis sur pied des entreprises de pêche commerciale. Toutefois, depuis les années cinquante, l'emploi généralisé des embarcations à moteur, l'introduction des motoneiges et, pour certains, l'utilisation de l'avion pour les déplacements vers certains terrains de chasse et de piégeage ont contribué à élever considérablement les frais encourus pour pratiquer les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage, alors que la valeur des produits commercialisés ne connaissait pas une hausse correspondante.

GILLES HARVEY, MLCP

L'utilisation des embarcations à moteur a contribué à élever les coûts des activités de pêche.

L'écart entre les sommes nécessaires à cette exploitation et les revenus qu'elle génère, explique que les autochtones cherchent constamment un financement de ces activités à l'aide d'autres sources de revenus, tels les emplois salariés, l'artisanat, la sculpture et les paiements de transfert. À cet égard, des programmes d'aide ont été mis sur pied depuis la signature de la Convention pour favoriser la poursuite de ces activités.

Le programme destiné aux Inuit consiste en l'attribution d'une subvention, dont la plus grande partie est distribuée entre les villages alors qu'une autre partie est affectée à des projets de nature régionale ou locale. Le Programme de sécurité du revenu chez les Cris, contraste avec celui qui est destiné aux Inuit, en ce sens qu'il rémunère les chasseurs et piégeurs cris sur la base du nombre de jours qu'ils consacrent à la chasse, à la pêche et au piégeage. L'évaluation faite de ce dernier indique incidemment que son application a suscité une augmentation de la masse salariale circulant dans les différentes communautés cries, ce qui devrait favoriser le développement d'entreprises de services (voir l'Annexe 4, p. 178).

Les Inuit du Nord du Québec se sont engagés dans la pêche commerciale à l'omble chevalier en 1959 quand, à l'instigation du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN), fut mise sur pied la coopérative de pêche de Kangiqsualujjuaq. Par la suite, cette pêche fut pratiquée dans d'autres localités. Toutefois, plusieurs des pêcheries commerciales connurent des difficultés en 1959 et en 1965 en raison du faible niveau de connaissance de l'espèce. Outre la coopérative de Kangiqsualujjuaq, les coopératives de Kangirsuk et Tasiujaq pratiquent cette pêche mais de façon irrégulière.

Le MAIN a également réanimé, en 1961, la pêche industrielle au saumon à Kuujjuaq, laquelle avait été abandonnée par la Compagnie de la Baie-d'Hudson en 1939. Cette pêcherie est encore exploitée actuellement mais de façon irrégulière. Chez les Cris, le MAIN suscita dans les années soixante le développement de la pêche commerciale dans la région du lac Mistassini, Matagami et Goéland ; ces activités ne sont toutefois plus pratiquées aujourd'hui. Récemment, la Société Makivik a constitué une compagnie de pêche «Imaqpik fisheries» qui s'intéresse aux bancs de crevettes de la baie d'Ungava.

Le secteur de la transformation

Outre les entreprises de construction et la manufacture de canots de Kuujjuarapik, qui produit une quarantaine de canots par année, l'implication des autochtones au niveau de la transformation touche la sculpture et l'artisanat. Il s'agit surtout d'activités individuelles, même si des ateliers de couture existent à quelques endroits suite aux initiatives des coopératives locales chez les Inuit et des associations d'artisans chez les Cris. À Povungnituk, endroit qui a vu naître le mouvement coopératif inuit en 1957-1958, on retrouve, en plus, un atelier de gravure et d'imprimerie. Chez les Cris, une petite manufacture de raquettes de haute qualité a été mise sur pied à Baie-du-Poste (Mistassini).

PHOTOTHÈQUE, MLCP

Fabrication de raquettes par les Cris de la Baie James.

Le secteur de la transformation le plus important est celui de la construction de résidences, d'édifices publics et de routes. La «Cree Construction Company» a été créée en 1976 par le Grand Conseil des Cris afin de profiter de la possibilité de participer à un projet de construction de logements destinés aux Cris eux-mêmes. Cette compagnie a obtenu depuis, des contrats en rapport avec le projet de la Baie-James et a fourni de l'emploi à plusieurs centaines de Cris. Chez les Inuit, la Société Makivik a récemment constitué la Compagnie de construction «Kigiak» qui participe à divers travaux de construction.

Le secteur tertiaire

Les coopératives

C'est dans le commerce des biens et des services que l'on retrouve la participation autochtone la plus considérable. C'est aussi le secteur où l'entreprise coopérative réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires.

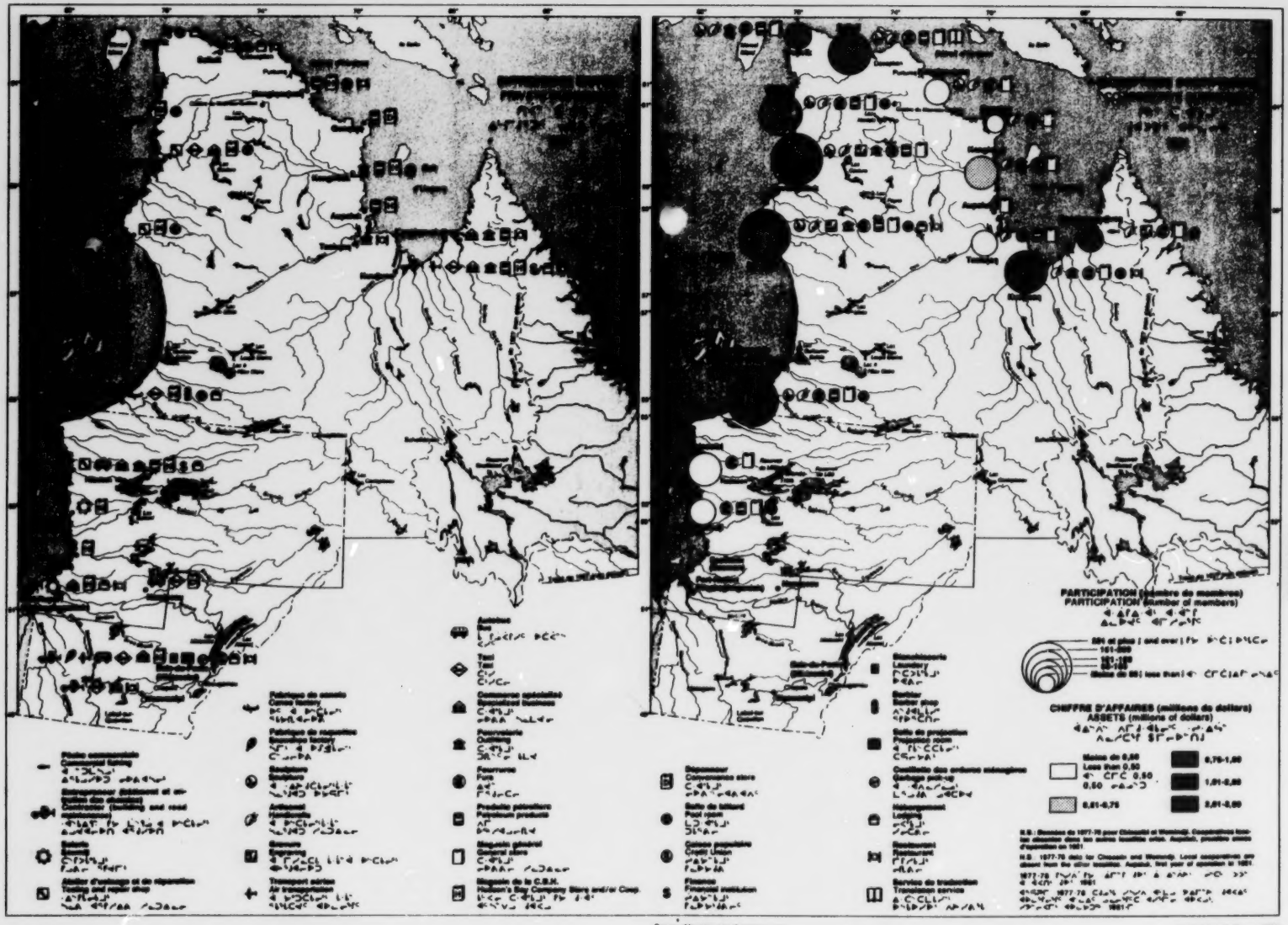
PARTICIPATION (nombre de membres)
PARTICIPATION (number of members)
CHIFFRE D'AFFAIRES (millions de dollars)
ASSETS (millions of dollars)
Source: Ministère de l'Energie et des Ressources, Service de la Cartographie
Les données sont obtenues par réduction photographique de la carte «Le Québec» à 1/2 000 000
Frontière interprovinciale
Limite de la région administrative 10
Limite de la municipalité de la Baie James
GPDQ/UQAC — 1982

Atelier de gravure à Povungnituk.

Chez les Inuit, l'entreprise coopérative représentait, jusqu'à récemment, la presque totalité de la participation autochtone au secteur tertiaire. Contrairement aux communautés cries, on trouve dans l'ensemble des localités inuit peu de commerces de détail indépendants. Dans la plupart des localités inuit, les coopératives locales possèdent un magasin général où l'on peut se procurer tous les articles de consommation courante. Outre la vente des biens de consommation, ces coopératives s'occupent également de la mise en marché des fourrures, de la production et de la vente de sculptures, de gravures et d'objets d'artisanat tandis que plusieurs ont pris des initiatives sur le plan du commerce de services, telle la distribution de produits pétroliers, l'exploitation d'un restaurant, d'un centre d'hébergement, de camps de pourvoyeurs pour la chasse et la pêche. Signalons également l'existence jusqu'à tout récemment de la Caisse populaire de Povungnituk, la première à être formée (1962) dans tout le Nord canadien, ainsi que la formation récente à Salluit, de la Coopérative des traducteurs du Nouveau-Québec.

En 1967, les cinq coopératives déjà sur pied se sont donné une fédération qui regroupe aujourd'hui onze coopératives inuit et une coopérative crie (Wemindji) ; son siège social est à Ville Saint-Laurent. Cette fédération des coopératives du Nouveau-Québec coordonne les activités d'approvisionnement et de mise en marché et fournit les services essentiels au bon fonctionnement de ses coopératives membres. Il existe aussi quelques coopératives locales indépendantes : à Taslujaq, Aupaluk et Chisasibi.

L'apport économique du secteur coopératif se traduit par un chiffre d'affaires global qui atteignait, en 1980, les 12,5 millions de dollars. De cette somme, 90% provenait de la vente de sculptures, d'objets d'artisanat, de gravures, de fourrures et de marchandises diverses dans les magasins et les restaurants (voir l'Annexe 5, p. 179).

Chez les Cris, il n'existe actuellement que deux coopératives qui, en 1978, regroupaient 1 377 autochtones, soit environ 20% de la population. Ces coopératives locales, de Wemindji et de Chisasibi, possèdent un magasin général et s'occupent de la mise en marché des fourrures. Celle de Wemindji distribue également les produits pétroliers et gère une salle de billard. La première coopérative fut fondée en 1959 à Fort-George (Chisasibi), la seconde fut mise sur pied à Wemindji en 1968. Elles affichaient toutefois, en juin 1979, des taux de participation beaucoup plus faibles que ceux observés en «territoire inuit», soit respectivement 13,3% et 22,6% de la population adulte.

Les autres entreprises

À côté de l'entreprise coopérative, on retrouve, tant chez les Inuit que chez les Cris, des compagnies importantes qui viennent d'être mises sur pied. Il s'agit principalement de compagnies de transport aérien, Air Inuit, Air Creebec et Inuit Leasing (location d'avions). Ces entreprises sont en partie financées à l'aide des fonds d'indemnisation prévus par la Convention et apparaissent comme les premiers effets de cette entente quant au développement de l'entreprise autochtone.

Il existe également, dans les différentes localités, une ou plusieurs entreprises commerciales autochtones (épiceries pour la plupart), des entreprises de transport routier (taxis, autobus scolaires et livraison postale) et quelques entrepreneurs. La Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB), organisme prévu par la Convention, possède un capital de 15 millions de dollars qui doit être investi dans des entreprises entièrement ou partiellement contrôlées par les Cris. Enfin, une douzaine d'entreprises allochtones opèrent dans la région. Les plus importantes sont : Bell Canada, Hydro-Québec, Shell Canada, Nordair, Austin, et la tricentenaire Compagnie de la Baie-d'Hudson.

Le bilan des interventions autochtones dans les grands secteurs de l'activité économique a permis d'identifier deux pôles de développement : les coopératives qui, jusqu'à récemment, avaient constitué la principale entreprise autochtone et les entreprises qui, avec la Convention et les indemnités qui lui sont rattachées, connaît une nouvelle vigueur.

Quelques entreprises autochtones ont été mises sur pied dans le domaine des transports.

Les revenus et l'emploi

L'évaluation des revenus de la population autochtone vivant au nord du 55e parallèle montre que 78,3% de ceux-ci, évalués à près de 25 millions de dollars en 1980, proviennent des «salaires et rémunérations», alors que 21,7% proviennent des «paiements de transfert». Les «salaires et rémunérations» proviennent d'un emploi salarié à plein temps ou occasionnel ou de la production de sculpture, d'artisanat, de fourrures, de la chasse, de la pêche et du piégeage ; les «paiements de transfert» sont des allocations familiales, d'assurance chômage, de bien-être social, de pension de vieillesse ou encore des subventions accordées par le programme de soutien aux chasseurs. La part du gouvernement fédéral représente 2,8% de l'ensemble des revenus, sous forme de salaires et rémunérations, celle du gouvernement provincial, 11,9%, celle des organismes régionaux, 13,7%, celle des organismes locaux, 17,2%, celle des coopératives, 14,7%, celle des entreprises autochtones, 14,0% et celle des entreprises allochtones, 4,0%[1].

Des 1 510 emplois disponibles au nord du 55e parallèle en 1980, 920 étaient détenus par des Inuit, 523 par des allochtones et 67 par des Cris. Environ 65% étaient des emplois à plein temps.

Quant au revenu moyen disponible pour une famille moyenne (cinq personnes), il s'élevait à près de 20 000 $ en 1980. Ce revenu moyen varie toutefois d'une communauté à l'autre. En général, environ 83% des dépenses sont consacrées à l'achat de biens alimentaires et non alimentaires : vêtements, quincaillerie, meubles, accessoires ménagers, articles de chasse et de pêche, motoneiges, canots, etc., alors qu'environ 11% du budget est dépensé pour les services locaux : essence, téléphone, transports par avion et les loisirs en général. Quant aux dépenses d'habitation, dans l'ensemble, chaque famille y consacre seulement 5% de son budget, grâce à un programme de subvention directe qui permet l'établissement du prix du loyer de 85 $ à 190 $ par mois. Le commerce local, qui est partagé entre l'ancestrale CBH et le jeune mouvement coopératif, absorbe plus de 75% de toutes les dépenses de la population autochtone. Dans les municipalités où il n'y a pas de magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, on constate que les achats à l'extérieur (Sud) sont beaucoup plus importants.

1 L'évaluation des revenus et des emplois réalisée par le ministère des Coopératives et des Institutions financières ne concerne que les Inuit du Nord du Québec et les Cris de Poste-de-la-Baleine (voir les Annexe 2 et 3, p. 176 et 177).

Comme il n'existe pas d'étude sur l'ensemble des revenus de la population crie du Nord du Québec, on trouvera ici la part des revenus provenant du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris dont il est question ci-dessus (voir l'Annexe 4, p. 178).

En 1980-1981, 3 043 personnes ont bénéficié de ce programme, soit 1 348 adultes et 1 695 enfants sur une population totale de 7 684 Cris. Les montants versés en allocations pour l'ensemble des huit villages cris s'élevaient, pour la même année, à 6 013 076 $ alors que la moyenne versée par unité de bénéficiaires était de 6 880 $. Bien que le pourcentage de bénéficiaires ait diminué depuis le début de l'application de ce programme en 1976, on observe une augmentation du nombre d'unités de bénéficiaires par rapport à 1980-1981 et des allocations versées au total et par unité de prestataires. Ces hausses sont dues à l'indexation des allocations versées, à l'augmentation du nombre de jours passés à pratiquer les activités de chasse et de piégeage et aussi à une diminution de la taille moyenne des unités de prestataires qui est passée de 3,71 en 1979-1980 à 3,48 en 1980-1981.

L'intérêt des Cris à l'égard de ce programme est manifeste ; durant les dernières années, le taux de participation au programme s'est situé aux alentours de 40% et l'on prévoit qu'il augmentera dans le futur.

En conclusion, la situation économique actuelle des communautés autochtones se définit autour des récoltes fauniques de subsistance, des subsides gouvernementaux et des paiements de transfert, d'une production coopérative, principalement chez les Inuit, et d'entreprises typiquement autochtones, principalement chez les Cris.

Références :

LAROCHELLE, G., Les entreprises autochtones, Dossier sectoriel 3.8, Profil du Nord du Québec, OPDQ/DUCAC, 1981, 33 p.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS, Rapport annuel 1981, 74 p.

BEAULIEU, D., Les coopératives du Nouveau-Québec, MCCIF, Québec, 1979, 52 p.

BEAULIEU, D., Les coopératives Inuit, Aperçu de leur milieu, MCCIF, Québec, Janvier 1982, 298 p.

2 L'énergie

Le Nord du Québec possède des ressources énergétiques qui représentent une part importante du potentiel énergétique total du Québec. Ces ressources correspondent à celles que l'on peut tirer des rivières, des marées de la baie d'Ungava, de la biomasse et de la puissance des vents. L'ensemble de ces ressources (excluant les vents) équivaut à un potentiel énergétique de 2 502 pétajoules par année (PJ/an)[1], soit le double de la consommation énergétique du Québec en 1975 (1 257 PJ/an) et 158% de la consommation prévue pour 1990 (1 584 PJ/an)[2].

Barrage LG-4 sur la Grande Rivière.

La mise en valeur de cette réserve énergétique a débuté avec les années soixante-dix dans le sud du territoire ; elle s'est concentrée sur les ressources hydro-électriques. À lui seul, le potentiel énergétique de l'hydro-électricité s'élève à 1 136 PJ/an, ce qui équivaut à peu près à la consommation énergétique du Québec en 1975. Or la biomasse vivante et fossile recèle un potentiel énergétique encore plus élevé, soit 1 366 PJ/an. Les hydrocarbures sont inexistants mais il est possible d'utiliser l'énergie éolienne et solaire, surtout chez les communautés nordiques dont les besoins énergétiques sont évalués à seulement 10 PJ/an. Toutefois, les coûts d'investissement et de transport viennent limiter considérablement l'utilisation de ces sources d'énergie.

Potentiel énergétique du Nord québécois

Source d'énergie	Puissance (MW)*	Potentiel énergétique (PJ/an)
Hydro-électricité		
Rivières importantes, projets actifs	22 057	695
Rivières importantes, projets inactifs	4 408	136
Petites rivières	4 014	125
Marées	5 621	179
Total	36 100	1 136
Biomasse		
Biomasse vivante	—	1 223
Biomasse fossile (tourbières)	—	143
Total		1 366
Grand total	36 100	2 502

* MW (mégawatt) : puissance énergétique : 10^6 W ; 0,0316 PJ/an

L'énergie hydro-électrique

Les principales données sur le potentiel hydro-électrique théorique et aménageable des rivières du Nord du Québec montrent un potentiel théorique immense : 958 PJ/an, soit 45% du potentiel hydro-électrique du Québec en 1977. Ce potentiel énergétique correspond à une puissance de 30 479 MW.

Par rapport au potentiel hydro-électrique théorique, le potentiel techniquement aménageable est de 847 PJ/an (26 900 MW). D'autre part, si on ne considère que les sites susceptibles d'être économiquement compétitifs par rapport à la production d'énergie électro-nucléaire, le potentiel est réduit à 626 PJ/an (19 874 MW). Toutefois, le Québec est encore sous l'effet d'un moratoire sur la production d'énergie électro-nucléaire. Les contraintes d'exploitation et d'utilisation de ce potentiel énergétique se situent principalement dans ses répercussions écologiques, sociales et culturelles.

Potentiel hydro-électrique théorique et aménageable des rivières

Bassin hydrographique	Potentiel énergétique (PJ/an)	Puissance énergétique Théorique (MW)	Puissance énergétique Techniquement aménageable (MW)	Ordre probable de construction
Région hydrographique 08				
Harricana	72	1 302	1 302	7
Complexe NBR	177	5 608	5 608	3
7 petites rivières	8	267	162	—
Région hydrographique 09				
Complexe La Grande	383	12 156	12 156	1
Complexe Grande Baleine	66	2 110	2 110	2
Nastapoca	14	448	448	6
58 petites rivières	61	1 984	273	—
Région hydrographique 10				
Arnaud	19	592	592	10
Aux Feuilles	22	711	711	9
Caniapiscau	51	1 625	1 625	4
À la Baleine	36	1 135	1 135	8
George	33	1 048	1 048	5
35 petites rivières	56	1 763	—	—
Total	**958**	**30 479**	**26 900**	

Les énergies nouvelles

On trouve, dans la baie d'Ungava, les plus hautes marées du monde, pouvant atteindre des cotes d'altitude de 16 et 18 mètres. Des études préliminaires préparées par Hydro-Québec ont permis d'identifier neuf sites favorables à l'installation d'usines marémotrices. Le potentiel énergétique de ces neuf centrales est de 178 pétajoules par an, soit une puissance moyenne de 5 621 MW et une puissance totale installée de 26 416 MW. De tels projets doivent cependant être considérés comme lointains étant donné l'état de nos connaissances dans ce domaine ; un des principaux obstacles semble être l'incertitude liée aux courants marins après la construction des ouvrages.

1 PJ/an (pétajoule par an) : quantité d'énergie.

2 D'après la Direction générale de l'énergie, 1981.

POTENTIEL HYDRAULIQUE THÉORIQUE
THEORETICAL ENERGY POTENTIAL
POTENTIEL HYDRAULIQUE AMÉNAGEABLE
HARNESSABLE ENERGY POTENTIAL
CENTRALE HYDRAULIQUE
POWER STATION
OPDQ/UQAC — 1982

La biomasse vivante est abondante dans le Nord québécois principalement à cause de l'immensité du territoire, laquelle compense une faible productivité biologique par unité de surface. Peu d'études ont été effectuées sur la biomasse dans les régions nordiques. Aussi, est-ce principalement à l'aide d'extrapolation de travaux réalisés ailleurs qu'il est possible de donner un aperçu de son potentiel. À partir des différentes zones biologiques arctique, hémiarctique subarctique et hautboréal, (voir la carte Les régions écologiques, p. 77) colonisées par divers types de végétation, on a pu évaluer le potentiel énergétique de la biomasse à 1 223 PJ/an.

Quant à la biomasse fossile, sous forme de tourbe, elle est particulièrement abondante dans le sud du territoire de la Baie-James. En effet, le Québec possède environ 16 000 kilomètres carrés de tourbières dont environ 10 000 dans le Nord. Le poids total de la biomasse fossile des tourbières est évalué à $2\,856 \times 10^6$ tonnes. Exploitée sur une base de 200 ans, cela correspondrait à un potentiel énergétique de 143 PJ/an.

Quant à l'énergie que l'on peut tirer des vents, son potentiel est théoriquement si élevé que seuls l'avancement de sa technologie en milieu nordique et les coûts d'investissement et de transport viennent limiter l'utilisation de cette source d'énergie. Ce sont les littoraux qui présentent les potentiels les plus élevés avec des vitesses moyennes allant de 21 à 29 km/heure tandis qu'à l'intérieur des terres, cette vitesse moyenne se situe autour de 19 km/heure.

Comme pour l'énergie éolienne, le potentiel énergétique des rayonnements solaires est très élevé, mais cette source d'énergie est encore peu utilisable, du moins dans des régions peu peuplées comme le Nord québécois.

La production énergétique

Depuis le 17 octobre 1979, l'électricité est produite à LG-2. Cette date marque le début de la mise en service de tout un réseau de production hydro-électrique dans le Nord québécois. Le Complexe La Grande comprend, dans une première phase, la construction de trois centrales sur la rivière La Grande et le détournement des eaux des bassins versants des rivières Eastmain et Caniapiscau. Le programme s'étendra jusqu'en 1985 et fournira les quantités d'énergie suivantes :

Centrale	Puissance installée (MW)	Début de mise en service
LG-2	5 328	octobre 1979
LG-3	2 304	juillet 1982
LG-4	2 637	février 1984
Total	10 269	

Hydro-Québec 1979.

On avait également prévu la construction de la centrale LG-1 en aval de LG-2 ; les travaux préliminaires ont été amorcés mais la construction sera entreprise ultérieurement. Quant aux développements plus lointains de l'ensemble du Complexe La Grande, les quantités d'énergie prévues s'échelonnent comme suit :

Centrale	Puissance installée (MW)	Mise en service possible
Trisay	400	1988
LA-1	770	1988 et 1989
LA-2	312	1991
EM-1	552	1992
EM-2	240	1997
Total	2 274	

Hydro-Québec, 1979.

Les études préliminaires sont également très avancées dans le cas du Complexe Grande Baleine, à la limite nord du territoire de la Baie-James, qui devrait fournir, également vers les années 1990-1991, une puissance installée de 2 896 MW. Quant au complexe NBR (Nottaway-Broadbeck-Rupert), au sud du territoire, la construction de 9 à 11 centrales, dont les travaux pourraient débuter après 1985, devraient fournir une puissance installée de 7 à 8 000 MW.

Bien que des retards aient été annoncés quant à la réalisation des projets hydro-électriques dans le Nord québécois, on estime que la puissance électrique produite par le Nord après la construction des centrales des Complexes La Grande, Grande Baleine et NBR sera de 19 674 MW, soit une production énergétique de 626 PJ/an. À la fin de ces travaux, 66% du potentiel énergétique théorique et 74% du potentiel aménageable des rivières auront été mis en valeur.

Les besoins énergétiques des communautés

Depuis le 1er avril 1981, c'est le service des réseaux non reliés d'Hydro-Québec qui a la responsabilité de produire et de distribuer l'énergie électrique dans les 13 localités inuit du Nord du Québec. Deux bureaux régionaux, un à Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine et l'autre à Kuujjuaq, servent à articuler la distribution dans le milieu. Dans ces localités, la production d'électricité se fait exclusivement à partir de génératrices dont la capacité varie de 50 à 800 kilowatts selon les besoins locaux. Ces génératrices fonctionnent au diésel, à un coût extrêmement élevé. Toutefois, Hydro-Québec a uniformisé les tarifs domestiques de l'électricité. La distribution se fait de la même façon qu'ailleurs au Québec, à l'aide de lignes de haute tension.

La situation est bien différente pour les localités cries. Celles de Waswanipi et Baie-du-Poste (Mistassini), accessibles par la route, et Nemiscau, située à proximité d'un poste de transformation, sont reliées au réseau existant d'Hydro-Québec. Quant à Chisasibi, suite au récent déménagement de l'ancien village (Fort George), qui était situé sur l'île des Gouverneurs, les nouvelles installations ont été rattachées au réseau hydro-électrique originant de LG-2. Les villages de Wemindji, Eastmain et Fort-Rupert, non accessibles par la route sont, munis de génératrices. À court terme, la responsabilité de l'approvisionnement énergétique de ces trois localités, qui incombe actuellement au ministère des Affaires indiennes et du Nord, sera transférée à Hydro-Québec.

Le ravitaillement des localités du Nord du Québec en produits pétroliers, à l'exception des localités cries de l'intérieur, est une opération difficile et coûteuse. Comme aucune route ne relie les villages entre eux, chacun doit être ravitaillé individuellement et doté d'installations d'emmagasinage capable de répondre à la fois aux besoins d'une année et aux situations critiques.

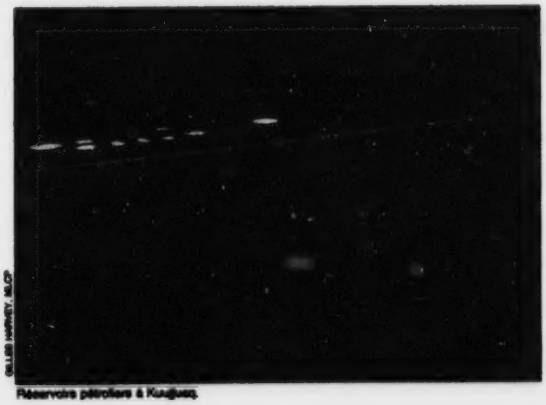

GILLES HARVEY, MCP

Réservoirs pétroliers à Kuujjuaq.

Pour toutes les localités nordiques situées au nord du 55e parallèle, c'est un distributeur privé qui assure l'approvisionnement annuel en produits pétroliers. Les installations d'emmagasinage et de distribution appartiennent à ce distributeur dans neuf villages inuit, tandis que la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec en est propriétaire dans les quatre autres. Cette fédération vient tout juste d'acquérir les installations, qui jusque-là appartenaient au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec.

Capacités d'emmagasinage au nord du 55e parallèle		
	Litres	Réservoirs
Distributeur privé	33 765 415	42
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec	12 903 403	80
Total	46 668 818	122

La vente au détail est confiée aux coopératives locales ou à un agent local, à une entreprise privée (à Kuujjuaq) ou à la corporation foncière (à Aupaluk). Compte tenu des coûts du transport et d'entreposage, le prix de l'huile à chauffage (mazout) et de l'essence est plus élevé que dans le sud du Québec. Toutefois, à l'instar des coûts de l'électricité, le coût du chauffage des logements sociaux est inclus dans le prix du loyer mensuel. La gestion de ces logements, dont la Société

ᐃᒡᓗᐃᑦ : ᐊᐃᔨ ᐊᓯᕆᑦᑐᓂᖅ ᓄᓇᑎᑐᓴᐅᓕᖅ
ᓄᓇᓕᒃ ᐃᓚᒃᑎᑐᑦᓯᓂᖅ

Les communautés : consommation d'énergie
The Communities : Energy Consumption

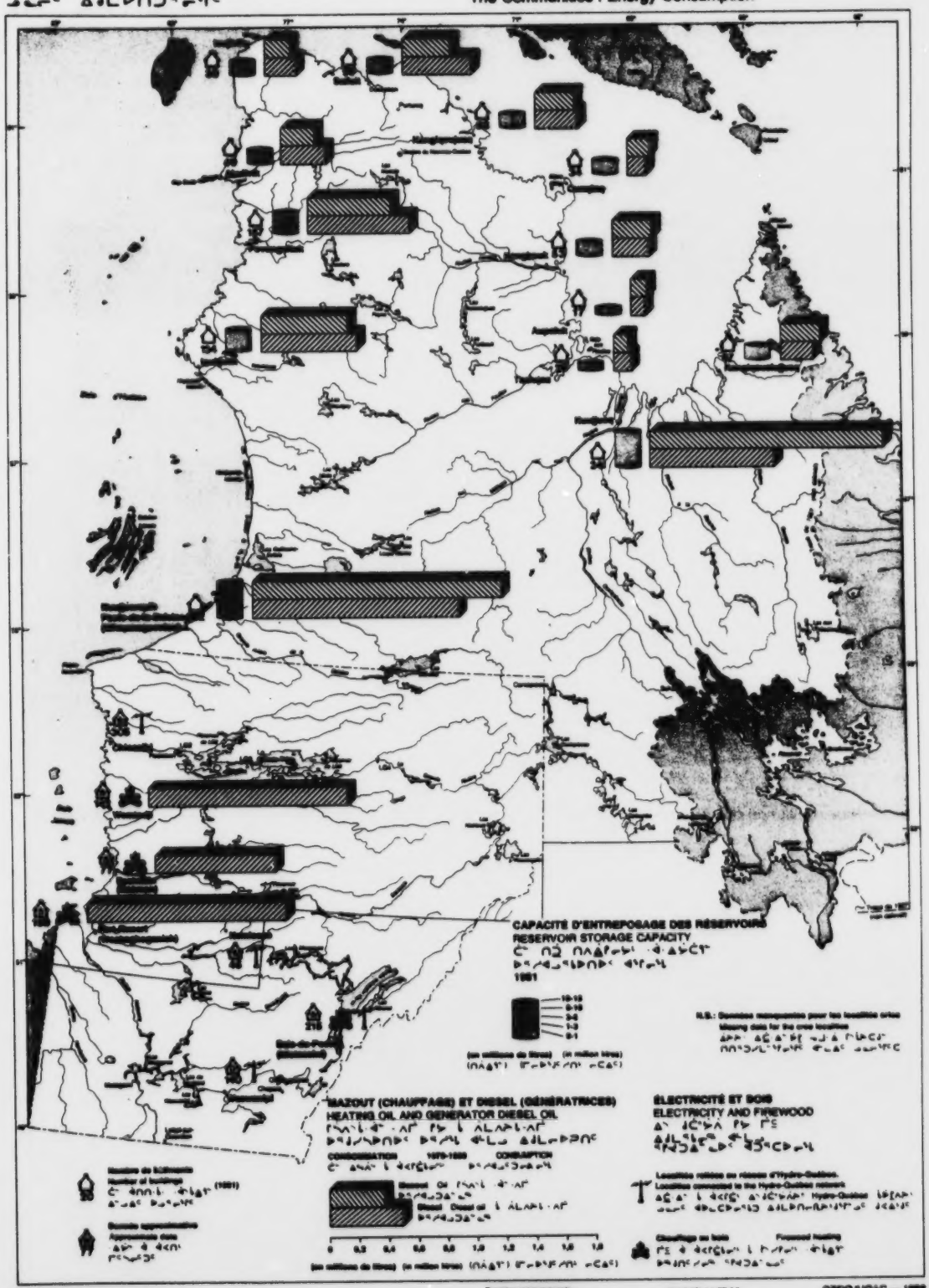

d'habitation du Québec (SHQ) est propriétaire, est confiée aux municipalités de villages nordiques et financée par les loyers perçus et par une subvention de la SHQ.

Dans le cas des localités cries, seules Wemindji, Eastmain et Fort-Rupert sont dépendantes du transport par bateau pour leur approvisionnement en produits pétroliers. Dans certaines localités cries, on utilise aussi le bois pour chauffer les maisons.

De façon générale, le Nord du Québec est lié au Sud pour son approvisionnement énergétique, qui consiste en produits pétroliers principalement. Étant donné les petites populations dispersées qui vivent au Nord et les divers potentiels énergétiques du Nord du Québec, il apparaît souhaitable qu'à plus ou moins long terme les besoins énergétiques pour le chauffage, l'électricité et la nourriture puissent être satisfaits par les ressources régionales. Pour ce faire, il est nécessaire d'intensifier les recherches sur les énergies dites nouvelles, surtout celles liées à l'utilisation de la biomasse vivante, de l'énergie hydraulique des petites rivières, de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire en milieu nordique. La généralisation d'une agriculture sous abri et l'utilisation géofrigorifique du pergélisol pour la conservation d'aliments, devraient également faire l'objet d'études particulières.

Références : JURDANT, M., L'énergie, Dossier sectoriel 5.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 27 p.

BEAUDOIN, R., L'infrastructure énergétique en milieu inuit, SAGMA, Québec, 1981, 3 p., non publié.

3 Les mines

La synthèse effectuée par E. Dimroth sur la géologie du Nord du Québec révèle que l'inventaire géologique de cette région, c'est-à-dire la description des roches et leur localisation, sans être précis et détaillé, est suffisant. La connaissance des relations géologiques, limitée à quelques secteurs, telle la Fosse du Labrador et les basses terres de la Baie-James, ne permet cependant pas l'application de méthodes modernes de recherche minérale. Il s'avère difficile par conséquent, d'avoir une idée de l'ampleur du potentiel minier du Nord du Québec. Les fiches des gîtes minéraux apportent néanmoins des indications ponctuelles sur la nature des minéraux, les teneurs en minerai et des mesures approximatives des réserves. La description de ces gîtes révèle la présence, dans cette région, des minéraux suivants : amiante, argent, cuivre, fer, lithium, nickel, or, plomb, serpentine, zinc. Plusieurs des gîtes inventoriés ont comme substance principale le cuivre (voir la carte Réserves minérales et production minière, p. 117).

Les principaux intervenants dans le secteur économique minier sont : la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources (MER), le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et les entreprises minières.

La production minière

La localisation des mines en exploitation permet de constater que la plupart des industries minières se trouvent concentrées dans le sud du territoire et sont davantage reliées à l'économie des régions administratives limitrophes (régions 02, 08). Seuls les métaux non ferreux y sont exploités, tels le cuivre et le zinc ; l'or et l'argent sont des sous-produits. L'Agnico Eagle Mines Ltd fait exception puisqu'elle exploite l'or comme principal métal et l'argent comme sous-produit. Après l'extraction, le minerai est concentré, puis acheminé par chemin de fer ou par camion à l'extérieur du territoire vers les centres industriels où il subira les traitements nécessaires à sa transformation en produit fini. Les ressources minières de cette partie du territoire sont exploitées depuis 1937 et constituent une des principales bases économiques pour les populations allochtones de la région sud du territoire de la Baie-James. Plus de cinquante mines ont été mises en exploitation, mais seulement cinq compagnies demeurent actives en 1979 et produisent des métaux non ferreux à partir du minerai extrait d'une dizaine de mines.

Toutefois, la quantité des métaux non ferreux exploités au Québec, a connu au cours de la dernière décennie, une diminution de l'ordre de 40%. Cette situation découle notamment des facteurs suivants : augmentation des coûts d'exploitation, baisse dramatique des prix des métaux non ferreux sur le marché mondial depuis 1974, reprise depuis 1977 avec la croissance substantielle du prix de l'or et de l'argent, majoration très importante des impôts depuis 1972, augmentation du coût des investissements pour répondre entre autres aux nouvelles exigences sur la protection de l'environnement.

Le sud du territoire détient malgré tout un rang important dans le secteur minier québécois du cuivre, du zinc, de l'or et de l'argent. En 1978, ses mines ont produit 95% de la production québécoise de zinc, sous forme de concentré, et 45% de la production de cuivre. La production d'or et d'argent représentait respectivement 43 et 42% de celle du Québec. D'autre part, en 1978, l'industrie minière employait dans les limites du territoire de la Baie-James, plus de 2 000 travailleurs répartis dans les localités de Matagami, Joutel, Chibougamau et Chapais.

Contrairement à la situation qui peut exister plus au sud, les gisements localisés au nord du 55e parallèle, sont éloignés des réseaux routiers et ferroviaires et des établissements humains ; le coût des opérations minières s'en trouve ainsi augmenté.

Dans la Fosse du Labrador, une région de près de 1 000 km de longueur et d'une largeur moyenne de 65 km s'étirant de Schefferville à l'extrémité ouest de la baie d'Ungava, les formations ferrifères sont les plus importantes. La carte «Réserves minérales et production minière» montre la répartition des principaux gisements de fer de cette région. On y distingue deux régions ferrifères importantes. La compagnie minière Iron Ore du Canada, qui exploitait le minerai de fer près de Schefferville, a toutefois cessé ses travaux en juin 1983.

À cause de sa proximité de la mer, la partie de la Fosse du Labrador située à l'ouest de la baie d'Ungava a été la scène de nombreuses et intenses campagnes d'exploration. On y retrouve de très nombreux indices de cuivre mais les gisements sont encore inexploités à ce jour. La brièveté de la saison de navigation dans la baie d'Ungava constitue un des facteurs qui en limitent l'exploitation. Dans la zone de Cape Smith-Wakeham, au nord de la province géologique du Supérieur, la Raglan Nickel Mines était l'une des seules sociétés minières qui effectuait de l'exploration minière au milieu des années soixante, à partir d'un gisement de nickel et de cuivre qui semblait prometteur.

Enfin, un riche gisement d'amiante situé à 61°49′ de latitude nord et à 75°36′ de longitude ouest a été découvert par la Société Murray Mining et était exploité par la compagnie Asbestos Hill — Nordenham depuis 1973. Mieux connue sous l'appellation Asbestos Hill, la petite localité minière de Purtuniq est située à proximité du site d'extraction, un puits à ciel ouvert situé à 65 km de la baie Déception sur le détroit d'Hudson. Le gisement est à plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un plateau rocailleux accidenté et continuellement balayé par les vents. La rigueur du climat limite l'exploitation à huit mois par année, de mars à novembre.

Les installations de Purtuniq, près du site d'extraction.

Du site d'extraction à la baie Déception, où la compagnie a construit un port en eau profonde, le minerai est transporté par camion. Au cours de la période de navigation, qui s'étend dans l'Arctique de fin juillet à la mi-novembre, le concentré est exporté par bateau à Nordenham, en Allemagne occidentale, pour y subir les phases finales de son traitement.

Port de Baie Déception.

La mine a produit 113 000 tonnes d'amiante en 1975, 72 000 en 1978, 92 000 en 1979 et 85 000 en 1981. La capacité de production des installations est évaluée à 250 000 tonnes. Selon les réserves estimées, la mine pourrait être exploitée jusqu'en 1986. Mais les difficultés que traverse actuellement l'industrie de l'amiante se traduisent par une accumulation des inventaires, des arrêts périodiques de production et par une réduction importante du nombre d'employés. À Asbestos Hill (Purtuqiq), déjà au 31 décembre 1979, le nombre d'employés avait été réduit de 300 à 150. La plupart d'entre eux provenaient des régions de Montréal et Thetford. À la fermeture annuelle de la mine en 1981, la Société Asbestos annonçait que celle-ci serait fermée pour une période d'au moins un an.

Sur l'ensemble du territoire nordique québécois, on aurait extrait un total de 20 506 915 tonnes de minerai en 1979 pour obtenir 164 922 onces d'or, 706 876 onces d'argent, 66 656 000 livres de cuivre, 2 170 226 tonnes de fer, 92 000 tonnes d'amiante et 21 062 000 livres de zinc. La valeur totale générée par cette industrie, en 1979, a atteint 580 355 389 $; plus de la moitié de la valeur de production était obtenue par la compagnie Iron Ore of Canada pour l'exploitation du minerai de fer à Schefferville.

Production minière — 1979

Compagnies	Lieu d'extraction	Type de métal	Valeur de la production en $
Agnico Eagle Mine Ltd	Joutel	Au	22 827 987
		Ag	202 090
Noranda Mines Ltd	Norita, Orchan, Matagami	Zn	61 257 845
		Cu	17 843 777
Falconbridge Ltd	Opemiska	Cu	38 716 943
		Au	12 188 426
		Ag	3 820 176
Campbell Chibougamau Mines Ltd			
	Cedar Bay, Henderson	Cu	8 466 733
		Au	7 294 354
		Ag	428 821
Patino NV	Chibougamau	Zn	9 133 224
		Cu	12 120 783
		Au	5 008 454
		Ag	3 245 985
	Copper Rand	Cu	22 377 204
		Au	16 164 483
		Ag	881 130
Asbestos Hill — Nordenham Purtuniq		Amiante	33 467 684
Iron Ore du Canada	Schefferville	Fe	282 129 450

Source :
Canadian Mines Handbook, 1980-1981.

Références : DUFOUR, J., Les mines, Dossier sectoriel 5.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 84 p.

DIMROTH, E., La géologie, Dossier sectoriel 2.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 224 p.

Réserves minérales et production minière
Mineral Reserves and Mining Production

4 La forêt

À quelques exceptions près, le Nord du Québec présente un relief peu prononcé, se traduisant par une variation graduelle des peuplements végétaux et du paysage dans son ensemble. Du sud au nord, on passe d'une forêt dense à une forêt clairsemée où les arbres croissent de plus en plus lentement. Les derniers arbres apparaissent dans la vallée de la rivière aux Feuilles, au nord de Kuujjuaq.

Le Nord du Québec est divisé en trois ensembles majeurs de peuplements végétaux : la forêt boréale, la taïga ou forêt boréale ouverte et la toundra. Les principales associations de la forêt boréale, au sud de la région, sont dominées par l'épinette noire, qui constitue la principale espèce, l'épinette blanche, le mélèze et le sapin baumier. L'association majeure est celle de l'épinette noire — sapin baumier. À partir du 52e parallèle, les massifs boisés tendent à s'éclaircir de plus en plus pour laisser voir un parterre de mousses et de lichens d'un vert blanchâtre. C'est la forêt de l'épinette noire à cladonies, caractéristique de la taïga, que l'on nomme également forêt boréale ouverte. Entre la taïga et la toundra plus au nord, on distingue une zone large de 400 kilomètres où les associations de la toundra et de la taïga sont juxtaposées. Cette zone, appelée toundra forestière, renferme des milieux climatiquement favorables aux peuplements arborescents mais limitatifs pour les conditions des sols. Enfin, la toundra ungavienne, caractérisée par l'absence d'arbre et la présence du pergélisol, débute au nord de Kuujjuaq et s'étend jusqu'à la mer sous la forme d'un couvert végétal composé de formations arbustives et d'un tapis où s'associent mousses, lichens et diverses plantes de faible taille.

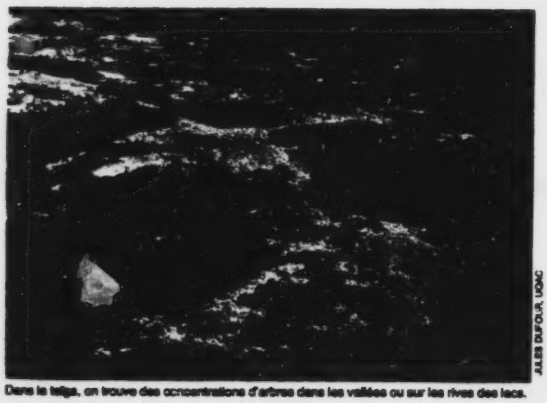

JULES DUFOUR, UQAC

Dans la taïga, on trouve des concentrations d'arbres dans les vallées ou sur les rives des lacs.

Le potentiel forestier

La forêt boréale se renouvellerait en moyenne tous les 90 ans. Plus au nord, il faut compter plus de 100 ans pour qu'une forêt atteigne sa maturité et même, à ce stade, les possibilités d'exploitation sont faibles à cause du diamètre réduit des arbres. De plus, les forêts résineuses du versant de la baie James, à dominance d'épinette noire se régénèrent difficilement.

L'extrême limite de la forêt exploitable commercialement correspond en gros au 52e parallèle, c'est-à-dire à la hauteur de la rivière Eastmain. D'ailleurs, la limite nord des unités d'aménagement et de gestion du territoire forestier du Québec, unités délimitées par le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), ne dépasse pas la vallée de la rivière Rupert. Bien que certaines zones au sud du 52e parallèle présentent des peuplements résineux d'une densité intéressante, il s'avère souvent non rentable d'exploiter ces ressources ligneuses en raison de l'accessibilité difficile des peuplements.

Dans la taïga, seules les dépressions des lacs et des rivières supportent des lisières de forêt de valeur supérieure. Bien que la vallée inférieure des rivières Koksoak et George présente une densité de peuplement intéressante, l'exploitation pour des fins commerciales n'apparaît pas souhaitable. La récolte de bois envisageable dans ces secteurs, de même que dans le secteur de Wemindji, devrait se faire par des coupes partielles à diamètre limité afin de répondre aux besoins locaux de sciage pour la construction et l'entretien de bâtiments.

Par ailleurs, le rôle capital que jouent les lambeaux de terre de la forêt clairsemée de la taïga, comme habitat de la faune, s'oppose à la récupération systématique de la matière ligneuse. En plus de constituer l'habitat essentiel des animaux à fourrure les plus importants pour les autochtones qui en font la récolte, les peuplements le long des cours d'eau et des lacs jouent un rôle essentiel de protection contre l'isolation et le réchauffement excessif de la faune aquatique.

L'exploitation

L'utilisation actuelle de la forêt pour des fins commerciales s'effectue essentiellement dans la partie sud du territoire, principalement entre le 49e et le 51e parallèle, dans des unités d'aménagement et de gestion (du MER) qui s'étendent au sud de la limite du territoire de la Baie-James. Les unités d'aménagement et de gestion : La Sarre 1 et 2, Matagami 1 et 2, Quévillon, Chibougamau 1 et 2 et Chibougamau 3 couvrent une superficie totale d'un peu plus de 90 000 kilomètres carrés. Sur ce territoire, les résineux représentent 90,7% de la contenance forestière alors que les peuplements mélangés en constituent 7,6% et les feuillus 1,7%. Selon le stade de développement, les résineux mûrs occupent 56% des peuplements, les résineux jeunes 13%, regénérés 14% et non regénérés 10%.

La plus grande partie des terrains situés au nord du 50e parallèle sont des terrains vacants, c'est-à-dire des zones sous la juridiction du MER ne faisant l'objet d'aucune attribution spécifique ni d'aucune concession forestière temporaire ou permanente. Un peu plus de 17% du territoire de la Baie-James est consacré à l'exploitation commerciale. Des concessions forestières sont accordées à une vingtaine d'exploitants forestiers. Au cours de la période 1977-1985, la possibilité annuelle de coupe de bois résineux de ce territoire sera utilisée par les concessionnaires forestiers dans une proportion d'environ 75%, correspondant à un volume moyen de 1 993 700 cunits (5 645 156 m³).

Les unités de gestion du territoire fournissent, d'autre part, la matière ligneuse à une trentaine d'usines de transformation du bois dont 7 seulement se situent dans les limites du cadre d'étude, c'est-à-dire au nord du 49e parallèle. Les autres se trouvent à l'intérieur d'un quadrilatère délimité par les municipalités de La Sarre, Rouyn, Val d'Or et Lebel-sur-Quévillon (région 08).

Pour répondre aux besoins des communautés autochtones, trois aires forestières ont toutefois été retenues. Une entente entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale crie (ARC) a été signée en 1979 afin de garantir l'approvisionnement de l'usine de sciage de Wemindji, qui n'a toutefois pas été exploitée jusqu'à maintenant. Pour les communautés inuit, la Convention a prévu deux aires de coupe pour les corporations de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq sur le versant de la rivière Koksoak et dans la vallée de la rivière George. Outre ces droits de coupe particuliers, les Cris ont le droit d'utiliser la forêt pour des besoins personnels et communautaires sur les terres de catégorie I et II, en considération toutefois des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Les ressources forestières du Nord du Québec ont été jusqu'à maintenant extraites pour le bénéfice des entreprises installées dans les régions limitrophes du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Des chemins de pénétration greffés au réseau routier régional qui va de Senneterre à Chibougamau en passant par Lebel-sur-Quévillon et d'Amos à Matagami, ont donné accès à la forêt au sud du territoire. En plus de ces liaisons routières, le transport du produit fini est rendu possible par le chemin de fer reliant Chibougamau à La Sarre avec embranchement vers Matagami, Rouyn et La Tuque.

Compte tenu du potentiel forestier et des critères de rentabilité commerciale de l'exploitation forestière, tels les volumes à l'acre, l'accessibilité des assiettes de coupe, la proximité des usines de transformation et la présence des infrastructures nécessaires à l'exploitation, il semble difficile de prévoir une expansion importante de cette industrie dans l'avenir. Tout au plus, à travers les garanties d'approvisionnement déjà accordées aux usines déjà existantes, y a-t-il place pour une utilisation locale des plus gros arbres par les communautés autochtones qui opéreraient de petites scieries de service.

Référence : LEMIEUX, G. et DUFOUR, J., La forêt, Dossier sectoriel 5.2, Profil du Nord du Québec, CPDQ/UQAC, 1981, 55 p.

5 Le tourisme

Le territoire nordique du Québec étonne par son immensité, par la diversité des milieux et des ressources qu'il renferme et par ses reliefs pittoresques et ses aires naturelles de grand intérêt sur le plan touristique. Pourtant, la majeure partie des activités touristiques de cette région est reliée à l'exploitation de la faune par le biais des pourvoiries.

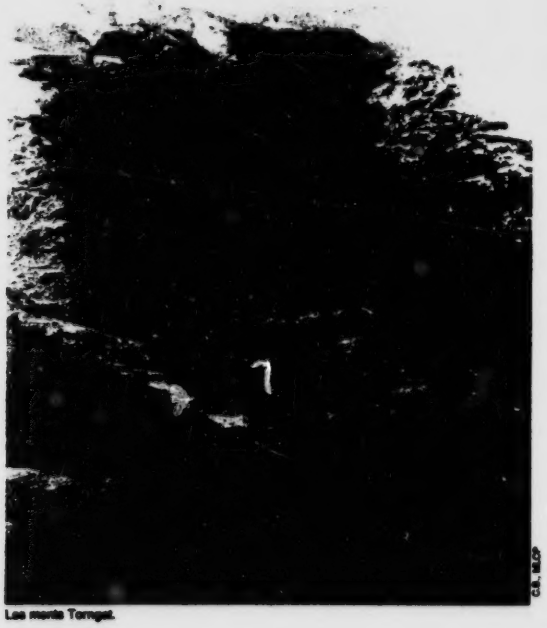

Les monts Torngat.

Les attraits

Les forêts d'épinettes noires, de pins gris, d'aulnes et de bouleaux du sud du territoire de la Baie-James abritent la majeure partie de la population d'orignaux de la région, alors que plus au nord, la toundra forestière est habitée par le deuxième plus grand troupeau de caribous sauvages au monde, le troupeau de la rivière George. Les littoraux de la baie James et de la baie d'Hudson sont propices à la chasse à la sauvagine, lors de sa migration au printemps et à l'automne ; plus au nord, le territoire devient un lieu d'arrêt et de nidification de certaines espèces durant l'hiver. Les rivières et les lacs sont les hôtes de multiples espèces parmi lesquelles certaines sont d'un grand intérêt pour la pêche sportive : le saumon atlantique, l'omble chevalier, l'omble de fontaine, le touladi, le brochet et le doré.

Les reliefs pittoresques et les aires naturelles de grand intérêt sont : le cratère météoritique du Nouveau-Québec, les fjords du détroit d'Hudson, les monts Torngat, la région du lac Guillaume-Delisle, les grands corridors hydro-scéniques formés par les rivières de la Baie-James et le littoral ungavien, les paysages de toundra de la péninsule d'Ungava et de la pointe Louis XIV, la région des lacs Mistassini et Albanel, etc. (voir la carte Le tourisme, p. 121).

Les ouvrages hydro-électriques s'ajoutent aux attraits touristiques en devenant accessibles lors de visites industrielles. En outre, les principaux villages autochtones constituent des sites dans lesquels il pourrait être possible de séjourner brièvement en les utilisant comme relais dans le cadre d'excursions, de grandes randonnées ou de visites ethno-culturelles.

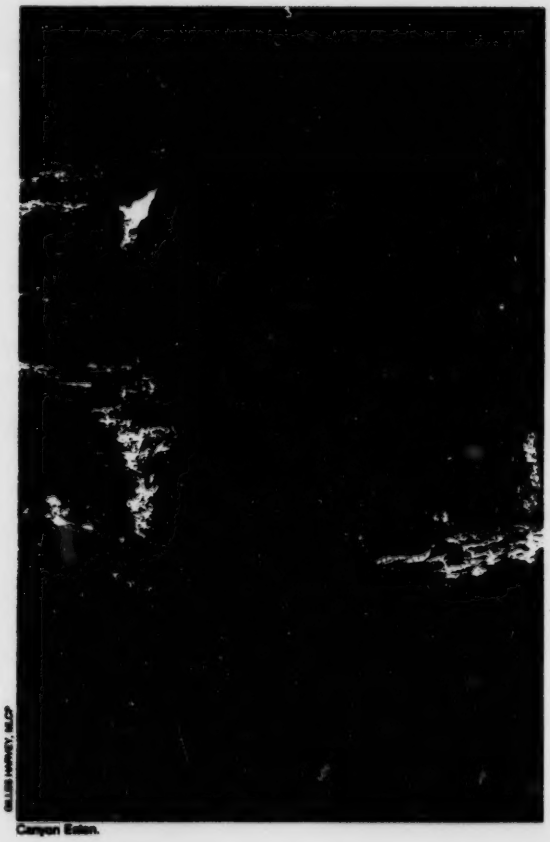

Canyon Eaton.

Les infrastructures

L'importance du réseau de camps de chasse et de pêche, illustrée par la carte touristique, témoigne de l'enracinement du tourisme sportif en territoire nordique. On remarque la concertation de ces équipements le long de la rivière George, à proximité de la ville de Schefferville et dans le sud du territoire de la Baie-James.

Le tourisme
Tourism

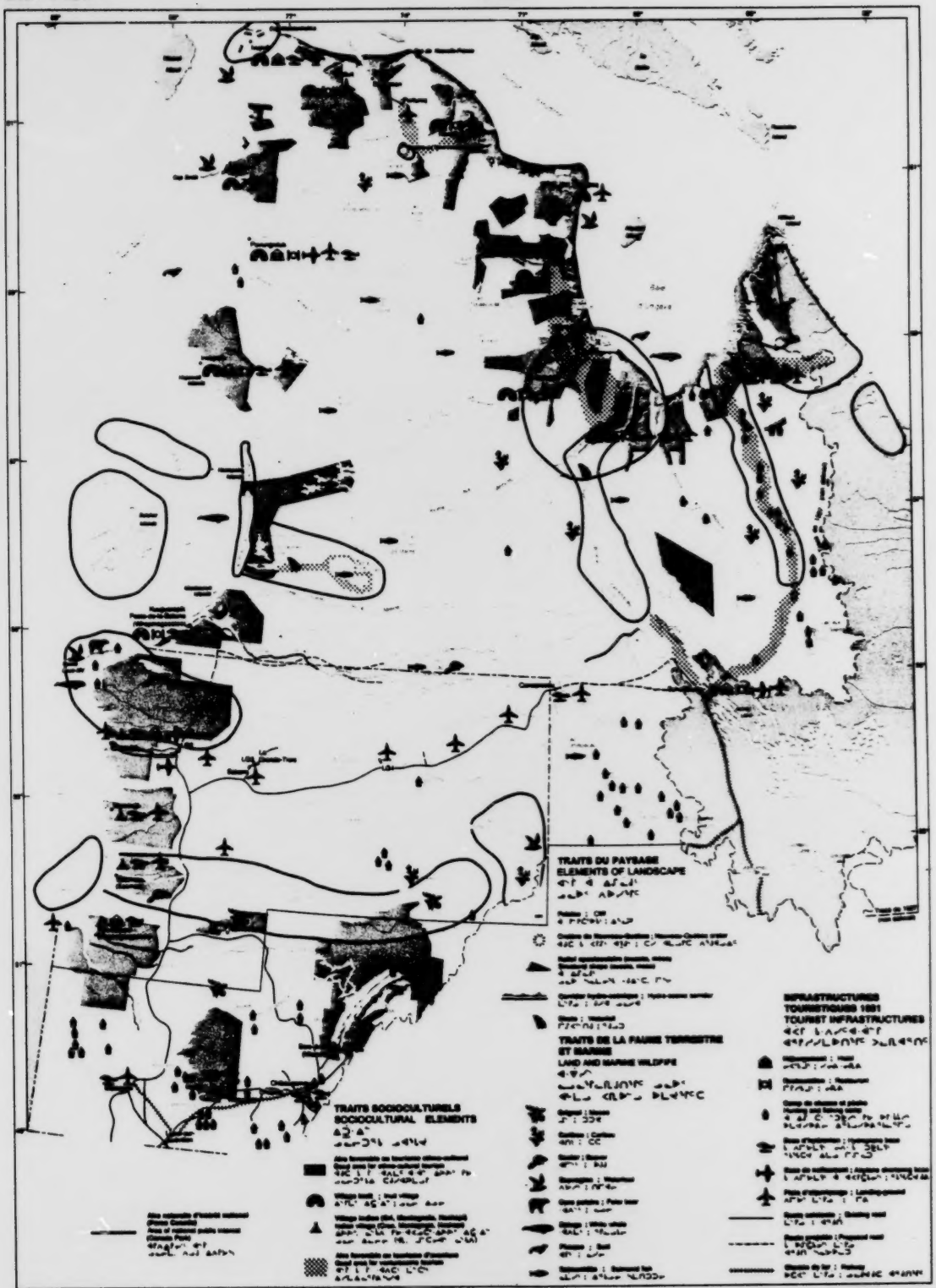

OPDQ/UQAC — 1992

Les bases d'hydravion, quoique peu nombreuses, se concentrent sur le versant est de la baie James alors que les bases de nolisement sont réparties plus uniformément sur le territoire habité. Les liaisons directes et régulières avec le territoire sont multiples. Cinq compagnies aériennes assurent un service aérien régulier de passagers et une douzaine de petits transporteurs offrent leurs services sur demande.

Quant aux routes, le réseau actuel est structuré essentiellement à l'intérieur des limites de la Municipalité de la Baie-James. Toutefois, au nord du 50e parallèle, ce réseau est inaccessible au public, à l'exception toutefois des autochtones, qui peuvent l'emprunter.

On trouve un service d'hébergement et de restauration à Kuujjuaq, Salluit, Inukjuak, Chisasibi, Fort-Rupert et Mistassini. Dans plusieurs autres villages, on retrouve l'un ou l'autre de ces services qui consistent généralement en location de chambres pour l'hébergement et un casse-croûte ou petit restaurant géré soit par la coopérative locale, soit par des particuliers. Parfois, un service de cafétéria est offert. De plus, dans les localités inuit où le service d'hébergement est inexistant, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec (MTPA) offre ce service aux voyageurs de passage.

Les intervenants

Les divers organismes de développement touristique qui exercent des activités sur le territoire sont la SDBJ, à travers sa filiale SOTOUR, la SEBJ, la Municipalité de la Baie-James (MBJ), l'ARC, SODAB, la Société Makivik, le MAIN, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, le CRD Kativik, le MLCP, le MICT et plus d'une quarantaine de pourvoyeurs.

La Société de tourisme de la Baie-James (SOTOUR) a pour mandat d'exploiter ou de gérer des établissements de restauration et d'hôtellerie sur le territoire de la Baie-James, des pourvoiries de chasse et pêche et de promouvoir des excursions, notamment la visite des chantiers des ouvrages hydro-électriques impliquant la SEBJ. La Municipalité de la Baie-James (MBJ) se préoccupe de la dimension sociale du tourisme en cherchant à concilier loisirs des résidents et activités touristiques des gens du Sud.

Également, l'ARC et la SDBJ, à travers la Société SODAB, ont pour mandat de promouvoir le développement économique des Cris de la Baie-James, notamment du tourisme et des pourvoiries. Ainsi, au plan touristique, l'Administration régionale crie cherche à appuyer toutes les initiatives des communautés dans ce domaine. Depuis avril 1980, les cris sont propriétaires des pourvoiries Louis Jolliet et Vieux-Poste situées à proximité du lac Mistassini. Il existe également deux services de promotion : la «Eskimos and Indians Outfitters» reliée à des pourvoiries parrainées par le MAIN et la «Adventurers» reliée à des pourvoiries parrainées par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Cette fédération accorde un soutien direct aux intervenants dans le tourisme, surtout aux pourvoyeurs. Elle offre différents services, telle l'assistance technique, l'aide à la mise sur pied des camps, la formation des employés, le financement, la promotion. Depuis septembre 1980, il existe un Conseil régional de développement, le CRD Kativik, dont l'intérêt pour la promotion touristique est manifeste.

Le MLCP, en collaboration avec les organismes autochtones, se préoccupe de la protection de la faune en tant que membre du Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage. Ce ministère est l'instance décisionnelle en ce qui concerne les droits de pêche et de chasse, le piégeage, la distribution des baux, les quotas de prise et toute demande d'exploitation d'une pourvoirie. Le MICT, quant à lui, cherche à favoriser le développement rationnel des ressources nordiques en participant activement à la préparation de plans et de projets de développement touristique, principalement par un soutien technique et financier des entreprises de tourisme. Il travaille également à promouvoir le potentiel touristique des territoires nordiques ; il publie annuellement un bulletin de publicité et aide à la mise sur pied de la filiale Nortrek, chargée de développer un certain type de tourisme centré sur des activités de plein air et des expéditions.

L'achalandage

Un peu plus d'une quarantaine de pourvoiries exercent des activités sur l'ensemble du territoire et disposent des équipements nécessaires pour accueillir au-delà de 1 000 personnes par jour. À ce nombre, viennent s'ajouter une dizaine de grossistes en voyage ou expédition vers le Nord répondant aux agences spécialisées et prestataires qui organisent des expéditions nordiques. Toutefois, les flux touristiques engendrés par cette activité ne représentent qu'un faible pourcentage de la fréquentation touristique du territoire, principalement générée par la chasse et la pêche, notamment la chasse au caribou et la pêche au saumon et à l'omble chevalier, de même que par les visites industrielles. En effet, à part le tourisme sportif, concentré à l'est du territoire et le tourisme de grande nature, ou «trekking», ponctuellement pratiqué autour de la baie d'Ungava, sur la rivière George, au cratère du Nouveau-Québec et sur les monts Torngat, c'est surtout la Baie-James qui accueille le plus de visiteurs (14 000 visiteurs en 1978). Il s'agit surtout de tourisme industriel (visite de chantiers), quelquefois jumelé avec du tourisme sportif (pêche).

ALAIN HÉBERT, MLCP

La majeure partie de l'activité touristique est reliée aux pourvoiries.

Le potentiel touristique

Au fort potentiel de développement du tourisme relié aux activités de chasse et de pêche assumées par les pourvoiries, semblent se greffer progressivement des activités nouvelles faisant appel à l'ensemble des attraits du milieu naturel et humain. Ces activités empruntent trois formes : 1) le tourisme d'aventure, le canot-camping et la grande randonnée (à pied, en ski, en traîneaux à chiens), à travers les grands corridors naturels, hydro-scéniques ou autres ; 2) le tourisme ethno-culturel, impliquant une découverte du milieu et du genre de vie des autochtones et 3) le tourisme industriel relié aux aménagements hydro-électriques de la Baie-James. Toutefois le développement du tourisme dans le Nord est actuellement limité en raison principalement des coûts élevés reliés au moyen de transport principal, l'avion et d'un réseau hôtelier et d'hébergement peu développé.

Références : DESY, J., Le tourisme, Dossier sectoriel 5.5, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 31 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK, Tourisme au nord du 55e parallèle. Ébauche d'une politique de développement touristique. Document de travail, Kuujjuaq, mars 1981, 27 p.

Les principales composantes économiques

- La pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage est encore aujourd'hui très importante dans la vie des autochtones ; des programmes d'aide ont permis de maintenir ces activités devenues plus onéreuses avec l'emploi des embarcations à moteur et des motoneiges.

- C'est dans le secteur tertiaire que se développe le plus l'entreprise autochtone ; très tôt, des coopératives, actives principalement dans le commerce de biens et de services, ont été mises sur pied.

- Les indemnités prévues à la Convention ont permis aux autochtones de développer des entreprises dans des secteurs économiques variés.

- Le potentiel énergétique du Nord du Québec est immense ; la réalisation des projets hydro-électriques annoncés dès le début des années soixante-dix y est toutefois retardée.

- Les communautés autochtones sont fortement dépendantes du Sud pour leur consommation énergétique, à l'exception des villages qui ont été relocalisés au cours des dernières années et qui sont maintenant approvisionnés en énergie hydro-électrique à partir des centrales aménagées sur la rivière La Grande.

- Les ressources minérales du Nord sont abondantes, principalement dans le sud du territoire et dans la Fosse du Labrador ; des facteurs liés à l'accessibilité de la ressource et à la conjoncture économique actuelle en limitent toutefois l'exploitation.

- L'extrême limite de la forêt exploitable correspond à peu près au 52e parallèle ; plus au nord, la forêt doit être utilisée uniquement pour les besoins communautaires des populations.

- La majeure partie des activités touristiques au Nord sont reliées à l'exploitation de la faune par le biais des pourvoiries ; d'autres formes de tourisme, d'aventure, culturel et industriel, viennent progressivement s'y ajouter.

PARTIE II

Les villages

Akulivik

Aupaluk

Baie-du-Poste (Mistassini)

Chisasibi

Eastmain (Easman)

Fort-Rupert (Waskagheganish)

Inukjuak

Ivujivik

Kangiqsualujjuaq

Kangiqsujuaq

Kangirsuk

Kuujjuaq

Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostoo)

Nemiscau

Povungnituk

Quaqtaq

Radisson

Salluit

Tasiujaq

Waswanipi

Wemindji

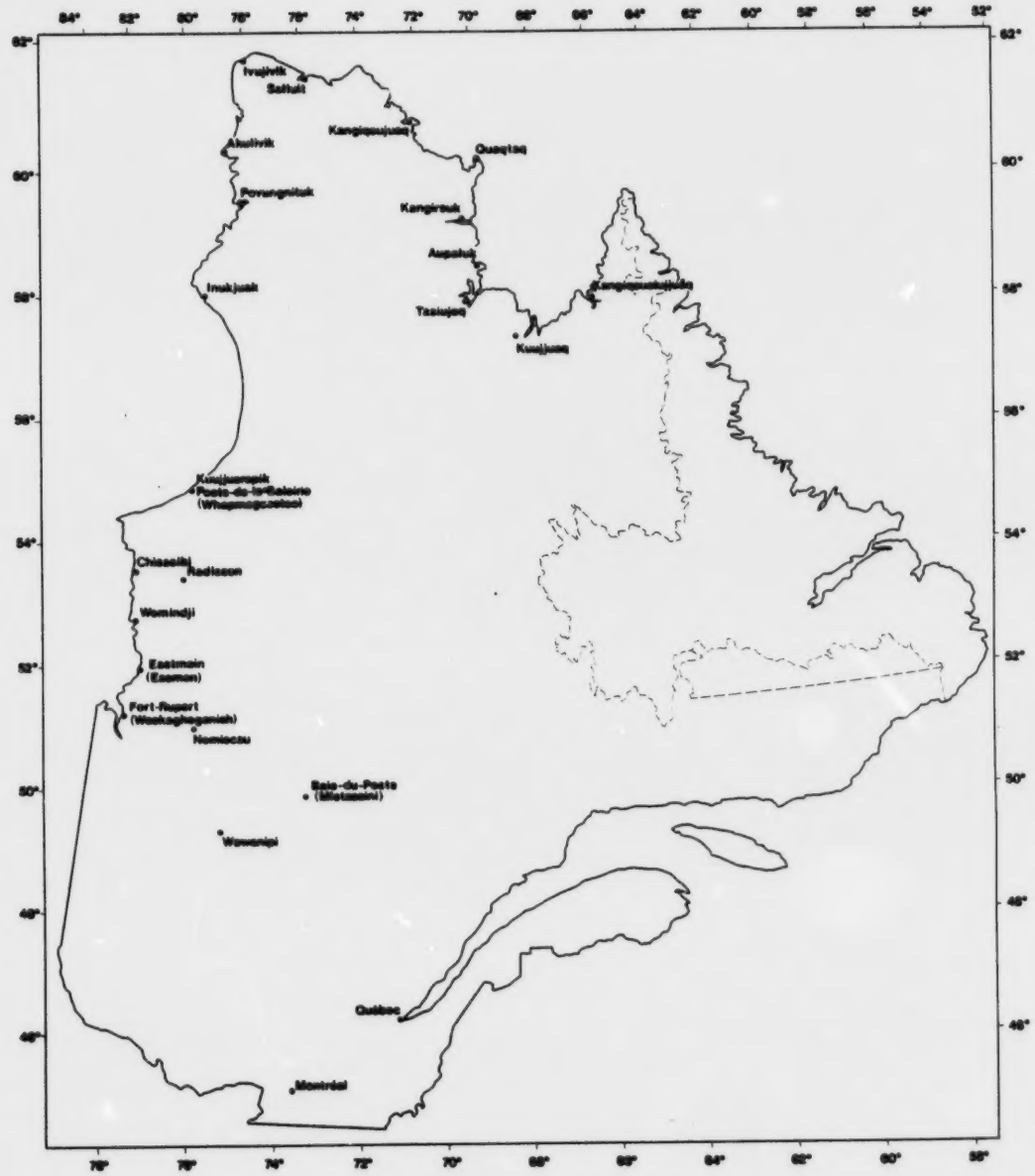
Inoujvik
Salluit
Akulivik
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Povungnituk
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kuujjuaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuarapik
Poste-de-la-Baleine
(Whapmagoostui)
Chisasibi
Radisson
Wemindji
Eastmain
(Eastmain)
Fort-Rupert
(Waskaganish)
Nemiscau
Baie-du-Poste
(Mistissini)
Waswanipi
Québec
Montréal

Les villages

À l'exception des trois municipalités de villages cris de Baie-du-Poste (Mistassini), Waswanipi et Nemiscau, qui se trouvent à l'intérieur des terres, toutes les localités autochtones du Nord du Québec sont situées le long de la côte, en bordure d'une baie ou à l'embouchure d'une rivière. En 1979, la population totale de ces 20 villages s'élevait à 12 581 habitants répartis comme suit : 6 871 Indiens cris, 4 921 Inuit et 790 allochtones. Ces communautés crie, inuit et allochtone représentent donc respectivement 55%, 39% et 6% de la population totale permanente de la région.

Quant à la population allochtone non permanente du Nord du Québec, elle est localisée principalement sur le territoire de la Baie-James et est rattachée aux différents travaux hydro-électriques ; cette population est très fluctuante.

Les trois villages cris qui se situent à l'intérieur des terres regroupent près de 2 800 habitants, soit environ 40% de la population totale crie. Les villages côtiers de la Baie-James sont Fort-Rupert, Eastmain, Wemindji, Chisasibi et celui de la Baie-d'Hudson, Poste-de-la-Baleine ; ils abritent environ 60% de la population totale des huit villages cris. La population crie la plus élevée est celle de Baie-du-Poste (Mistassini) et la plus faible, celle de Nemiscau.

Il y a cinq villages inuit établis sur le littoral de la baie d'Hudson sur une distance de plus de 800 kilomètres : Kuujjuarapik, Inukjuak, Povungnituk, Akulivik et Ivujivik. En 1979, ils comptaient une population de près de 2 600 habitants, soit environ 48% de la population des villages inuit du Nord du Québec. À l'exception d'Ivujivik, toutes ces communautés sont installées à l'embouchure d'une rivière ; elles se trouvent ainsi près des espaces côtiers de chasse et au contact d'une voie d'eau intérieure.

Les localités de Salluit, Kangiqsujuaq et Quaqtaq sont établies en bordure du détroit d'Hudson, sur une distance d'environ 375 kilomètres. En 1979, elles comptaient une population totale de près de 1 000 habitants (dont 31 allochtones), c'est-à-dire environ 18% de la population totale des villages inuit.

Les localités de la Baie-d'Ungava sont Kangirsuk, Aupaluk, Tasiujaq, Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq. En 1979, elles regroupaient une population de 1 841 personnes (dont 275 allochtones), soit environ 34% de la population totale des localités inuit. Les villages sont répartis le long de la côte sur une distance d'environ 400 kilomètres et sont situés à l'intérieur des plus grands estuaires.

La plupart des villages autochtones se trouvent près des espaces côtiers de chasse et au contact d'une voie d'eau intérieure.

Infrastructures et services municipaux

Depuis 1970, les principales études effectuées sur les localités ont traité des aspects suivants : l'aménagement, les équipements et services, l'habitation, la vie communautaire, la relocalisation des villages et la législation municipale. La plupart des études et travaux ont été réalisés après la signature de la CBJNQ en 1975.

Dans l'ensemble, les éléments qui préoccupent au plus haut point les administrations locales sont l'habitation et la mise en place des infrastructures municipales propres à répondre aux besoins de communautés en pleine croissance démographique.

Habitation

De 1958 à 1981, c'est le MAIN qui avait la responsabilité de fournir le logement aux Inuit ; il a ainsi construit 800 logements sociaux dont il subventionnait l'opération et l'entretien. Le 10 février 1981, la Société d'habitation du Québec (SHQ) devenait propriétaire de ces 800 logements sociaux et de 7 autres qui étaient la propriété du MTPA à Tasiujaq. En 1981, il y avait au total 901 «logements sociaux» pour les autochtones et environ 320 «logements d'agences» abritant les bureaux des organismes locaux ou régionaux, des commerces ou d'autres entreprises. La gestion de ces logements est confiée aux municipalités de villages nordiques ou aux conseils communautaires ; elle est financée par les loyers perçus et une subvention de la SHQ.

Plusieurs unités d'habitation ont été construites au cours des dernières années.

Chez les Cris, les Conseils de bande étaient propriétaires des maisons jusqu'en 1979, alors qu'on transféra la propriété des maisons à la Société de logement crie, chargée de régler les problèmes reliés à l'habitation dans leurs communautés. Le MAIN et la Société canadienne d'hypothèque et de logement contribuent financièrement à la construction des maisons.

Bien que plusieurs unités d'habitation ont été construites au cours des dernières années, il y a encore bon nombre de maisons qui n'offrent pas encore le minimum de confort nécessaire, en particulier celles qui ont été construites il y a une vingtaine d'années. De 1981 à 1986, la SHQ a prévu construire 40 nouveaux logements par année chez les Inuit. Chez les Cris, on prévoyait la construction d'une centaine de maisons en 1983-1984.

Infrastructures et services

Dans la plupart des localités inuit, la présence du pergélisol ne permet pas l'installation d'un réseau conventionnel d'aqueduc et d'égouts. À l'exception d'une partie de la localité de Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik et de celle de Kuujjuaq, qui disposent d'un système d'aqueduc et d'égouts, la plupart des localités inuit sont approvisionnées en eau potable à l'aide de camions-citernes et de véhicules tout terrain (muskegs) qui prélèvent l'eau dans une rivière ou un lac situé à proximité du village ou à quelques kilomètres de celui-ci. Les déchets sanitaires sont recueillis dans des sacs de plastique, les «honeys bags», puis déposés au site de disposition des déchets.

Approvisionnement en eau potable.

Quant aux localités cries, qui se trouvent dans une zone de pergélisol discontinu, les trois nouveaux villages de Chisasibi, Nemiscau et Waswanipi ont été conçus pour recevoir tous les services et infrastructures existant généralement en milieu urbain sur les plans sanitaire, administratif et socio-culturel. Les villages côtiers de Fort-Rupert, Eastmain et Wemindji ne possèdent pas de réseaux d'aqueduc et d'égouts ; ils sont par ailleurs les plus défavorisés quant aux services de base surtout en ce qui a trait à l'hygiène publique. Les problèmes de transport se posent exclusivement dans ces trois villages côtiers, les autres étant déjà raccordés au réseau routier ou devant l'être bientôt. De plus, Chisasibi et Nemiscau sont situés à proximité des pistes d'atterrissage de la SEBJ. Quant aux pistes existantes dans les localités de Fort-Rupert, Eastmain et Wemindji, elles sont inadéquates et parfois inutilisables pendant certaines périodes de l'année ; ces localités sont toutefois dotées d'une base d'hydravion.

Dans tous les villages autochtones, on procède régulièrement à l'enlèvement des ordures ménagères. Chacun d'eux possède un site pour la disposition des déchets mais dans la plupart des cas on ne pratique pas l'enfouissement sanitaire à cause du manque d'équipement ou de la nature du sol. Les maisons sont équipées de toilettes

sèches, les déchets sanitaires sont recueillis dans des sacs de plastique appelés «honey bags», puis transportés au dépotoir. On rencontre également dans certains villages des problèmes dûs au mauvais état de la route qui se rend à la fois au site de disposition des déchets, à la piste d'atterrissage ou à la source d'approvisionnement en eau potable. Dans la plupart des villages, principalement les villages inuit, il existe d'anciens dépotoirs qui n'ont pas été recouverts et qui constituent une nuisance et une source de pollution qui doivent être enrayés.

Concernant les pistes d'atterrissage, très peu apparaissent acceptables (Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik, Kuujjuaq et Aupaluk) ; les problèmes rencontrés sont liés à la longueur de la piste, à la qualité de sa surface, à la proximité des habitations et à l'entretien.

Dans l'ensemble, les petites communautés inuit disposent des infrastructures et des services minima pour répondre à leurs besoins de base. On cherche toutefois à apporter les correctifs nécessaires à l'amélioration de la qualité de ces services : amélioration de l'eau potable, disposition plus appropriée des eaux usées, meilleure gestion des déchets solides, remplacement des habitations insalubres, construction de nouveaux logements sociaux, construction de centres communautaires, etc.

Centre communautaire de Salluit.

Partie du village de Kuujjuaq.

Les efforts déployés par chacune des communautés pour se doter de services de bonne qualité aboutiront à des résultats tangibles avec les organismes chargés de la mise en application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois au niveau des administrations locales et régionales. Pour sa part, le ministère de l'Environnement du Québec assure le contrôle de la qualité de l'eau potable, le respect des normes de la qualité de l'environnement et l'éducation de la population concernant l'utilisation et l'entreposage de l'eau de consommation. Le MAIN assure, conjointement avec les Conseils de bande, l'implantation et l'amélioration des infrastructures sanitaires, notamment pour l'alimentation en eau potable, la disposition des eaux usées et des ordures ménagères.

Les pages qui suivent présentent pour chacun des villages nordiques un tableau synoptique des principaux caractères de la localité, notamment ceux qui intéressent son histoire et sa population, les traits biophysiques qui définissent sa situation et son site, ses équipements et services ainsi que les composantes sociales et économiques de son développement.

Références générales :

BEAULIEU, D., **Les coopératives Inuit, aperçu de leur milieu**, Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, 1982, 266 p.

COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, **Récoltes des Cris de la Baie-James, 1977-1978 et 1979 (phase II, années 3 et 4). Recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les autochtones**, Montréal, 1980.

DUFOUR, J., **Les localités Inuit**, Dossier sectoriel 4.2 (2e section), Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 79 p.

PLURITEC LTÉE, **Étude du sol, de la disposition des déchets solides et investigation préliminaire pour l'approvisionnement des eaux souterraines, pour l'Administration régionale Kativik**, décembre 1981, (13 volumes).

SDBJ, **Orientation du développement et de l'aménagement du territoire de la Baie-James, Problématiques sectorielles et intégration**, Montréal, juin 1980, 274 p.

BIGUE, L., PAGEAU, S., **Habitation au Nouveau-Québec Inuit**, Société d'habitation du Québec, 1980, 90 p.

COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, **Récoltes des Inuit du Nord québécois. Recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les autochtones (phase II, Année 1977 et 1978)**, Montréal, 1980.

NORTHERN QUEBEC INUIT ASSOCIATION, **The Northerners ; Les septentrionaux**, La Macaza, Manitou College, juin 1974, 133 p.

QUÉBEC, Services de protection de l'Environnement, **Services municipaux en territoire cri (Région de la Baie-James)**, Québec, 1979, 100 p.

BRADBURY, J., **La fixation de l'habitat**, Dossier sectoriel 3.2, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 118 p.

DUFOUR, J., **Les localités cries**, Dossier sectoriel 4.2 (1re section), Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 165 p.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DE REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS, **Rapport annuel 1980-81**, Québec, 1982, 74 p.

QUÉBEC, Services de protection de l'Environnement, **Services municipaux en territoire Inuit**, Québec, 1979, 80 p.

ᓄᓇᕗᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᒃᑲᓇᑕᒥᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓂᖅ
ᓄᓇᓕᖕᓂ ᐃᓱᒪᓕᕆᓂᖅ

Infrastructures et services municipaux
Municipal Infrastructures and Services

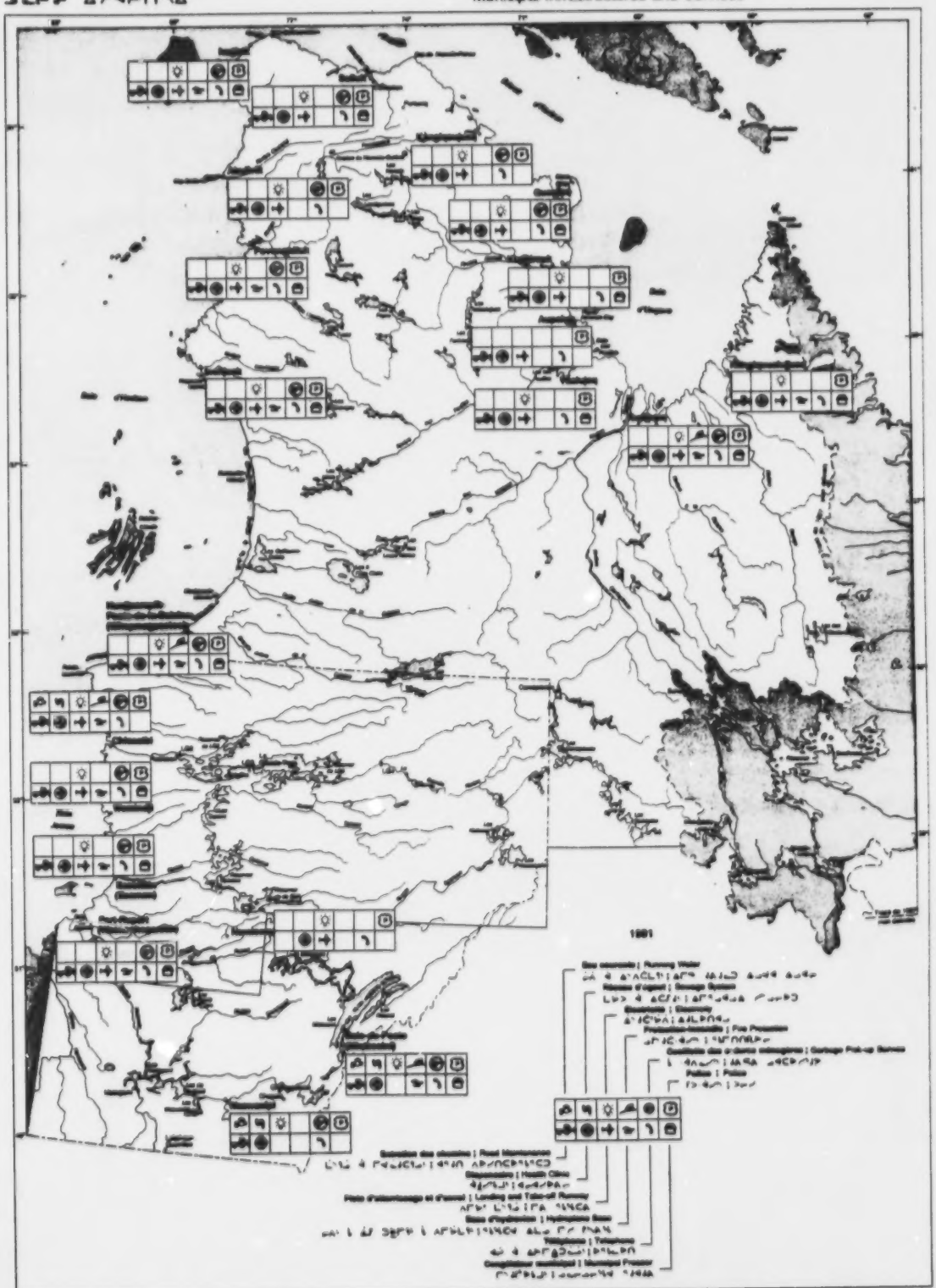

1981

OPDG/UQAC — 1988

Akulivik ᐊᑭᓚᐃᒃ

1982

Cette localité inuit de la côte est de la baie d'Hudson se trouve à 100 kilomètres au nord de Povungnituk, son plus proche voisin, et à 650 kilomètres au nord de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine, soit à 60°48′ de latitude nord et 78°12′ de longitude ouest. Akulivik, dont le nom signifie en inuktitut «là où c'est entre les deux», est construit sur une presqu'île qui s'avance dans la baie en direction sud-ouest, juste en face de l'île Smith. Le village est borné, au sud, par l'embouchure de la rivière Illukotat et au nord, par une baie profonde formant un port naturel et protégeant le village des vents. La topographie du site et des environs est peu accidentée, le point le plus élevé ne dépassant guère 25 mètres. La configuration géographique à cet endroit favorise le départ prématuré des glaces au printemps et en fait un endroit privilégié pour la chasse.

La température moyenne annuelle est d'environ −7,5°C et la longueur de la saison sans gel, d'environ 30 jours. Les précipitations annuelles, dont 50% tombent sous forme de neige, totalisent environ 400 millimètres. Le village est situé dans une zone de pergélisol continu (voir la carte Les climats, p. 67) dont on estime la profondeur minimale à 100 mètres. La présence d'un sol gelé en permanence à Akulivik et dans la plupart des localités inuit, ne permet pas l'installation d'un réseau conventionnel d'aqueduc et d'égouts. L'épaisseur du sol qui dégèle au cours de l'été, le mollisol, est évalué à 50 centimètres.

Une des particularités d'Akulivik est la présence de coquillages fossiles friables sur le site du village et de ses environs, ce qui rend le sol particulièrement instable et difficile à drainer. La présence de ces matériaux remonte à la dernière période glaciaire (6 000 — 7 000 ans) ; le site actuellement occupé par le village a été envahi par l'eau lors de la fonte des glaces, formant une étendue d'eau calme propice à la prolifération de mollusques. On retrouve aujourd'hui les coquillages fossilisés qui s'étaient déposés dans le fond de cette dépression.

Historique et population

Ce village est relativement jeune, ayant environ six ans d'existence seulement. Cependant, l'occupation des lieux par les Inuit remonte à beaucoup plus loin.

En effet, de 1922 à 1955, ce que l'on appelle aujourd'hui Akulivik correspondait à l'emplacement du camp d'été d'environ 128 Inuit du groupe Qikirtajuarmiut ; le camp d'hiver se trouvait sur l'île Smith. Un comptoir de la Compagnie de la Baie-d'Hudson (CBH) y fut établi en 1924. À la suite de la décision de la CBH d'abandonner définitivement son comptoir commercial à Cap Smith en 1951 et de l'intervention du gouvernement fédéral pour venir en aide aux populations malades, les Inuit d'Akulivik et de l'île Smith se déplacèrent jusqu'à Povungnituk en 1955. Au début des années soixante-dix, les anciens résidents d'Akulivik ont exprimé leur volonté d'un retour sur les lieux d'origine du village. C'est à partir de 1975 seulement que certains Inuit sont retournés vivre dans cette région et en 1976, le village y était créé légalement. Au cours des dernières années, il a été incorporé en «municipalité de village nordique».

En 1975, on comptait 86 Inuit dans le village, une centaine en 1976, et en juin 1979, 199 Inuit vivaient en permanence à Akulivik ; ce nombre comprenait 43 familles et 114 adultes. On y trouvait également 4 allochtones. En juillet 1982, la communauté inuit comptait 277 personnes.

Infrastructures et services

La communauté d'Akulivik dispose de toutes les infrastructures et de tous les services de base, à l'exception d'un service de protection contre les incendies. On y trouve les installations et services suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, dispensaire, école, centre communautaire et administratif, service policier et de voirie, service de distribution de l'eau potable et d'enlèvement des ordures ménagères. La municipalité ne possède ni base d'hydravion, ni congélateur municipal pour l'entreposage des produits de la chasse et de la pêche de la communauté.

Cette localité s'approvisionne en eau potable à même la rivière Illukotat qui longe le côté sud de la péninsule d'Akulivik. La prise d'eau est à environ 150 mètres à l'est de la limite des habitations, qui sont desservies à l'aide d'un camion-citerne. La source d'eau potable d'Akulivik se tarit toutefois de février à juin, obligeant ainsi les habitants à parcourir 4 kilomètres en motoneige pour s'approvisionner dans un lac long, étroit et profond, dans la région du Cap Smith.

En 1978, on installa six nouvelles maisons, un groupe électrogène pour l'alimentation en électricité, cinq réservoirs pour emmagasiner les produits pétroliers ainsi qu'un magasin général affilié à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Trois écoles, un dispensaire et plusieurs maisons neuves sont venus s'ajouter par la suite. À ce jour, on compte dans le village 46 logements sociaux et 5 logements d'agences.

La vie économique

En 1977, les principales activités économiques de la communauté étaient la sculpture, la chasse et les travaux de construction ; on y comptait 25 sculpteurs actifs, 7 chasseurs pour qui la chasse était l'activité principale et 27 pour qui c'était une activité secondaire. De plus, 7 autochtones travaillaient à la construction de bâtiments. Bien que le gibier abonde dans ce secteur, les récoltes auraient connu un fléchissement marqué au cours des dernières années. Toutefois, les produits de la chasse constituent encore la plus grande part de l'alimentation des habitants de ce village ; la pêche à l'omble chevalier constitue également une activité importante de la communauté.

En 1980, la population autochtone a reçu en salaires et rémunérations, 79% du revenu total de la communauté, alors que 21% était constitué de «paiements de transfert» (allocations familiales, assurance-chômage, aide sociale, pension de vieillesse, programme pour les chasseurs). Les entreprises autochtones fournissent 29,2% du revenu total versé en salaires et rémunérations, les organismes régionaux et locaux, 37,8% et les gouvernements fédéral et provincial, 12%. Par rapport à la moyenne observée dans les 13 localités inuit quant au revenu disponible per capita, Akulivik se classe au second rang, après Kuujjuaq[1].

Akulivik possède une coopérative locale, formée en 1977. En 1980, elle affichait un taux de participation de 100% et comptait 177 membres. Cette coopérative est présente dans six secteurs d'activités, soit : la vente au détail (magasin général), la production de sculpture et d'artisanat, la mise en marché des fourrures, la distribution des produits pétroliers et la récréation (salle de billard). Son chiffre d'affaires se situait, pour l'année 1977-1978, entre 500 000 $ et 750 000 $ et s'élevait à 940 270 $ au 31 août 1980.

L'ensemble des données sur Akulivik soulignent la volonté ferme de ses habitants de développer leur propre économie avec les équipements et services nécessaires à leurs besoins.

Cette communauté a fait l'objet d'une Thèse de maîtrise en anthropologie à l'Université Laval en 1975, par M. Audet, intitulée : Le réseau spatial des Qikirtajuarmiut et l'ouverture d'un nouveau village à Akulivik.

1 Il s'agit d'une évaluation des revenus de la population autochtone effectuée par le ministère des Institutions financières et Coopératives, Service des affaires inuit et amérindiennes, 1982 (Voir l'Annexe 2, p. 178).

- **Centre communautaire**
  Community centre
  [illegible]
- **Écoles**
  Schools
  [illegible]
- **Dispensaire**
  Clinic
  [illegible]
- **Mission anglicane**
  Anglican mission
  [illegible]
- **Magasin de la coopérative locale**
  Co-op store
  [illegible]

Aupaluk ᐊᐅᐸᓗᒃ

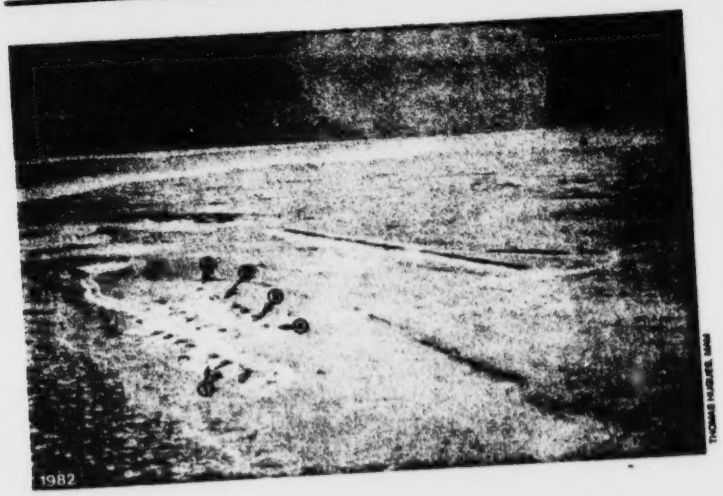

Le village d'Aupaluk est situé sur le littoral ouest de la baie d'Ungava, à 58°18' de latitude nord et à 69°36' de longitude ouest. Il s'agit du plus petit village du Nord du Québec. La communauté inuit qui y habite est installée sur la côte est d'une petite baie, la baie Hopes Advance, à environ 80 kilomètres au sud du village voisin de Kangiqsuk et 150 kilomètres au nord de Kuujjuaq. La terrasse marine sur laquelle est construit le village fournit le type de sol idéal pour la construction. Elle est la première d'une série de trois terrasses qui s'élèvent à environ 45 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La température moyenne annuelle à Aupaluk est d'environ −4°C, la longueur de la saison sans gel, de 40 jours et le total des précipitations annuelles atteint environ 400 millimètres. Près de 45% de ces précipitations tombent sous forme de neige.

Aupaluk est situé dans une zone de pergélisol discontinu. Des forages effectués à la fin de juillet 1980 ont montré que la couche de sol qui dégèle pendant l'été dépasse rarement 1,5 mètre d'épaisseur alors que le pergélisol atteindrait environ 45 mètres de profondeur.

Historique et population

Aupaluk, qui signifie «là où c'est rouge», était un camp de chasse traditionnel inuit. En 1962, on y comptait 18 Inuit qui chassaient le phoque et la baleine dans le but de se procurer de la nourriture alors que les peaux de renards et de phoques étaient vendues à des commerçants de fourrures.

Ce village, dont l'ouverture est récente (1975), a été mis en place en raison de l'abondance du gibier et des poissons des environs. Il est aujourd'hui constitué en «municipalité de village nordique», tout comme la plupart des villages autochtones du Nord du Québec.

En 1979, la communauté d'Aupaluk était composée de onze familles autochtones totalisant 65 personnes et de un allochtone. En juillet 1982, la population inuit avait presque doublé ; on y comptait 117 personnes.

Infrastructures et services

Cette localité ne dispose pas encore de tous les services essentiels que l'on peut trouver dans les autres localités inuit. La communauté dispose d'une piste d'atterrissage, d'une école, d'un dispensaire, du téléphone, de l'électricité, d'un service de voirie, de la distribution d'eau potable et d'un service policier. La longueur des rues et routes de service du village totalise environ 250 mètres.

La piste d'atterrissage a 450 mètres de longueur par 20 mètres de largeur mais la surface en gravier est très molle. En hiver, on dégage une piste sur la baie gelée.

Trouver une source d'eau potable qui puisse approvisionner les habitants d'Aupaluk tout au cours de l'année constitue un réel problème. Durant l'été, l'eau est prélevée d'un petit ruisseau, situé à environ trois kilomètres au sud du village, à l'aide d'un camion-citerne. La qualité de l'eau y est tout à fait acceptable mais la quantité disponible est insuffisante. Pendant l'hiver, le débit de ce ruisseau diminue considérablement, puis l'eau gèle, ce qui oblige les habitants à s'approvisionner à partir d'un lac situé à quelques kilomètres plus loin. Occasionnellement, le lac gèle à son tour et la population n'a d'autre choix que de faire fondre la neige.

En 1978, le village ne comptait que quatre maisons. Il y en avait douze en 1980 et, selon le programme de construction, il y aurait actuellement 16 logements sociaux et un logement d'agence. Aupaluk est donc un nouveau village dont la construction demeure inachevée. On estime par ailleurs que moins de la moitié de la superficie qui pourrait être affectée à l'expansion du village est présentement occupée. De plus, une aire additionnelle pourrait être utilisée sur la seconde terrasse.

La vie économique

En 1980, les revenus de la population provenaient principalement (57,9%) de salaires et de rémunérations pour des emplois dans les organismes régionaux et locaux alors que les autochtones à l'emploi du gouvernement provincial recevaient 10% du revenu total de la population autochtone. Les «paiements de transfert», dont une bonne part origine du programme d'aide aux chasseurs, représentent 24,4% du revenu total de la communauté tandis que les entreprises autochtones ne fournissent que 7,7% de ce revenu total. Cependant, une petite coopérative locale, non affiliée à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, vient d'être formée à Aupaluk. Son incorporation remonte au 26 mars 1981. On estime que les revenus per capita dont dispose cette communauté sont supérieurs à la moyenne des revenus des localités inuit ; ils se comparent à ceux de Kuujjuaq et d'Akulivik.

Selon les données sur les récoltes autochtones, la communauté d'Aupaluk tirait sa nourriture, en 1978, principalement de la pêche à l'omble chevalier et de la chasse au phoque annelé, au phoque barbu et au caribou. Aupaluk demeure un village fortement axé sur la pratique des activités traditionnelles.

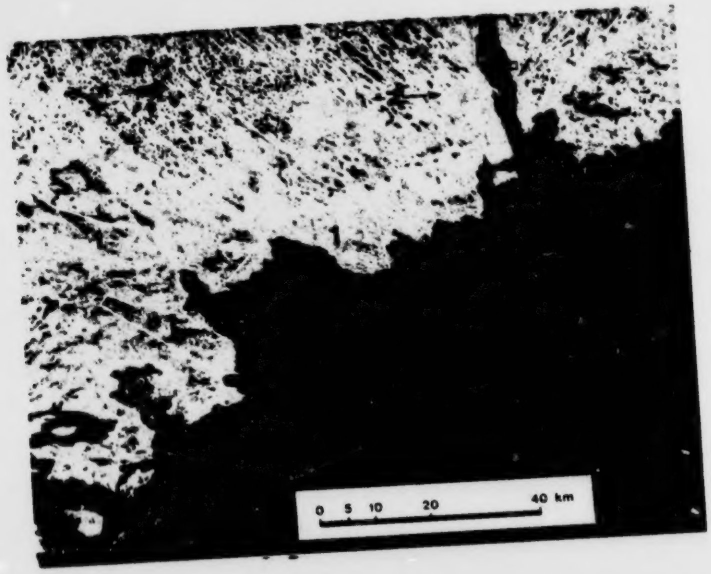

- École
  School
  [illegible]
  [illegible]
- Dispensaire
  Clinic
  [illegible]
  [illegible]
- Mission anglicane
  Anglican mission
  [illegible]
  [illegible]
- Magasin de la coopérative locale
  Co-op store
  [illegible]
  [illegible]
- Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson
  Hudson Bay Co. store
  [illegible]
  [illegible]

Baie-du-Poste (Mistassini)

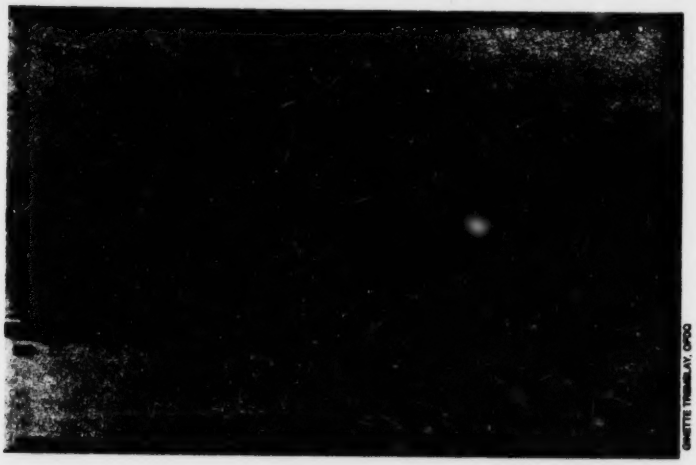

GINETTE TREMBLAY, GPGQ

Cette localité crie, mieux connue sous la toponyme Mistassini Lake, est située à l'extrémité d'une péninsule qui s'avance dans le lac Mistassini, à 90 kilomètres au nord de Chibougamau, précisément à 51°00′ de latitude nord et à 73°37′ de longitude ouest. Raccordée à la route provinciale Chibougamau — Albanel par un tronçon de route de 16 kilomètres, Baie-du-Poste constitue un centre de distribution pour la majeure partie de la bande de Mistassini, évaluée à un peu plus de 2 200 personnes. De ce nombre, environ 280 personnes vivent en dehors du village, principalement à Chibougamau. Parmi les 20 localités autochtones du territoire nordique québécois, Baie-du-Poste constitue l'une des trois localités situées à l'intérieur des terres.

La température moyenne annuelle à Baie-du-Poste est de −1,1 °C, la durée de la saison sans gel, d'environ 80 jours alors que les précipitations totales annuelles atteignent 820 millimètres, dont 35,5% tombent sous forme de neige.

Baie-du-Poste, comme toutes les localités cries du Nord du Québec, se trouve dans une zone de pergélisol discontinu. Il a été calculé que le gel peut atteindre 4,87 mètres de profondeur sur le site du village. Cette localité possède un indice de nordicité de 282 VAPO[1] le plus faible de toutes les localités autochtones du Nord du Québec. Cet indice, qui exprime la situation d'un lieu par rapport au sud en fonction de critères tant physiques qu'humains, place Baie-du-Poste dans le «Moyen Nord» québécois, celui-ci étant délimité par les indices 200 et 500 VAPO.

Historique

Dès le XVIIe siècle, Mistassini, qui signifie en langue crie «la grosse roche», était le site d'un poste de traite des fourrures appelé Fort Mistassini. Ce premier poste fut ouvert par Louis Jolliet en 1679 et au cours des siècles qui suivirent, cinq ou six emplacements auraient été occupés par les Anglais près du lac Mistassini. Pendant le XIXe siècle, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) intensifia ses activités sur le territoire et c'est en 1835 que le poste de traite fut déménagé à l'endroit où il se trouve maintenant, soit à Baie-du-Poste. En 1870, Mistassini est l'un des rares postes intérieurs encore en opération à cette époque. À la suite de l'achat de la Compagnie du Nord-Ouest par la CBH en 1821, Mistassini fut rattaché à Moose Factory (Ontario) à partir duquel la CBH contrôle tout le territoire à l'est des baies d'Hudson et James. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que Mistassini sera intégré au district administratif du Lac-Saint-Jean.

À partir de 1945, il subit l'influence de la ville minière de Chibougamau, alors que la route construite entre le Lac-Saint-Jean et Chibougamau, puis jusqu'à Baie-du-Poste (Mistassini), vient accélérer l'introduction de biens de consommation divers. De 1940 à 1955, des Indiens cris abandonnent la chasse et le piégeage pour des emplois occasionnels. Toutefois, à l'été 1953-1954, plus de 600 Indiens, appartenant à cinq groupes habitant les territoires voisins, traitent encore au poste de la CBH.

En 1962, on assiste à la création de la Réserve indienne de Mistassini correspondant à un territoire d'une superficie de 2 355 hectares affecté à l'usage des Indiens. Le gouvernement fédéral commence alors la construction d'un dispensaire, d'un moulin à scie, d'une école et de maisons. Au cours de la décennie soixante-dix, on construit une nouvelle école, un nouveau magasin de la CBH, plusieurs logements et une épicerie.

Population

Déjà en 1733, 40 familles étaient rattachées au poste de traite. En 1856, Mistassini est fréquenté par 200 Indiens et au début du XXe siècle, 250 personnes vivent à cet endroit. En 1956, la population s'élevait à 796 habitants, alors qu'en 1969, il y avait 1 284 habitants établis en permanence sur la rive sud du grand lac Mistassini. En janvier 1982, on comptait près de 2 000 Indiens cris résidant à Mistassini, auxquels s'ajoutent environ 280 Cris vivant en dehors de la localité. Une trentaine d'allochtones occupent des postes de fonctionnaires, d'enseignants ou d'employés de la CBH habitent à Mistassini.

Infrastructures et services

La localité dispose de toutes les infrastructures et de tous les services de base à l'exception d'une piste d'atterrissage. On y retrouve les éléments suivants : électricité, téléphone, réseau d'aqueduc et d'égoute, base d'hydravion, école, dispensaire, congélateur municipal, centre communautaire, centre administratif, service policier, service de voirie et d'enlèvement des ordures ménagères. Au cours des dernières années, on a procédé à l'électrification de la majorité des habitations et à l'amélioration des infrastructures et des services de télécommunication. La population de Mistassini jouit d'un service de transport en commun reliant le village à Chibougamau ; ce service a été mis sur pied par la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB).

L'agglomération est divisée en deux parties : dans la plus petite et la plus ancienne, se trouvent les installations des organismes gouvernementaux et les commerces ; dans l'autre, ce sont les résidences constituées principalement de maisons unifamiliales distribuées sur deux longues rues. Au total, le village comprend 13 kilomètres de rues en gravier.

Il y a encore un grand nombre d'habitations qui n'offrent pas le minimum de confort nécessaire et, en particulier, celles qui ont été construites il y a une vingtaine d'années. Chauffées au bois et au mazout, elles sont mal isolées, froides et trop petites. Au début de l'année 1981, on prévoyait entreprendre un programme de rénovation pour ces résidences tout en poursuivant le programme de construction de nouvelles unités de logement présentement en cours avec la «Cree Housing Corporation».

La vie économique

En 1975-1976, on comptait 286 emplois salariés à Baie-du-Poste, dont 111 permanents, 36 à temps partiel et 140 à l'extérieur du territoire ; 655 personnes étaient disponibles pour un emploi. Le Programme de sécurité du revenu destiné aux piégeurs et aux chasseurs et les autres formes de «paiements de transfert» constituaient les deux principales sources de revenus. Le commerce des fourrures et quelques activités touristiques apportaient des revenus additionnels. Ce bilan est encore à peu près le même en 1983.

Un relevé de la main-d'oeuvre effectué par l'Administration régionale crie en 1979 a montré que le taux de chômage varie selon les saisons et que c'est surtout les jeunes entre 15 et 30 ans qui sont le plus longtemps sans emploi. Ainsi, les taux varient, pour la main-

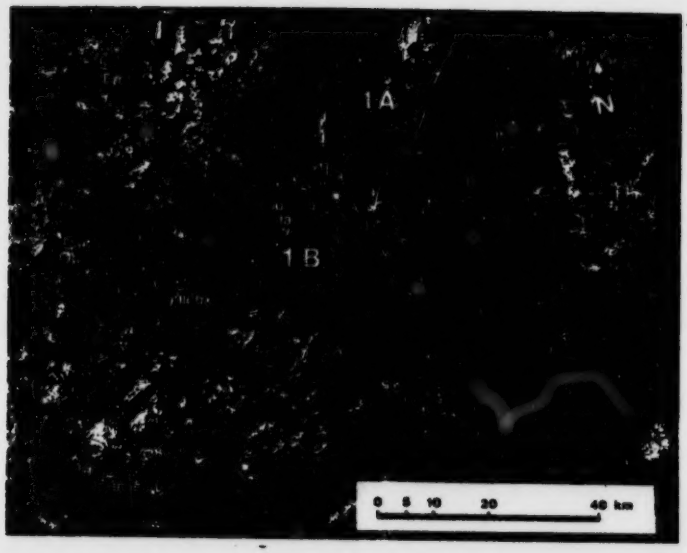

d'oeuvre de 20 à 24 ans, de 41,5% en juillet, août et septembre, à 12,5% en octobre, novembre et décembre, à 15,1% en janvier, février et mars et à 20,3% en avril, mai et juin. Devant ces chiffres, le Conseil de bande cherche à créer des emplois temporaires pour l'été et ce, grâce au développement d'activités touristiques d'appoint. En 1981, les Cris de Baie-du-Poste (Mistassini) devenaient propriétaires des pourvoiries Louis-Jolliet et Vieux Poste tel qu'il avait été prévu par la Convention.

Du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981, 1 109 personnes (adultes et enfants) de Baie-du-Poste, soit 52% de la population totale crie, bénéficiaient du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris (PSR) et 446 adultes étaient reconnus comme «chasseurs intensifs». Près de 30% des chefs de famille pratiquaient aussi la chasse, la pêche et le piégeage mais sans être admissibles au PSR[1]; ils sont appelés les «chasseurs actifs». Le gros gibier terrestre, principalement l'orignal, fournissait plus de 60% du poids de nourriture disponible provenant de la pratique de ces activités. Baie-du-Poste se distingue également pour sa récolte d'animaux à fourrure, tel le castor, le vison, la loutre et le rat musqué. D'autre part, la présence des grands lacs Mistassini et Albanel expliquerait la récolte importante de canards par les Cris de Baie-du-Poste.

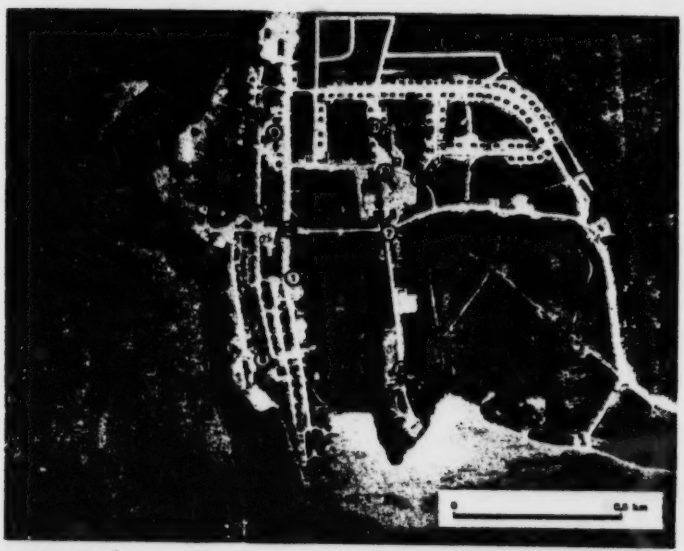

1- **Centre communautaire**
Community centre

2- **École**
School

3- **Dispensaire**
Clinic

4- **Église**
Church

5- **Mission anglicane**
Anglican mission

6- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store

7- **Bureau de bande**
Band office

8- **Bureau du conseil**
Council office

9- **Police et incendie**
Police and fire

10- **Bureau de poste**
Post office

11- **Résidence pour enfants**
Children's residence

12- **Station de pompage**
Pump station

13- **Bassin d'épuration**
Purification pond

14- **Nouveau développement**
New development

La localité de Baie-du-Poste a fait l'objet d'une monographie complète que le Centre d'études nordiques de l'Université Laval a préparée en 1979 pour le compte du Bureau de la Baie-James et du Nord québécois :
CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES, **Monographie de Baie-du-Poste**, Québec, Université Laval, 1979, 187 p.

D'autres travaux plus détaillés à propos des ressources du territoire de cette localité ont été effectués au cours des dernières années.

1 Voir le texte «Situation et délimitation», p. 6.

2 Pour plus de détails sur les allocations versées aux bénéficiaires de ce programme, voir l'Annexe 4, p. 178.

Chisasibi ᒋᓰᓰᐲ

Chisasibi, qui signifie «Grande Rivière» en langue crie, est une nouvelle localité qui a été créée à la suite d'une entente signée en 1978 par les Cris de Fort-George, les gouvernements du Québec et du Canada et Hydro-Québec. Cette entente visait à relocaliser le village de Fort-George, installé sur l'île des Gouverneurs, près de l'embouchure de La Grande Rivière qui fait l'objet d'aménagements hydro-électriques, et à l'établir sur un site situé à environ huit kilomètres en amont. Le nouveau village de Chisasibi se trouve actuellement à 53°50′ de latitude nord et à 79°00′ de longitude ouest et est relié à la route Matagami — LG-2.

La température moyenne annuelle est de −3°C et la longueur de la saison sans gel, d'environ 80 jours. Les précipitations annuelles totales y sont plus faibles que dans les villages situés plus au sud. Elles sont de 572 millimètres et 33,6% de ce total tombent sous forme de neige.

Historique et population

Fort-George fut d'abord un poste de traite établi en 1803 par la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour le commerce de l'huile. Ce poste, désigné jusqu'en 1837 sous le nom de «Big River», sera, à partir de cette date, appelé Fort-George pour le distinguer de «Great River» (Poste-de-la-Baleine). Dans les années 1840, des Inuit vivant dans la région de Cap Smith commencèrent à fréquenter Fort-George. Le premier missionnaire anglican arriva en 1852 ; il y restera jusqu'en 1857. En 1903, la compagnie Révillon Frères s'y installe, puis en 1927, le premier missionnaire oblat. Ce village a été un des plus touchés par la famine qui sévit dans les années 1920-1930. En 1961, les Inuit de l'île «Cape Hope», d'Eastmain et de Wemindji sont venus s'installer dans cette localité ainsi qu'à Poste-de-la-Baleine.

En 1940, on comptait à Fort-George, 750 autochtones vivant principalement de la chasse et de la pêche. Entre 1951 et 1971, la population de ce village a presque doublé passant de 797 habitants à près de 1 500. En 1978, la population totale s'élevait à 1 852 habitants : 1 652 personnes composaient la communauté crie, 50, la communauté inuit auxquels s'ajoutent 150 allochtones. En janvier 1982, on y dénombrait 1 895 autochtones.

Infrastructures et services

À la suite de l'entente signée en 1978, tous les travaux d'aménagement des 200 unités d'habitation et de construction d'une centaine de maisons, d'une école polyvalente, d'un centre communautaire et d'un hôpital sont parachevés.

Cette localité dispose aujourd'hui de tous les équipements et de tous les services essentiels que l'on devrait retrouver dans une communauté isolée. La disposition polynucléaire de l'habitat de même que le regroupement des équipements collectifs au centre du village répondent aux désirs de la communauté. Ainsi, la population pourra y trouver une école, un centre commercial, un centre communautaire, un centre sportif. Un hôtel sera aménagé dans le centre commercial et contiendra les bureaux de l'administration locale. Le plan d'aménagement a prévu également la construction d'immeubles pour loger les étudiants du secondaire venant des autres localités cries de la côte, les enseignants et le personnel médical.

La communauté de Chisasibi dispose d'une piste d'atterrissage en gravier, de 915 mètres de longueur et 45 mètres de largeur, dont le SEBJ est propriétaire. La piste de Fort-George a été abandonnée mais peut être utilisée en cas d'urgence.

La vie économique

Au cours des dernières années, le réaménagement de Fort-George sur un nouveau site a créé un besoin de main-d'oeuvre autochtone locale. Les Cris ont, en effet, été les principaux actionnaires de l'entente de 1978 à travers une Société de relogement composée de tous les membres de la communauté crie. Par ailleurs, on prévoit que les Cris de Chisasibi pourront continuer à occuper un certain nombre d'emplois dans les projets La Grande et Grande Baleine. Cependant, «après 1990,«la fin de la plupart de ces grands projets reliés aux aménagements hydro-électriques et la réduction consécutive de la disponibilité d'emplois dans ce secteur auront une influence sur la situation de l'emploi dans cette communauté. À moins que d'autres projets initiés par les Cris eux-mêmes ou par d'autres promoteurs viennent prendre la relève et créent de nouveaux emplois, ce contexte de l'après 1990 pourrait entraîner une recrudescence de la pratique des activités traditionnelles». (SDBJ, 1980).

En 1980-1981, seulement 19% de la population totale crie de Chisasibi, adultes et enfants, bénéficiait du Programme de sécurité du revenu ; on comptait 141 «chasseurs intensifs». Cette période correspond toutefois aux travaux de relocalisation du village de Fort-George. La chasse à la sauvagine est une activité très fructueuse à Chisasibi tant pour les Cris que pour la petite communauté inuit qui vit à cet endroit. Les produits de cette chasse représentent une bonne part de la nourriture provenant de la pratique des activités traditionnelles ; la pêche et la chasse au petit gibier constituent également des activités importantes.

Par ailleurs, Chisasibi est l'un des deux seuls villages cris impliqués dans le mouvement coopératif. Toutefois, le taux de participation de la coopérative locale de Chisasibi, non affiliée à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, est le plus faible de l'ensemble des coopératives du Nord du Québec. En juin 1979, seulement 140 autochtones étaient membres de la coopérative sur une population adulte de 1 052 personnes. Son chiffre d'affaires se situait entre 250 000 $ et 500 000 $ en 1978-1979. Elle était représentée dans deux secteurs d'activités seulement, soit le commerce de détail (magasin général) et la mise en marché des fourrures.

Une dizaine d'études ont été réalisées dans le cadre de la relocalisation du village de Fort-George, principalement par la Firme Daniel Arbour et Associés.

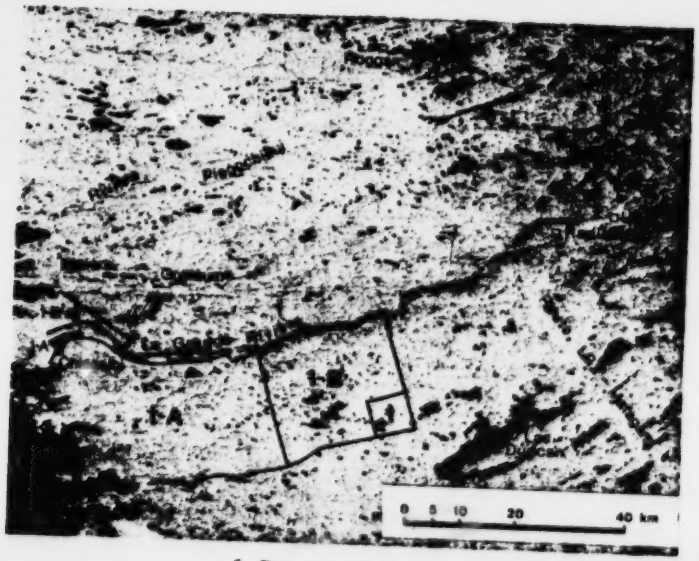

1- Centre communautaire
Community centre

2- Ecole
School

3- Résidence des étudiants
Students' residence

4- Résidence des professeurs
Teachers' Residence

5- Hôpital
Hospital

6- Eglise
Church

7- Magasin
Store

8- Institutions
Institutions

9- Police et incendie
Police and fire

10- Parc récréatif
Recreational park

Eastmain (Easman) ᐃᐢᒪᐣ

Eastmain est un des villages côtiers de la Baie-James ; il se trouve à 53°00′ de latitude nord et à 78°49′ de latitude ouest. Il est construit sur la rive sud de la rivière Eastmain, près de son embouchure sur la baie James. À la recommandation du Grand Conseil des Cris, le toponyme du village sera bientôt Easman.

Bien que l'emplacement du village soit relativement favorable aux activités de la communauté par la proximité des zones de chasse printanière et de pêche estivale, il n'en est pas ainsi pour le site. En effet, le village est installé à quelques mètres au-dessus de l'estuaire inférieur de la rivière Eastmain, sur des matériaux fluviatiles de sable et de gravier appartenant à une ancienne île fluviale greffée à la terre ferme à la suite du relèvement du continent durant la période post-glaciaire. Ces éléments ont deux conséquences majeures : l'eau potable pourrait être altérée par les eaux salées de l'estuaire et le village peut difficilement s'étendre sans nécessiter des travaux correctifs importants.

La température moyenne annuelle est de −2,5°C à Eastmain et la durée de la période sans gel, de 80 jours. Cette localité reçoit 686 millimètres de précipitations annuellement ; de celles-ci, 32,8% tombent sous forme de neige. Eastmain, localité du Moyen-Nord québécois, possède un indice de nordicité de 405 VAPO.

Historique et population

Le village d'Eastmain se trouve à peu près à l'endroit où la CBH a établi un comptoir pour la traite des fourrures vers la fin du XVIIe siècle. Ce comptoir, qui constitue un des plus anciens postes de la CBH, était connu sous le nom de East Main Fort. Il est devenu un poste permanent au XVIIIe siècle (1719). Dès 1730, Eastmain possède son «homeguard», groupe de Cris chassant pour le poste, transportant le courrier et fabriquant raquettes et canots. De 1732 à 1821, ce poste fut le quartier général de la CBH. En 1837, le poste d'Eastmain sera abandonné à cause de la proximité de Rupert House, plus au sud, qui l'a désormais supplanté.

Entre 1934 et 1949, la population a fortement émigré vers le poste de Vieux-Comptoir qui constituait l'ancien site du village actuel de Wemindji. En 1943, Eastmain comprenait quelques édifices de la CBH, une église, une mission anglicane et en été, les «teepees» ou tentes de 200 autochtones.

À partir de 1956, la population a augmenté peu à peu : de 156 habitants, elle est passée à 212 en 1961, 282 en 1971, 312 en 1976 et 337 en 1979 (dont 6 allochtones) ; elle a doublé au cours d'une période d'environ 25 ans. En janvier 1982, la petite communauté d'Eastmain comptait 329 Indiens cris.

Infrastructures et services

Cette localité ne dispose pas d'un réseau d'aqueduc et d'égouts ; l'eau potable provient d'un puits et est amenée jusqu'à un point d'eau situé à l'entrée du village. Comme dans les villages voisins de Fort-Rupert et Wemindji, on constate la faiblesse des services surtout en ce qui a trait à l'hygiène publique. Eastmain possède néanmoins les services suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, base d'hydravion, congélateur municipal, école, dispensaire, centre communautaire et administratif ainsi qu'un service policier.

La piste d'atterrissage, en sable et gravier, mesure 580 mètres de longueur par 30 mètres de largeur ; la piste est instable en été. On utilise cette piste durant l'hiver et la base d'hydravion en été.

Comme plusieurs villages du Nord, Eastmain se divise en deux parties distinctes. La première, située en amont de la rivière, abrite les établissements administratifs et commerciaux alors que la seconde partie comprend les résidences, les écoles et le dispensaire.

Entre 1949 et 1960, un programme de construction avait arrêté l'immigration de la population vers Vieux-Comptoir. Depuis 1973, un nouveau programme de construction a été instauré ; la plupart des maisons du village actuel ont ainsi été construites il y a moins de 10 ans.

La vie économique

La situation de l'emploi dans cette communauté semble meilleure que dans les autres communautés cries, bien qu'elle demeure difficile. Ce sont les organismes gouvernementaux qui fournissent la presque totalité des emplois alors que les autres sont reliés aux activités traditionnelles. On comptait, en 1975-1976, 87 personnes exerçant un emploi dont 38 à temps plein. En 1980-1981, 41% de la population totale crie d'Eastmain recevait des revenus du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris ; on y comptait 74 «chasseurs intensifs». Les activités étaient orientées vers la chasse à la bernache canadienne, le piégeage du castor, la chasse à l'orignal et la capture de lièvres.

Eastmain est une petite communauté qui cherche à consolider ses activités traditionnelles de piégeage, de chasse et de pêche et à assurer la mise en place d'infrastructures et de services communautaires qui répondent aux besoins d'un peu plus de 50 familles.

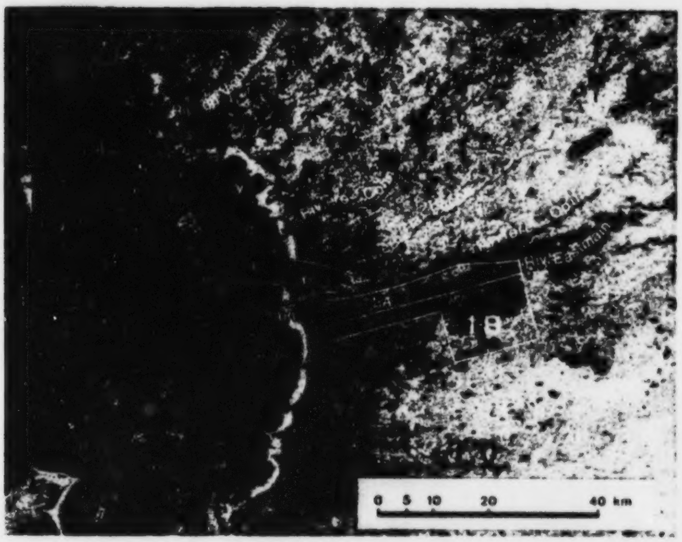

1- **École**
School
[illegible]

2- 3- **Dispensaires**
Clinics
[illegible]

4- **Mission catholique**
Catholic mission
[illegible]

5- **Mission anglicane**
Anglican mission
[illegible]

6- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store
[illegible]

7- **Bureau de bande**
Band office
[illegible]

8- **Résidence des professeurs**
Teachers' Residence
[illegible]

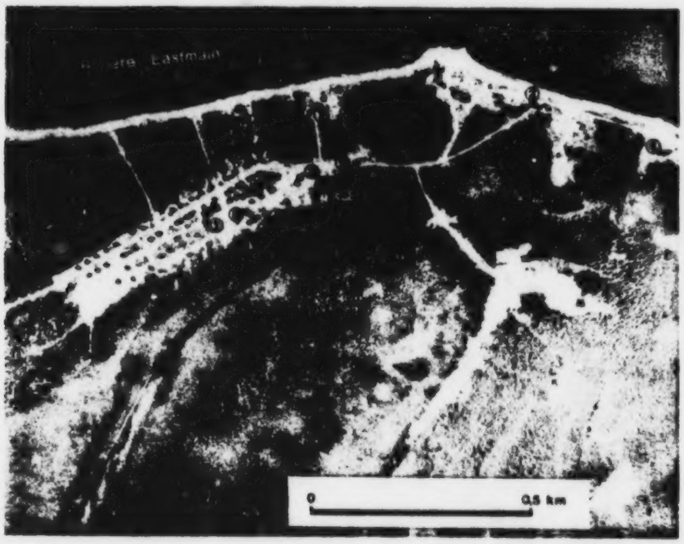

Fort-Rupert (Waskagheganish) ᐙᔅᑲᐦᐃᑲᓂᔥ

1982

Fort-Rupert est une localité de la côte est de la baie James située à 51°29′ de latitude nord et 78°45′ de longitude ouest. Le village est situé sur la rive gauche de la rivière Rupert, à son embouchure sur la baie de Rupert, celle-ci formant un rentrant de grande dimension dans le tracé du littoral de la baie James. Waskagheganish deviendra le toponyme officiel de cette localité.

La température moyenne annuelle enregistrée à Fort-Rupert est de −1,1°C et la période sans gel, d'environ 90 jours. Près de 31% des 736 millimètres de précipitations totales annuelles tombent sous forme de neige. Ce village se trouve dans la zone désignée «Moyen-Nord» québécois ; il a un indice de nordicité équivalent à 329 VAPO.

Historique et population

Le poste de Rupert, premier poste de traite de la CBH, a été fondé en 1668 par l'explorateur français Desgroseilliers. Il a constitué un poste d'échange avec les Cris de la côte et de l'intérieur, de 1668 à 1776. Au cours de cette période, il y a eu compétition pour le commerce des fourrures entre Français et Anglais, alors que la période de 1776 à 1942 a été celle de la consolidation et de la stabilisation des activités de la CBH, seul occupant de Fort-Rupert.

Entre 1942 et 1975, on assista à la mise en place des infrastructures et au développement des services gouvernementaux. C'est à Fort-Rupert que l'on établit, en 1950, le premier dispensaire du territoire occupé par les Cris.

Selon Recensement Canada, 250 Cris fréquentaient le poste de Rupert en 1858 et en 1959, soit un siècle plus tard, 621 personnes y habitaient, dont une quinzaine d'allochtones, employés de la CBH et du dispensaire. En 1970, on dénombrait 845 Cris inscrits alors que la population totale au 1er janvier 1978 était de 1 092 habitants, dont environ 25 allochtones. En 1973, des membres de la localité de Nemiscau étaient venus habiter Fort-Rupert. Au 1er janvier 1982, on comptait 946 Indiens cris résident en permanence dans la localité. Environ 350 autochtones de la bande de Fort-Rupert vivent à l'extérieur du village, principalement en Ontario. Ceux-ci reviennent graduellement dans le village depuis quelques années.

Infrastructures et services

Les infrastructures et services de base dont dispose cette localité sont les suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage et base d'hydravion, école, dispensaire, congélateur municipal, service de voirie, service policier et enlèvement des ordures ménagères. Toutefois, on rencontrerait des problèmes importants relativement au fonctionnement de ces équipements et services. Il n'y a pas de service de protection contre les incendies.

La majorité des habitations du village ne possèdent pas de réseau d'aqueduc et d'égouts. Son installation constitue toutefois une des priorités du Conseil de bande. L'eau potable provient de la rivière et les Cris doivent s'approvisionner à quelques points d'eau situés dans le village et transporter l'eau à leur maison.

La piste d'atterrissage, dont le Conseil de bande de Fort-Rupert est propriétaire, mesure 900 mètres de longueur par 46 mètres de largeur. Elle est inutilisable à certaines périodes de l'année (printemps et automne) et le village ne dispose d'aucun service aux aéronefs et instruments de navigation. En été, les hydravions se posent sur la rivière Rupert, en face du village.

Le sol de Fort-Rupert est constitué de glaise, ce qui implique des problèmes de drainage importants sur le site même du village et des difficultés en approvisionnement de matériaux nécessaires à la réfection et à la construction de rues et routes de service.

Comme dans toutes les localités autochtones, la communauté de Fort-Rupert dispose d'un dispensaire auquel deux infirmières sont affectées. Toutefois, en cas d'urgence, il est encore difficile de transporter les malades de Fort-Rupert vers un centre hospitalier parce que la piste n'est utilisable que durant le jour et qu'il n'y a pas d'ambulance.

Il y a quelques années, le village n'était constitué que d'une rue principale longeant la rivière Rupert. Avec le programme de reconstruction des maisons amorcé en 1974, la disposition linéaire du village a été remplacée par un nouveau plan d'ensemble selon lequel les maisons sont placées autour de quelques rues en cul-de-sac. Près de 70 nouvelles unités d'habitation ont été construites depuis le début du programme. En 1975, il restait une centaine de nouvelles maisons à construire.

La vie économique

Les sommes provenant des divers programmes gouvernementaux constituent actuellement la source la plus importante de revenu pour les Cris de Fort-Rupert. Sur les 394 personnes en âge de travailler en 1978, environ 65 occupaient un emploi salarié, dont 35 étaient des emplois saisonniers et 150 adultes environ bénéficiaient du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris. En 1980-1981, on comptait 157 «chasseurs intensifs» dans le village ; au total, 411 personnes (femmes et enfants), soit 36% de la population crie bénéficiaient du Programme de sécurité du revenu. Aux sommes obtenues de ce programme ainsi que de la vente des fourrures, il faut ajouter la valeur des ressources tirées du milieu en terme de nourriture. À elles seules, la chasse à la sauvagine le long de la côte et la pêche (au poisson blanc principalement) dans la baie de Rupert procurent environ 50% de la nourriture provenant de l'ensemble des activités de chasse, de pêche et de piégeage. À ces activités, s'ajoutent celles liées à la construction de nouvelles maisons auxquelles les Cris participent activement. La sauvagine et le poisson (principalement les corégones) capturés dans la baie de Rupert et le long de la côte représentent 50% du poids total de nourriture de l'ensemble des récoltes.

Une monographie complète sur Fort-Rupert a été réalisée par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval en 1979, pour le Bureau de la Baie-James et du Nord québécois d'Environnement Canada :
CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES, Monographie de Fort-Rupert, Québec, Université Laval, 1979, 201 p.

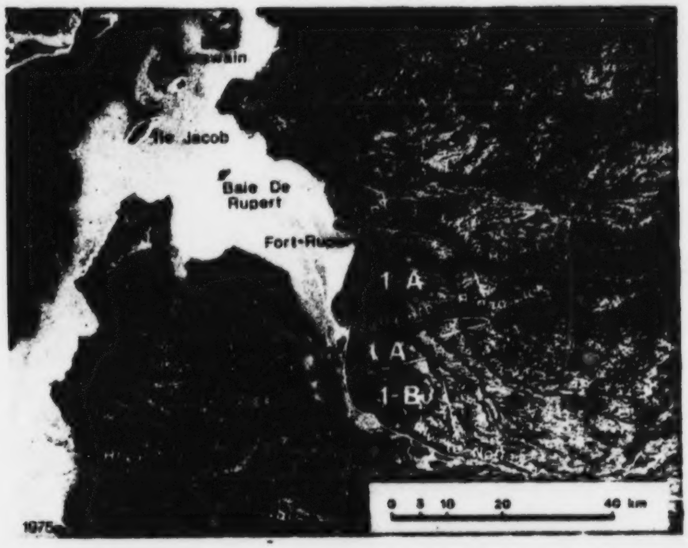

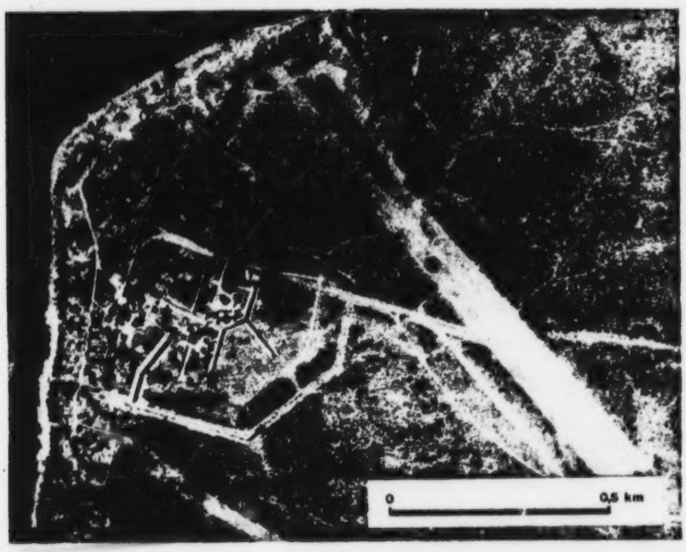

1- 2- **Ecoles**
Schools

3- **Dispensaire**
Clinic

4- **Mission anglicane**
Anglican mission

5- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store

6- **Bureau de poste**
Post office

7- **Centre communautaire**
Community centre

8- **Piste d'atterrissage**
Landing strip

9- **Mission catholique**
Catholic mission

Inukjuak ᐃᓄᒃᔪᐊᒃ

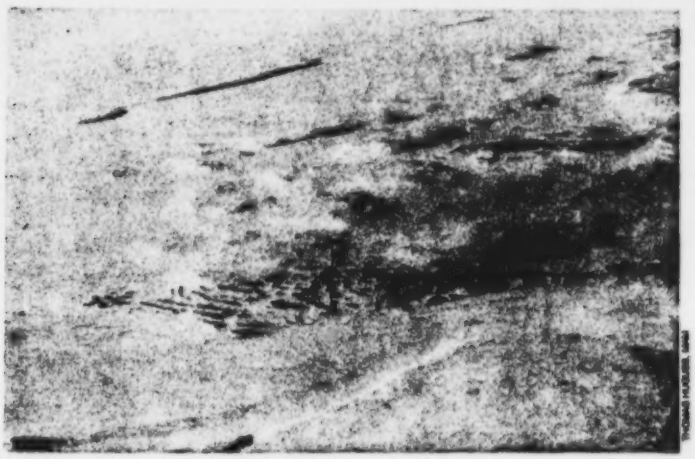

Cette localité inuit, dont l'appellation signifie «le géant», est située sur la côte est de la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Innuksuac, sur sa rive droite, plus précisément à 58°27′ de latitude nord et 78°06′ de longitude ouest. Le village est éloigné d'environ 360 kilomètres de Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik au sud. Inukjuak et ses environs sont compris dans la plaine côtière de la Baie d'Hudson, constituée, dans son ensemble, d'une surface plutôt basse, ondulée et en pente vers la mer, où percent de très nombreux affleurements.

La température moyenne annuelle à Inukjuak est de −6,7°C, la longueur de la saison sans gel de 60 jours et les précipitations totales annuelles de 500 millimètres ; de ce total environ 50% tombent sous forme de neige. On estime que la profondeur du pergélisol est d'environ 50 mètres sur le site du village. Bien que celui-ci soit construit dans une zone de pergélisol discontinu, aucun des forages effectués en juillet 1981 n'a permis de trouver du sol gelé à partir de sa surface.

Les critères tant physiques qu'humains sur lesquels est basé l'indice de nordicité, évalué à 545 VAPO à Inukjuak, font de celle-ci une localité du «Grand Nord» québécois.

Historique et population

Inukjuak ne vit l'arrivée des Blancs qu'en 1909, année où la compagnie Révillon Frères y installa un poste de traite appelé Port Harrison. En 1920, c'est au tour de la CBH de s'y établir ; cette dernière fera l'acquisition de la Révillon Frères en 1936. Vint ensuite la mission anglicane en 1927 et la Gendarmerie royale du Canada en 1935, en même temps que l'ouverture du premier bureau de poste dans le Nord du Québec. Une infirmerie et une école fédérale y sont aménagées en 1947 et 1950 respectivement.

En 1941, on comptait 406 habitants à Inukjuak. La population fut assez instable jusqu'après 1957. En effet, sur les 487 habitants en 1951, 85 déménagèrent à Dundas Harbour sur l'île Devon dans l'Arctique et 70 près de la Grande rivière de la Baleine, plus au sud. En 1956, on comptait 376 habitants répartis, soit dans le village, soit dans des camps le long de la côte. En 1957, il y avait 429 Inuit (78 familles), en 1974, 573 habitants dont 34 allochtones et en 1979, 662 habitants dont 44 allochtones et 618 Inuit constitués en 119 familles. Au 1er juillet 1982, la communauté inuit comptait 700 personnes.

Infrastructures et services

Ce village dispose des installations communautaires suivantes : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, école, dispensaire, centre communautaire et administratif, congélateur municipal, service policier, service de voirie, enlèvement des ordures ménagères et distribution de l'eau potable. Inukjuak possède aussi les infrastructures et services de base, à l'exception d'un service de protection contre les incendies. L'absence d'un réseau d'aqueduc et d'égouts est due à la nature du sol, gelé en permanence, qui occasionne des difficultés d'installation.

Inukjuak est approvisionné en eau potable à même la rivière Innuksuac, à environ 1 kilomètre au nord des habitations. La quantité d'eau disponible est plus que suffisante et sa qualité est excellente. La distribution se fait à l'aide de camions-citernes et de «muskegs», véhicules tout terrain. La majorité des habitations disposent d'un réservoir d'eau potable.

La piste d'atterrissage, localisée sur un cordon littoral sableux est plutôt courte (600 mètres) et la texture de sa surface, non homogène. Il n'y a pas de base d'hydravion à proximité du village.

En 1981, on comptait dans cette localité, 109 logements sociaux dont 32 ont été construits depuis 1977. On y trouvait également 25 logements d'agences abritant les services et les employés des divers organismes en place. D'autre part, les aires disponibles pour une expansion future du village seraient abondantes, principalement au nord-est du site occupé par le village actuel.

La vie économique

La population d'Inukjuak est très active dans le domaine coopératif. La coopérative locale, dont les débuts remontent à 1967, affichait, en juin 1979, un taux de participation supérieur à la moyenne des 14 coopératives locales ; elle comptait, à cette date, 294 membres par rapport à une population adulte de 364 Inuit. En 1980, son taux de participation était de 100%. La coopérative locale d'Inukjuak est présente dans 10 secteurs d'activités : la vente au détail (magasin général), la production de sculpture, d'artisanat et de gravure, la mise en marché des fourrures, la distribution des produits pétroliers, la restauration, l'hébergement, la récréation (salle de billard) et les pourvoiries. Son chiffre d'affaires pour l'année 1977-1978 se situait entre 1,5 et 2 millions de dollars et au 31 juillet 1980, il atteignait 2 429 589 $; la coopérative d'Inukjuak est ainsi la deuxième en importance du Nord du Québec, après celle de Povungnituk.

En 1980, les revenus de la population autochtone étaient constitués à 18,7% de «paiements de transfert» et 81,3% de salaires et rémunérations. De ces derniers, 38% provenaient des entreprises autochtones alors que 33,5% étaient payés par les organismes régionaux et locaux et 6,9% par les gouvernements fédéral et provincial. À l'importance des revenus engendrée par les activités de la coopérative, s'ajoutent ceux de petites entreprises autochtones, tel un atelier de réparation pour motoneiges, un casse-croûte, une salle de billard, etc.

En plus des revenus tirés de la vente des fourrures, la part de nourriture provenant des récoltes fauniques est importante dans cette communauté. Elle provient principalement de la chasse aux gros mammifères marins et terrestres (phoques et caribous), de la pêche à l'omble chevalier et à la truite, alors que la sauvagine compte pour environ 10% de la récolte totale. La sculpture constitue également une activité essentielle dans l'économie du village. Il existe un gisement de stéatite, utilisé pour la sculpture, sur la rive gauche de la rivière Innuksuac, à proximité des premières chutes. La vie économique de cette communauté est ainsi fortement liée à la pratique de ces activités traditionnelles.

Les principales études monographiques concernant cette localité sont les suivantes :

LEVASSEUR, L. *Inoucdjouac : Étude comparative de la population du village et des camps environnants*, Québec, Université Laval, CEH, 1968, 83 p.

LACHANCE, D. *Les esquimaux d'Inukjuak : Histoire des changements socio-culturels, hiver 1978*. Département d'anthropologie, Université Laval, 1970.

WILLMOTT, W.E. *The Baleine community of Port Harrison P.Q.*, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, NCRC-61-1, 1960, 197 p.

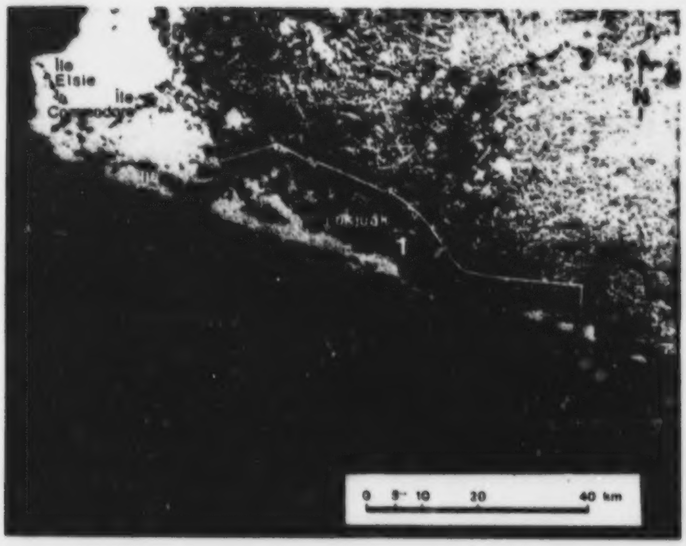

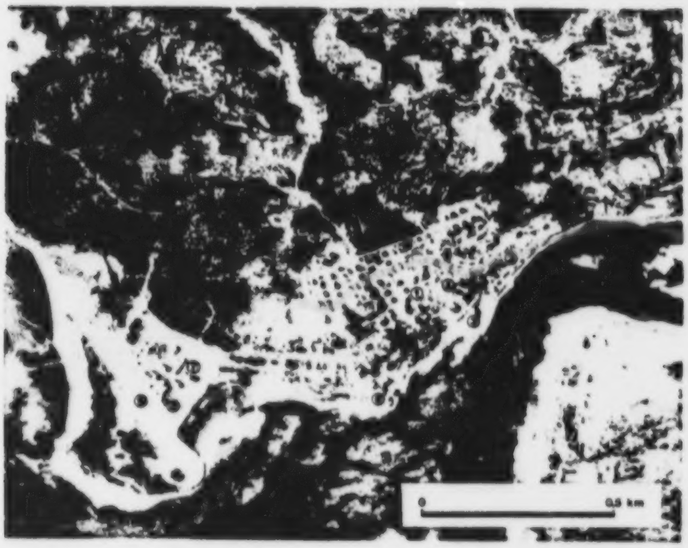

1- Centre communautaire
Community centre

2- Dispensaire
Clinic

3- Mission catholique
Catholic mission

4- Mission anglicane
Anglican mission

5- Magasin de la coopérative locale
Co-op store

6- Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson
Hudson Bay Co. store

7- Entrepôts
Warehouses

8- Service météorologique
Weather service

9- Piste d'atterrissage
Landing strip

Ivujivik ᐃᕗᔪᐃᒃ

THOMAS HUDSON, MAM

Cette localité du Détroit-d Hudson, dont le toponyme signifie «là où les glaces s'accumulent», est située à 800 kilomètres au nord de Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik et à 700 kilomètres au nord-ouest de Kuujjuaq. Le village est établi au fond d'une petite anse, au sud des îles et du détroit de Digges, près du Cap Wolstenhiome, à 62°24′ de latitude nord et 77°55′ de longitude ouest.

Ses deux localités voisines, Akulivik au sud et Salluit à l'est, en sont éloignées respectivement de 120 et 180 kilomètres. Il s'agit de la communauté inuit la plus septentrionale du Québec ; l'indice de nordicité attribué à Ivujivik est de 690 VAPO.

Ivujivik possède un climat de toundra. En l'absence de données précises, on estime que la température moyenne annuelle est inférieure à – 7,5 °C et la longueur de la saison sans gel, de moins de 20 jours. Le total des précipitations annuelles est relativement faible, moins de 400 millimètres. De celles-ci, 55% tombent sous forme de neige. Cette localité se trouve dans une zone de pergélisol continu.

Historique et population

L'arrivée du premier missionnaire catholique à Ivujivik remonte à 1938 et la date de fixation des populations à cet endroit, à 1947. La première école y fut inaugurée en 1960. À ce jour, les membres de la communauté forment la Corporation municipale du village nordique d'Ivujivik.

Au cours des premières années d'existence du village, jusqu'en 1966, on comptait une centaine d'habitants à Ivujivik. En 1971, la population était de 121 personnes, dont 5 allochtones ; elle était passée à 173 personnes en 1976 et à 184 personnes en 1979. Il y avait 8 allochtones qui habitaient le village à cette date, en plus des 176 Inuit formant 33 familles. En 1982, on dénombrait près de 200 Inuit.

Infrastructures et services

La communauté dispose des infrastructures et services de base suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, distribution de l'eau potable, enlèvement des déchets solides, école, dispensaire, congélateur municipal, service de voirie et service policier. On n'y trouve toutefois pas de service de protection contre les incendies.

En été, l'eau potable est prélevée dans un lac situé près du village, à environ un kilomètre mais en hiver, l'approvisionnement se fait à partir d'un autre lac plus éloigné. On utilise, là aussi, un «muskeg» pour la distribution de l'eau potable dans les maisons. Au 1er juin 1980, on comptait trente logements sociaux dans cette localité et 6 logements abritant les organismes gouvernementaux et les commerces.

La piste d'atterrissage d'Ivujivik est la moins longue des pistes des villages autochtones du Nord québécois ; elle mesure 275 mètres de longueur par 26 mètres de largeur et sa surface est de gravier. Quant à la longueur des rues et chemins disponibles dans le village et ses environs, elle totalise 800 mètres.

La vie économique

Dans la région d'Ivujivik, plusieurs îles offrent aux mammifères marins et aux oiseaux l'abri de côtes peu fréquentées. Jusqu'en 1970, la vie économique de la communauté reposait, pour l'essentiel, sur la chasse au phoque, au béluga et au morse. On capturait en moyenne 1 000 phoques par année, une cinquantaine de bélugas et environ 30 morses. Le béluga est le complément naturel de la chasse au phoque.

On ne connaît toutefois pas les tableaux de chasse des Inuit d'Ivujivik effectués au cours des dernières années, ce village ayant refusé d'être signataire de la Convention et par le fait même de participer à l'étude sur les niveaux de récolte.

En 1980, la part des revenus directement versés à des autochtones à l'emploi des gouvernements fédéral et provincial s'élevait à 32,3% du revenu total de la population autochtone comparativement à la moyenne de 14,7% observée pour l'ensemble des villages inuit. Les revenus versés par les organismes régionaux et locaux ne représentaient, quant à eux, que 13,2% des revenus totaux par rapport à une moyenne de 30,9%. Les revenus provenant des paiements de transfert ont fourni 21,7% du revenu total et les entreprises autochtones, 24,4%.

Une coopérative locale a été formée en 1967 et, avec ses 84 membres, elle affiche aujourd'hui un taux de participation très élevé, soit de 94,4%. La coopérative d'Ivujivik est présente dans les six secteurs d'activités suivants : vente au détail (magasin général), production de sculpture et d'artisanat, mise en marché des fourrures, distribution des produits pétroliers et tourisme (camps de chasse et pêche). Son chiffre d'affaires pour l'année 1977-1978 se situait entre 500 000 $ et 750 000 $; il s'élevait à 784 040 $ au 31 janvier 1981.

Une monographie du village d'Ivujivik a été réalisée entre 1968 et 1971 par :
ROY, C., **Le village esquimau d'Ivujivik et sa région. Quelques aspects géographiques.** 2 tomes. Québec, DANO, Service de mise en valeur des ressources, février 1974, 492 p.

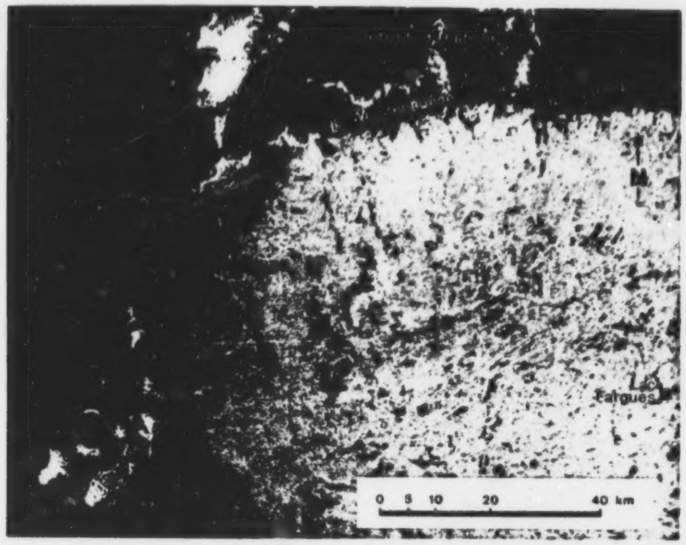

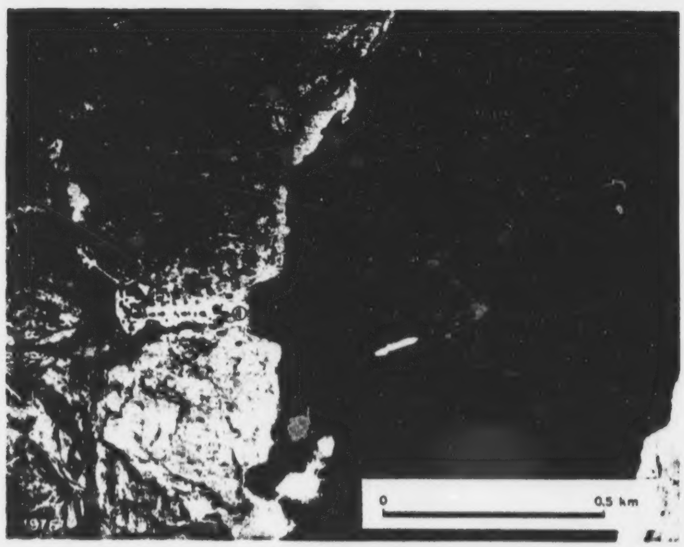

1- **Centre communautaire**
Community centre
ᐊ ᐃᔅ ᒪᒍᐧᐃᓇᓐ
ᑲᑎᒪᐱᑦ

2- **Écoles**
Schools
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕕᒃ
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕕᑦ

3- **Dispensaire**
Clinic
ᐊᓐᓂᐊᕐᓱᐃᕝᕕᒃ
ᐊᓐᓂᐊᓯᐅᕐᐱᐊᐱᑦ

4- **Mission anglicane**
Anglican mission
ᐊᖏᓕᑲᓐ ᐅᒃᐱᕐᓴᕐᕕᒃ
ᐊᔪᕐᕿᑐᐃᔨ ᐊᖏᓕᑲᓐ

5- **Bureau du conseil**
Council office
ᒥᓯᓇᓕᕐᕕᒃ
ᓄᓇᓕ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ ᐊᓪᓚᕝᕕᖓ

6- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store
ᑯᐊᑉ
ᑯᐊᐸ ᓂᐅᕕᕐᕕᖓ

7- **Prise d'eau potable**
Drinking-water source
ᓂᐱ ᐊ ᒥᓂᒃᑲᓐ ᐅᑎᕆᐸᒃ
ᐃᒥᕐᑕᕕ ᐃᒥᓯᐊᒥᑦ

Kangiqsualujjuaq ᑲᖏᖅᓱᐊᓗᔾᔪᐊᖅ

THOMAS HUGHES, MAM

Cette localité, connue également sous les noms de Port-Nouveau-Québec et George River, se situe sur la côte est de la baie d'Ungava, à 58°42′ de latitude nord et à 65°54′ de latitude ouest. Elle se trouve à 160 kilomètres au nord-est de Kuujjuaq. Le village est établi à l'embouchure de la rivière George, au fond d'une anse appelée Akilasakalluq. La marée se fait sentir jusque dans l'élargissement de la rivière George en face du village ; en période de marée basse, cette zone est pratiquement libre d'eau. Kangiqsualujjuaq signifie, en langue inuit, «la très grande baie».

La température moyenne annuelle y est d'environ −4°C et la durée de la période sans gel, de 40 jours. Cette localité du «Grand Nord» québécois reçoit annuellement plus de 500 millimètres de précipitations ; de celles-ci, 40% tombent sous forme de neige. Sur le site du village, la couche de sol gelé en permanence est localisée à environ 120 centimètres de la surface du sol.

Historique et population

Kangiqsualujjuaq a été le site d'un poste de traite des fourrures au cours des périodes de 1838-1842, 1876-1915 et 1923 à 1932. Avant 1959, il n'y avait pas de village comme tel à cet endroit ; les camps d'été étaient établis sur la côte et les camps d'hiver, à une cinquantaine de kilomètres à l'intérieur des terres. En 1959 fut fondée, avec l'aide du gouvernement fédéral, la Coopérative des pêcheurs inuit de George River, qui avait pour but d'exploiter commercialement des pêcheries à l'omble chevalier. Il s'agissait alors de la première coopérative à être formée au Nord du Québec.

L'année 1962 marque le début de la construction du village. Quelques années plus tard, tous les habitants de George River vivaient dans des maisons de bois préfabriquées, conçues par le gouvernement fédéral, ou dans des baraques. Viennent ensuite, vers 1963, l'école, le magasin coopératif et quelques édifices gouvernementaux. Kangiqsualujjuaq a été incorporée en municipalité de village nordique en 1979.

En 1966, le village comptait 168 habitants ; en 1976, la population était passée à 282 dont 271 Inuit. En 1979, on dénombrait 323 Inuit regroupés en 64 familles et 10 allochtones. En juillet 1982, on y dénombrait 339 Inuit. La population de Kangiqsualujjuaq a donc doublé au cours des quinze dernières années.

Infrastructures et services

Cette localité dispose des infrastructures et services de base à l'exception d'un service de protection contre les incendies et d'un service de voirie. Elle dispose d'un service d'électricité et de téléphone, de distribution de l'eau potable, d'enlèvement des déchets solides, d'une piste d'atterrissage, d'une école et d'un dispensaire, d'un centre communautaire, d'un congélateur municipal et d'un service policier. On y trouve également 2,4 kilomètres de rues et routes de service.

La piste d'atterrissage se trouve à proximité du village et est orientée nord-ouest — sud-est ; on songe à aménager une nouvelle piste vers le nord-ouest dans le but de l'éloigner du village et de l'allonger. On ne trouve pas de base d'hydravion à proximité de cette localité.

La population de Kangiqsualujjuaq s'approvisionne en eau potable à partir d'un petit ruisseau qui prend sa source dans les montagnes du nord-est du village. La qualité de l'eau y est excellente sauf au printemps où l'eau est puisée dans un petit lac situé à environ 3 kilomètres au nord-ouest du village, au sommet des montagnes.

Le village comprend 48 logements sociaux dont la plupart se trouvaient en mauvais état en 1980. À ceux-ci s'ajoutent les neuf logements appartenant aux agences gouvernementales et commerciales. Les sites disponibles pour une expansion future du village se trouvent au nord-ouest du village actuel. Il s'agit de deux surfaces planes légèrement inclinées vers la mer.

La vie économique

La communauté de Kangiqsualujjuaq tire la majeure partie de sa nourriture de la chasse au caribou et de la pêche à l'omble chevalier ; ces deux espèces représentaient plus de 75% des récoltes fauniques en 1978. On y chasse également le phoque et le béluga ; on y pêche le saumon et la truite. Le poids de nourriture moyen par jour et par personne provenant des récoltes est bien au-delà de celui observé dans les autres villages.

Quant à la coopérative locale, la première à être fondée (1959), elle est active dans les six secteurs d'activités suivants : vente au détail (magasin général), artisanat, gravure, mise en marché des fourrures, pêcheries commerciales et récréation (salle de billard). Son taux de participation de 53,3% était toutefois inférieur à la moyenne des coopératives locales ; on dénombrait 80 membres en 1980. Son chiffre d'affaires pour l'année 1977-1978 se situait entre 500 000 $ et 750 000 $, et s'élevait à 883 755 $ au 31 décembre 1980.

La population autochtone reçoit en moyenne 40,4% de ses revenus totaux de salaires versés par les organismes régionaux et locaux, 8,0% par les gouvernements fédéral et provincial et 17,8% par les entreprises autochtones. Plus de 30% du revenu total provient des «paiements de transfert».

Quelques monographies ont analysé les traits anthropologiques de la communauté de Kangiqsualujjuaq : celles de E. Varkony en 1967 et de D. Savoie en 1969. D'autres travaux ont tout simplement essayé de saisir les changements culturels survenus dans la population : S.E. Arbess en 1967 et E. Iglauer en 1966.

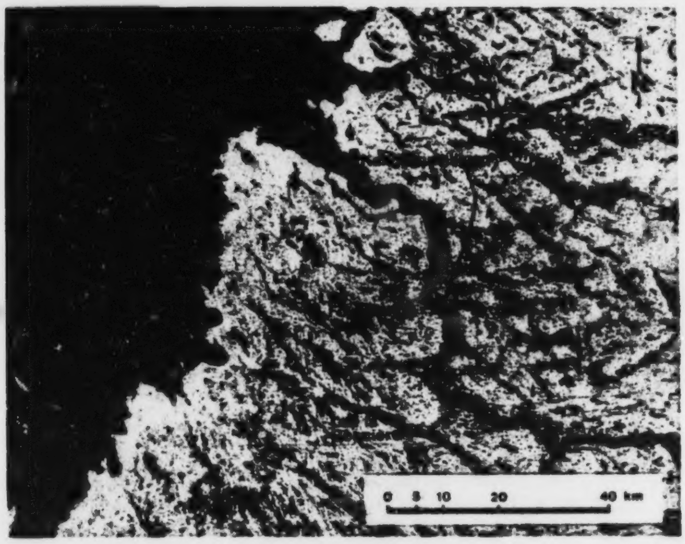

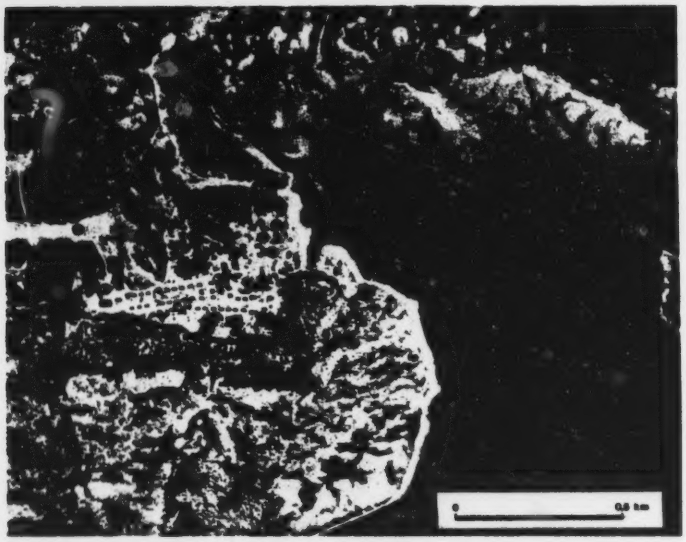

1- **Centre communautaire**
Community centre
ᐊ ᐃᔑ ᒪᒧ ᐃᓄᓐ
ᑲᑎᒪᕖ

2- **Ecoles**
Schools
ᑰᓇᑲᒧᑦ
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕖ

3- **Dispensaire**
Clinic
ᐊᐋᓯᐅᑲᒥᐋ
ᐋᓐᓂᐊᓯᐅᕐᕕᐊᐱ

4- **Mission anglicane**
Anglican mission
ᐊᖕᑭᓕᑲᓐ ᐃᐱᒥᐋᑲᒧᑦ
ᐊᔪᕐᑭᑐᐃᐱ ᐊᖕᓕᑲᓐ

5- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store
ᑰ ᐊ
ᑰᐊᐸ ᓂᐅᕕᕐᕕᖓ

6- **Piste d'atterrissage**
Landing strip
ᐸᒥᔭ ᒪ ᑭᓇ
ᒥᑉᐱ

7- **Résidence des professeurs**
Teachers' Residence
ᒥ ᑰᑎᒪᓚᔪ ᐊ ᐃᔑ ᑖ
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᑎᓯᔨ ᐊᓂᕐᕋᖓ

Kangiqsujuaq ᑲᖏᖅᓱᔪᐊᖅ

THOMAS HUGHES

Cette localité du Détroit-d'Hudson se trouve à 420 kilomètres au nord-ouest de Kuujjuaq, à 61°31′ de latitude nord et à 71°56′ de longitude ouest. Le village, dont le nom signifie «la grande baie», est établi sur la rive est de la baie de Wakeham. Deux ruisseaux à débit important, qui constituent les décharges de plusieurs lacs de grandes dimensions, traversent le village. Kangiqsujuaq se trouve aussi à 100 kilomètres au nord-est du cratère du Nouveau-Québec, dont le site est reconnu pour la beauté de ses paysages, et à 208 kilomètres du village voisin, Salluit.

La température moyenne annuelle à cet endroit est d'environ −7,0°C, celle de janvier de −20°C. On y compte 20 jours sans gel au cours de l'année. Plus de la moitié des 400 millimètres de précipitations totales annuelles tombent sous forme de neige.

Cette localité du «Grand Nord» québécois se trouve dans une zone de pergélisol continu. On estime par ailleurs que la profondeur du sol gelé en permanence est d'environ 210 mètres alors que le sol qui dégèle au cours de l'été atteint une épaisseur moyenne de 1,5 mètre.

Historique et population

Kangiqsujuaq s'est constituée autour d'un poste de traite établi par la compagnie Révillon Frères à partir de 1912. En 1935, on assiste à la fondation de la mission catholique. Appelée Wakeham jusqu'en 1961, puis Maricourt jusqu'à tout récemment, cette localité fut dotée de ses premiers services dans les années soixante. Une école fédérale fut inaugurée en 1960, et en 1961 on y installa un dispensaire. En 1963, un temple anglican fut construit dans ce village et, à partir de 1964, le gouvernement du Québec procéda à la mise en place de services éducationnels et sociaux. En 1974, 16 des 231 Inuit occupaient un emploi salarié ; ce nombre atteignait 47 en 1980.

La population inuit de Kangiqsujuaq a presque quadruplé en quarante ans, passant de 66 habitants en 1941 à 289 en 1979. En 1979, on comptait 59 familles inuit (277 personnes) et 3 familles allochtones (12 personnes). La population s'est accrue de la façon suivante :

1941 : 66 habitants	1966 : 227 habitants
1951 : 75 habitants	1971 : 216 habitants
1956 : 94 habitants	1976 : 256 habitants
1961 : 112 habitants	1979 : 289 habitants

Au 1er juillet 1982, la population autochtone s'élevait à 325 Inuit.

Ces chiffres démontrent qu'il y a eu fixation de la population dans ce village dans les années soixante, parallèlement à l'arrivée des premiers services gouvernementaux.

Infrastructures et services

La communauté de Kangiqsujuaq dispose des infrastructures et services de base nécessaires à un habitat groupé : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, école, dispensaire, centre communautaire, distribution de l'eau potable, enlèvement des déchets solides, service policier et service de voirie. La localité ne possède pas de congélateur municipal et ne dispose pas non plus d'un service de protection contre les incendies.

La piste d'atterrissage de Kangiqsujuaq, localisée à l'est du village et orientée nord-est — sud-ouest, a une longueur de 545 mètres et est recouverte de gravier. On ne retrouve pas de base d'hydravion à proximité de cette localité. Les rues et routes de service totalisent une longueur d'environ 2,1 kilomètres.

Deux véhicules effectuent le transport et la livraison de l'eau potable sur une base quotidienne. Pendant l'été, l'eau est recueillie dans un ruisseau qui coule dans la partie habitée du village ; en hiver, le débit de ce cours d'eau est très réduit et le village doit s'approvisionner dans un lac situé à environ 6 kilomètres à l'est. Quelques maisons seulement ont l'eau courante.

La communauté disposait, en 1980, de 40 logements sociaux. On y comptait également 12 logements d'agences. Afin d'évaluer les possibilités d'expansion du village, deux sites préférentiels, pouvant recevoir jusqu'à une trentaine d'habitations, ont été identifiés en 1980.

La vie économique

Tout comme dans les villages de la côte ouest de la baie d'Ungava, la part des revenus autochtones des Kangiqsujuarmiut provenant des «paiements de transfert» est élevée par rapport à l'ensemble des villages inuit ; elle est de 31,2% par rapport à la moyenne de 21%. Les emplois salariés procurent 68,8% du revenu total de la population autochtone : 13,4% provenant des gouvernements, 31,1% des organismes régionaux et locaux, 19,7% et 4,6% des entreprises autochtones et allochtones respectivement. Le revenu moyen disponible par personne serait légèrement inférieur à la moyenne observée pour les 13 localités inuit.

La coopérative locale de Kangiqsujuaq, fondée en 1970, est présente dans les quatre secteurs d'activités suivants : la vente au détail (magasin général), la production de sculpture et d'artisanat et la mise en marché des fourrures. Cette coopérative compte 99 membres, indiquant un taux de participation de 71,7%, légèrement plus faible que le taux moyen de participation de l'ensemble des coopératives locales. Son chiffre d'affaires, au 31 janvier 1981, était de 425 894 $.

Quant à la pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche, ce sont la chasse aux mammifères marins principalement, la pêche à l'omble chevalier et la chasse au caribou et à la sauvagine qui fournissaient, en 1978, une bonne partie de la nourriture nécessaire à la communauté.

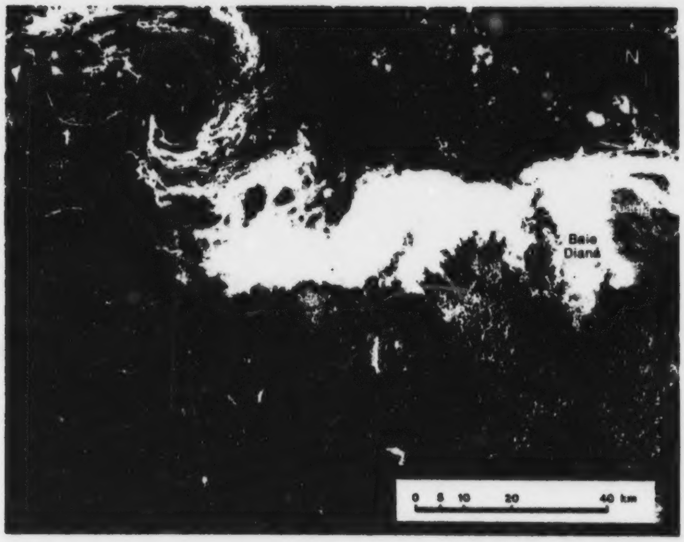

1- **École**
School
ᑯᓗᑲᒧᒃ
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕕᒃ

2- **Dispensaire**
Clinic
ᐊᓯᔪᐅᑲᒥᒃ
ᐋᓐᓂᐊᓯᐅᕐᕕᐊᐱᒃ

3- **Mission catholique**
Catholic mission
ᐅᐱᖅᑎᓯᑲᐳ ᐃᔾᔨᒥᖕᑲᒧᒃ
ᐊᐅᕐᕿᑐᐃᔾ ᑲᑐᓕᒃ

4- **Mission anglicane**
Anglican mission
ᐊᖕᓕᑲᓐ ᐃᔾᔨᒥᖕᑲᒧᒃ
ᐊᐅᕐᕿᑐᐃᔾ ᐊᖕᓕᑲᓐ

5- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store
ᑯ ᐊ
ᑯᐊᐸ ᓂᐅᕕᕐᕕᖓ

6- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store
ᑲᐸᓂ ᐊᑕ ᐊᑲᒧᒃ
ᐊᑦᓴᕝᕙ ᑳᐸᓂ ᓂᐅᕕᕐᕕᖓ

7- **Dépotoir**
Dump
ᐊ ᐃᔅ ᐊᐱᓇᓯᓇ
ᐃᕐᑲᑕᑯᑯᕕᒃ

8- **Prise d'eau potable**
Drinking-water source
ᓂᐱ ᐊ ᒥᓂᑲᓇ ᐅᑎᕚᐸ
ᐃᒥᕐᑕᕕ ᐃᒥᔪᐊᒥᒃ

9- **Piste d'atterrissage**
Landing strip
ᐸᒥᔾ ᒪ ᕿᓇ
ᒥᕕᒃ

Kangirsuk ᑲᖏᕐᓱᒃ

Cette localité de la Baie-d'Ungava se situe sur le littoral ouest de cette même baie, à environ 230 kilomètres au nord de Kuujjuaq et à 118 kilomètres de la localité voisine de Quaqtaq. Kangirsuk, qui signifie «la baie», est connue également sous les noms de Payne Bay et de Bellin. Elle est localisée sur les rives de la rivière Arnaud (Payne), à 60°01′ de latitude nord et à 70°01′ de longitude ouest. Le village repose sur des affleurements rocheux, entre une falaise rocheuse au nord et une butte rocheuse au sud.

À l'ouest du village, on retrouve les installations de la CBH, sur une presqu'île qui s'avance dans la rivière Arnaud ; ces installations sont reliées au village par une route construite à même le roc.

La température moyenne annuelle est d'environ −7,5°C et les précipitations annuelles, dont 40% tombent sous forme de neige, totalisent 400 millimètres. La durée de la saison sans gel est de 40 jours. On estime par ailleurs que la profondeur du sol gelé en permanence à cet endroit atteint un minimum de 185 mètres alors que l'épaisseur du sol dégelé pendant l'été varie entre 70 centimètres et 2 mètres.

Historique et population

La CBH a ouvert un poste à cet endroit vers 1925. On assiste, dans les années cinquante, à la mise en place du village sur le site actuel. C'est à la suite de l'inauguration de la première école en 1959 que les autochtones ont commencé à s'établir à Kangirsuk ; on y comptait environ 200 habitants en 1966. La coopérative locale fut fondée en 1964.

En 1971, la population totale de ce village était de 219 habitants, de 305 habitants en 1976 et de 271 habitants en 1979, dont 260 Inuit regroupés en 55 familles et 11 allochtones. Au 1er juillet 1982, on comptait 256 Inuit à Kangirsuk.

Infrastructures et services

La communauté dispose des installations et services de base suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, école, dispensaire, congélateur municipal, service policier, enlèvement des déchets domestiques, distribution d'eau potable et service de voirie. Elle ne possède toutefois pas de service de protection contre les incendies.

Les rues et routes de cette localité totalisent environ 1,4 kilomètre et la piste d'atterrissage, localisée au nord du village, mesure près de 400 mètres de longueur.

Kangirsuk s'approvisionne en eau potable dans le lac «Pause» au nord-est du village, à un peu plus de 3 kilomètres. On atteint le lac par un petit chemin de terre dont l'accessibilité est toutefois restreinte pendant certaines périodes de l'hiver. Le transport et la livraison de l'eau potable s'effectuent à l'aide de deux véhicules de type «muskeg».

En 1978 la communauté disposait de 42 logements, dont plusieurs étaient surpeuplés et dans un état médiocre. Sept logements supplémentaires appartiennent actuellement à des agences gouvernementales et commerciales. Les espaces disponibles pour la construction de maisons sont à peu près nuls sur le site même du village ; tout au plus deux ou trois maisons supplémentaires pourraient y être construites.

La vie économique

Kangirsuk est la communauté inuit qui a la part des revenus provenant des «paiements de transfert» la plus élevée, soit 34,1% du revenu total. Les emplois gouvernementaux procuraient, en 1980, 11,7% du revenu total de la population autochtone, alors que les organismes locaux et régionaux et les entreprises autochones fournissaient des salaires équivalant respectivement à 37,2% et 11,1% des revenus. Quant au revenu moyen par personne, celui-ci est quelque peu inférieur à la moyenne estimée dans l'ensemble des villages inuit. En 1974, il y avait 10 emplois à temps plein dans la communauté alors qu'en 1980, on en comptait 33 dont 29 étaient comblés par des autochtones.

La coopérative locale, fondée en 1964, s'est d'abord occupée de la commercialisation des produits de la pêche en été. Elle dirige actuellement une petite entreprise de pêche touristique. En 1974, la population tirait la majeure partie de son revenu de la coopérative. En 1980, le taux de participation à la coopérative était de 100% ; 132 Inuit en étaient membres. Les secteurs d'activités coopératives auxquels participe cette communauté sont : vente au détail (magasin général), artisanat, mise en marché des fourrures et tourisme (camp de chasse et pêche). Il y avait à Kangirsuk, une petite entreprise coopérative de nettoyage de duvet d'eider, mais celle-ci a brûlé, il y a quelques années. Le chiffre d'affaires de la coopérative locale était évalué entre 250 000 $ et 500 000 $ pour l'année 1977-1978 et s'élevait à 582 114 $ au 31 décembre 1980.

Les principales sources de nourriture de la communauté proviennent de la pratique des activités traditionnelles, principalement de la pêche à l'omble chevalier et à la truite, de la chasse au caribou et au phoque. Le poids de nourriture disponible provenant des récoltes était du même ordre, en 1978, que celui des localités voisines de Quaqtaq et Kangiqsujuaq ; (voir la carte L'Exploitation de la faune, p. 83).

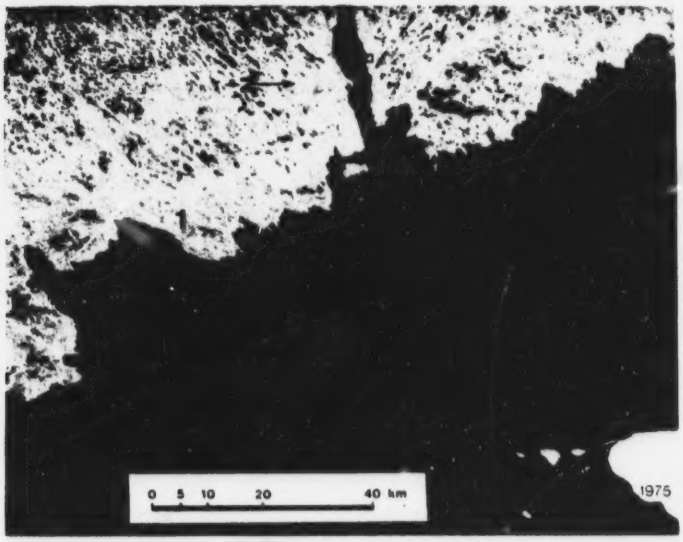

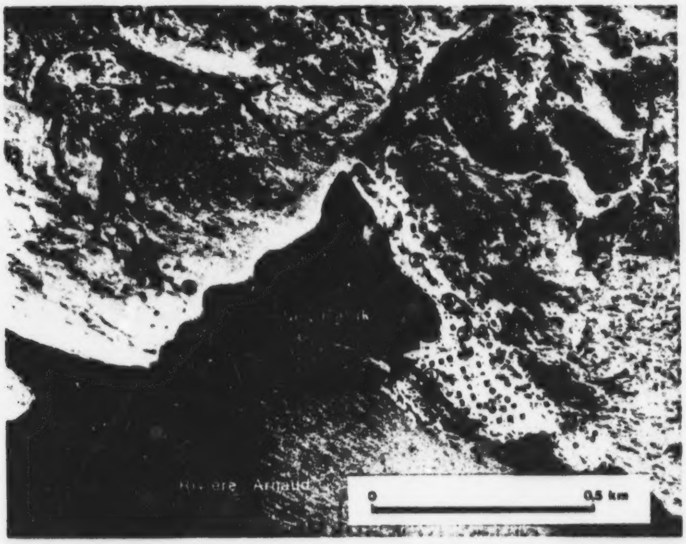

1- Centre communautaire
Community centre
ᐊ ᐃᔅ ᒪᓗᐃᓇᓪ
ᑲᑎᒪᐱᒃ

2- Écoles
Schools
ᐢᑯᓗᑲᒧᒃ
ᐃᓕᓂᐊᕐᐱᒃ

3- Dispensaire
Clinic
ᐊᑳᓯᐅᑲᒥᑰ
ᐊᓂᐊᓯᐅᕐᐱᐊᐱᒃ

4- Mission anglicane
Anglican mission
ᐊᖏᓕᑲᓐ ᐃᐱᒥᖕᑲᒧᒃ
ᐊᔪᕐᕿᑐᐃᐱ ᐊᖏᓕᑲᓐ

5- Magasin de la coopérative locale
Co-op store
ᑰᐊᐸ
ᑰᐊᐸ ᓂᐅᕐᕕᕐᕕᒃ

6- Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson
Hudson Bay Co. store
ᑲᐸᓂ ᐊᑕᐧᐊᕐᑲᒧᒃ
ᐊᑦᓴᕐᐯ ᑲᐸᓂ ᓂᐅᕐᕕᕐᕕᒃ

Kuujjuaq ᑭᙵᔪᖅ

THOMAS KUDLAK, 1980

Cette localité, dont le nom signifie «la grande rivière», se situe au sud de la baie d'Ungava, à 58°06′ de latitude nord et à 68°24′ de longitude ouest. Le village est établi sur la rive gauche de la rivière Koksoak à environ 50 kilomètres en amont de son embouchure. Il est construit sur des terrasses d'origine marine et la topographie y est plane. On aperçoit des affleurements de roches granitiques un peu partout au nord et à l'est du village. Kuujjuaq se trouve à environ 120 kilomètres au sud-est de Tasiujaq, sa localité voisine, et à peu plus de 1 300 kilomètres de Québec, avec lequel il est relié par vol régulier.

La température moyenne annuelle enregistrée à Kuujjuaq est de – 5,2 °C et la saison sans gel dure environ 60 jours. Les précipitations annuelles, dont environ 40% tombent sous forme de neige, totalisent 476 millimètres. On estime que le pergélisol peut être rencontré jusqu'à une profondeur minimum de 100 mètres. Quant à la couche de sol qui dégèle chaque année, son épaisseur varie de 30 à 72 centimètres selon la texture des sédiments. L'indice de nordicité attribué à Kuujjuaq est de 459 VAPO comparativement à 545 VAPO à Inukjuak, localisé à peu près à la même latitude. Les critères de population, de disponibilité des infrastructures et services et d'importance de l'activité économique ont en effet un poids beaucoup plus considérable dans le calcul de cet indice à Kuujjuaq qu'à Inukjuak, ce qui a pour effet de diminuer la «nordicité» à Kuujjuaq.

Historique et population

Mieux connu sous le nom de Fort-Chimo, cette localité n'est située sur la rive gauche de la rivière Koksoak que depuis 1945. C'est en effet de 1950 à 1958 qu'il y eut déplacement de la population de la rive droite de cette même rivière vers le site actuel.

Vers 1830, la CBH tenta de lancer la traite des fourrures dans l'Ungava en fondant un poste à Fort-Chimo, poste qu'elle opéra jusqu'en 1842 et qui fut réouvert en 1866. L'ouverture de ce poste entraîna le déplacement de quelques familles inuit de la Baie-d'Hudson. Au cours de cette période, les Indiens montagnais et naskapis ont visité ce poste mais la période de 1868 à 1896 fut pour eux une période de déclin. On atteste la présence d'Indiens naskapis à Fort-Chimo, de 1947 à 1953. Ils furent, par la suite, transférés dans une réserve, au lac John près de Schefferville.

La période de développement rapide de Fort-Chimo a débuté avec la construction d'une base aérienne américaine en 1942 et son occupation par l'armée américaine de 1941 à 1945. Une mission catholique fut établie en 1948 puis un dispensaire, une école et une station climatologique. À la suite de la création de la DGNO en 1961, cette localité fut dotée d'un poste de la Sûreté du Québec, d'un bureau d'administration, d'un hôpital et d'une école de langue française. En 1961, un service téléphonique y était en opération.

Entre 1962 et 1979, la population de Kuujjuaq a presque doublé, passant de 550 à 1 068 habitants. En effet, en 1962, la communauté inuit rassemblait 468 autochtones alors qu'en 1979, elle atteignait 818 autochtones répartis à l'intérieur de 192 familles. En juillet 1982, on dénombrait 894 Inuit à Kuujjuaq. Il s'agit de la population inuit la plus importante du Nord du Québec. On attribue cette croissance soutenue de la population, principalement à une natalité vigoureuse d'une part, et à une mortalité plus faible depuis l'amélioration des services de santé, d'autre part. Quant à la population allochtone, déjà, en 1971, elle comprenait 195 personnes. En 1979, les allochtones comptaient 250 personnes, soit plus de 20% de la population totale.

Aujourd'hui, Kuujjuaq constitue la localité du Nord du Québec la mieux connue : elle a été la plaque tournante des activités économiques dans le Nord du Québec depuis une trentaine d'années.

Infrastructures et services

Cette localité dispose de tous les services municipaux devant répondre aux besoins de sa population. Néanmoins, un grand nombre de résidences n'ont pas encore l'eau courante, mais contrairement à la plupart des villages inuit, à l'exception de Poste-de-la-Baleine — Kuujjuarapik, il sera possible d'y installer un réseau d'aqueduc et d'égouts, le village étant construit en grande partie sur des sédiments sableux. Les rues et routes de service disponibles à Kuujjuaq totalisent environ 7,3 kilomètres.

Il existe deux pistes d'atterrissage à proximité du village : une piste principale de 1 818 mètres de longueur et 45 mètres de largeur, goudronnée et orientée nord-est — sud-ouest et une piste secondaire de 1 640 mètres de longueur. Contrairement à tous les autres villages inuit, Kuujjuaq dispose des services aux avions et des instruments d'aide à la navigation, permettant ainsi le vol aux instruments.

L'eau potable de cette localité provient d'un petit ruisseau qui prend sa source à l'est du village et le traverse. Une digue de sable, pourvue d'un réservoir en béton, forme un lac artificiel dans lequel la prise d'eau est aménagée.

En 1979, Kuujjuaq voulait assumer ses fonctions de développement en se dotant des installations additionnelles suivantes : un hôpital de 25 lits, une résidence pour le personnel allochtone du gouvernement du Québec (8 unités), cinq maisons pour les professeurs, une trentaine de résidences pour des familles et le personnel de l'ARK, un centre communautaire, un garage, des entrepôts, un hangar pour avions, des bureaux, un restaurant et un hôtel. La plupart de ces projets de construction sont achevés à ce jour. Déjà en 1980, on y comptait 118 édifices appartenant à des organismes gouvernementaux ou autres et 124 logements sociaux. Par ailleurs, les sites propices à la construction sont nombreux à Kuujjuaq.

La vie économique

Sur le plan des activités économiques et politiques, Kuujjuaq constituait, au début des années soixante, un véritable pôle d'attraction, grâce surtout à des infrastructures de transport et de télécommunication et à des services variés de gestion et de commerce.

Aujourd'hui, elle a encore les mêmes fonctions en plus d'être le centre opérationnel de l'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour les localités de la Baie-d'Ungava. C'est en effet à Kuujjuaq que l'Administration régionale Kativik a son siège social. On y trouve également des bureaux de la Société Makivik, les compagnies Air Inuit et Kigiak Builders ainsi que les bureaux régionaux de certains ministères. Kuujjuaq est aussi un centre de ravitaillement et un point de départ des activités touristiques dans la partie nord-est du territoire (pêche, chasse, grandes randonnées).

Les revenus de la population autochtone de Kuujjuaq sont les plus élevés de tous les villages inuit. Les organismes régionaux et locaux et les entreprises autochtones procurent respectivement 42,2% et 25,3% du revenu total versé en salaires et en rémunérations alors que les gouvernements fédéral et provincial contribuent à fournir 16,0% du revenu total versé en salaires et 13,9% seulement sous forme de «paiements de transfert». En 1980, environ 50% des emplois étaient occupés par des non-autochtones. La pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche est moins importante à Kuujjuaq qu'ailleurs sur le «territoire inuit», les emplois salariés étant plus nombreux. Ce sont toutefois la chasse au caribou et au petit gibier et la pêche au saumon dans la rivière Koksoak qui procurent la plus grande partie de la nourriture provenant des récoltes fauniques des autochtones.

Une coopérative locale de pêche et de coupe de bois a été créée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord en 1961. Ses activités dans le domaine des pêcheries commerciales ont toutefois été réduites considérablement depuis. Aujourd'hui, la coopérative locale de Kuujjuaq est présente dans les six secteurs d'activités suivants : vente au détail (magasin général), artisanat, mise en marché

des fourrures, tourisme (camps de chasse et pêche), restauration et récréation (salle de billard). Seulement 161 Inuit étaient membres de la coopérative locale en 1980 ; ce nombre correspond à un taux de participation de 38,3%, le plus faible de toutes les coopératives inuit. Son chiffre d'affaires s'élevait toutefois à 1 357 409 $ au 31 décembre 1981.

Kuujjuaq est considérée comme une capitale régionale avec non seulement des fonctions administratives, mais un rôle économique et politique à jouer dans l'ensemble du Nord du Québec. Divers travaux soulignent l'importance des fonctions administratives et du rayonnement de cette localité.

Kuujjuaq a fait l'objet de quelques monographies générales et de plusieurs études scientifiques. Au cours des années soixante, le Centre d'études nordiques de l'Université Laval (CEN) et quelques chercheurs de la Direction générale du Nouveau-Québec ont abordé différentes thématiques relatives au milieu naturel et humain de cette communauté.

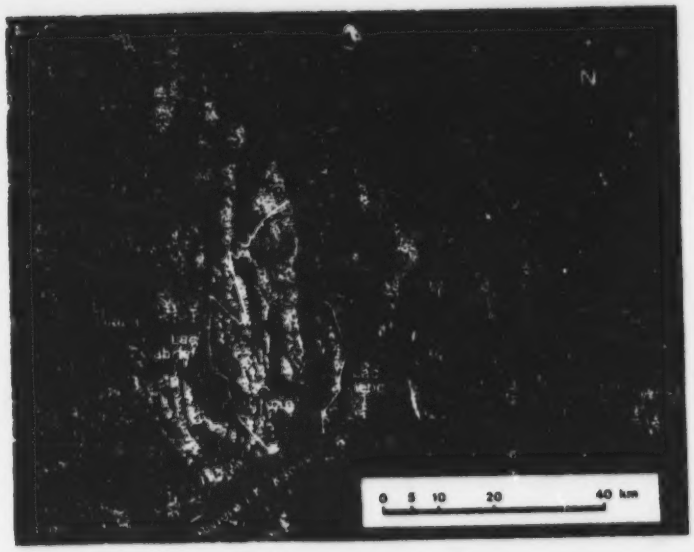

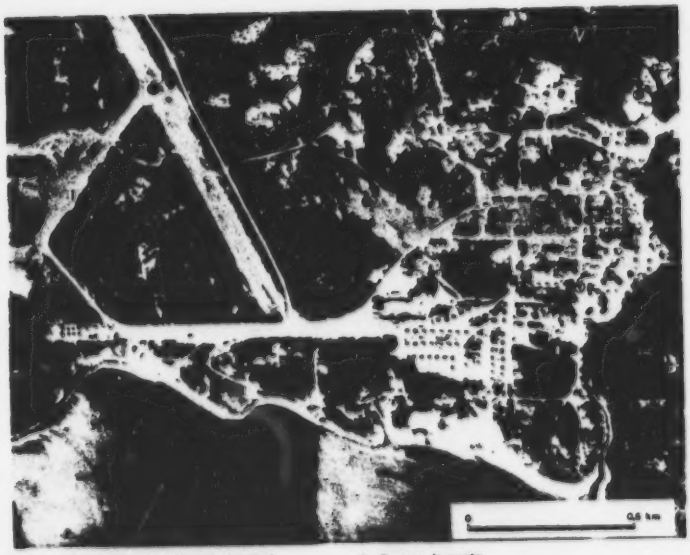

1- **Centre hospitalier de l'Ungava (ancien)**
Former Ungava Hospital centre

3- **Mission anglicane**
Anglican mission

3- **Mission catholique**
Catholic mission

4- **Approvisionnement Québec (MTPA)**
Approvisionnement-Québec (MTPA)

5- **Bureau de l'aide sociale**
Social aid office

6- **Sûreté du Québec**
Sûreté du Québec

7- **Bureau de poste**
Post office

8- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

9- **Prise d'eau potable**
Drinking-water source

10- **Piste d'atterrissage**
Landing strip

11- **Écoles**
Schools

Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostoo) ·ᐋᐱᒫᑯᔅᑐ

Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine est une localité de la Baie-d'Hudson sise à l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine, sur sa rive droite, à 55°17' de latitude nord et à 77°45' de longitude ouest. Le toponyme Kuujjuarapik désigne d'ailleurs «la petite grande rivière». Cette localité se trouve à environ 45 kilomètres au sud de l'archipel des îles Manitounuk, dans la baie d'Hudson, à 184 kilomètres au nord de Chisasibi, sa plus proche voisine, et à plus de 1 300 kilomètres de Québec. Le village est construit sur deux terrasses sableuses de grandes étendues, à topographie plane.

Cette localité regroupe une communauté crie évaluée en 1979, à 376 personnes, une communauté inuit de 604 personnes ainsi que 158 allochtones. Par la Loi concernant les villages cris et la Loi concernant les villages nordiques et l'ARK, sanctionnées en 1978, les membres de chacune des deux communautés autochtones constituent deux corporations municipales distinctes : la «Corporation du village inuit de Kuujjuarapik» et la «Corporation du village cri de Poste-de-la-Baleine». La municipalité crie peut aussi être désignée sous le nom cri de «Whapmagoostoo Aeyooch Aathach» et sous le nom anglais de «Great Whale River». Ce dernier a d'ailleurs été utilisé très longtemps.

La température moyenne annuelle dans ce village est de −4,1°C et la longueur de la période sans gel, de 60 jours. Les précipitations totales annuelles atteignent en moyenne 625 millimètres ; de ce total, 35% tombent sous forme de neige. Les conditions climatiques compliquent souvent la circulation aérienne dans le Nord du Québec, plus particulièrement à Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine. En effet, cette localité connaît la situation la plus difficile quant à la fréquence du mauvais temps, qui se traduit principalement pendant la période estivale, par la présence d'un brouillard et par une visibilité réduite. En hiver, c'est la poudrerie qui devient l'élément perturbateur de la navigation aérienne, la circulation du vent étant peu freinée par les obstacles naturels. Contrairement à la plupart des autres villages inuit, il n'y a pas de pergélisol sur le site du village.

Ces données climatiques, combinées à des critères d'accessibilité, de disponibilité des services, d'importance de la population et du degré de l'activité économique servent à déterminer l'indice de nordicité, qui est égal à cet endroit à 410 VAPO, plaçant cette localité dans le «Moyen-Nord» québécois. Il est intéressant de noter que cet indice est plus faible à Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine qu'à Nemiscau (499 VAPO), bien que cette dernière soit localisée beaucoup plus au sud du territoire. Ceci s'explique par le fait que Nemiscau n'était doté, jusqu'à tout récemment, que d'un nombre limité d'infrastructures et de services de base.

Historique et population

Ce village s'est développé sur le site d'un comptoir de traite des fourrures de la CBH établi en 1820 et appelé «Great Whale River». Ce site constituait avant tout un centre de chasse à la baleine. Déjà au XVIIIe siècle, des chasseurs parcouraient cette région et se regroupaient à Petite rivière de la Baleine, à Grande rivière de la Baleine et au Golfe de Richmond où des postes de traite ont été ouverts puis fermés successivement, au cours des XVIIIe et XIXe siècles principalement.

Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine a été sans contredit la plaque tournante des mouvements de pénétration vers la côte est de la baie d'Hudson. La mission anglicane est venue se greffer à l'organisation commerciale, constituée autour de la traite des fourrures, en 1882 et les catholiques à partir de 1890 ; ces derniers ne s'y établirent de façon permanente qu'en 1946. En 1920, la compagnie française Révillon Frères y ouvrit un poste pour traiter avec les Inuit et les Indiens. C'est à cette époque que les autochtones de Great Whale River ont été durement touchés par la famine (1920-1930) causée par le déclin du castor et du caribou principalement.

La présence du gouvernement canadien est manifeste à partir de la fin du XIXe siècle ; on installe une station météorologique en 1895, une aide médicale est assurée par la patrouille de l'Est de l'Arctique à partir de 1922 et les services de la Gendarmerie royale du Canada à partir de 1940. Au cours de la deuxième guerre mondiale, les États-Unis installèrent une base et un aéroport militaires qui furent cédés au ministère fédéral des Transports en 1948. C'est ainsi que cette localité allait devenir un pôle de communication pour le Nord. Par la suite, la population commença à recevoir un certain nombre de services gouvernementaux canadiens ; allocations familiales et pensions de vieillesse (1947), services d'éducation et de santé (1958). En 1956, le poste devenait le site d'une station de radar de la «Mid-Canada Line» dont la construction fut achevée en 1958. Cette série de stations de radars qui constituent la «Mid-Canada Line» furent construites à la hauteur du 55° parallèle à partir de 1955, à Poste-de-la-Baleine et à Schefferville.

Avant 1955, les populations crie et inuit qui furent attirées à cet endroit habitaient une série de camps le long de la côte, entre la Pointe Louis XIV et la rivière Nastapoca. Le fait de vivre dans un village constituait une situation nouvelle pour les deux communautés. Les relations inter-ethniques ont été pendant longtemps empreintes d'indifférence et parfois même d'hostilité.

La population totale de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine était de 1 138 habitants en 1979. Sa croissance a été lente entre 1850 et 1950 ; elle est passée de 250 à 369 habitants. À partir de ce moment-là, elle a triplé. Un grand nombre de Cris et d'Inuit sont originaires des localités d'Inukjuak, d'Akulivik et de Chisasibi (Fort-George) ; ils furent amenés à travailler à la construction de la base militaire américaine au cours de la deuxième guerre mondiale. Plusieurs Inuit proviennent même de Kuujjuaq et du Labrador. En 1982, la population autochtone s'élevait à 1 000, dont 603 Inuit et 397 Cris.

La population allochtone, 158 personnes en 1979, se compose des travailleurs employés par les services des gouvernements fédéral et provincial, par les sociétés d'État et par un certain nombre d'entreprises autochtones et allochtones.

Infrastructures et services

Cette localité possède les installations municipales qui permettent de répondre aux besoins essentiels de la communauté : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, école, dispensaire, congélateur municipal, service policier, de protection contre les incendies, de distribution de l'eau potable, d'enlèvement des ordures ménagères et service de voirie. Elle dispose également d'un centre communautaire et administratif et d'une base d'hydravion. Les rues et routes de services desservant cette localité ont une longueur totale d'environ 5,5 kilomètres.

Ses deux pistes d'atterrissage ont été construites en 1955 pour desservir le centre de commande et d'entretien de la ligne de radar Mid-Canada. Elles sont sous la juridiction du gouvernement du Québec depuis 1987. C'est la piste orientée nord-sud, mesurant 1 525 mètres de longueur, qui est utilisée actuellement ; elle n'est pas asphaltée. Contrairement à la plupart des villages nordiques québécois, Poste-de-la-Baleine peut offrir aux avions les différents services d'approvisionnement et dispose des instruments d'aide à la navigation. Les difficultés d'utilisation de la deuxième piste, orientée de l'est à l'ouest, découlent principalement de la proximité des habitations et de la route principale, qui traverse cette piste.

L'eau potable est prélevée de la Grande rivière de la Baleine et traitée au chlore. Une partie du village, située à proximité de la prise d'eau, est dotée d'un réseau d'aqueduc qui alimente tous les bâtiments de ce secteur. Pour l'alimentation des autres habitations, une conduite a été raccordée au système existant et l'eau est ainsi amenée à proximité des habitations puis distribuée individuellement à chaque maison par des camions-citernes. L'absence de pergélisol sur le site du village, la nature du sol sableux et bien drainé et le roc profond pourraient permettre l'aménagement d'un système d'aqueduc et d'égouts dans tout le village.

À l'instar de Kuujjuaq, Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine est une localité dans laquelle se sont installés un grand nombre de services gouvernementaux au cours des quarante dernières années, drainant avec eux une population allochtone relativement importante. D'autres entreprises y ont établi leur base d'opération, tel Nordair, Hydro-Québec, Télésat Canada, la compagnie de la Baie-d'Hudson, etc. En 1980, on comptait dans le village environ 160 maisons habitées par les autochtones (100 par les Inuit, 60 par les Cris)

et 71 logements d'agences occupés par les divers organismes et entreprises et le personnel allochtone.

La vie économique

La coopérative locale de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine a été fondée en 1961. Elle affiche un taux de participation élevé : 428 autochtones sont membres de cette coopérative locale par rapport à une population adulte autochtone de 584 personnes. Elle est active dans les sept secteurs d'activités coopératives suivants : vente au détail (magasin général), production de sculptures et d'artisanat, la mise en marché des fourrures, distribution des produits pétroliers, restauration et récréation (salle de billard). Son chiffre d'affaires était de 1 154 170 $ au 31 juillet 1980. En plus de la coopérative, il existe quelques entreprises autochtones, soit une fabrique de canots, une salle de billard et un taxi.

En 1980, 21,7% des revenus de la population autochtone, crie et inuit, originait de «paiements de transfert» (allocations familiales, assurance-chômage, aide sociale, pension de vieillesse, programme pour les chasseurs), alors que 17,4% était constitué des salaires et des rémunérations en provenance des gouvernements provincial et fédéral, 40,2% des organismes régionaux et locaux, 13,1% des entreprises autochtones et 7,6% des entreprises allochtones. La part des salaires et des rémunérations provenant des organismes régionaux et locaux est plus élevée que la moyenne observée pour l'ensemble des villages. Le Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris subventionnait, en 1980-1981, 57 «chasseurs intensifs» ; au total, 125 personnes (adultes et enfants) bénéficiaient de ce programme, soit 32% de la population crie de Poste-de-la-Baleine.

Quant aux dépenses de la population autochtone, environ 80% sont effectuées dans la localité même, pour des biens de consommation alimentaire et d'usage courant. Ce pourcentage est presque toujours le même dans chacune des localités inuit. La majorité des achats sont effectués au magasin général de la coopérative locale et à celui de la CBH.

Les activités traditionnelles constituent toujours un élément important pour chacune des deux municipalités autochtones. Selon les données les plus récentes (1978-1979), les mammifères marins, principalement les phoques, correspondaient à environ 50% de la récolte faunique des Inuit, alors que les poissons et la sauvagine représentaient près de 60% de celle des Cris.

Enfin, comme il avait été prévu dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les Inuit de Kuujjuarapik avaient à décider de la relocalisation du village de Kuujjuarapik au Golfe de Richmond, sur des terres qui leur ont été attribuées par la Convention et sur lesquelles la pratique de leurs activités traditionnelles serait davantage possible. La décision de retourner sur ces terres a été votée en novembre 1982 par une majorité d'Inuit de Kuujjuarapik. Il est prévu que le déménagement des Inuit désireux de se rendre à «Umiujaq», le nouveau site du village, se fera sur une période de cinq ans.

Face au projets de mise en valeur du potentiel énergétique du bassin hydrographique de la Grande rivière de la Baleine et de la Petite rivière de la Baleine, Hydro-Québec a fait réaliser une étude sur l'agglomération de Poste-de-la-Baleine.

HYDRO-QUÉBEC, Direction Environnement, **Intégration des études sectorielles et préparation du rapport d'impact sur l'environnement. Complexe de la Grande rivière de la Baleine, l'agglomération de Poste-de-la-Baleine**, SOMER, Montréal, février 1979.

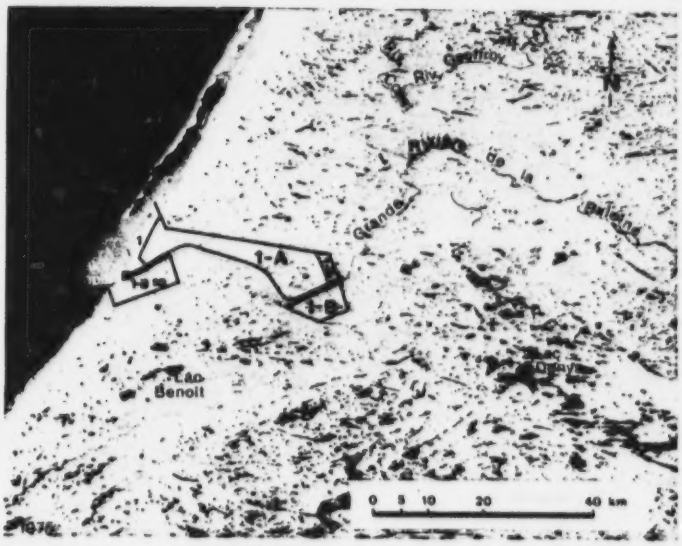

1- **Ecole**
School

2- **Dispensaire**
Clinic

3- **Mission catholique**
Catholic mission

4- **Mission anglicane**
Anglican mission

5- **Poste d'incendie**
Fire station

6- **Sûreté du Québec**
Sûreté du Québec

7- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

8- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store

9- **Piste d'atterrissage**
Landing strip

10- **Centre d'études nordiques**
Centre for northern studies

Limite des terres cries et inuit
Limits of Cree and Inuit land

Nemiscau

Nemiscau, qui signifie en langue crie «beaucoup de poissons», se situe à environ 160 kilomètres de la localité de Fort-Rupert et à 135 kilomètres au nord de Matagami, au 51°19′ de latitude nord et à 76°54′ de longitude ouest. Le village est installé sur une petite péninsule au nord-ouest du lac Champion dans le bassin hydrographique de la rivière Rupert. Il se trouve à une quinzaine de kilomètres seulement de l'actuelle route d'Hydro-Québec, dans une zone de basses terres comprises dans la région physique dite «plaine d'Eastmain».

La température moyenne annuelle à cet endroit est de l'ordre de −2,5°C, alors que la longueur de la saison sans gel est d'environ 60 jours. Les précipitations totales annuelles atteignent près de 800 millimètres et 35% tombent sous forme de neige.

Comme toutes les localités cries, Nemiscau se trouve dans le Moyen-Nord québécois. Son indice de nordicité de 499 VAPO en fait la localité la plus nordique du Moyen-Nord. Cependant on estime que cette valeur s'abaissera considérablement à cause des développements actuels et futurs reliés à la construction du nouveau village; l'indice serait de 374 VAPO en 1985.

Historique et population

Nemiscau, aussi désigné sous le nom de Fort Némiscau (1684), de Népiscau House (1832) et de Némaska (1975), a été le site du commerce des fourrures à partir de 1684 pour les compagnies du Nord, de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest. Ce poste était localisé au lac Némiscau de 1799 à 1802; il fut cependant déménagé au lac Cheashquasheson (entre le lac Némiscau et la rivière Nottaway) puis relocalisé à nouveau au lac Némiscau où la CBH opéra un poste jusqu'en 1809. Un nouveau poste fut construit par cette même compagnie en 1923. À la fermeture du village, en 1970, la population abandonna Némiscau et émigra à Fort-Rupert, Baie-du-Poste et très marginalement, à Matagami. Le village comptait alors 24 bâtiments dont 15 unités d'habitation regroupées autour du poste de la CBH ; on y vivait de pêche, de chasse et de piégeage. Un contexte économique difficile, accentué par le départ de la CBH, les incertitudes vis-à-vis les impacts de la construction du Complexe hydro-électrique NBR et les difficultés d'accès au village, par la route seulement, ont favorisé sa fermeture.

Les données sur la population montrent qu'elle a augmenté jusqu'en 1966 ; on comptait 131 habitants en 1956, 149 en 1961 et 172 habitants en 1966. En 1976, il n'y avait que 55 personnes vivant sous la tente à Nemiscau ; les autres membres de la bande résidaient temporairement dans les villages voisins.

Devant le désir de certains membres de se regrouper et de revenir aux environs de leur établissement d'origine, un nouveau site a été choisi en bordure du lac Champion. Les travaux de construction du village ont débuté à l'été 1979.

Le nouveau village, déclaré «municipalité de village cri de Nemiscau», a été planifié pour recevoir les 230 membres de la bande Némaska qui seront répartis dans 45 habitations. On prévoit que la population de ce village atteindra 280 personnes en 1985. Elle atteignait environ 200 personnes en janvier 1982.

Aspects socio-économiques

Il est prévu que le nouveau village sera doté de tous les services municipaux essentiels. En 1979, on y trouvait les installations et services suivants : électricité, téléphone, congélateur municipal, base d'hydravion, dispensaire et service policier. Le village sera également doté d'un réseau d'aqueduc et d'égouts, la nature du sol permettant ce type d'installations. Sur le site du nouveau village, le gel dépasse rarement 60 centimètres. Après 1982, date à laquelle la grande partie des travaux devait être complétée, les travaux de construction viseront à augmenter la quantité des services disponibles et à répondre aux besoins d'expansion de la communauté.

La construction du village aura fourni un certain nombre d'emplois aux autochtones, de même que la construction du poste de transformation d'Hydro-Québec, situé à proximité du village. À plus long terme, on prévoit également que le chantier hydro-électrique NBR procurera du travail aux autochtones.

La plupart des familles continuent à s'adonner aux activités traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage. En 1980-1981, 84% de la population totale crie de Nemiscau bénéficiait du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs crie ; on y comptait alors 60 «chasseurs intensifs». Une très grande partie de la nourriture provenant de l'ensemble des récoltes fauniques est représentée par l'orignal, le lièvre et le castor.

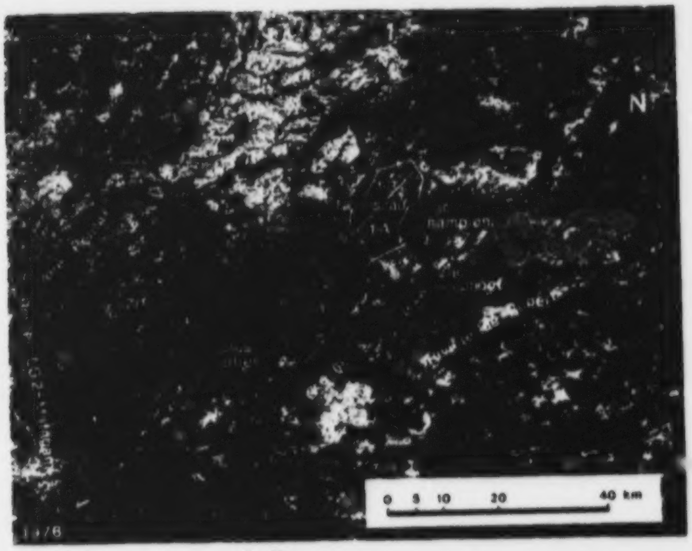

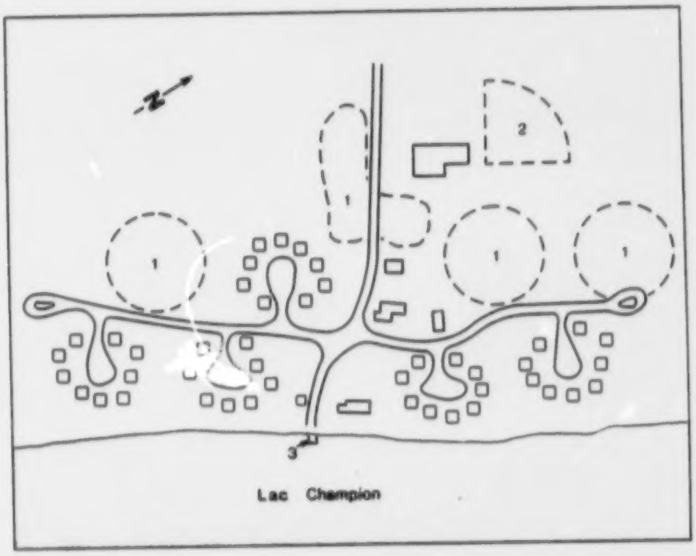

1- Expansion future
Future expansion

2- Récréation
Recreation

3- Quai
Wharf

Povungnituk ᐳᐱᕐᓂᑐᒃ

THOMAS HUGUES, MAM

Cette localité inuit de la côte est de la baie d'Hudson est située sur la rive droite de la rivière Povungnituk, à environ 4 kilomètres à l'intérieur de la baie du même nom. Elle se trouve à 540 kilomètres au nord de Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine, soit à 60°02′ de latitude nord et à 77°16′ de longitude ouest. Le toponyme Povungnituk signifie en langue inuit «ça pue beaucoup».

La région de Povungnituk se présente sous la forme d'un plateau plutôt bas, légèrement incliné vers la baie d'Hudson, dont l'altitude maximale est inférieure à 65 mètres. Cette région est parsemée de lacs dont certains peuvent atteindre quelques kilomètres de largeur, comme le lac Povungnituk ; d'autres ne sont que de simples étangs recouverts en partie par la végétation.

La température moyenne annuelle, à cet endroit, est d'environ −7,5°C, la longueur de la saison sans gel de 40 jours et le total annuel des précipitations d'environ 400 millimètres ; 45% de celles-ci tombent sous forme de neige. Tout le territoire de la région de Povungnituk se trouve situé en zone de pergélisol continu dont la profondeur moyenne est d'environ 1,52 mètre. Sa présence empêche l'infiltration de l'eau dans le sol et favorise la formation de très nombreuses zones marécageuses à proximité du village.

L'indice de nordicité de cette localité est de 502 VAPO, ce qui en fait le village le moins nordique du «Grand Nord» québécois, l'indice 500 VAPO déterminant la limite entre le «Moyen Nord» et le «Grand Nord» québécois.

Historique et population

L'histoire de Povungnituk est liée étroitement à celles d'Akulivik et de l'île Smith qui correspondaient, respectivement, au camp d'été et au camp d'hiver d'environ 128 Inuit du groupe Qikirtajuarmiut qui vécurent à Povungnituk, à partir de 1955. Les autochtones qui occupaient encore ces camps d'été et d'hiver se déplacèrent alors jusqu'à Povungnituk pour ne retourner de façon permanente sur ces territoires traditionnels de chasse, de pêche et de piégeage qu'à partir de 1975.

En 1921, Povungnituk était un comptoir satellite du poste de traite de la CBH à Inukjuak. En 1951, la CBH y installe un magasin général en même temps qu'elle abandonnait définitivement celui situé près d'Akulivik, obligeant par la suite les Inuit qui y vivaient à se déplacer vers Povungnituk. L'année 1956 fut marquée par l'arrivée du premier missionnaire catholique, le père Steinman, qui sera l'instigateur du premier regroupement autochtone : «l'Association des sculpteurs de Povungnituk», formé en 1958. Cette première association devint, en juin 1960, grâce au soutien du gouvernement du Québec et de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, «l'Association coopérative de Povungnituk». Deux ans plus tard, on y fonda la première caisse populaire de tout le «Grand Nord» québécois et même canadien. Entretemps, soit en 1958, une école fédérale y était ouverte.

Povungnituk comptait 174 habitants en 1951 et 214 en 1956. En 1962, il y avait déjà 495 Inuit et 20 allochtones, en 1966, 598 habitants (Inuit et allochtones) et 676 en 1971. Au 1er janvier 1979, les Services sociaux de l'Ungava à Kuujjuaq, indiquaient la présence, dans cette localité, de 787 personnes dont 741 Inuit regroupés en 123 familles, 5 membres de familles mixtes et 46 allochtones. Ces chiffres de population traduisent une croissance soutenue de la population depuis plus de 20 ans.

Par ailleurs, les habitants de Povungnituk, en même temps que ceux d'Ivujivik et une partie des habitants de Salluit, ont refusé d'être signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975, et en même temps de participer aux différentes instances mises en place depuis la signature de cette convention. Ainsi, contrairement aux autres localités inuit incorporées en municipalité de village nordique à la suite de la Loi concernant les villages nordiques et l'ARK, c'est un conseil communautaire qui s'occupe de la gestion et de l'administration des affaires locales.

Infrastructures et services

Le village possède les infrastructures et services suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, base d'hydravion, dispensaire, école, service policier, congélateur municipal, enlèvement des ordures ménagères et distribution de l'eau potable. La population est approvisionnée en eau potable à même la rivière Povungnituk. L'eau est pompée, chlorée puis repoussée par des conduites chauffées et isolées vers une série de réservoirs installés au centre du village. L'eau est ensuite distribuée dans les réservoirs individuels des maisons à l'aide d'un camion-citerne et de «muskegs».

Cette localité possède deux pistes d'atterrissage : l'une à proximité du village, et l'autre située sur un cordon littoral sableux à quelques kilomètres à l'est du village. Il est toutefois difficile d'accéder à cette piste, surtout en hiver ; les quelques routes de service se rendant aux pistes d'atterrissage, au dépotoir et au site d'exploitation d'une gravière sont en effet mal drainées. La longueur des rues et routes de services totalise 2,6 kilomètres.

Povungnituk pouvait compter sur 129 logements sociaux et 28 logements d'agences en 1980-1981. Cependant, 45,9% de ces logements étaient surpeuplés. L'expansion du village peut se faire soit à l'ouest, soit au nord du village actuel ; il est possible d'y trouver les sites nécessaires à la construction d'une quarantaine de maisons.

La vie économique

La coopérative locale de Povungnituk, formée en 1960, fut la deuxième du Nord québécois ; la première étant celle de Kangiqsualujjuaq, fondée en 1959. En 1980, 299 autochtones étaient membres de la coopérative locale représentant un taux de participation de 80,4%. Elle est active dans les 9 secteurs d'activités suivants : vente au détail (magasin général), sculpture, artisanat, gravure, mise en marché des fourrures, distribution des produits pétroliers, tourisme (camps de chasse et de pêche), restauration et finance. Son chiffre d'affaires pour l'année 1977-1978 se situait entre 1,5 et 2 millions $ et s'élevait à 2 624 140 $ au 31 août 1980 ; c'est à Povungnituk qu'on enregistre le plus important chiffre d'affaires de toutes les coopératives locales autochtones.

En 1980, les «paiements de transfert» représentaient 22,4% des revenus de la population autochtone alors que 77,6% était versé en salaires et en rémunérations. De ceux-ci, 41,1% provenaient des entreprises autochtones (incluant la coopérative locale) alors que les organismes gouvernementaux et les organismes régionaux et locaux fournissaient respectivement 19,1% et 13,5% des revenus de la communauté.

Quant à la pratique des activités traditionnelles de la communauté inuit, elle serait toujours axée sur la chasse aux phoques, aux oiseaux migrateurs, à la perdrix et à la pêche. La sculpture demeure encore aujourd'hui une activité traditionnelle importante.

Les principaux travaux sur Povungnituk ont été élaborés par C. Roy (1969), qui a réalisé une étude historique bien documentée des origines du village jusqu'en 1966 et par G. Larochelle (1975) :

ROY, C., **Le village esquimau de Povungnituk et sa région. Quelques aspects géographiques,** Tomes I et II. D.G.N.Q., Service de mise en valeur des ressources. Québec, 1979.

LAROCHELLE, G., **Milieu social, groupes domestiques et organisation de l'espace à Puvirnitiq,** Thèse de doctorat présentée à l'Université Laval, Janvier 1976, 316 p.

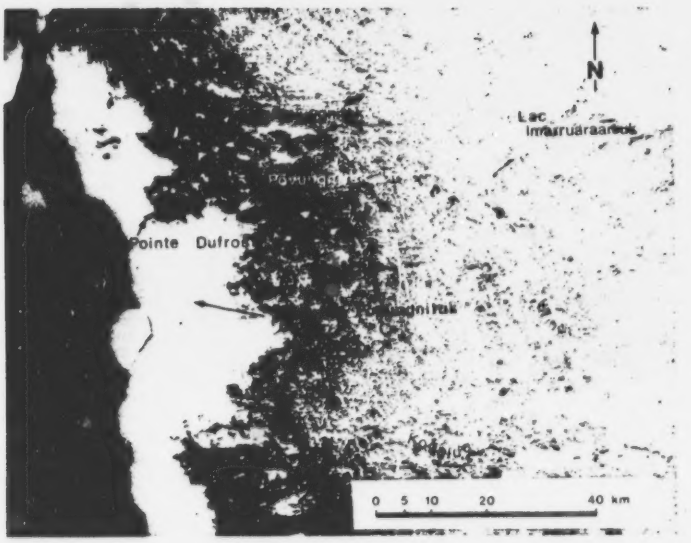

1- **Centre communautaire**
Community centre

2- **École du ministère**
Minister's school

3- **Mission catholique**
Catholic mission

4- **Mission anglicane**
Anglican mission

5- **Musée**
Museum

6- **Caisse populaire Desjardins**
Caisse populaire Desjardins

7- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

8- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store

9- **Station de pompage**
Pump station

10- **Dispensaire**
Clinic

Quaqtaq ᖁᐊᖁᑕᒃ

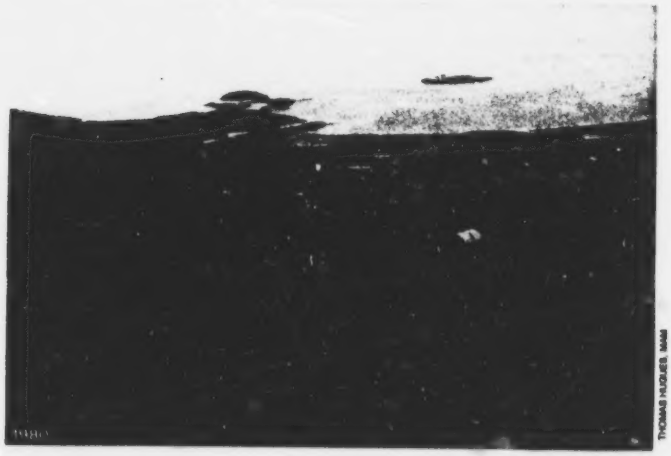

THOMAS HUGUES, MAM

Le village de Quaqtaq, dont le toponyme signifie «le ver intestinal», se situe à proximité du Cap Hopes Advance, sur une péninsule qui s'avance dans le détroit d'Hudson et qui forme le littoral ouest de la baie Diana. Il est localisé à 157 kilomètres du village voisin de Kangiqsujuaq et à environ 350 kilomètres au nord de Kuujjuaq, soit à 61°02′ de latitude nord et à 69°37′ de longitude ouest. Cette petite agglomération est installée dans une anse appelée Mission Cove. Le site occupé par le village est peu accidenté ; il s'agit d'une vallée descendant en pente douce vers la mer et orientée est-ouest. On peut y voir de nombreux affleurements rocheux témoignant de l'épaisseur relativement restreinte des sédiments meubles.

La température moyenne annuelle à Quaqtaq est de −7,5°C et la longueur de la saison sans gel, d'environ 20 jours. Des 400 millimètres de précipitations totales annuelles enregistrées à cet endroit, environ 50% tombent sous forme de neige.

Il n'existe pas de données précises sur l'épaisseur du pergélisol à Quaqtaq. On estime toutefois qu'il doit atteindre 200 mètres de profondeur. Quant à l'épaisseur du sol qui dégèle au cours de l'été, le mollisol, il aurait en moyenne une épaisseur de 1,70 mètre. Cette localité inuit fait partie du «Grand Nord» québécois.

Historique et population

On trouve très peu d'écrits historiques sur Quaqtaq, cette communauté n'ayant pas fait l'objet d'une monographie complète. On sait toutefois que le premier missionnaire catholique s'installa dans ce village en 1953 et que la première école fut inaugurée en 1960. On y enregistrait 53 habitants en 1956. En 1960, la population avait doublé et ce, en moins de cinq ans; on y trouvait alors 103 habitants alors qu'elle n'augmentera que d'environ 50% au cours des 20 années suivantes. En 1976, on y comptait 132 habitants, dont 126 Inuit regroupés en 22 familles et 6 allochtones, et en 1979, 27 familles inuit et 4 allochtones totalisaient les 157 habitants permanents de cette localité.

Ce n'est qu'en 1980 que le toponyme Quaqtaq était officialisé, en remplacement de Koartac. Cette localité est aujourd'hui constituée en municipalité de village nordique.

Infrastructures et services

La communauté inuit de Quaqtaq dispose des infrastructures et services suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, congélateur municipal, école, dispensaire, service policier et de voirie, service d'approvisionnement en eau potable et d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'y a pas de service de protection contre les incendies, ni de base d'hydravion. La longueur totale des rues et routes de service disponibles dans cette localité est estimée à 1 030 mètres ; la piste d'atterrissage ne mesure que 350 mètres de long. Dans l'ensemble, les services municipaux y semblent très bien organisés.

Le village de Quaqtaq disposait, en 1980, de 27 logements sociaux et de 7 logements d'agence. Les sites disponibles, quant à une extension possible du village, atteignent une superficie à peu près équivalente à celle qui est occupée par le village actuel.

La vie économique

Près du quart des revenus de la population autochtone de Quaqtaq provient des «paiements de transfert» alors que le reste est versé en salaires et en rémunérations, principalement pour des emplois relevant des gouvernement fédéral et provincial (24,3%) et des organismes régionaux et locaux (39,0%). Les salaires obtenus dans les entreprises autochtones représentent, quant à eux, une faible part du revenu total de cette communauté (7,7%). Quant au revenu moyen disponible par personne, il serait comparable à la moyenne calculée pour l'ensemble des localités inuit.

En 1974, on comptait 11 emplois salariés dans la communauté inuit et 4 occupés par des allochtones. En 1980, on retrouvait une trentaine d'employés salariés dont 25 étaient Inuit ; de ceux-ci, 17 étaient à l'emploi d'organismes locaux et régionaux, alors que 8 d'entre eux travaillaient pour les gouvernements fédéral et provincial.

Quaqtaq a aussi sa coopérative locale depuis 1973 ; elle forme une coopérative indépendante, non affiliée à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Le taux de participation de la population adulte à la coopérative est très en-dessous de la moyenne de l'ensemble des coopératives locales du Nord du Québec (39,7%) ; 31 Inuit seulement en étaient membres en 1980. Elle s'occupe de la vente au détail (magasin général), de la production d'artisanat et de la mise en marché des fourrures. La coopérative de Quaqtaq avait au 30 novembre 1980, un chiffre d'affaires de 225 164 $.

C'est le béluga qui constituait, en 1978, la principale source de nourriture faunique de la communauté ; suivaient dans l'ordre, le phoque, la truite, le caribou et l'omble chevalier.

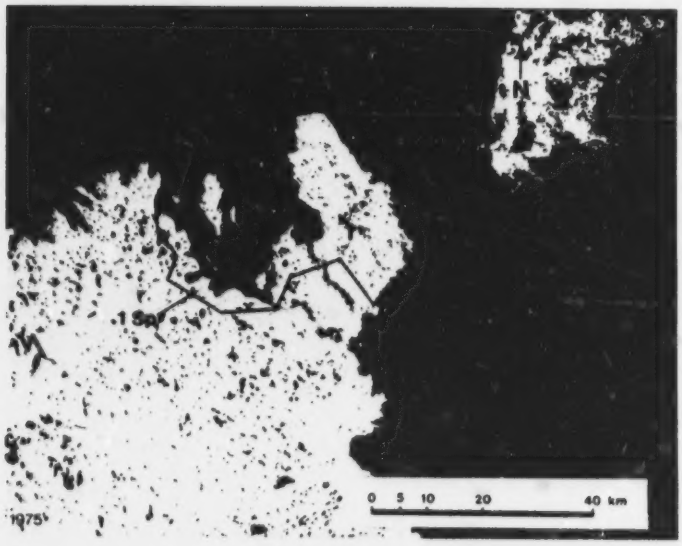

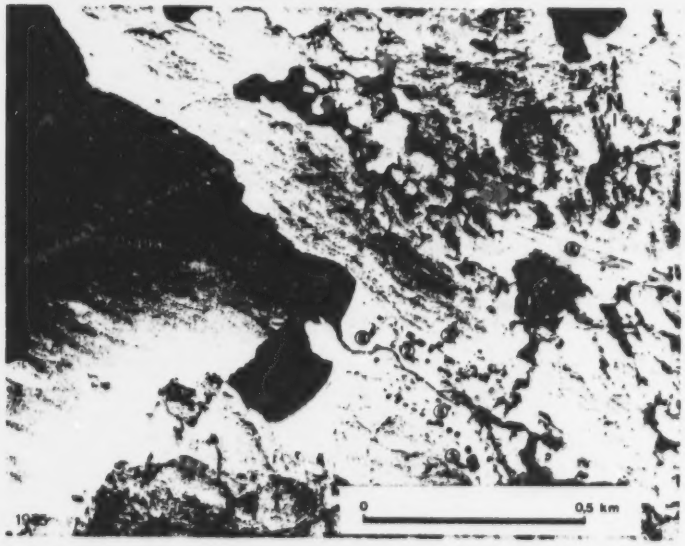

1- **École**
School

2- **Dispensaire**
Clinic

3- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

4- **Piste d'atterrissage**
Landing strip

5- **Centre communautaire**
Community centre

6- **Mission catholique**
Catholic mission

Radisson

Les travaux d'aménagement hydro-électrique du Complexe La Grande ont nécessité de nombreuses installations afin de répondre aux besoins de la population travaillant à la mise en valeur des ressources hydro-électriques.

La construction de nombreux campements ouvriers situés à proximité de chacune des centrales du Complexe La Grande ou à proximité des ouvrages requis pour le détournement des rivières Eastmain, Opinaca, Petite rivière Opinaca et Caniapiscau, a été nécessaire pour accueillir la population affectée à ces travaux. De plus, cinq villages ont été érigés et conçus afin de permettre à un certain nombre d'individus de vivre en famille. Tout comme les campements ouvriers, ces villages, à l'exception de celui de Radisson à LG-2, sont tous appelés à disparaître à la fin des travaux. Malgré leur caractère temporaire, ces installations ont offert de nombreux services à leurs occupants. Aujourd'hui l'intensité de l'activité sur les chantiers a considérablement diminué.

Contrairement aux quatre autres villages familiaux : Les Mélèzes à Eastmain, Sakami à LG-3, Keyano à LG-4 et le village de Caniapiscau, Radisson a été construit dans l'optique d'un village permanent. Il est localisé sur la rive sud de La Grande Rivière, à 5 kilomètres à l'ouest du chantier de LG-2 et légèrement à l'est de l'extrémité nord de la route Matagami — LG-2. Il se trouve à proximité du village de Chisasibi et à quelque 1 000 kilomètres à vol d'oiseau de Montréal. Le village peut accueillir une population d'environ 2 500 personnes. Radisson a été aménagé conjointement par la SDBJ et la SEBJ à partir de 1974 pour satisfaire aux besoins familiaux des cadres des sociétés et entrepreneurs oeuvrant à la réalisation du Complexe La Grande.

Sa construction s'inspire d'un plan d'organisation spatiale où les fonctions urbaines sont bien contrôlées. L'agglomération est composée de deux quartiers tout à fait différents : le quartier temporaire, dans la partie ouest, est essentiellement résidentiel et composé de maisons mobiles réparties sur des îlots circulaires, alors qu'à l'est, le quartier permanent, doté du centre communautaire, est encerclé par une avenue où se greffent cinq rues en forme de U qui englobent des îlots résidentiels occupés par des maisons modulaires. La population, qui n'était composée, jusqu'à tout récemment, que de couples avec ou sans enfants, est passée de 1 600 personnes en 1976, à 2 400 personnes en 1977 et n'en comptait plus que 1 200 en 1979. À partir de 1980, il a été prévu que la population diminuera de façon constante jusqu'à la fin des travaux ; en 1982, elle était d'environ 500 personnes.

Le centre communautaire de Radisson abrite les locaux du Comité de gestion locale chargé de fournir à la population tous les services à caractère municipal et communautaire, ainsi que le centre d'accueil de la SEBJ. Il rassemble également la plupart des activités commerciales et récréatives. Les équipements de loisirs sont complétés par un dôme gonflable localisé près de l'école, par une pente de ski à proximité du village et une plage située au lac Desaulniers à quelques kilomètres du village. L'auberge de Radisson, exploitée par la Société de tourisme de la Baie-James (SOTOUR), présente les caractéristiques d'un hôtel de première classe et offre aux visiteurs 42 chambres et un accès direct à tous les services du centre communautaire.

Au nord-ouest du village, une école moderne et bien équipée fait le pont entre le quartier temporaire et le quartier permanent du village. Du nom de l'explorateur Jacques Rousseau, l'école de Radisson, administrée par la Commission scolaire du Nouveau-Québec, a ouvert ses portes en 1974. Les étudiants y reçoivent une éducation, soit en français, de la maternelle au secondaire V, soit en anglais, de la première année au secondaire IV.

LG-2 possède également une piste d'atterrissage, la plus longue de toutes les localités tant autochtones qu'allochtones du territoire nordique québécois ; elle mesure près de 2 000 mètres de longueur et 45 mètres de largeur et est asphaltée. De plus, on y trouve les instruments d'aide à la navigation ainsi que tous les services d'approvisionnement pour les avions.

Radisson est doté d'un service de police et de protection des incendies, d'un centre hospitalier d'une capacité de 20 lits, ainsi que de toute une gamme d'installations d'utilité publique assurant aux habitants des conditions de vie et de logement de haut niveau.

En 1981, suite à la diminution effective de la population, le quartier temporaire était en voie de démantèlement ; seule la partie permanente du village pourra être laissée sur place. Deux hypothèses quant à l'avenir de Radisson sont formulées : une première, lui conférant un rôle local d'exploitation hydro-électrique et une seconde, plus ouverte, axée sur le développement d'un pôle urbain possédant des activités diversifiées. À la suite du ralentissement des travaux hydro-électriques à la Baie-James et du démantèlement des installations, provoqués par la diminution de la population affectée à ces travaux, le maintien de Radisson comme ville permanente reste au coeur des préoccupations.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES ET MUNICIPALITÉ DE LA BAIE-JAMES. **Études sur l'avenir de Radisson**, Montréal, 1980.

Barrages du Complexe La Grande

Salluit ᓴᓚᐃᑦ

THOMAS HUBER, MMM

Salluit est une localité du Détroit-d'Hudson située à environ 120 kilomètres à l'est d'Ivujivik, sa plus proche voisine, et à 600 kilomètres au nord-est de Kuujjuaq. Ce village du «Grand-Nord» québécois se trouve à 62°14' de latitude nord et à 75°38' de longitude ouest et possède un indice de nordicité équivalant à 657 VAPO.

La région de Salluit forme un plateau relativement élevé dont l'altitude moyenne varie de 360 à 450 mètres. Le site du village se trouve dans une vallée orientée du sud au nord, à une dizaine de kilomètres de l'embouchure du fjord de Salluit. Le toponyme Salluit signifie «Les maigres ou ce qui est mince», faisant référence aux falaises entourant le village.

La température moyenne annuelle à Salluit est d'environ – 7,5 °C alors que la durée de la saison sans gel est de moins de 20 jours. On estime que les précipitations annuelles totalisent environ 400 millimètres : de celles-ci, 55% tombent sous forme de neige. Salluit se situe dans un zone de pergélisol continu qui atteint jusqu'à une profondeur de 280 mètres sur le site du village. En été, on le trouve en moyenne à un mètre de la surface. Ces données, ajoutées à la nature du sol, présentent des contraintes importantes à l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égouts dans ce village, comme d'ailleurs dans la plupart des villages situés au nord du 58e parallèle.

Historique et population

Salluit, autrefois connue sous les toponymes Seglouc et Sugluk, fut, de 1900 à 1936, le site d'un poste de traite de la compagnie Révillon Frères puis de la CBH. On y comptait 152 habitants en 1941, puis 255 en 1961. À partir de cette date, elle s'est accrue de façon à peu près constante : on y comptait 402 habitants en 1971, 526 en 1976 et 552 en 1979. Une centaine de familles vivaient alors dans le village, qui comptait 537 Inuit et 15 allochtones.

Infrastructures et services

Les infrastructures et services de base disponibles dans cette localité sont les suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, école, dispensaire, centre communautaire, congélateur municipal, service policier, distribution de l'eau potable, enlèvement des ordures ménagères et service de voirie. Salluit ne dispose toutefois pas de service de protection contre les incendies, ni d'une base d'hydravion. La piste d'atterrissage utilisée actuellement est jugée dangereuse ; elle mesure environ 400 mètres de longueur par 15 mètres de largeur et sa surface est sableuse.

La localité s'approvisionne en eau potable à longueur d'année à même une petite rivière qui longe la vallée et traverse le village. L'eau est distribuée dans chaque habitation à l'aide de camions-citernes. En 1981, on comptait dans cette localité 80 logements sociaux et 14 logements d'agences.

La vie économique

Au début des années soixante, le phoque constituait, pour cette communauté, la principale source de nourriture. Encore aujourd'hui, cette espèce représente environ 50% de la nourriture provenant des récoltes fauniques. Il semble toutefois que le nombre de captures ait diminué depuis une vingtaine d'années : des 1 000 à 1 500 phoques capturés en moyenne au début des années soixante, la récolte est passée à 863 bêtes en 1978. L'exploitation minière de Purtuniq, près de la baie Déception, avait par ailleurs exercé, au cours de la mise en place des infrastructures minières et portuaires, une certaine influence sur la pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche de la communauté.

En 1980, les revenus de la population autochtone provenaient à 26,1% des «paiements de transfert», par le biais des différents programmes sociaux des gouvernements, alors que 73,9% sont versés en salaires et rémunérations ; 34,4% de ces derniers originent des organismes régionaux et locaux, 8,8% des instances gouvernementales en place et 26% des entreprises autochtones.

Quant à la coopérative locale, formée en 1967, elle affiche un taux de participation de 64,7% et est présente dans cinq secteurs d'activités : la vente au détail (magasin général), la production de sculptures et d'artisanat, la mise en marché des fourrures et la distribution des produits pétroliers. Pour l'année 1977-1978, son chiffre d'affaires se situait entre 500 000 $ et 750 000 $ et s'élevait à 780 862 $ au 31 janvier 1981. Par ailleurs, Salluit se distingue particulièrement dans le domaine des télécommunications, par la présence d'une station de production d'émissions de radio et de télévision. De plus, une nouvelle coopérative a été créée en novembre 1981 : la Coopérative des traducteurs du Québec nordique.

Les documents suivants traitent des conditions sociales et économiques de la communauté et de l'organisation des services culturels pour l'ensemble des communautés inuit, à partir de Salluit :

GRABURN, N.-H., **Sequence without Igloos. Social and Economic development in Sugluk.** Ed. Little Brown and Company, Boston, 1969, 245 p.

THINC, **Nasivvivik II. An elaboration.** 1978, March, Sugluk, Taqramiut Nipingat Inc., 70 p.

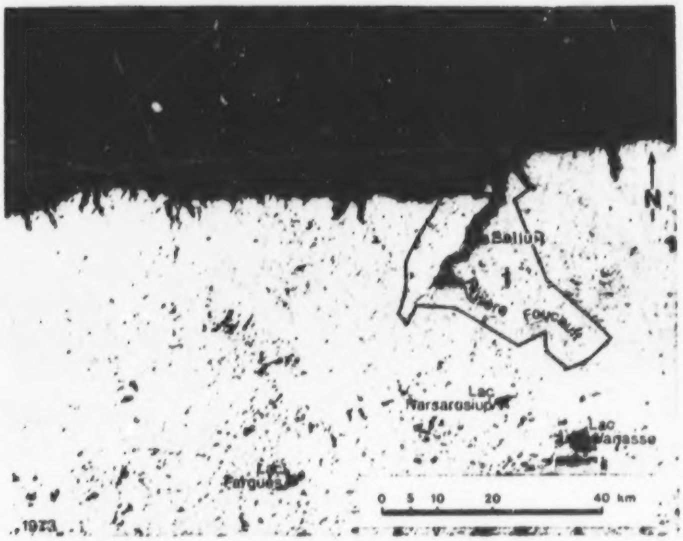

1- **École**
School
ᑯᓛᑲᓗᒃ
ᐃᓕᓐᓂᐊᕐᕕᒃ

2- **Mission catholique**
Catholic mission
ᐅᐱᕐᑎ·ᑲᐳ ᐃᔨᒥᒃᑲᓗᒃ
ᐊᔪᕐᕿᕐᑐᐃᔨ ᑲᑐᓕᒃ

3- **Mission anglicane**
Anglican mission
ᐊᖕᑭᓕᑲᓐ ᐃᔨᒥᒃᑲᓗᒃ
ᐊᔪᕐᕿᕐᑐᐃᔨ ᐊᖕᑭᓕᑲᓐ

4- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store
ᑲᐸᓂ ᐊᑕ ᐊᖕᑲᓗᒃ
ᐊᑦᓯᕙ ᑳᐸᓂ ᓂᐅᕕᕐᕕᒃ

5- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store
ᑰ·ᐊᑉ
ᑰᐊᐸ ᓂᐅᕕᕐᕕᒃ

6- **Terrain de jeu**
Playground
ᐊ ᐃᔾ ᒪᑐ·ᐋᓐ
ᐱᖁᐊᕕᒃ

7- **Bureau du conseil**
Council office
ᒥᓯᓂᕚᑲᓗᒃ
ᓄᓇᓂ ᑲᑎᒪᔨᕐᑕ ᐊᓇᕕᖓᑦ

8- **Dépotoir**
Dump
ᐊ ᐃᔾ ᐋᐱᓇᓯᓈᓐ
ᐃᖃᑕᑯᕕᒃ

9- **Prise d'eau potable**
Drinking-water source
ᓂᐱ ᐊ ᒥᓂ ᑲᓈᒃ ᐅᑎᓈᐸ
ᐃᒥᖅᑕᕕ ᐃᒥᔪᐊᒥᒃ

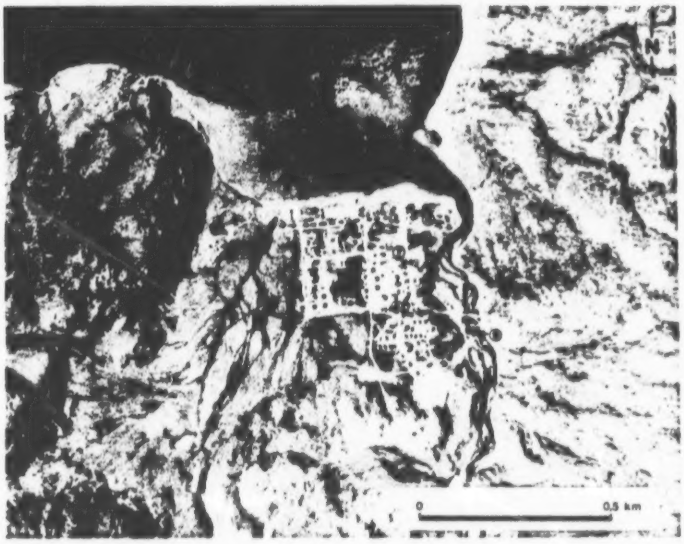

Tasiujaq C/DbG

Ce village est situé à 80 kilomètres au sud d'Aupaluk, son plus proche voisin, et à 110 kilomètres au nord de Kuujjuaq, à la latitude nord 58°42′ et la longitude ouest 69°56′. Il a été établi au fond de l'anse profonde, une baie du lac aux Feuilles, sur une terrasse de sable et de gravier qui s'élève à 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'accessibilité du village est excellente compte tenu du fait que le lac aux Feuilles est affecté par les plus hautes marées du globe, soit de 16 à 18 mètres. Le site du village se trouve sur la rive nord de la rivière Bérard, près de son embouchure.

La température moyenne annuelle à Tasiujaq est de −4°C alors que la durée de la saison sans gel est en moyenne de 40 jours annuellement. Cette localité du «Grand Nord» québécois reçoit environ 400 millimètres de précipitations dans une année ; 40% tombent sous forme de neige. Tasiujaq est situé dans une zone de pergélisol continu pouvant atteindre une profondeur de 200 mètres. L'épaisseur du sol qui dégèle en surface en été, le mollisol, varie de un à deux mètres.

Historique et population

Tasiujaq, qui signifie «qui ressemble à un lac», est aussi connu sous le nom de Baie-aux-Feuilles ou Leaf Bay. Le village actuel a été établi par la Direction générale du Nouveau-Québec (DGNQ) en 1966, afin de relancer les activités traditionnelles d'une partie de la population de Kuujjuaq.

La compagnie Révillon Frères et la CBH établirent des postes de traite à Rivière aux Feuilles en 1905 et 1907 ; on sait que ces comptoirs étaient ouverts entre 1920 et 1935 environ. En 1955, un camp minier fut installé par la Fenimore Iron Mines Limited sur la rive ouest de la rivière Bérard. En 1966, soit deux ans après l'établissement du village par la DGNQ, on y retrouvait 65 habitants regroupés en 11 familles. En 1979, la population totale de Tasiujaq était de 103 personnes, dont 100 Inuit, alors qu'en 1982 on y dénombrait 96 Inuit. Les membres de cette communauté ont formé récemment la Corporation municipale de Tasiujaq.

Il importe de signaler que les facteurs de localisation qui ont prévalu dans le choix du site de ce village furent les suivants :

- la présence, en grande quantité, de mammifères marins, phoques, morses et bélugas, de poissons d'intérêt commercial tel que l'omble chevalier, de colonies de canards dont l'eider et de plusieurs espèces d'oiseaux de mer, du renard et du caribou dans l'arrière-pays ;
- de belles terrasses de sable et de gravier qui se prêtent bien à la construction des habitations ;
- la rivière Finger qui fournit une excellente source d'eau potable ;
- les facilités d'accès au village pour les bateaux, grâce aux très hautes marées du lac aux Feuilles ;
- l'espace disponible pour la construction d'une piste d'atterrissage.

Infrastructures et services

La communauté de Tasiujaq dispose des infrastructures et des services suivants : électricité, téléphone, piste d'atterrissage, congélateur municipal, école, dispensaire, service policier, service de distribution de l'eau potable et de l'enlèvement des déchets solides. La piste d'atterrissage aménagée au sud-ouest du village a une longueur de 850 mètres ; en hiver, elle est souvent glacée et mal déneigée. En 1980, on pouvait compter 15 logements sociaux à Tasiujaq et 5 logements d'agences. La longueur des rues et des routes de services de la localité est d'environ 690 mètres.

La communauté de Tasiujaq tire la majeure partie de sa nourriture de la chasse au caribou et de la pêche à l'omble chevalier ; ces deux espèces représentaient, en 1978, plus de 80% des récoltes fauniques exprimées en poids de nourriture. Le poids moyen de nourriture, par jour et par personne, provenant de la pratique de ces activités traditionnelles est le plus élevé des villages inuit.

La petite coopérative de Tasiujaq a été formée en 1971 et n'est pas affiliée à la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec. Son chiffre d'affaires, au 31 mars 1981, s'élevait à 258 693 $. Cette coopérative, qui affiche un taux de participation très élevé, est présente dans les quatre secteurs d'activités suivants : vente au détail (magasin général), production d'artisanat, mise en marché des fourrures et distribution des produits pétroliers.

En 1980, la plus grande part des revenus de la population autochtone était constituée de salaires et rémunérations originant des organismes régionaux et locaux (40,4%). Les salaires payés par les gouvernements fédéral et provincial représentent 22,0% du revenu total de la communauté alors que 24,3% provient de «paiements de transfert», 8,2% de salaires obtenus dans les entreprises autochtones et 5,1% dans les entreprises allochtones.

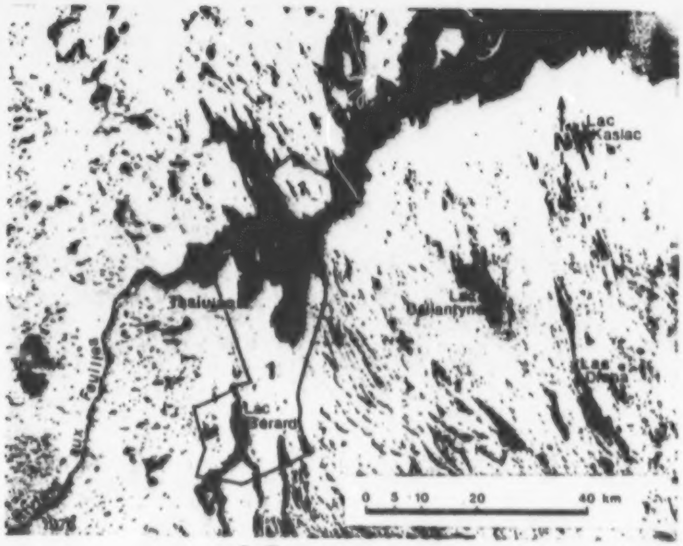

1- **Centre communautaire**
Community centre

2- **École**
School

3- **Dispensaire**
Clinic

4- **Mission anglicane**
Anglican mission

5- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

6- **Prise d'eau potable**
Drinking-water source

7- **Piste d'atterrissage**
Landing strip

8- **Dépotoir**
Dump

Waswanipi ᐙᔥᐙᓂᐲ

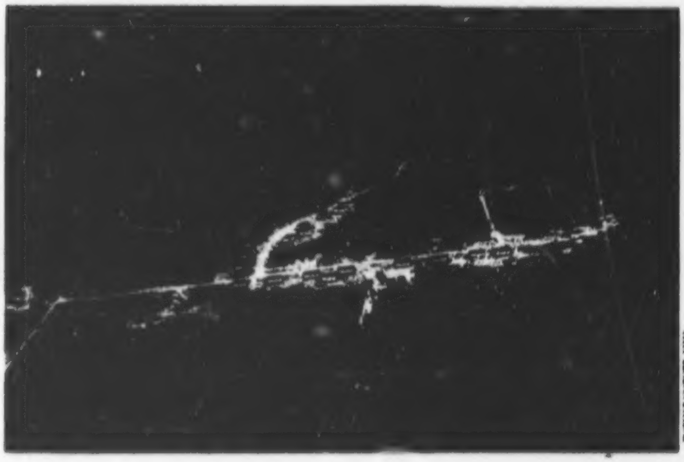

Cette localité crie de l'intérieur est située sur la rive est de la rivière Waswanipi, à environ 150 kilomètres à l'ouest de Chibougamau, sur la route qui relie cette ville à l'Abitibi-Témiscamingue. Ce site correspond, depuis 1974, à l'emplacement du nouveau village de la bande de Waswanipi ; il se trouve à 49°39′ de latitude nord et à 76°30′ de longitude ouest. Il s'agit de la localité autochtone la plus méridionale du Nord du Québec ; elle est comprise dans la zone désignée «Moyen-Nord» québécois.

La température moyenne annuelle à Waswanipi est d'environ 0°C et la longueur de la saison sans gel, de 90 jours. Cette localité reçoit à peu près 1 000 millimètres de précipitations annuellement, dont 35% tombent sous forme de neige.

Historique et population

L'ancien poste de Waswanipi, qui signifie en langue crie «lumière sur l'eau», était situé sur une île à l'extrémité nord du lac Waswanipi. On mentionne l'existence de ce poste à partir de 1820. En 1957, la construction de la voie ferrée reliant Chibougamau à Senneterre a rompu l'isolement de la population en multipliant les contacts avec les allochtones. Ce processus s'accentua en 1964 avec la construction de la route 113 reliant Chibougamau à Senneterre. Parallèlement, on assistait au déclin de l'ancien poste de Waswanipi et à l'éparpillement de sa population dans les localités voisines, tel Miquelon et Desmaraisville.

En 1974, le rêve qu'avait la bande de Waswanipi de se regrouper se concrétisait par le choix du site actuel qui se trouve à courte distance de l'ancien poste. En 1969, on comptait 572 Cris sur le site de l'ancien village alors qu'en 1976, on dénombrait 779 personnes sur le nouvel emplacement et en 1982, près de 830. Les membres de la communauté de Waswanipi forment une corporation municipale connue sous le nom de «Corporation du village cris de Waswanipi».

Infrastructures et services

Le plan d'aménagement du nouveau village, préparé en 1975, prévoit un programme de construction de 192 unités d'habitation et de différents établissements de service. En 1978, 45 familles étaient déjà en place alors que les quelque 45 autres familles appartenant à la bande de Waswanipi doivent venir s'établir au nouveau village à mesure que les habitations deviendront disponibles. À la fin de 1982, le village comptait environ 140 unités d'habitation.

Les plans du nouveau village prévoient également l'implantation de tous les principaux services habituellement offerts en milieu urbain. En 1981, le village disposait d'un réseau d'aqueduc et d'égouts, de l'électricité, du téléphone et des services les plus indispensables comme l'enlèvement des ordures ménagères, l'entretien des rues, l'éducation jusqu'au secondaire II et les services d'un infirmier. Il ne s'agit cependant que d'un strict minimum car la mise en place des unités d'habitation a absorbé une grande part des efforts de la communauté au cours des cinq dernières années. Le Conseil de bande de Waswanipi dispose d'un centre administratif logé dans un bâtiment neuf d'allure rustique situé à l'entrée du village.

La vie économique

La période de construction du nouveau village aura procuré des emplois à la population de Waswanipi au cours des dernières années. Les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage sont toutefois demeurées importantes pour la population. Le Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris aura permis de maintenir ces activités.

Du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981, on comptait 185 «chasseurs intensifs» à Waswanipi ; au total, 393 personnes (adultes et enfants), soit 45% de la population crie de Waswanipi, bénéficiaient du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris. Le piégeage du castor et du rat musqué apporte des récoltes substantielles alors que la pêche constitue également une activité importante pour les membres de cette communauté. Le corégone, le brochet et les dorés sont les principales espèces pêchées. Quant à la chasse à l'orignal, elle fournit la plus grande part de la nourriture provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

C'est dans le domaine de l'exploitation forestière et du tourisme que vont se concentrer les efforts de la communauté au cours des prochaines années.

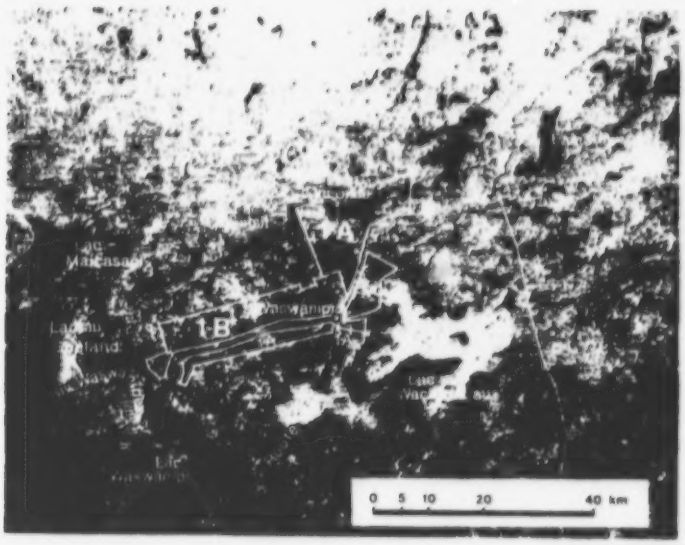

1- Bureau du conseil
Council office

1977

Wemindji ·ᐃᒥᐣᒋ

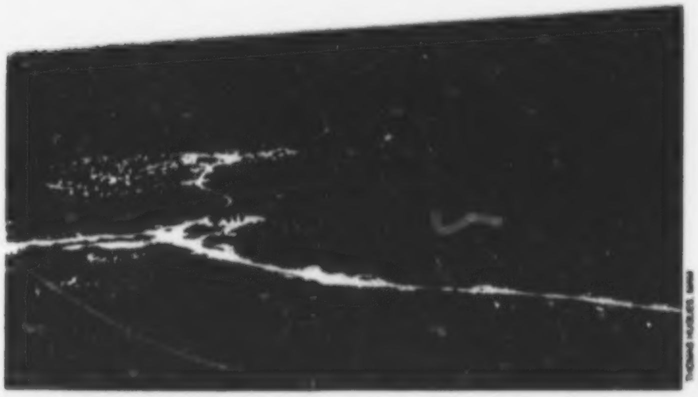

La localité de Wemindji, également connue sous les noms de Nouveau-Comptoir et Paint-Hills, est située sur la rive droite de la rivière Makatua, près de l'embouchure de cette rivière et de la petite baie de Paint-Hills. Cette municipalité de village nordique se trouve à 85 kilomètres au nord d'Eastmain et à environ 130 kilomètres au sud de Chisasibi, précisément à 53 °00 ' de latitude nord et 78 °49 ' de longitude ouest. La topographie et la végétation, quelque peu différentes de celles de la région environnante, lui donnent un cachet particulier.

La température moyenne annuelle est de − 3 °C, et la période sans gel, d'environ 90 jours. Cette localité reçoit 800 millimètres de précipitations annuellement dont environ le tiers tombe sous forme de neige. Son indice de nordicité de 413 VAPO la situe dans la zone désignée «Moyen-Nord» québécois.

Historique et population

Le village actuel a été établi en 1959 et est le résultat de la relocalisation de celui de Vieux-Comptoir, qui était situé à l'embouchure de la rivière Vieux-Comptoir plus au sud, à environ 50 kilomètres au nord d'Eastmain. Vieux-Comptoir était un petit poste de traite portant le nom de Old Factory lors de son ouverture vers 1685. La CBH y établit un poste permanent en 1935. En 1941, 195 habitants y vivaient, principalement de chasse et de piégeage. Cette population provenait d'un regroupement d'un certain nombre de familles d'Eastmain et de Fort-George qui s'installèrent sur la rivière du Vieux-Comptoir en 1930.

La population de Wemindji est passée de 450 habitants en 1965 à 600 habitants en 1977 Au 1er janvier 1978, on y dénombrait 696 habitants : 686 Cris et 10 allochtones. En janvier 1982, on y dénombrait 674 Cris.

Infrastructures, services et habitation

Le village, en vertu de la Convention complémentaire du lac Sakami signée le 4 juillet 1979 entre la bande de Wemindji, la SEBJ et le gouvernement du Québec, disposera de tous les équipements de base. Une piste d'atterrissage a été ouverte récemment. Un réseau d'aqueduc et d'égouts seront mis en place. Les autres équipements et services sont en voie d'amélioration. Les travaux devaient être terminés à la fin de l'année 1983.

Cette convention aura permis l'amélioration des conditions de vie de la communauté de Wemindji. Les maisons de ce village sont récentes et le nombre de logements disponibles y serait maintenant suffisant.

La vie économique

En 1976, près de 20% de la population active exerçaient des tâches administratives ou de gestion liées aux services gouvernementaux. Les autres tiraient leurs revenus de quelques emplois temporaires de même type ou de la pratique du piégeage, de la chasse ou de la pêche.

Pour l'année 1978-1979, 95 des 225 chefs de famille, considérés comme chasseurs intensifs, ont reçu des revenus du Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et piégeurs cris, alors que 43 pratiquaient la chasse, la pêche ou le piégeage sans toutefois répondre aux critères d'admissibilité de ce programme. En 1980-1981, 158 adultes, chefs de familles, étaient considérés comme «chasseurs intensifs» ; au total, 43% de la population crie, soit 332 personnes (adultes et enfants), bénéficiaient de ce programme. La nourriture provenant de l'exploitation de la faune semble répartie à peu près également entre les grandes catégories d'espèces suivantes : la sauvagine, les poissons, les animaux à fourrure et le petit gibier (voir la carte L'exploitation de la faune, p. 83). Les travaux de construction entrepris au cours des dernières années auront également procuré un certain nombre d'emploi.

Wemindji opère une petite coopérative locale affiliée à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Elle possède un magasin général, une salle de billard et est active dans la distribution des produits pétroliers. Son taux de participation est toutefois très faible : seulement 77 personnes étaient membres de la coopérative, en juin 1979, par rapport à une population adulte de 341 personnes. Le mouvement coopératif n'a en effet pas connu le même essor chez les Cris de la Baie-James que chez les Inuit du Nord du Québec. Les deux seules coopératives locales cries, Wemindji et Chisasibi, ont beaucoup de peine à se rentabiliser et à prendre de l'expansion. Le chiffre d'affaires de celle de Wemindji se situait entre 250 000 $ et 500 000 $ pour l'année 1977-1978.

Comme pour les municipalités de villages cris de Fort-Rupert (1974), Eastmain (1979) et Poste-de-la-Baleine (1975), un plan global d'aménagement a été préparé pour Wemindji en 1979. Ces études ont été réalisées par G. St-Pierre pour le MAIN.

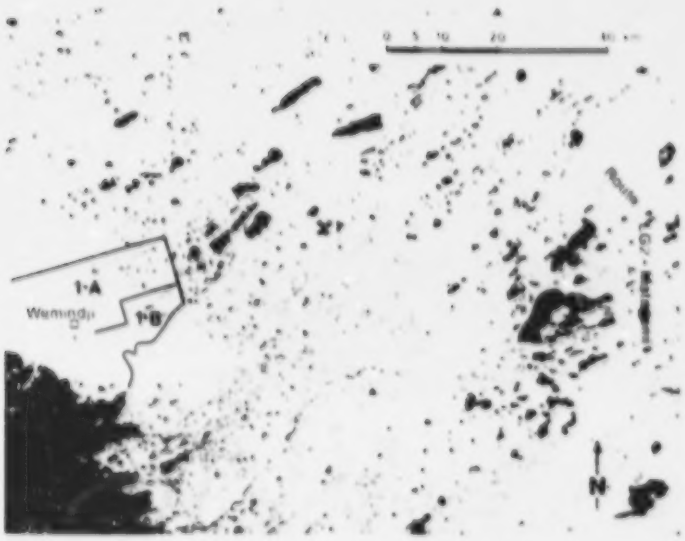

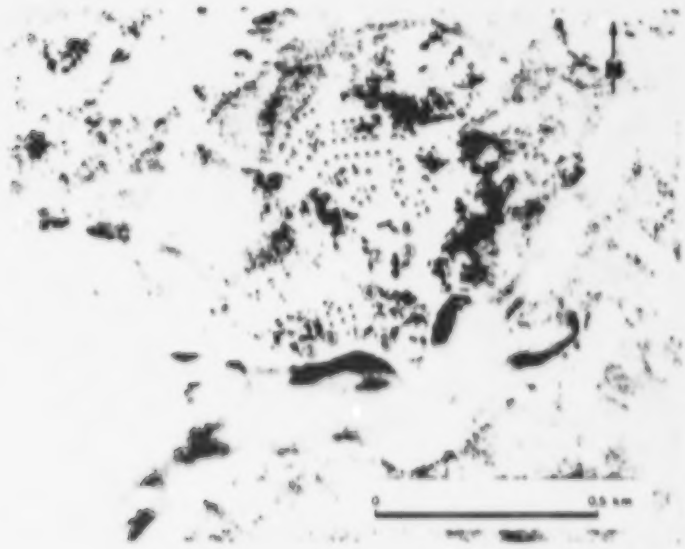

1- **Centre communautaire**
Community centre

2- **Ecole**
School

3- **Dispensaire**
Clinic

4- **Mission catholique**
Catholic mission

5- **Magasin de la coopérative locale**
Co-op store

6- **Magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson**
Hudson Bay Co. store

7- **Bureau de bande**
Band office

8- **Résidence des professeurs**
Teachers' Residence

Annexe 1

Localisation et données climatiques

	Position géographique		Distance de Québec (en km)	Indice de nordicité (VAPO)	Données climatiques			
	Latitude nord	Longitude ouest			Température moyenne annuelle (°C)	Durée de la période sans gel (jours)	Précipitations annuelles	
							Totales (mm)	Fraction nivale (%)
Akulivik	60°48'	78°12'	1 966		-7,5	30	400	50
Aupaluk	58°18'	69°36'	1 488		-4,0	40	400	45
Baie-du-Poste (Mistassini)	51°00'	73°37'	600	262	-1,1	80	820	35,5
Chisasibi	53°50'	79°00'	1 142		-3,0	80	572	33,6
Eastmain	53°00'	78°49'	966	405	-2,5	80	686	32,6
Fort-Rupert	51°29'	78°45'	925	329	-1,1	90	736	31,0
Inukjuak	58°27'	78°06'	1 678	545	-6,7	60	500	50
Ivujivik	62°24'	77°55'	2 140	690	-7,5	20	400	55
Kangiqsualujjuaq	58°42'	65°54'	1 464		-4,0	40	500	40
Kangiqsujuaq	61°31'	71°56'	1 744		-7,0	20	400	50
Kangirsuk	60°01'	70°01'	1 536		-7,5	40	400	40
Kuujjuaq	58°06'	68°24'	1 304	459	-5,2	60	476	40
Kuujjuarapik — Poste-de-la-Baleine	55°17'	77°45'	1 318	414	-4,1	60	625	35
Nemiscau	51°19'	76°54'		499	-2,5	80	800	35
Povungnituk	60°02'	77°16'	1 870	502	-7,5	40	400	45
Quaqtaq	61°02'	69°37'	1 650		-7,5	20	400	50
Salluit	62°14'	75°38'	2 125	657	-7,5	20	400	55
Tasiujaq	58°42'	69°56'	1 424		-4,0	40	400	40
Waswanipi	49°39'	76°30'	615		0,0	90	1 000	35
Wemindji	53°00'	78°49'	922	413	-3,0	90	800	32,6

Annexe 2

Revenus de la population autochtone du nord du 55e parallèle en 1980

Municipalités	Revenus bruts[1] (en $)	Salaires et rémunérations (%) par type d'employeurs[2]				Paiements de transfert (en %)	Revenu moyen per capita (en $)[3]
	Salaires et rémunérations Paiements de transfert	Gouvernements fédéral et provincial	Organismes régionaux et locaux	Entreprises autochtones et coopératives	Entreprises non autochtones		
Akulivik	1 008 700	12,0	37,8	29,2	—	21,0	5 495
Aupaluk	311 200	10,0	57,9	7,7	—	24,4	5 136
Inukjuak	2 561 600	6,9	33,5	38,0	2,9	18,7	4 463
Ivujivik	709 600	32,3	13,2	24,4	7,9	21,7	4 481
Kangiqsualujjuaq	888 200	8,0	40,4	17,8	2,8	31,0	3 421
Kangiqsujuaq	855 800	13,4	31,1	19,7	4,6	31,2	3 796
Kangirsuk	719 500	11,7	37,2	11,1	5,9	34,1	3 615
Kuujjuaq	4 940 500	16,0	25,3	42,2	2,6	13,9	5 580
Kuujjuarapik*	2 543 400	17,4	40,2	13,1	7,6	21,7	2 705
Povungnituk	2 103 400	19,1	13,5	41,1	3,9	22,4	3 280
Quaqtaq	545 500	24,3	39,0	7,7	4,1	24,9	3 899
Salluit	1 549 600	8,8	34,4	26,0	4,7	26,1	3 281
Tasiujaq	447 200	22,0	40,4	8,2	5,1	24,3	4 831
Moyenne	**24 487 500**	**14,7**	**30,9**	**28,7**	**4**	**21,7**	**3 912**

Source :
Cette évaluation des revenus de la population autochtone a été effectuée en 1980 par le ministère des Institutions financières et Coopératives et avait «pour but de déterminer un ordre de grandeur réaliste de la situation». Voir «**Les coopératives inuit — Aperçu de leur milieu**», par Denis Beaulieu, MIFC, Service des Affaires inuit et amérindiennes, 1982.

* Incluant la population crie de Poste-de-la-Baleine.

1 Les revenus de la population autochtone sont classés en deux catégories :
- les **salaires et rémunérations** : les revenus provenant d'un emploi salarié à plein temps ou occasionnel et les revenus provenant de la production de sculptures, d'artisanat, de fourrures, de la chasse et de la pêche ;
- les **paiements de transfert** : les allocations familiales (5,4%), d'assurance-chômage (2,4%), de bien-être social (6,5%), de pension de vieillesse (2,3%) et du programme de soutien aux chasseurs (3,1%).

2 L'Annexe 3 fournit la liste des différents employeurs versant des salaires et rémunérations à la population autochtone.

3 On estime que le nombre moyen d'individus par famille inuit est de cinq.

Annexe 3

Répartition de la main-d'oeuvre au nord du 55e parallèle en 1980

Par communauté		
	Salariés	%
Nombre total	**1 510**	**100**
Inuit	**920**	**60,9**
Cris*	**67**	**4,5**
Autres	**523**	**34,6**

Par type d'employeurs					
	Gouvernements			Entreprises	
Nombre d'emplois	Fédéral	Provincial	Organismes régionaux et locaux	Autochtone et coopératives	Non-autochtones
Total	110	317	530	337	216
En %	7,3	21,0	35,1	22,3	14,3
Inuit	49	156	376	269	70
Cris	3	20	29	2	13
Autres	58	141	125	66	133

Source
-Technical Analysis of Inuit Development through Job Opportunities in the 13 Municipalities North of the 55th parallel-. Service de la main-d'oeuvre, Administration régionale Kativik, Kuujjuaq, mai 1981

* Il s'agit de la population crie de Poste-de-la-Baleine

Liste des employeurs

Type d'employeurs	Employeurs	Nombre de villages où il est présent
Gouvernement fédéral		
	Postes	13
	Transports	3
	Emploi et immigration	3
	Environnement	3
	Affaires indiennes et du Nord	1
Gouvernement provincial		
	Affaires sociales	13
	Travail et Main-d'oeuvre	13
	Travaux publics et Approvisionnement	13
	Sûreté du Québec	13
	Éducation	2
	SAGMAI	2
	Loisir, Chasse et Pêche	1
	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1
Organismes régionaux		
	Commission scolaire Kativik	11
	Centre hospitalier d'Ungava	8
	Centre hospitalier de l'Hudson	5
	CRSS Kativik	4
	Administration régionale Kativik	1
	CHUL	1
	Commission scolaire crie	1
Organismes locaux		
	Corporation municipale	12
	Corporation foncière	11
	Conseil communautaire	1
	Bande crie	1

Type d'employeurs	Employeurs	Nombre de villages où il est présent
Coopératives et entreprises autochtones		
	Coopératives	14
	Radio - FM	13
	Air Inuit	8
	Inuit Tapirisat	5
	Salles de billard	5
	Fédération des coopératives du Nouveau-Québec	4
	Société Makivik	2
	Avataq	1
	Northern Quebec Inuit Association	1
	Kigiaq Builders	1
	Auberge Kuujjuaq	1
	Caisse populaire	1
	Autres	9
Entreprises allochtones		
	Bell Canada	13
	Télésat Canada	13
	Hydro-Québec	13
	Shell Canada	10
	Compagnie de la Baie-d'Hudson	7
	Austin Airways	6
	Nordair	2
	Centre d'études nordiques Université Laval	2
	Banque	1
	Autres	2

Annexe 4

Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris 1980-1981

	Population totale	Population bénéficiaire du programme[1]			Bénéficiaires/ Population totale (en %)	Nombre d'unités de bénéficiaires	Taille moyenne des unités	Allocations totales versées (en $)	Moyenne des montants versés par unité de bénéficiaires (en $)	Allocations per capita (en $)
		Total	Adultes	Enfants						
Baie-du-Poste (Mistassini)	2 124	1 109	446	663	52	285	3,89	2 193 167	7 695	1 978
Chisasibi*	1 889	354	193	161	19	141	2,50	807 181	5 725	2 280
Fort-Rupert	1 148	411	157	254	36	99	4,15	685 006	6 919	1 667
Waswanipi	869	393	185	208	45	117	3,74	844 449	7 218	2 149
Wemindji	766	332	156	176	43	97	3,42	622 076	6 413	1 874
Eastmain	366	151	74	77	41	48	3,14	242 976	5 062	1 609
Poste-de-la-Baleine	393	125	57	68	32	32	3,90	249 606	7 800	1 997
Nemiscau	129	168	80	88	84	55	3,05	368 615	6 702	2 194
Total 1980-1981 ou moyenne	**7 684**	**3 043**	**1 348**	**1 895**	**40**	**874**	**3,46**	**6 013 076**	**6 880**	**1 976**
1979-1980	7 390	3 111	1 353	1 758	42	838	3,71	5 120 687	6 111	1 646
1978-1979	7 036	3 564	1 478	2 086	51			5 252 560		1 474
1977-1978	7 046	3 672	1 482	2 190	52			4 967 400		1 353
1976-1977	6 348	4 046	1 646	2 400	64			4 619 914		1 142

Source
Rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, 1981

* La relocalisation des Cris de Fort-George à Chisasibi en 1980-1981 explique la diminution des participants à ce programme.

1 Les allocations versées à une unité de prestataires comprennent le versement d'une allocation pour chaque journée consacrée à l'extérieur des communautés à des activités d'exploitation et à des activités accessoires en plus d'un montant de base garanti, qui tient compte de la taille de l'unité familiale.
Le calcul des prestations tient compte
— de la durée de la période consacrée à la chasse, à la pêche et au piégeage;
— des gains annuels du chasseur;
— de la taille de l'unité familiale.

Annexe 5

Les coopératives locales

	Année d'incorporation	Nombre de membres en 1980	Membres adultes en %	Chiffres d'affaires en 1980, en $	Secteurs d'activités											
					Vente au détail (magasin général)	Sculpture	Artisanat	Gravure	Fourrures	Pêcheries	Restauration	Hébergement	Loisir (salle de billard)	Tourisme	Produits pétroliers	
Les coopératives Inuit																
Akulivik	1977	177	100,0	940 270	•	•	•		•				•		•	
Aupaluk	1981	—	—	—*	•											
Inukjuak	1967	357	100,0	2 429 589	•	•	•	•	•		•	•	•		•	
Ivujivik	1967	84	94,4	784 040	•	•	•		•						•	
Kangiqsualujjuaq	1957	80	53,3	863 755	•		•	•	•	•			•			
Kangiqsujuaq	1970	99	71,7	425 894	•	•	•		•							
Kangirsuk	1964	132	100,0	592 114	•		•		•					•		
Kuujjuaq	1961	161	36,3	1 387 409	•		•		•						•	
Kuujjuarapik	1961	428	84,4	1 154 170	•	•	•		•		•		•		•	
Povungnituk	1960	299	80,4	2 624 140	•	•	•	•	•		•			•		
Quaqtaq	1973	31	39,7	225 164	•		•		•							
Salluit	1967	154	64,7	780 862	•	•	•		•						•	
Tasiujaq	1971	52	100,0	256 693	•		•		•						•	
Les coopératives cries**																
Chisasibi	1974	140	13,3	Moins de 500 000	•				•							
Wemindji	1967	77	22,6	Moins de 500 000	•				•				•		•	

Source
BEAULIEU, D., **Les coopératives inuit — Aperçu de leur milieu** : Gouvernement du Québec, ministère des Institutions financières et Coopératives, janvier 1982, p. 35.

* Première année d'opération
** En juin 1979.

Sources des planches

PARTIE I La région

La situation géographique

CANADA, **L'Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974, 254 p.

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL, **Le monde politique,** Paris, 1970, carte, échelle 1: 33 000 000.

Les explorations

CANADA, **L'Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974, pp. 71-78.

MALAURI, J. et ROUSSEAU, J., **Le Nouveau-Québec, contribution à l'étude de l'occupation humaine,** Paris, 1964, 464 p.

ROUSSEAU, J., À travers l'Ungava, **L'actualité économique,** Hautes études commerciales, 1949, XXVe année, no 1, pp. 83-131.

Les postes de traite et les missions religieuses

CANADA, **L'Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974, pp. 79-80.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, **Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec,** 4- Le domaine indien, Québec, 1971, 432 p.

MALAURI, J. et ROUSSEAU, J., **Le Nouveau-Québec ; contribution à l'étude de l'occupation humaine,** Paris, 1964, 464 p.

VOORHIS, E., **Historic Forts and Trading Posts of the French regime and the English Fur Trading Companies,** Department of the interior, Ottawa, 1930, 187 p.

WHITE, J., **Forts and Trading Posts in Labrador Peninsula and Adjoining Territory.** In the Privy Council : In the matter of the Boundary between the Dominion of Canada and the Colony of Newfoundland in the Labrador Peninsula, 1926.

Les genres de vie traditionnels

CÔTÉ, M.A., **Cycle annuel des Indiens cris, trappeurs — chasseurs,** SAGMAI, 1979.

LAROCHELLE, G., **Les mouvements migratoires saisonniers,** Dossier sectoriel 3.3, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 41 p.

L'évolution territoriale

COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, **Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, 4- Le domaine indien,** Québec, 1971, 432 p.

Le cadre administratif

LAROCHELLE, G., **L'organisation administrative,** Dossier sectoriel 4.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 61 p.

QUÉBEC, **Répartition des terres selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois,** Ministère des Terres et Forêts, Bureau du coordonnateur ministériel en milieu amérindien et inuit, Québec, 1979, carte, échelle 1 : 2 500 000.

QUÉBEC, CANADA, SEBJ, SDBJ, HYDRO-QUÉBEC, GCC, NQIA, **Convention du Nord-Est québécois,** 1978, 500 p., texte broché.

Les noms de lieux

BARABÉ, P., DUGAS, J.-Y., FORTIN, J. et MICHAUD-SAMSON, M., **Dossier toponymique du Nouveau-Québec, Dossier toponymique 10,** Commission de toponymie, 1982, 38 p.

QUÉBEC, **Le Québec,** Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la cartographie, 1980, carte, échelle 1 : 2 000 000.

La population

Federal (région du Québec) Registred Indian Corporation, décembre 1977.

QUÉBEC, Ministère des Affaires sociales, Listing K03, T810.570, janvier 1980.

SEBJ, Direction de l'Environnement, juillet 1980.

Les installations de transport

HYDRO-QUÉBEC, **Complexe hydro-électrique, Grande Baleine, Étude d'accès, tome I : Les stratégies, volume I — Rapport principal.** Projets de centrales, Desjardins, Sauriol et Associés, Ingénieurs-conseils, dossier 4157, août 1978.

LAVERDIÈRE, C. et GUIMONT, P., **Projet d'un tracé de route de Duplanter à Schefferville, étude de reconnaissance du milieu physique,** SDBJ, 1977, 40 p.

QUÉBEC, **Développement de la région de la Baie-James,** Ministère des Terres et Forêts du Québec, Direction générale du domaine territoriale, 1976, carte, échelle 1 : 2 500 000.

SDBJ, **Le développement de la région de la Baie-James,** Réalisé par le Service de la cartographie, Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, Québec, 1982, carte, échelle 1 : 1 250 000.

SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE, **Rapport annuel,** 1979, 17 p.

SDBJ, **Atlas, territoire de la Baie-James,** Environnement et Aménagement du territoire, juin 1978.

SDBJ, **Orientation du développement et de l'aménagement du territoire de la Baie-James,** 1980, 274 p.

CANADA, Ministère des Transports, **Supplément** VFR, Édition du 18 mars 1982.

CANADA, Ministère des Transports, Northern Supplement, Juillet 1982.

Les services aériens et maritimes

AUSTIN AIRWAYS, Horaire en vigueur en juillet 1982.

AIR INUIT, Horaire en vigueur en juillet 1982.

NORDAIR, Horaire en vigueur en juillet 1982.

QUÉBECAIR, Horaire en vigueur en juillet 1982.

SDBJ, Horaire du Convair en vigueur en juillet 1982.

Le téléphone, la radio et la télévision

QUÉBEC, **Inventaire des moyens de communication en milieu autochtone 1980,** Ministère des Communications du Québec, 1980.

SDBJ, **Atlas, territoire de la Baie-James,** Environnement et Aménagement du territoire, juin 1978.

SDBJ, **Le développement de la région de la Baie-James,** Réalisé par le Service de la cartographie, Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, Québec, 1982, carte, échelle 1 :1 250 000.

SOTRAC, **Projet-pilote de radiocommunication 1979,** Montréal, 1979, 40 p.

TÉLÉSAT CANADA, **Les services de communication par Anik,** Canada, 1980.

L'enseignement

COMMISSION SCOLAIRE DU NOUVEAU-QUÉBEC, liste établie par la Commission scolaire du Nouveau-Québec 1979-1980.

COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, liste d'étudiants au 10 octobre 1979 à la Commission scolaire Kativik.

QUÉBEC, Formulaire du ministère de l'Éducation (E-053), inscription des élèves au 30 septembre 1979.

QUÉBEC, **Les éléments scolaires des terres réparties selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois,** Ministère de l'Éducation, Direction générale des réseaux, 1981, carte.

La santé

LAROCHELLE, G., **La santé,** Dossier sectoriel 4.5, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 35 p.

QUÉBEC, **Localisation des communautés amérindiennes et inuit du Québec,** Service du Nouveau-Québec et des communautés autochtones, Direction de la santé communautaire et des services aux communautés autochtones, Ministère des Affaires sociales, 1981, carte, échelle 1 : 9 000 000.

Le relief

CANADA, Ministère de l'Énergie et des Ressources, cartes 23NE, 23NW, 23SE, 23SW, 24NE, 24NW, 24SE, 24SW, 25SW, 32NE, 32NW, 32SE, 32SW, 33NE, 33NW, 33SE, 33SW, 34NE, 34NW, 34SE, 34SW, 35NE, 35NW, 35SE, 35SW, échelle 1 : 500 000.

CANADA, **Physiographic Map of Eastern Canada and Adjacent Areas.** Commission géologique du Canada, Ottawa, 1976, carte, échelle 1 : 2 000 000.

QUÉBEC, **Toponymie des principaux reliefs du Québec,** Ministère des Terres et Forêts, Québec, 1971, carte, échelle 1 : 2 500 000.

Effets de la glaciation

ANDREWS, S.T. et TYLER, K., The observed post glacial recovery of Quebec, and Nouveau-Quebec since 12 000 B.P., **Géographie Physique Quaternaire,** 1977, volume XXXI, nos 3-4, pp. 369-400.

CANADA, **Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974.

CANADA, **Carte glaciaire du Canada,** Department of Energy, Mines and Ressources, Geology Survey of Canada, map no 1253 A, échelle 1 : 5 000 000.

CANADA, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cartes 17NO, 17NN, 17NM, 18NM, 18NN, 18NO, 18NP, 19MN, 19NM, 19NO, 19NP, échelle 1 : 1 000 000.

HARDY, L., La déglaciation et les épisodes lacustres et marins sur le versant québécois des basses terres de la Baie-James, **Géographie Physique Quaternaire,** 1977, vol XXXI, nos 3-4, pp. 261-273.

LAVERDIÈRE, C., Sur le lieu de fonte sur place de la calotte glaciaire de Scheffer, **Canadian Geographic,** vol 11, no 2, 1967, pp. 87-95.

LAVERDIÈRE, C., Le retrait de la calotte glaciaire de Scheffer du Témiscamingue au Nouveau-Québec, **Revue de géographie de Montréal,** vol XIII, no 3, 1969, pp. 233-246.

VINCENT, J.S. et HARDY, L., L'évolution et l'extension des lacs glaciaires Barlow et Ojibway en territoire québécois, **Géographie Physique Quaternaire,** vol XXXI, nos 3-4, 1977, pp. 357-372.

Le sous-sol

BOSTOCK, H.H., **The Clearwater complex New Quebec,** Geological Survey of Canada, 1968, bull. 178.

CURRIE, K.L., **Geological of New Crater,** Geological Survey of Canada, 1965.

DUBÉ, C., FRANCONI, A., HOCQ, M., REMICK, J.H., SHARMA, K.W.M., AVRANTCHEFF, L. et DUCROT, C., **Compilation géologique du territoire de la Baie-James,** Ministère des Richesses naturelles, Québec, 1976, DP. 358.

LAURIN, A.F., **Carte géologique du Québec,** Ministère des Richesses naturelles, 1969, partie de la fosse du Labrador légèrement modifiée d'après Dimroth, 1978 et Dressler, 1979 : non publiée, carte, échelle 1 : 1 013 760.

LAURIN, A.F., **Carte géologique du Québec,** Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des Mines, Québec, 1969, carte, échelle 1 : 1 013 760.

QUÉBEC, **Carte géologique du Québec,** Ministère des Richesses naturelles, pour l'annuaire du Québec, carte, échelle 1 : 4 000 000.

ROY, D.W., **Origin and evolution of the Charlevoix cryptoexplosion structure,** non publiée, Ph. D. Thesis, Princeton University, 1978.

TAYLOR, F.C., **Reconnaissance geology of a part of the Precambrian Shield, northeastern Quebec and northern Labrador,** Geological Survey of Canada, 1969, paper 68-43.

TAYLOR, F.C., **Reconnaissance geology of a part of the Precambrian Shield, northeastern Quebec and northern Labrador,** Geological Survey of Canada, paper 70-24.

TAYLOR, F.C., **Reconnaissance geology of the Precambrian Shield, northern Quebec and North West Territories,** Geological Survey of Canada, paper 74-21.

Les régions physiques

CANADA, **L'Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974, 254 p.

DOUGLAS, M.C.V. et DRUMMOND, R.N., Map of the physiographic regions of Labrador — Ungava, **McGill Sub-arctic Research Laboratory,** 1966, pub. 20, pp. 82-89.

ROBITAILLE, B., **Relief du Nouveau-Québec,** In : Annuaire du Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la statistique, Québec, 1964-65, pp. 8-17.

ROY, C., **Aperçu cartographique sur le Nouveau-Québec,** Ministère des Ressources naturelles, Direction générale du Nouveau-Québec, Québec, 1974, 41 p.

Les bassins hydrographiques

QUÉBEC, **Bassins versants du Québec,** Ministère des Richesses naturelles, 1975, carte, échelle 1 : 2 500 000.

Stations climatologiques et classification climatique

Stations climatologiques

QUÉBEC, Bulletin météorologique, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des eaux, Service de la météorologie, Québec, supplément 1977, répertoire 1978, vol XV, no 14.

Classification climatique

CANADA, **Atlas hydrologique du Canada,** Canada, Pêches et Environnement, 1978, 34 planches.

VILLENEUVE, G.O., **Aperçu climatique du Québec, Nouveau-Québec,** Ministère des Terres et Forêts, Service de la protection des forêts, 1948, Bulletin no 10, 25 p.

La température

GAGNON, R.M. et FERLAND, M., **Le climat du Québec septentrional,** Ministère des Richesses naturelles, Service de la météorologie, 1967, Bulletin MP 10, 18 p., 36 cartes.

HOUDE, A., **Atlas climatologique du Québec, température et précipitation,** Ministère des Richesses naturelles, Service de la météorologie, 1978, 42 p.

WILSON, C.W., **Le climat du Québec, Première partie : Atlas climatique,** Canada, Environnement Canada, Service météorologique du Canada, Ottawa, 1971, 44 fig.

Les précipitations et les vents

GAGNON, R.M. et FERLAND, M., **Le climat du Québec septentrional,** Ministère des Richesses naturelles, Service de la météorologie, 1967, Bulletin MP 10, 18 p. 36 cartes.

HOUDE, A., **Atlas climatologique du Québec, température et précipitation,** Ministère des Richesses naturelles, Service de la météorologie, 1978, 42 p.

L'englacement des eaux douces

ALLEN, W.T.R., **Break-up and Freeze-up dates in Canada,** 1964, Toronto, Canada, Department of Transport, Meteorological Branch, 201 p.

CANADA, **Atlas national du Canada,** Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, 4e édition, Ottawa, 1974, planche 23.

SEBJ, **Connaissance du milieu des territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec,** Service de l'Environnement, 1978, 297 p.

L'englacement marin

CANADA, **Ice summary and Analysis, Hudson Bay and Approaches,** Environnement Canada, Service de l'environnement atmosphérique, Division de la climatologie glaciaire et de ses applications, Ottawa, 1981.

Les régions écologiques

DANSEREAU, P., **Biogéographie dynamique du Québec.** Études sur la géographie du Canada, Québec. Ed. L. Trottier, University Toronto Press : 75-110, 1972.

DUCRUC, J.P., ZARNOVICAN, R., GÉRARDIN, V. et JOURDANT, M., Les régions écologiques du territoire de la Baie-James : caractéristiques dominantes de leur couvert végétal. **Cahier de géographie de Québec,** vol 20, no 50, 1976, pp. 365-392.

GÉRARDIN, V., **L'inventaire du capital nature du territoire de la Baie-James. Les régions écologiques et la végétation des sols minéraux.** SDBJ, Environnement Canada, 1980, 400 p.

PAYETTE, S., Les limites écologiques de la zone hemi-arctique entre la mer d'Hudson et la Baie d'Ungava, Nouveau-Québec, **Cahier de géographie de Québec,** vol 20, no 50, 1976, pp. 347-364.

SEBJ, **Connaissance du milieu des territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec,** SEBJ, Service de l'environnement, 1978, 297 p.

L'exploitation de la faune

COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, 1980, **Récoltes des Cris de la Baie-James, 1977-1978 et 1979. Rapport, phase II, années 3 et 4. Recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les autochtones,** Montréal, 603 p.

COMITÉ DE RECHERCHE SUR LA RÉCOLTE AUTOCHTONE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS. **Récolte des Inuit du Nord québécois. La recherche pour établir les niveaux actuels d'exploitation par les autochtones, phase II, Années 1977 et 1978,** Montréal, 1980.

Les territoires de chasse, de pêche et de piégeage

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, **Pêche-Québec, Chasse-Québec, Résumé des règlements.** 1982-1983.

QUÉBEC, **Répartition des terres selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois.** Ministère des Terres et Forêts, Bureau du coordonnateur ministériel en milieu amérindien et inuit, Québec, 1979, carte, échelle 1 : 2 500 000.

QUÉBEC, **La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6,** Québec, 1980, 640 p.

ROY, C. et BEAULIEU, **Territoires traditionnels et déplacements des chasseurs inuit,** DGNQ, SMVR, juillet 1974, non publiée.

SDBJ, **Orientations du développement et de l'aménagement de la Baie-James, Problématiques sectorielles et orientations,** Montréal, Juin 1980, 274 p.

Le gibier terrestre et marin

BANSFIELD, A.W.F., **Les mammifères du Canada.** Les Presses de l'Université Laval, 1974.

Les animaux à fourrure

BANSFIELD, A.W.F., **Les mammifères du Canada.** Les Presses de l'Université Laval, 1974.

Le petit gibier allé et la sauvagine

GODFREY, W.E., **Les oiseaux du Canada.** Musée national du Canada, bulletin 203, 1967, 506 p.

SDBJ, **La faune,** Dossier sectoriel 5.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 196 p.

Les poissons

BERGERON, J.F. et BROUSSEAU, J., **Guide des poissons d'eau douce du Québec,** Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, Québec, Avril, 1981, 217 p.

SCOTT et CROSSMANN, **Poissons d'eau douce du Canada,** Office des recherches sur les pêcheries du Canada, bulletin 184, Ottawa, 1974, 1 026 p.

SCOTT et LEIM, **Poissons de la côte atlantique du Canada,** Office des recherches sur les pêcheries du Canada, bulletin 155, Ottawa, 1972, 530 p.

La faune : bilan et perspective

JUNIPER, I., Le niveau des prises actuel du caribou au Québec — Labrador. **Recherches amérindiennes au Québec,** vol. IX, nos 1-2, 1979.

LEMIEUX, G., La contribution du Programme Biologique International (PBI) à la connaissance des écosystèmes québécois au nord du parallèle 50° N, **Cahiers de géographie de Québec,** vol. 20, no 50, 1976, pp. 429-441.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, **Ptaistaugik «Que l'on te protège».** Direction de l'aménagement, Septembre 1982.

SDBJ, **La faune,** Dossier sectoriel 5.4, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 196 p.

Les entreprises

BEAULIEU, D., **Les coopératives inuit, aperçu de leur milieu,** Ministère des Institutions financières et Coopératives, 1982, 266 p.

LAROCHELLE, G., **Les entreprises autochtones,** Dossier sectoriel 5.6, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 33 p.

QUÉBEC, Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Bureau du fichier central, 1980.

L'énergie des rivières

HYDRO-QUÉBEC, **Puissance aménagée et potentiel hydraulique du Québec,** Direction Planification, 1975, carte, échelle 1 : 2 000 000.

HYDRO-QUÉBEC, **Potentiel hydraulique non aménagé, petites centrales,** Direction Projets de centrales, Services avant-projets, Division des études diverses.

JURDANT, M., **L'énergie,** Dossier sectoriel 5.1, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981.

Les communautés : consommation d'énergie

BIGUE, L. et PAGEAU, S., **Habitation au Nouveau-Québec inuit 1980,** Société d'habitation du Québec, 1980, 90 p.

BEAULIEU, D., **Les coopératives inuit, Aperçu de leur milieu,** Ministère des Institutions financières et Coopératives, 1982, 266 p.

CANADA, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Région du Québec, génie et architecture, 1981.

QUÉBEC, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, région nord, 1980.

Réserves minérales et production minière

QUÉBEC, **Carte de l'inventaire des gisements minéraux du Québec,** Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1979, carte no 1954, échelle 1 : 1 500 000.

QUÉBEC, Liste des réserves minérales, Ministère des Richesses naturelles, 1979.

QUÉBEC, Carte des principaux gisements connus de stéatite, Ministère des Richesses naturelles, DGNQ.

Le tourisme

BEAUBIEN, P., **Région naturelle no 22, Plateau lacustre boréal,** Parcs Canada, Ottawa, 1975, 38 p.

BEAULIEU, D., **Les coopératives inuit, aperçu de leur milieu,** Ministère des Institutions financières et Coopératives, 1982, 266 p.

CANADA, **Archipel de Belcher, aire naturelle d'intérêt canadien,** Parcs Canada, Ottawa, 1976, 56 p.

DÉSY, J., **Tourisme,** Dossier sectoriel 5.5, Profil du Nord du Québec, OPDQ/UQAC, 1981, 31 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOT KAYAK, **Guide des rivières du Québec,** Éd. du jour, Montréal, 1973, 288 p.

HENICK, R., **Natural theme analysis of natural region 27. The Hudson Bay Lowlands.** Parcs Canada, Ottawa, 1977, 187 p.

JAMET, H., **Le tourisme dans les régions de la Baie-James et du Nouveau-Québec.** Colloque sur le moyen-nord, UQAC, Chicoutimi, 12-13-14 octobre 1978, 13 p.

LEMIEUX, G. et MALDAGUE, M. **Propositions de parcs nationaux pour le Québec faites au Service des parcs nationaux du Canada,** Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1972, 29 p.

MORIN, C., **Les îles de la façade est de la Baie d'Hudson,** Parcs Canada, Ottawa, 1976, 58 p.

QUÉBEC, **La répartition des terres selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois,** Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1980, carte, échelle 1 : 2 000 000.

QUÉBEC, **Pourvoyeurs (partie nord),** Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1980, carte, échelle 1 : 1 250 000.

QUÉBEC, **Pourvoirie-Québec 1980-1981 de chasse et de pêche,** Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1980, 103 p.

ROBITAILLE, B., **Région naturelle no 23, Histoire naturelle de la région de la rivière à la Baleine,** Parcs Canada, Ottawa, 1978, 178p.

SDBJ, **Le développement de la région de la Baie-James,** 1982, carte, échelle 1 : 1 250 000.

SORES, **Potentiel touristique et ressources secondaires** préparé pour la SDBJ, 1973.

PARTIE II Les villages

Infrastructures et services municipaux

PLURITEC LTÉE, **Étude du sol, de la disposition des déchets solides et investigation préliminaire pour l'approvisionnement des eaux souterraines,** pour l'Administration régionale Kativik, 1981, 13 volumes.

QUÉBEC, Service de protection de l'environnement, **Services municipaux en territoire cri,** (Région de la Baie-James), Québec, 1979, 100 p.

QUÉBEC, Service de protection de l'environnement, **Services municipaux en territoire inuit,** Québec, 1979, 80 p.

Montages photographiques

ARBOUR, D., ET ASS., **Community facilities Planing of the new community of Chisasibi, Preliminary Report,** Montréal, Grand Conseil des Cris, juillet 1978, 156 p.

ARBOUR, D., ET ASS., **Community plan for Nemaska Band,** S.D., Montréal, Daniel Arbour et Ass., 58 p.

HUGUES, T., Québec, Ministère des Affaires municipales, Service des affaires nordiques et amérindiennes (photos obliques, vue d'ensemble des villages).

QUÉBEC, Ministère des Terres et Forêts (photos aériennes), 1975, échelle 1 : 10 000.

QUÉBEC, Ministère des Terres et Forêts (images satellites), échelle 1 : 1 000 000.

Note:

La limite ouest de la région administrative 10, telle que reproduite dans ce document d'après la carte «Les régions administratives», publiée par le ministère de l'Énergie et des Ressources en 1980, doit se lire de la façon suivante: entre le 51° et le 52° parallèle la limite est la longitude 74° 30' ouest et non la longitude 75° 30' ouest.

Le Nord du Québec occupe près des deux tiers du territoire de la province. Habitée surtout par les Inuit et les Indiens cris, la région est demeurée longtemps méconnue. Encore aujourd'hui le Nord du Québec est perçu de différentes manières: c'est la Baie-James, c'est le Nouveau-Québec, c'est l'Ungava. Mais cet espace immense lève peu à peu le voile sur son histoire, ses habitants, ses ressources, ses promesses d'avenir.

Ce profil régional a été réalisé avec la collaboration de chercheurs de différentes universités du Québec et des autochtones. Déjà ce document constitue pour l'Office de planification et de développement du Québec une précieuse référence pour ses interventions dans le développement régional nordique. Il s'adresse à tous ceux qui veulent connaître cette région, la faire découvrir ou participer à son développement.

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Imprimé au Québec, Canada

POOR

QUALITY

ORIGINAL